



## LES PATHOLOGIES AU REGIME AGRICOLE EN 2020

### Partie 2 / 2

**Maladies neurologiques ou dégénératives, maladies  
psychiatriques, maladies respiratoires chroniques,  
insuffisance rénale chronique terminale, maladies du foie  
ou du pancréas, autres ALD**

**Directrice de la publication :** Nadia Joubert ([joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr))

**Rédacteur en chef :** David Foucaud ([foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr))

**Département Études et évaluation :** Véronique Danguy ([danguy.veronique@ccmsa.msa.fr](mailto:danguy.veronique@ccmsa.msa.fr))

**Rédacteurs concepteurs :** Rémi Garandel, Cédric Vallée, Lubna Ait Ameur

**Diffusion :** Claudine Gaillard ([gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)), Nadia Ferkal ([ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr))



## Table des matières

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Maladies neurologiques ou dégénératives                                                 | 5   |
| Maladies dégénératives (démences et parkinson)                                          | 9   |
| Démences (dont maladie d'alzheimer)                                                     | 13  |
| Maladie d'alzheimer                                                                     | 17  |
| Autres démences                                                                         | 21  |
| Maladie de parkinson                                                                    | 25  |
| Maladies neurologiques                                                                  | 29  |
| Sclérose en plaque                                                                      | 33  |
| Paraplégie                                                                              | 37  |
| Myopathie ou myasthénie                                                                 | 41  |
| Epilepsie                                                                               | 45  |
| Autres affections neurologiques                                                         | 49  |
| Maladies psychiatriques ou psychotropes                                                 | 53  |
| Maladies psychiatriques                                                                 | 57  |
| Troubles psychotiques                                                                   | 61  |
| Troubles névrotiques et de l'humeur                                                     | 65  |
| Troubles maniaques et bipolaires                                                        | 69  |
| Dépression et autres troubles de l'humeur                                               | 73  |
| Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes                                     | 77  |
| Déficience mentale                                                                      | 81  |
| Troubles addictifs                                                                      | 85  |
| Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis) | 89  |
| Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool                                        | 93  |
| Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis                                     | 97  |
| Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac                                        | 101 |
| Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance                                         | 105 |
| Autres troubles psychiatriques                                                          | 109 |
| Traitements psychotropes (hors pathologies)                                             | 113 |
| Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)               | 117 |
| Traitements neuroleptiques (hors pathologies)                                           | 121 |



|                                                                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Traitements anxiolytiques (hors pathologies) -----                                                                           | 125     |
| Traitements hypnotiques (hors pathologies) -----                                                                             | 129     |
| <br>Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) -----                                                             | <br>133 |
| <br>Insuffisance rénale chronique terminale -----                                                                            | <br>137 |
| Dialyse chronique -----                                                                                                      | 141     |
| Dialyse courte -----                                                                                                         | 145     |
| Hémodialyse chronique -----                                                                                                  | 149     |
| Dialyse péritonéale chronique -----                                                                                          | 153     |
| Suivi de transplantation rénale -----                                                                                        | 157     |
| <br>Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose) -----                                                               | <br>161 |
| Hépatite c chronique ou guérie -----                                                                                         | 165     |
| Hépatite c chronique -----                                                                                                   | 169     |
| Maladies du foie (hors mucoviscidose) -----                                                                                  | 173     |
| Maladies du pancréas (hors mucoviscidose) -----                                                                              | 177     |
| <br>Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----         | <br>181 |
| Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----                                   | 185     |
| Traitement ains (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----                                         | 189     |
| <br>Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----                               | <br>193 |
| <br>Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) -----                                                                  | <br>197 |
| Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées -----                                                      | 201     |
| Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques -----                       | 205     |
| Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères ----- | 209     |
| Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irtct) -----      | 213     |
| Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques) -----                            | 217     |
| Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive -----                                                  | 221     |



|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre-----                                       | 225 |
| Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue -----                   | 229 |
| Autres affections de longue durée hors liste (31) -----                                                     | 233 |
| Autres affections de longue durée pour polypathologie (32) -----                                            | 237 |
| <br>                                                                                                        |     |
| Au moins une pathologie, traitement, maternité ou hospitalisation -----                                     | 241 |
| Au moins une pathologie, traitement ou maternité -----                                                      | 245 |
| Au moins une pathologie -----                                                                               | 249 |
| <br>                                                                                                        |     |
| Maternité (avec ou sans pathologies)-----                                                                   | 253 |
| Maternité (hors pathologies et traitements) -----                                                           | 257 |
| <br>                                                                                                        |     |
| Hospitalisations ponctuelles (avec ou sans pathologies, traitements ou maternité) -----                     | 261 |
| Hospitalisations ponctuelles (hors pathologies, traitements ou maternité) -----                             | 265 |
| <br>                                                                                                        |     |
| Pas de pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations -----                                        | 269 |
| Pas de pathologies, traitements, maternité, hospitalisations ou traitement antalgique ou anti-inflammatoire | 273 |





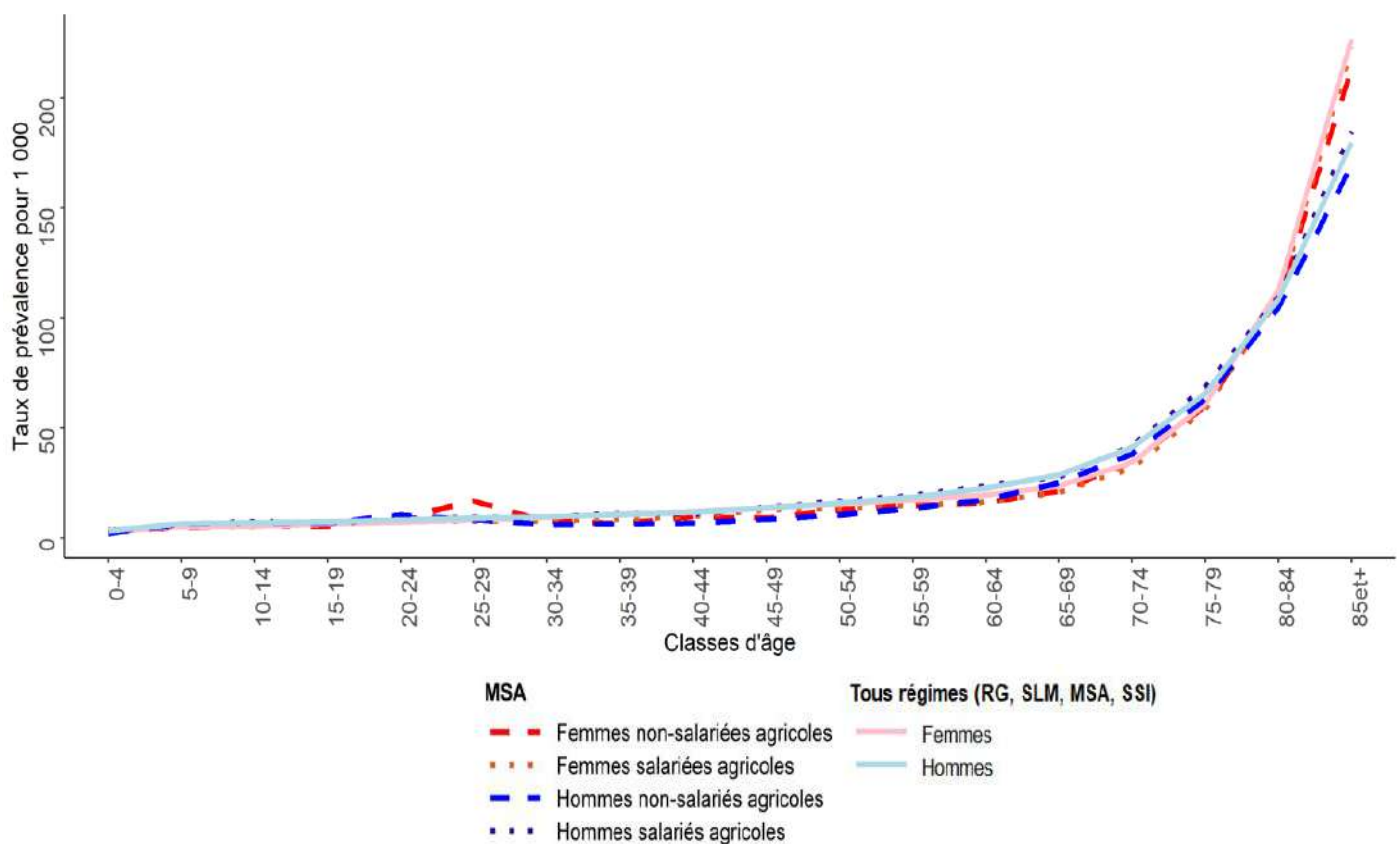
## Maladies neurologiques ou dégénératives

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 122 789
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 2,2%
- Taux de prévalence : 42,5 ‰
- Âge moyen : 78,6 ans – Âge médian : 85 ans
- Répartition hommes/femmes : 41,7% / 58,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 24 245

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

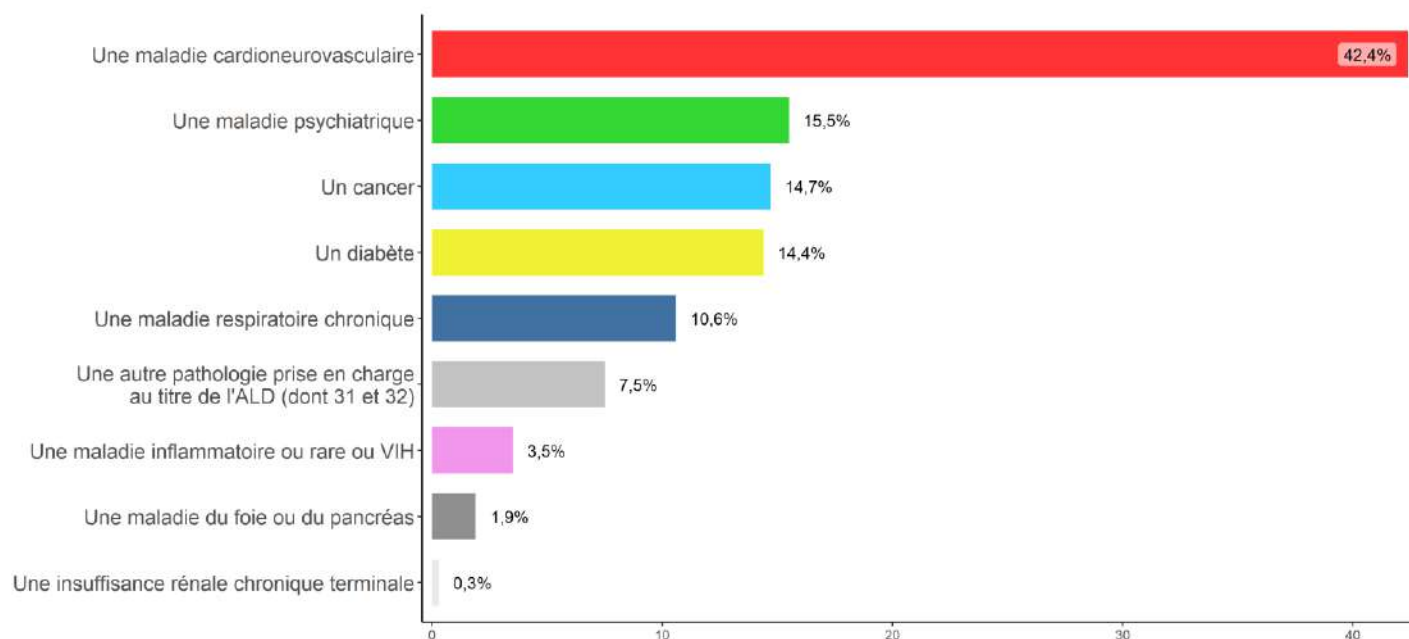


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,7% des assurés pris en charge pour *Maladies neurologiques ou dégénératives*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

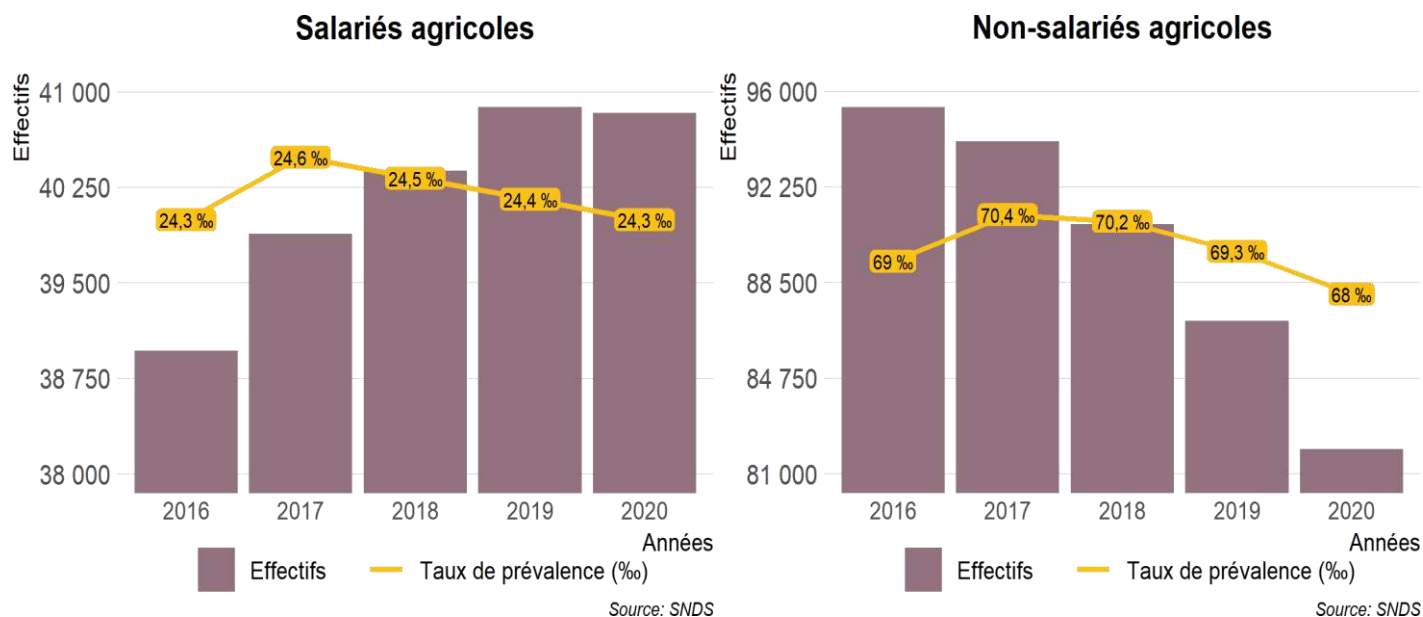
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 81 954                  | 93,2               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 40 835                  | 98,0               | ***             | 122 789                          | 593 110 676€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

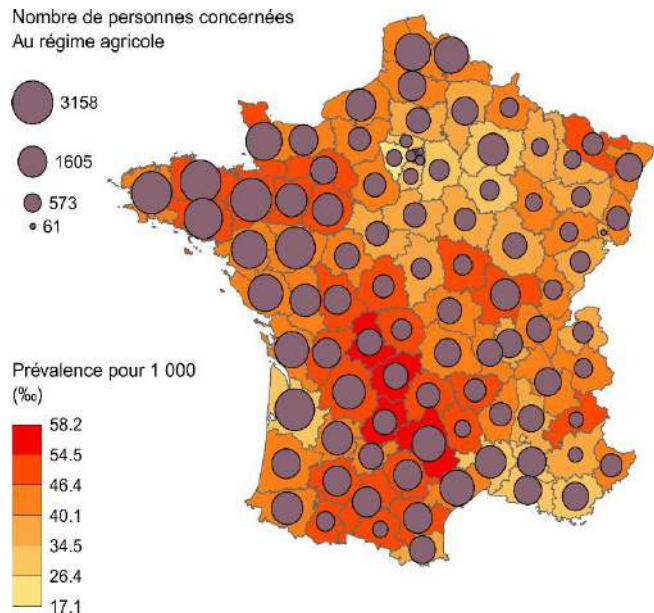


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

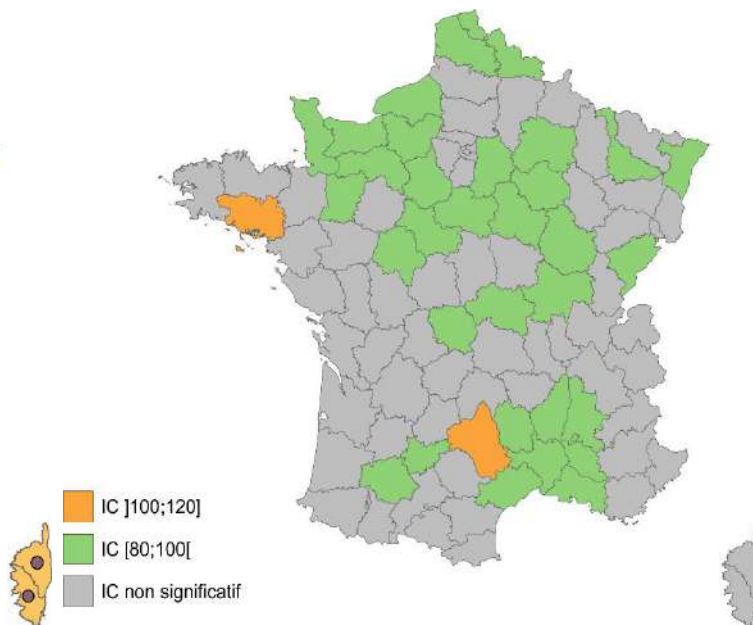


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies neurologiques ou dégénératives (sup\_NeuDeg\_cat) :

*Personnes atteintes par une affection neurologique (sclérose en plaque, paraplégie, myopathie ou myasthénie, épilepsie ou une autre maladie neurologique) ou une maladie dégénérative (démence ou maladie de parkinson).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



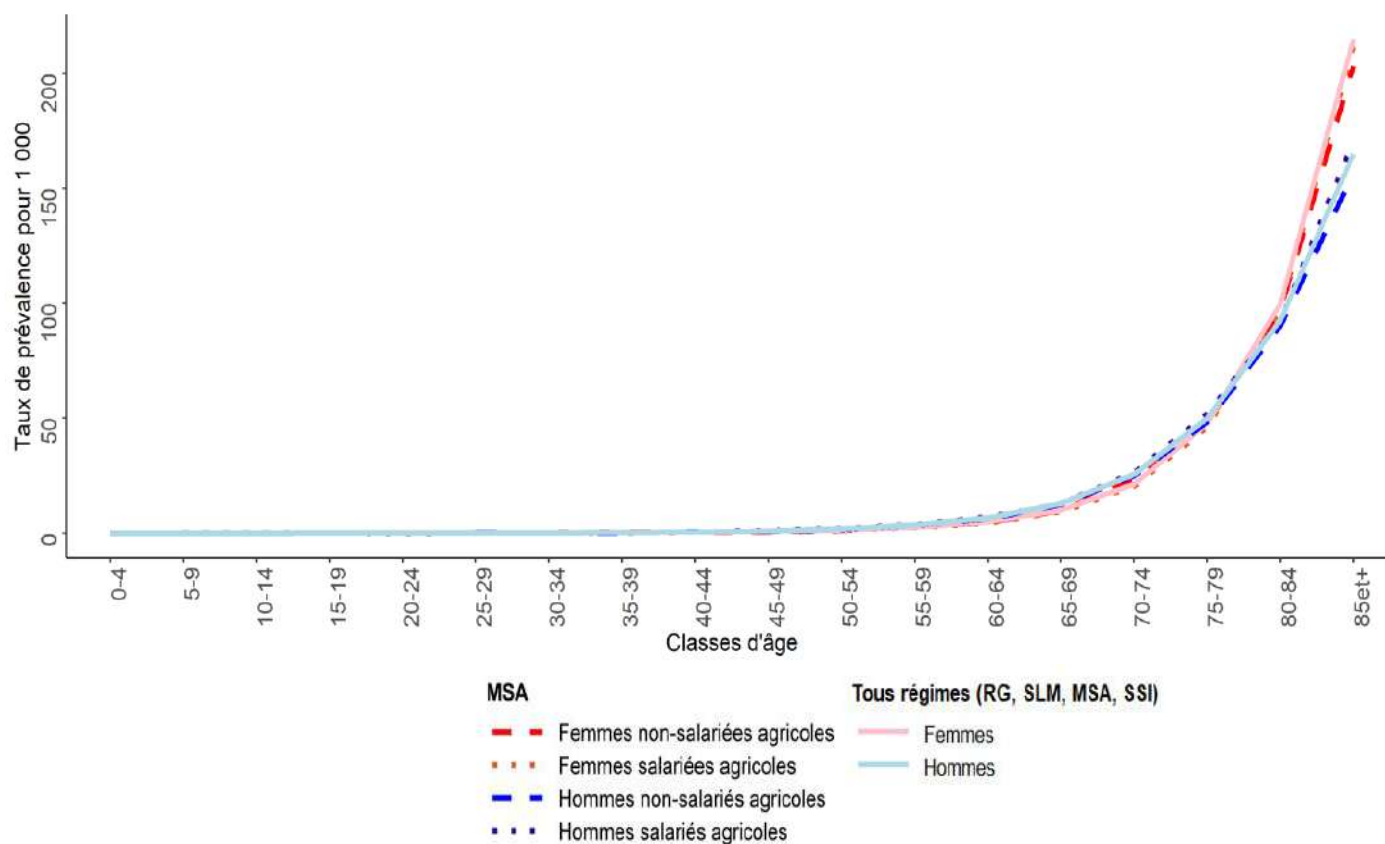
## Maladies dégénératives (démences et parkinson)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 92 402
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,4%
- Taux de prévalence : 32 ‰
- Âge moyen : 85,8 ans – Âge médian : 87 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,6% / 63,4%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 20 441

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

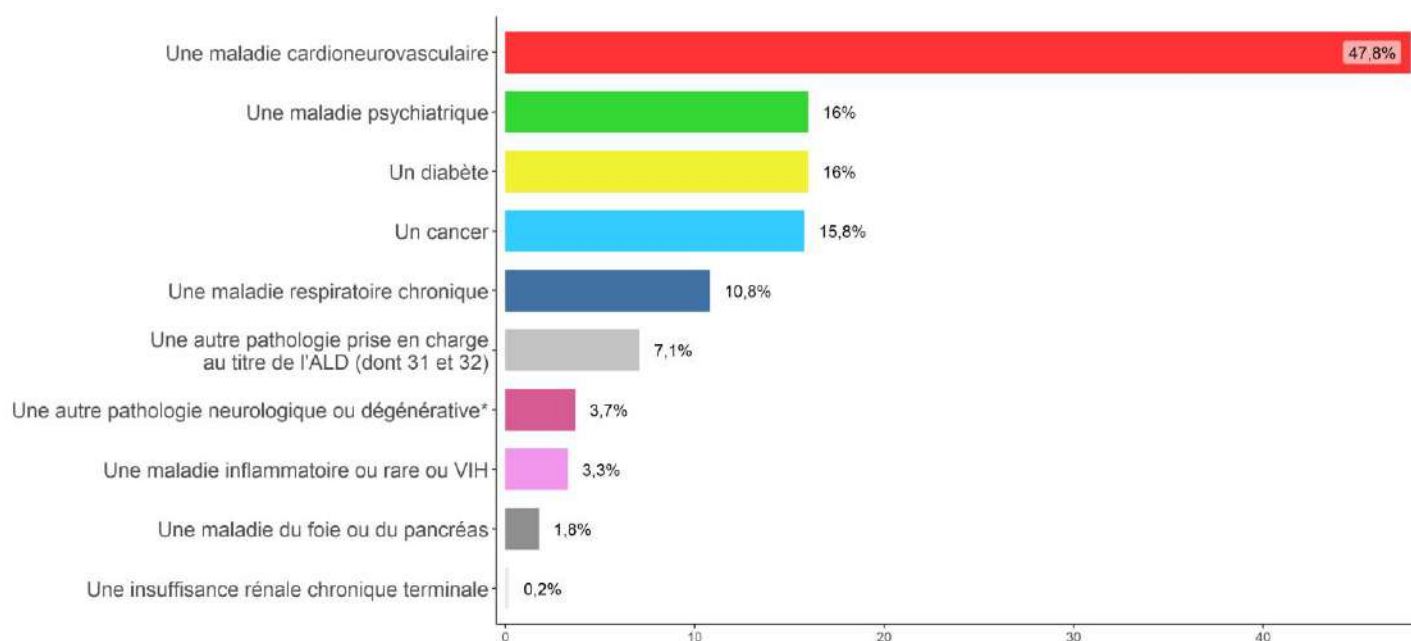


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,5% des assurés pris en charge pour *Maladies dégénératives (démences et Parkinson)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 2,7% Epilepsie ; 0,7% Autres affections neurologiques ; 0,3% Paraplégie ; 0,1% Sclérose en plaque ; 0,1% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 69 338                  | 95,7               | ***              | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 23 064                  | 99,7               | Non significatif | 92 402                           | 399 630 379€            |

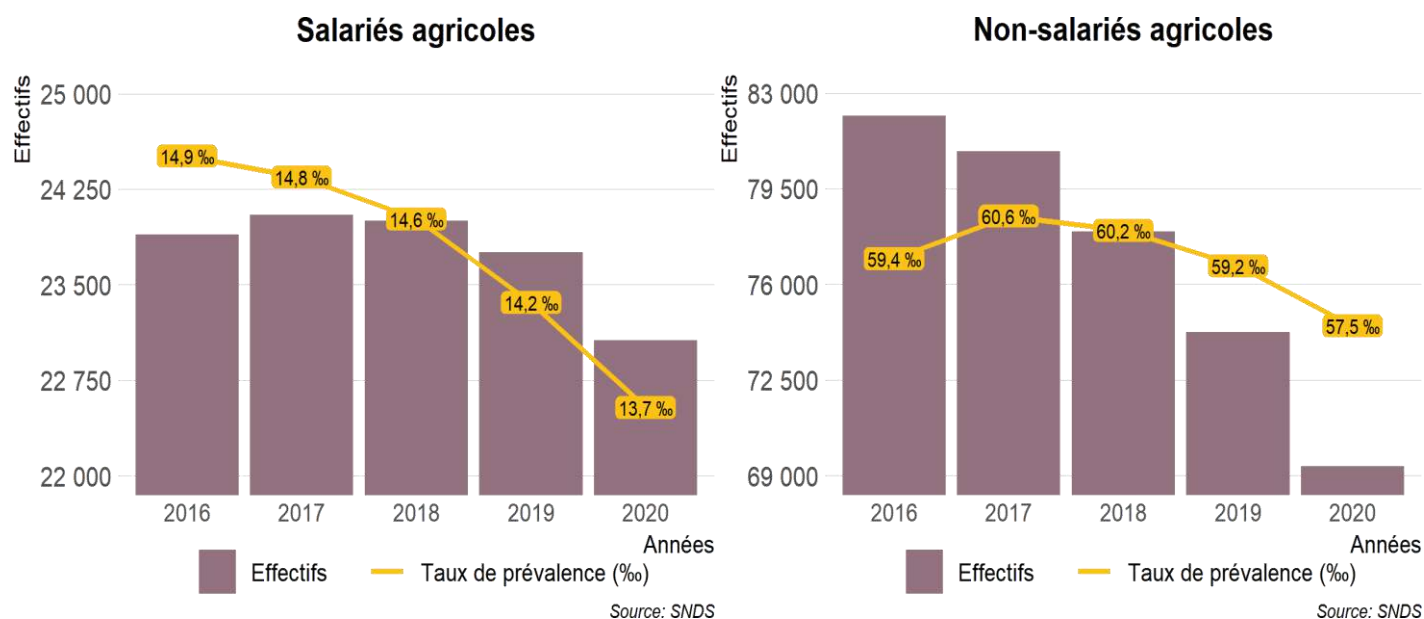
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



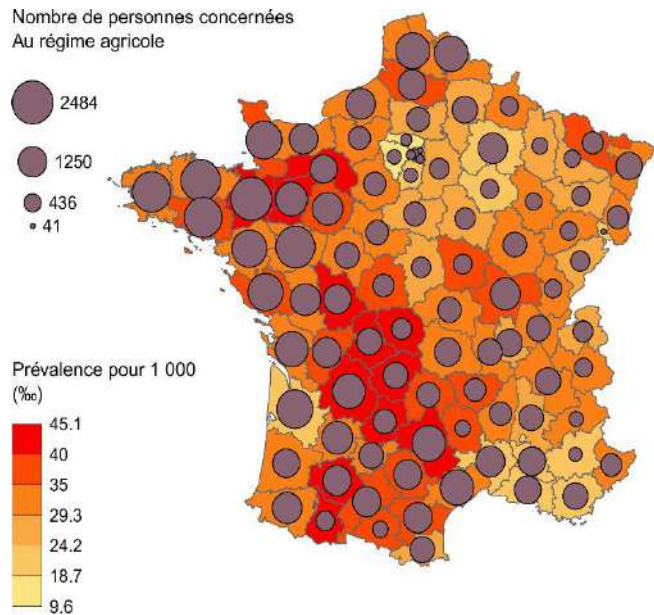


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

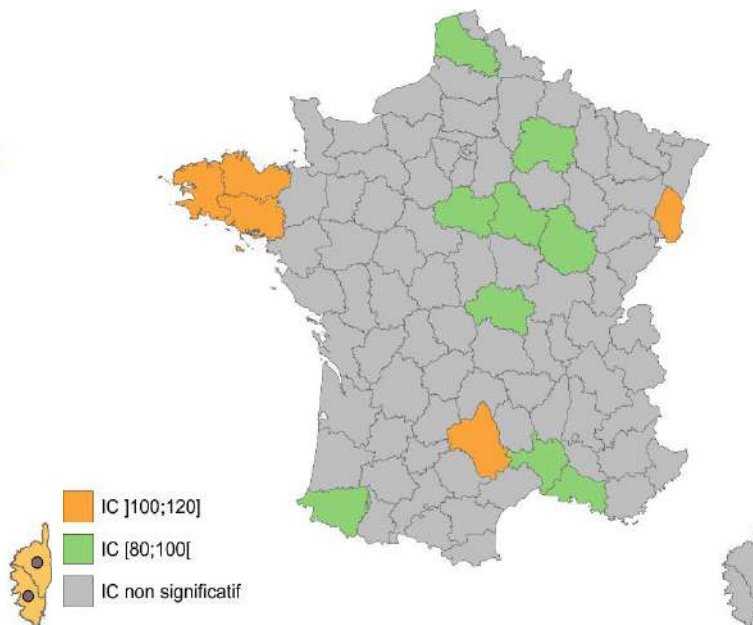


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies dégénératives (démences et parkinson) (sup\_NDemPar\_cat) :

*Personnes souffrant d'une maladie dégénérative (démence ou maladie de parkinson).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.





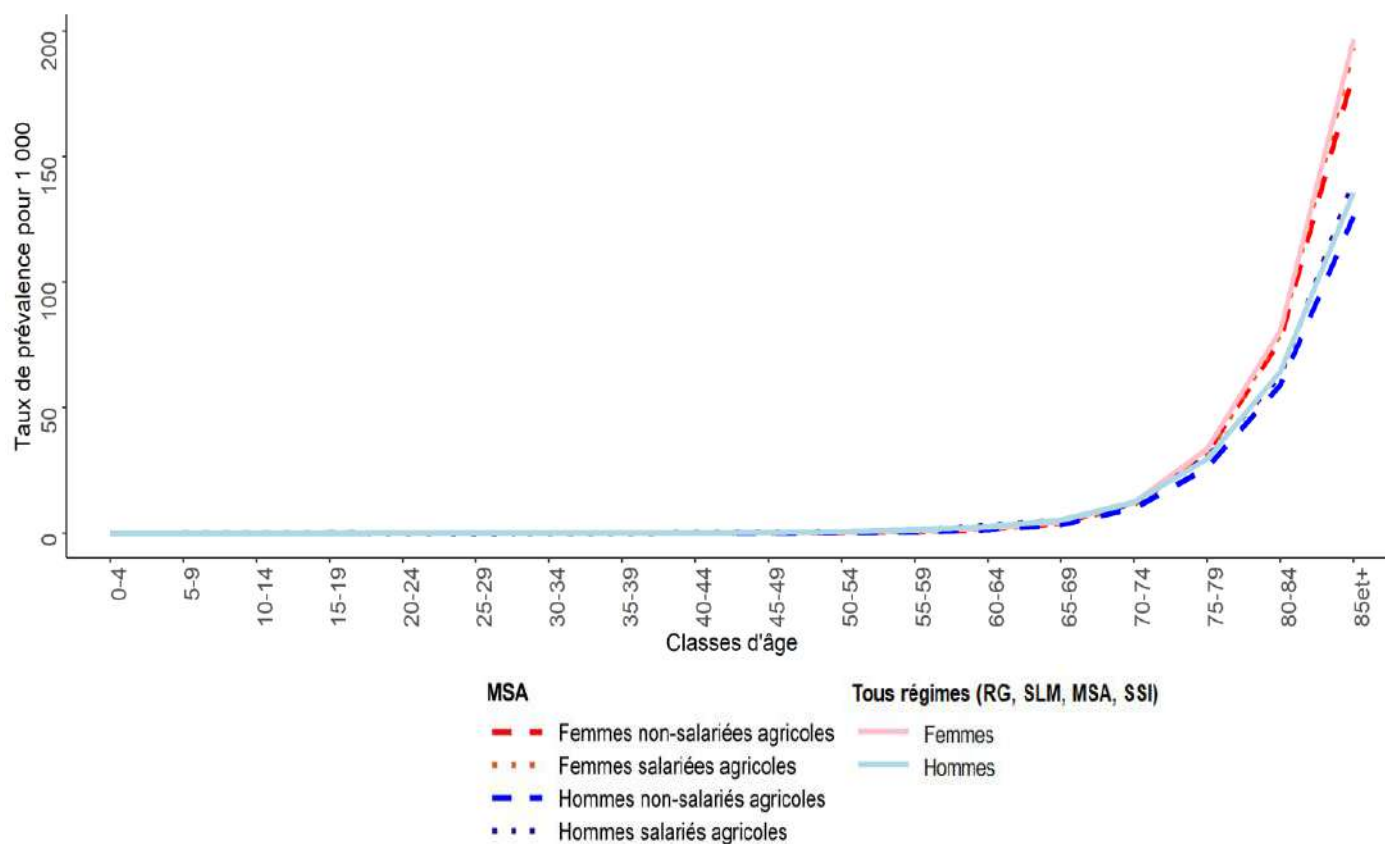
## Démences (dont maladie d'alzheimer)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 72 546
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,9%
- Taux de prévalence : 25,1 ‰
- Âge moyen : 87,5 ans – Âge médian : 88 ans
- Répartition hommes/femmes : 31,7% / 68,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 18 270

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

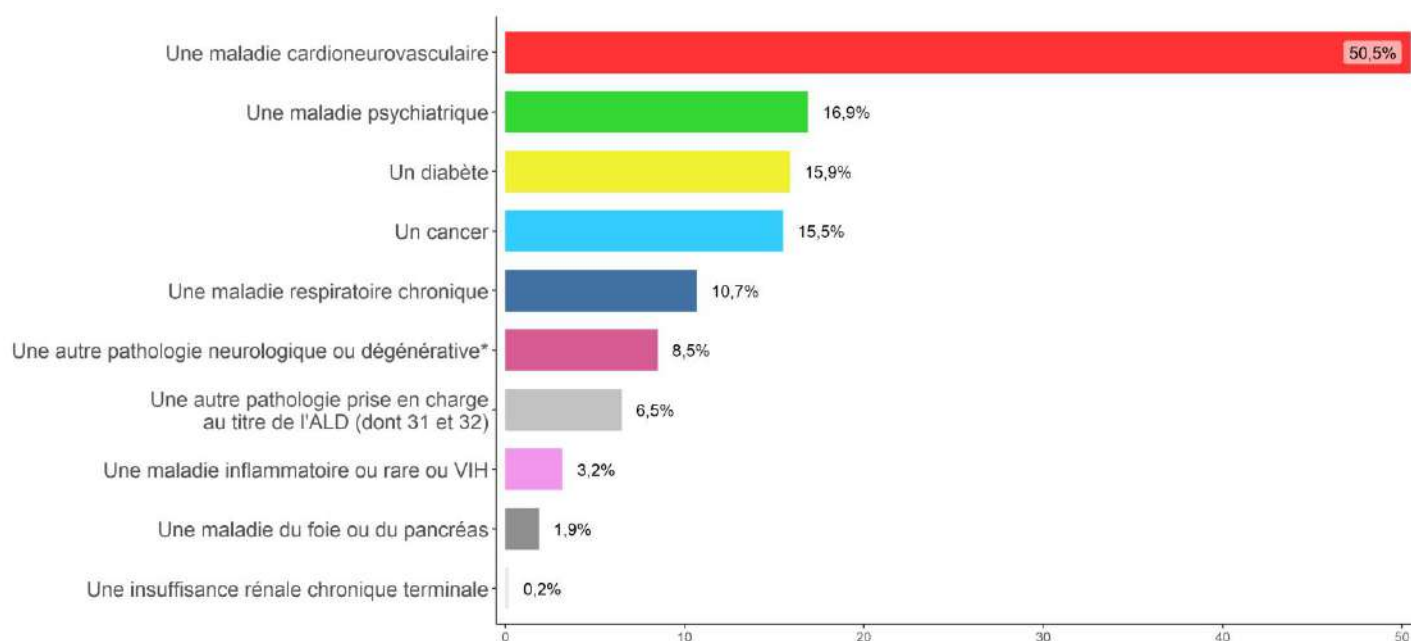


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,7% des assurés pris en charge pour *Démences (dont maladie d'Alzheimer)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 5% Maladie de Parkinson ; 2,9% Epilepsie ; 0,6% Autres affections neurologiques ; 0,2% Paraplégie ; 0,1% Sclérose en plaque ; 0,1% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 55 567                  | 92,8               | ***             |
| Salariés     | 16 979                  | 98,7               | *               |

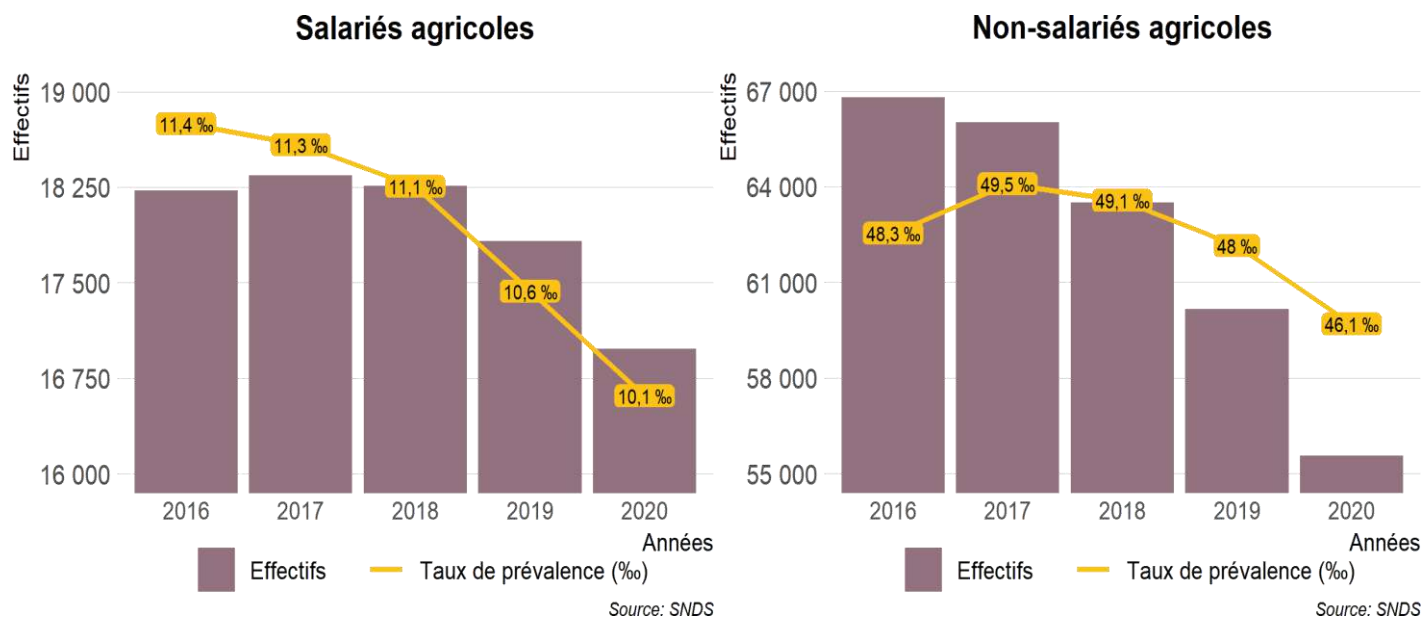
| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 72 546                           | 290 020 340€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

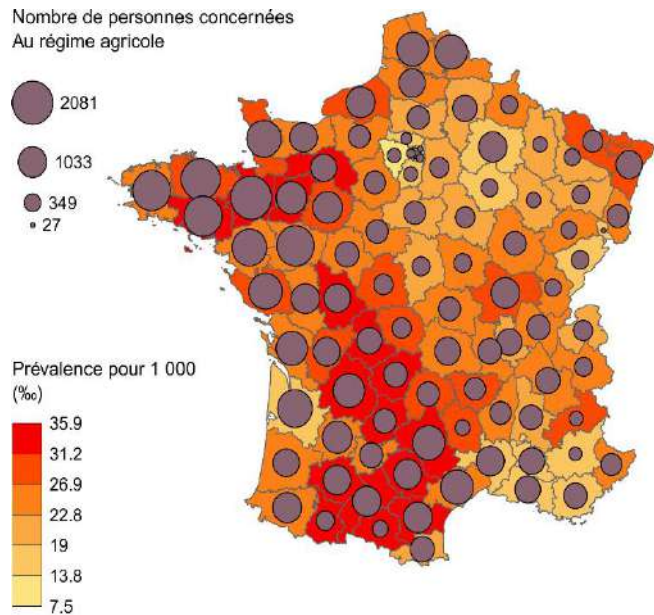


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

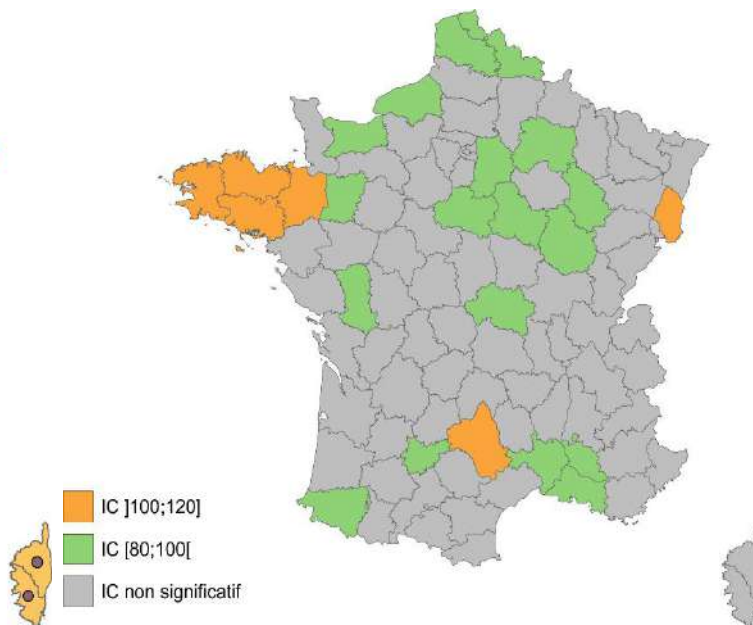


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Démences (dont maladie d'alzheimer) (top\_NDemenc\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) pour maladie d'Alzheimer ou autres démences durant au moins une des 5 dernières années (DP ou DR), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une démence comme complication ou morbidité associée (DA, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en psychiatrie (RIM-P) pour maladie d'Alzheimer ou autres démences durant au moins une des 5 dernières années (DP ou DA) et/ou personnes hospitalisées en SSR pour maladie d'Alzheimer ou autres démences durant au moins une des 5 dernières années (MMP, AE ou DA) (à l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



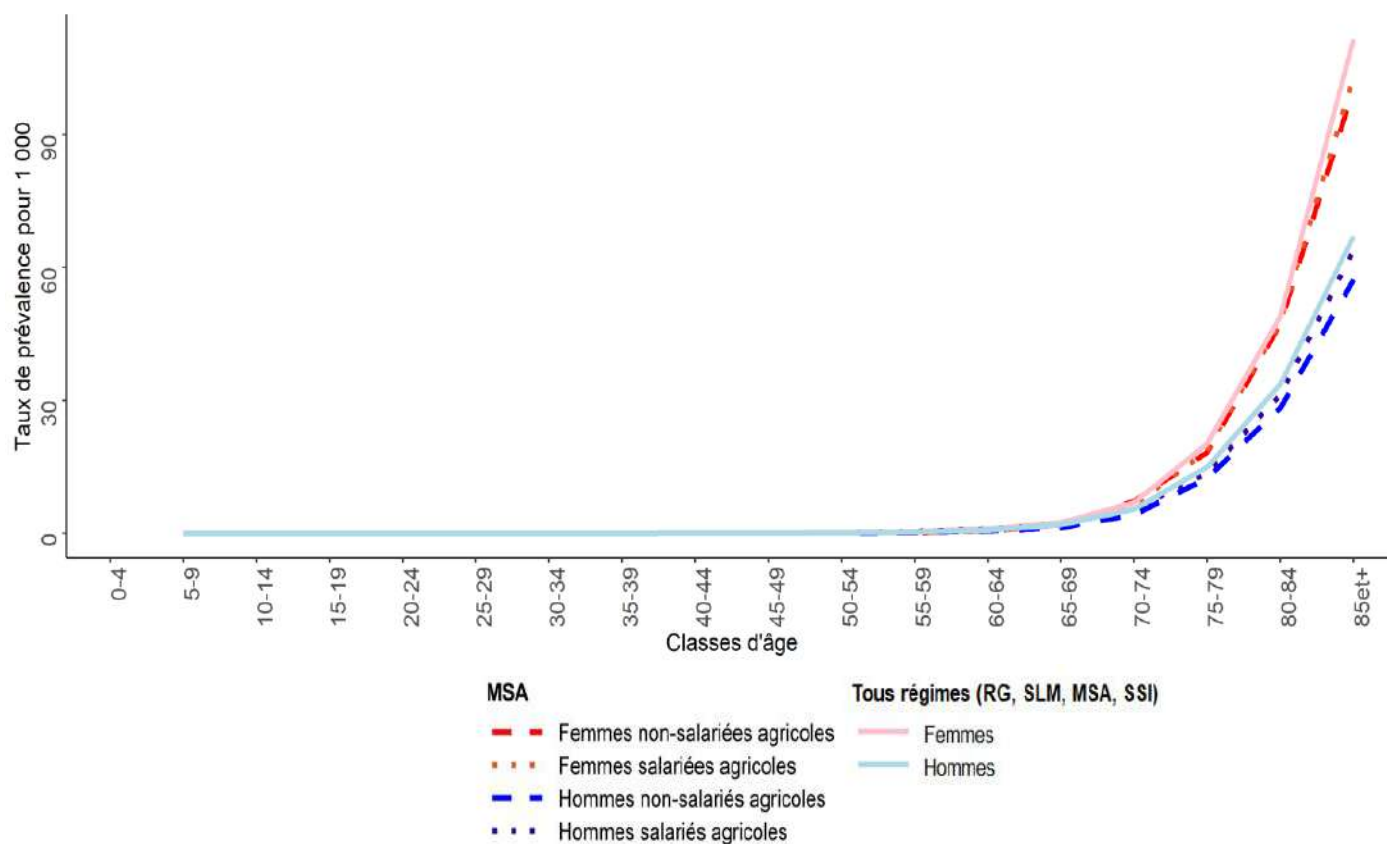
## Maladie d'alzheimer

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 38 009
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 8,3%
- Taux de prévalence : 13,2 ‰
- Âge moyen : 87,4 ans – Âge médian : 88 ans
- Répartition hommes/femmes : 27,5% / 72,5%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 7 729

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



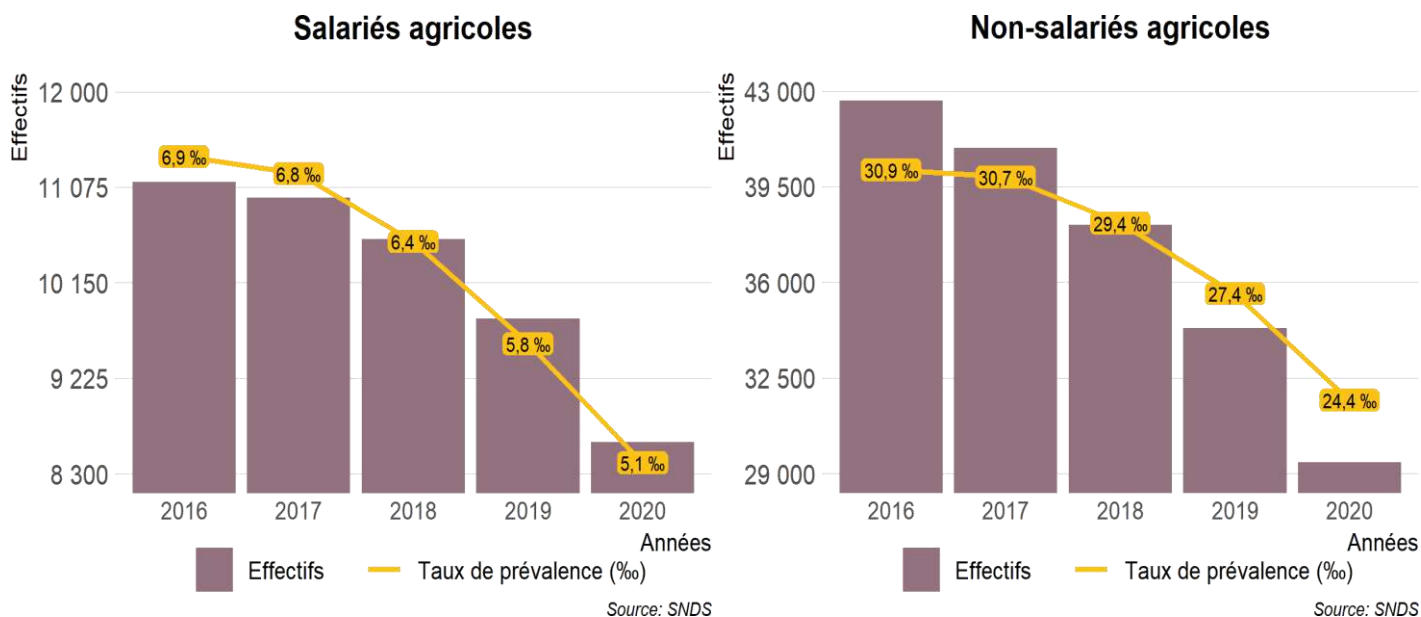
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 29 401                  | 89,3               | ***             |
| Salariés     | 8 608                   | 93,8               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime







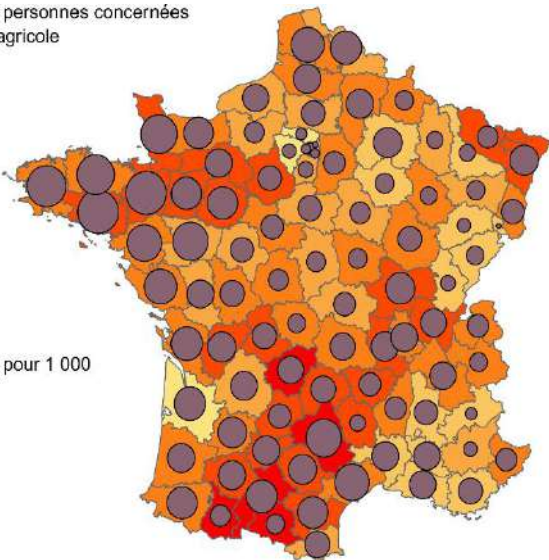
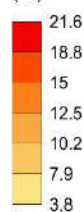
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

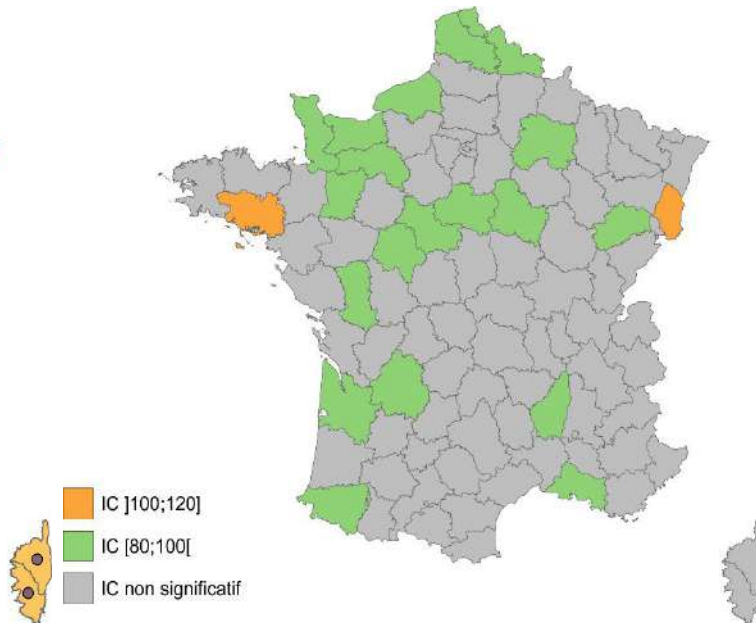
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie d'alzheimer (sup\_NDemAlz\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de maladie d'Alzheimer, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) pour maladie d'Alzheimer durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une maladie d'Alzheimer comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en psychiatrie (RIM-P) pour maladie d'Alzheimer durant au moins une des 5 dernières années (DP ou diagnostic associé) et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation pour maladie d'Alzheimer durant au moins une des 5 dernières années (manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



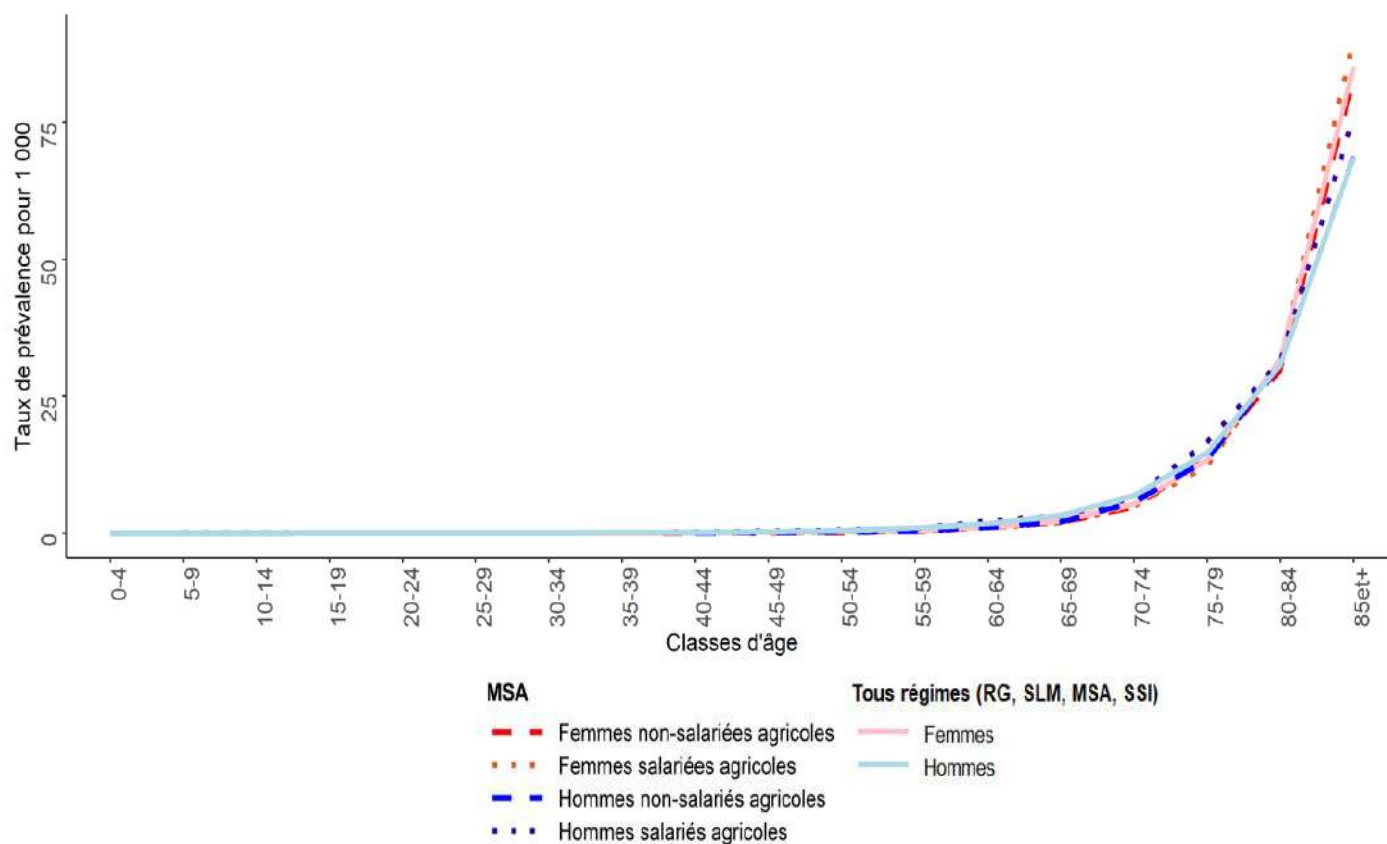
## Autres démences

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 34 537
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 2,5%
- Taux de prévalence : 12 ‰
- Âge moyen : 87,5 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,2% / 63,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 14 057

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



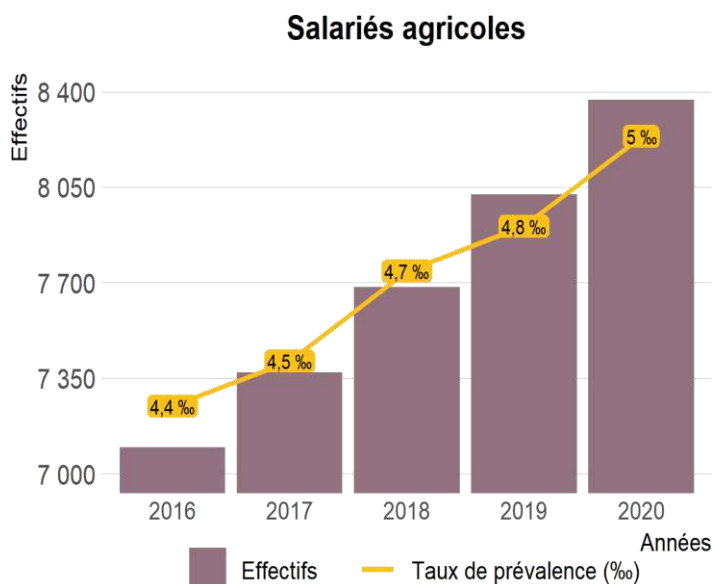
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 26 166                  | 97,0               | ***             |
| Salariés     | 8 371                   | 104,4              | ***             |

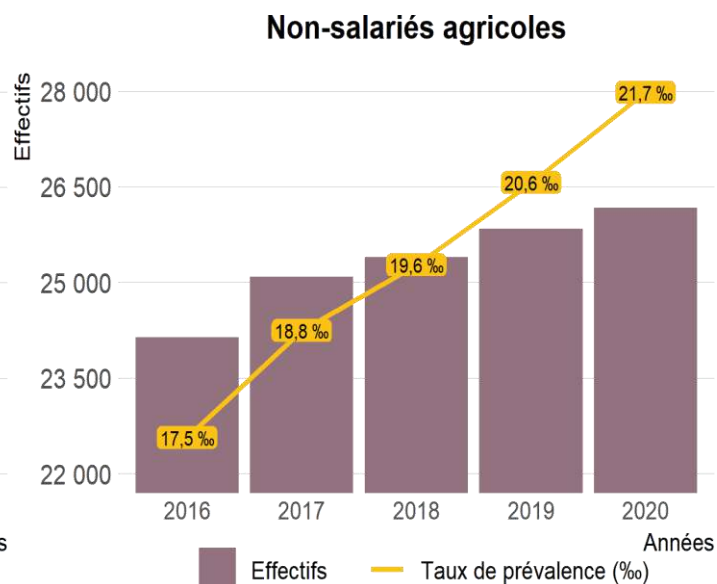
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



Source: SNDS



Source: SNDS



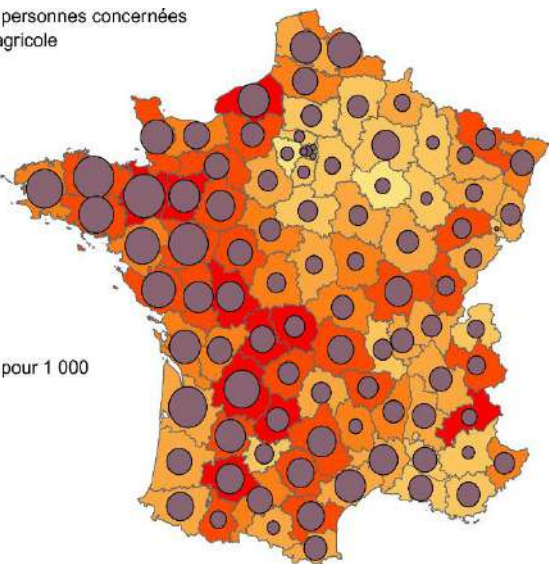
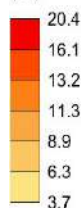
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

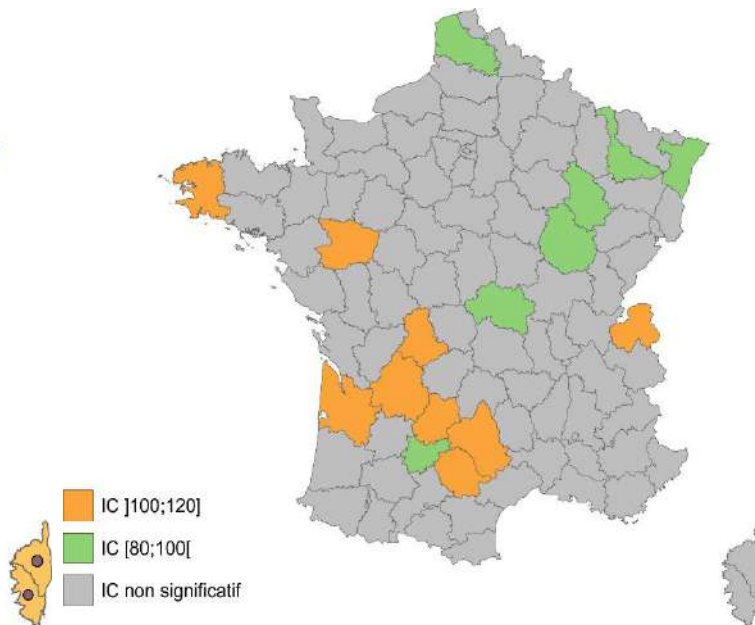
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres démences (sup\_NDemAut\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une démence (hormis la maladie d'Alzheimer) comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou diagnostic relié d'un des résumé d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en psychiatrie (RIM-P) pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic associé) et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) durant au moins une des 5 dernières années (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé). A l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



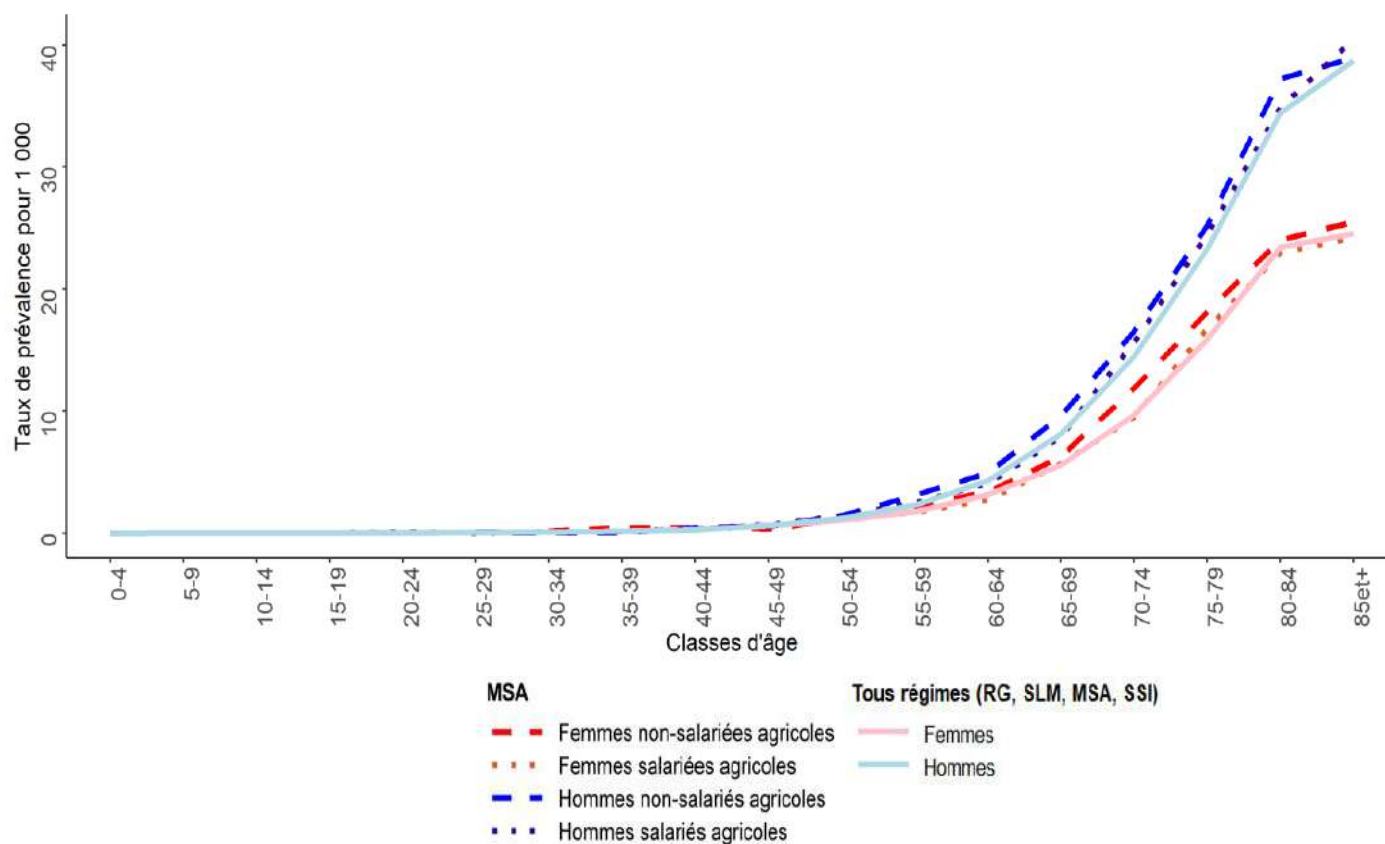
## Maladie de parkinson

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 23 484
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,2%
- Taux de prévalence : 8,1 ‰
- Âge moyen : 80,5 ans – Âge médian : 83 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,1% / 45,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 3 548

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

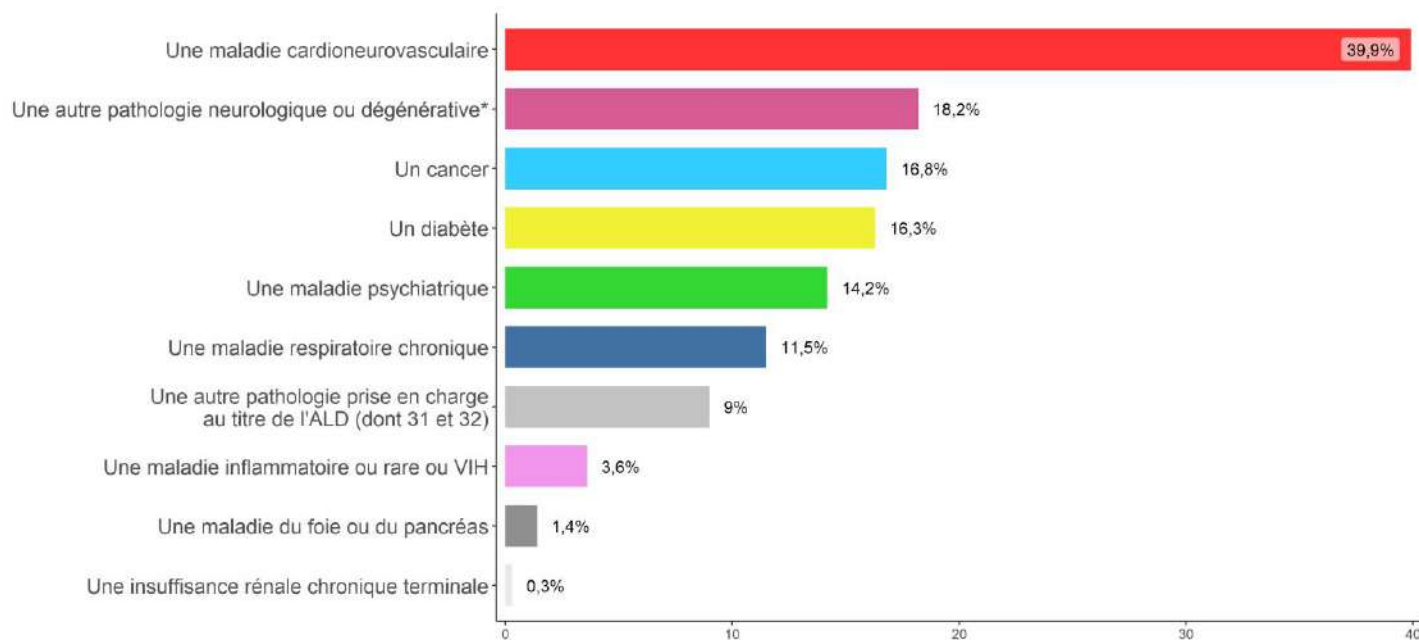


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,3% des assurés pris en charge pour *Maladie de Parkinson*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 15,4% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2% Epilepsie ; 1,2% Autres affections neurologiques ; 0,4% Paraplégie ; 0,2% Sclérose en plaque ; 0,1% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 16 483                  | 106,6              | ***              |
| Salariés     | 7 001                   | 101,8              | Non significatif |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 23 484                           | 109 610 039€            |

Source: SNDS

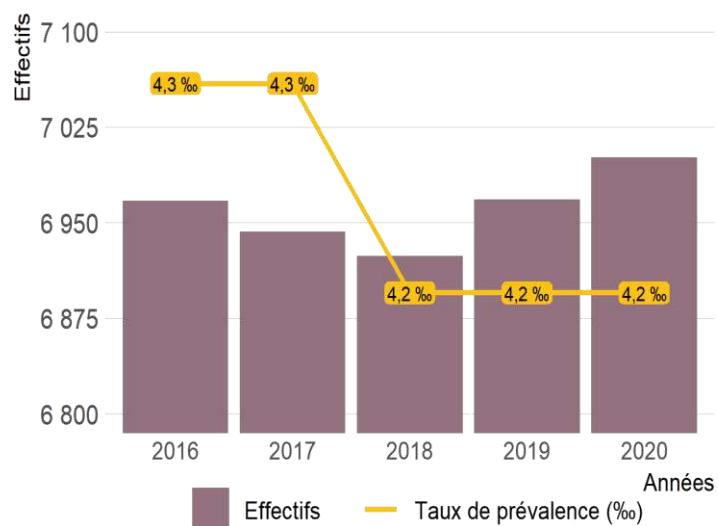
\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.





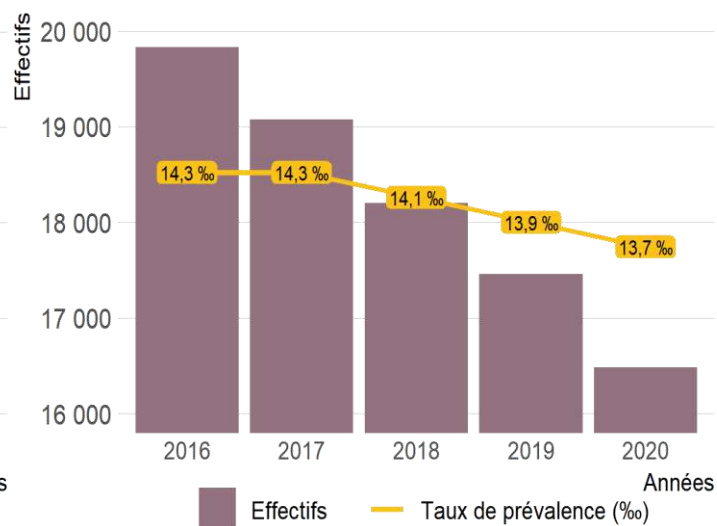
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

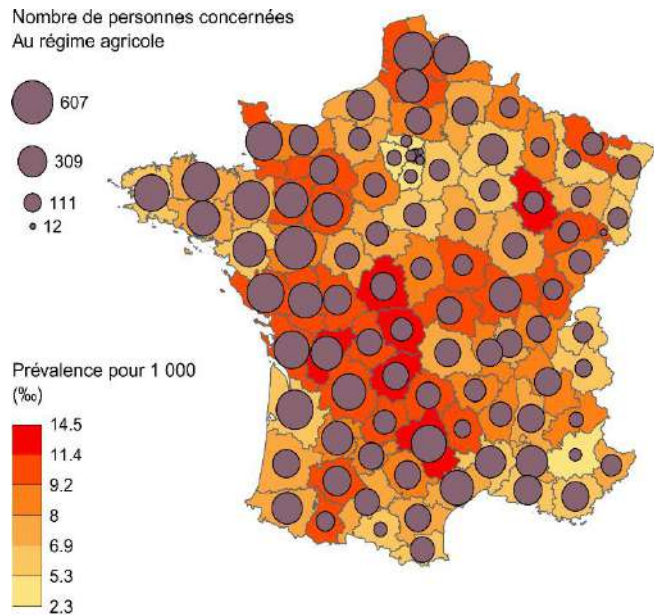
### Non-salariés agricoles



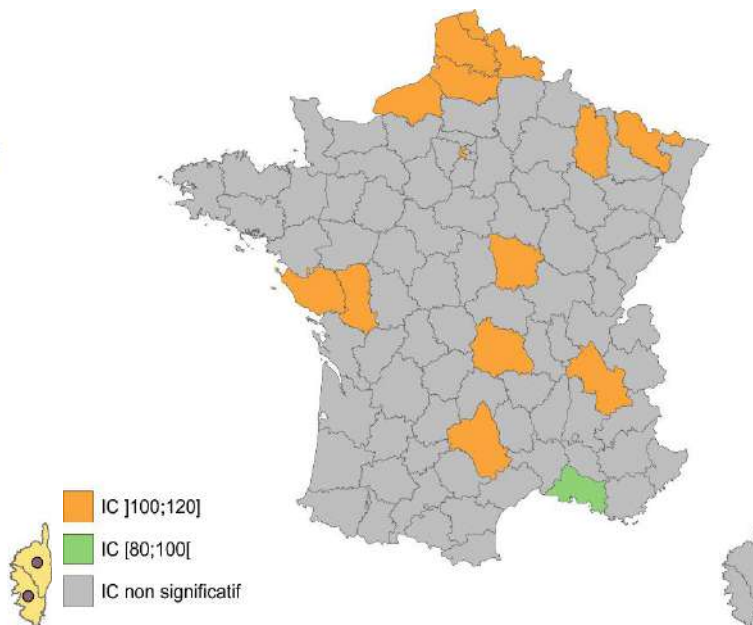
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie de parkinson (top\_NParkin\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) (diagnostic principal ou diagnostic relié) ou en établissement psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson durant au moins une des 5 dernières années, et/ou personnes hospitalisées en MCO (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou diagnostic relié d'un des résumés d'unité médicale) ou soins de suite et réadaptation (diagnostic associé) l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée.*

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



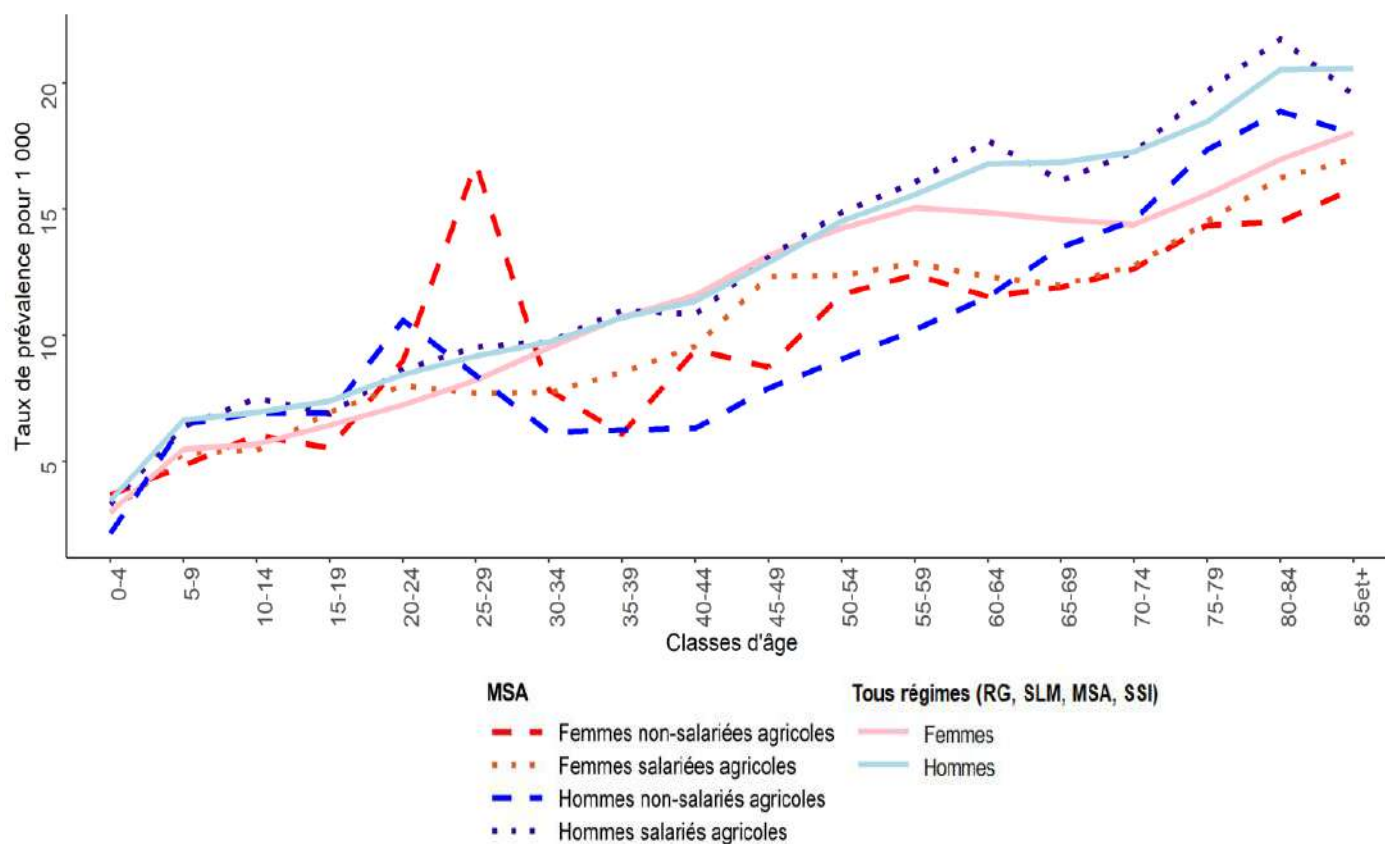
## Maladies neurologiques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 33 794
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,1%
- Taux de prévalence : 11,7 ‰
- Âge moyen : 59,4 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,9% / 44,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 4 877

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

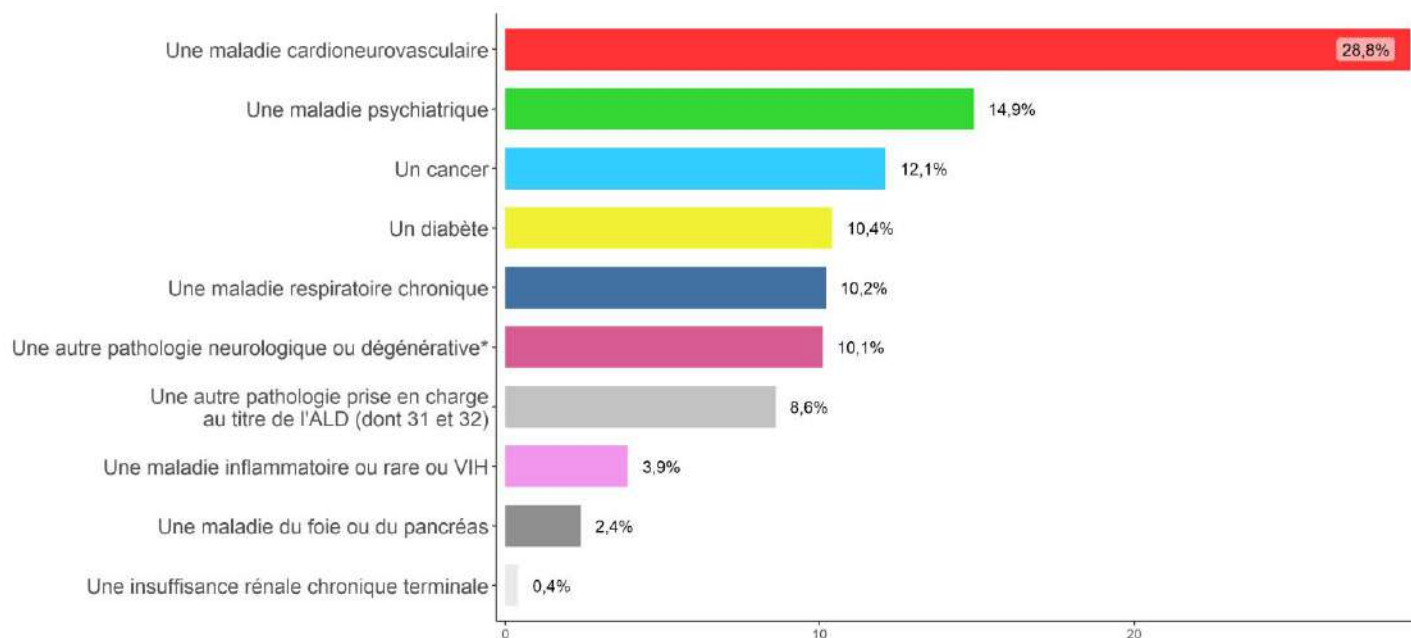


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,9% des assurés pris en charge pour *Maladies neurologiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 8,1% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,6% Maladie de Parkinson.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 14 977                  | 82,4               | ***             | 33 794                           | 193 480 296€            |
| Salariés     | 18 817                  | 95,9               | ***             |                                  |                         |

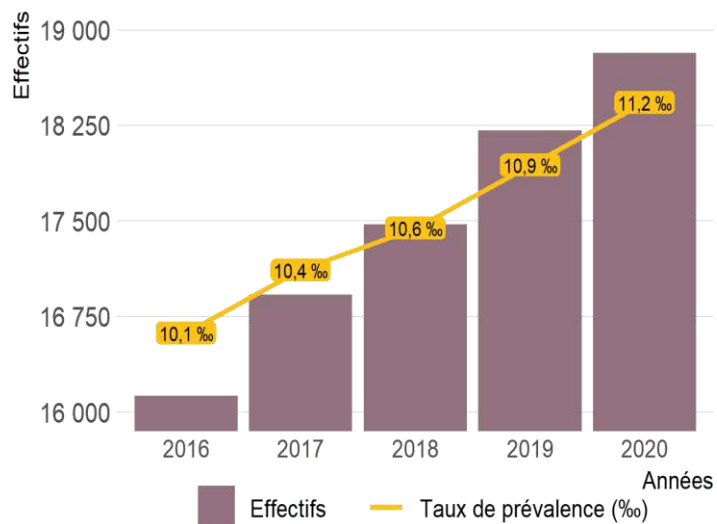
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



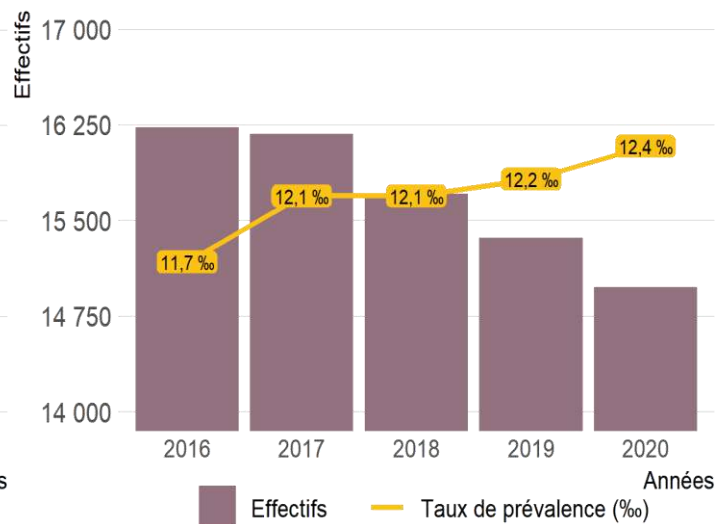
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

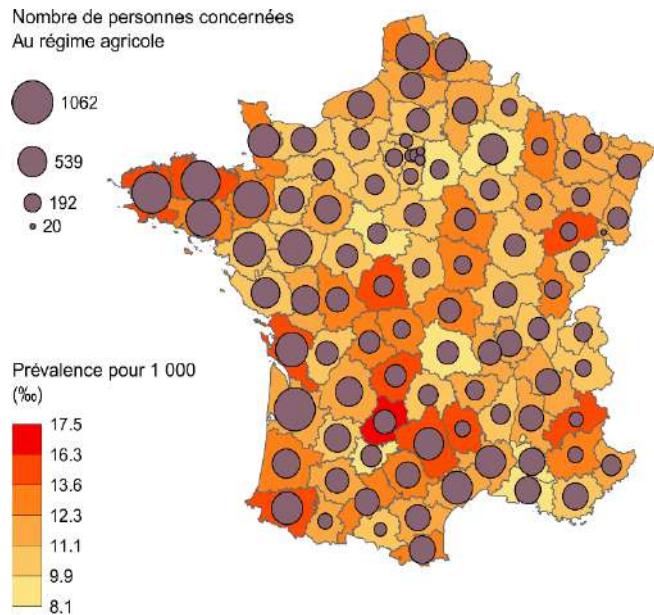
### Non-salariés agricoles



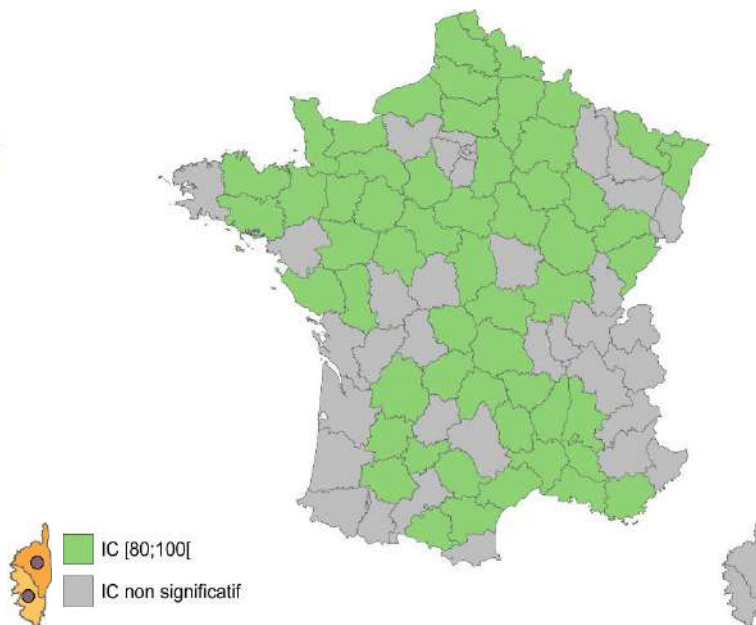
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies neurologiques (sup\_Neuro\_cat) :

*Personnes atteintes par une affection neurologique (sclérose en plaque, paraplégie, myopathie ou myasthénie, épilepsie ou une autre maladie neurologique).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



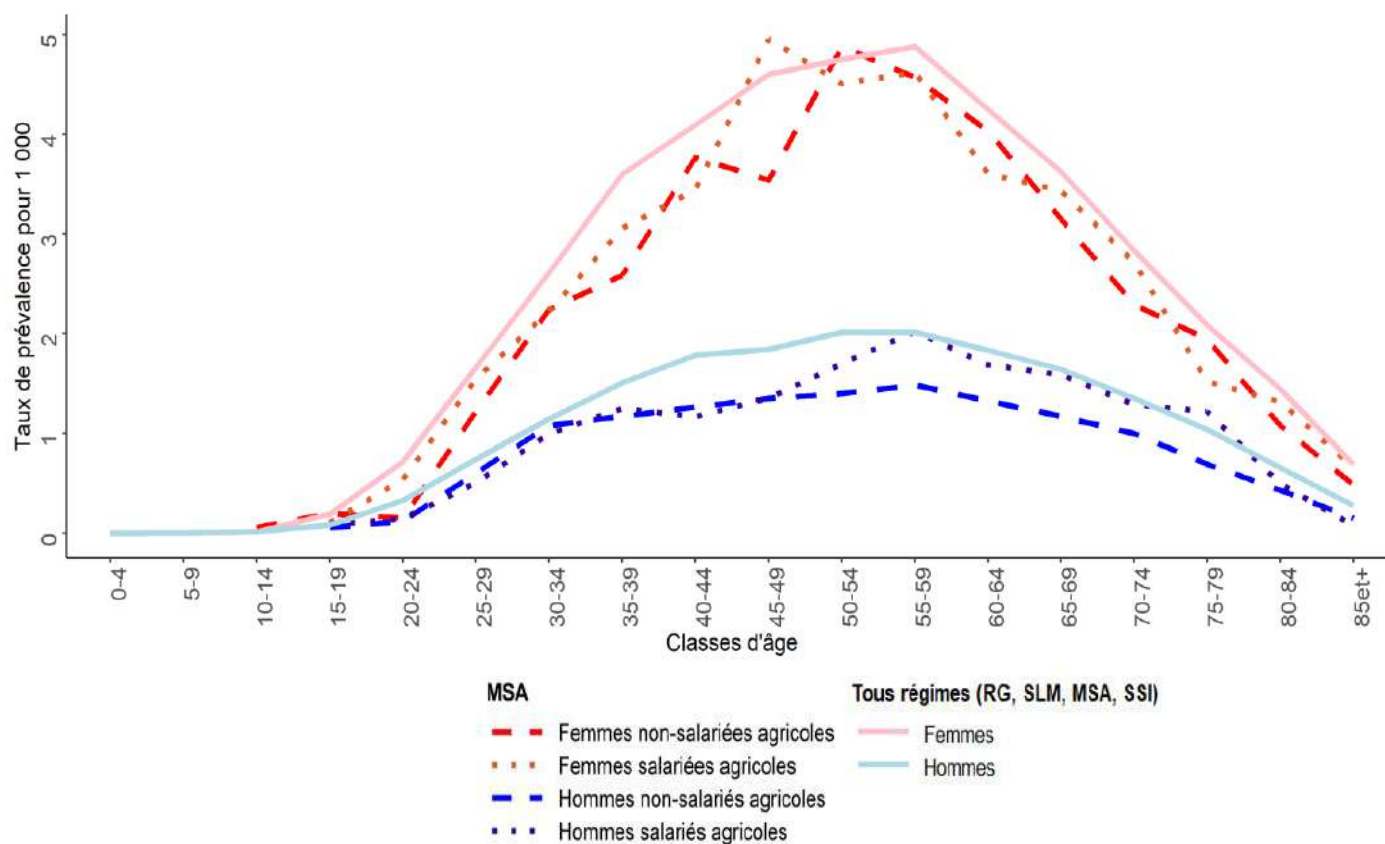
## Sclérose en plaque

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 128
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,8%
- Taux de prévalence : 1,4 ‰
- Âge moyen : 56 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 33,9% / 66,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 307

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



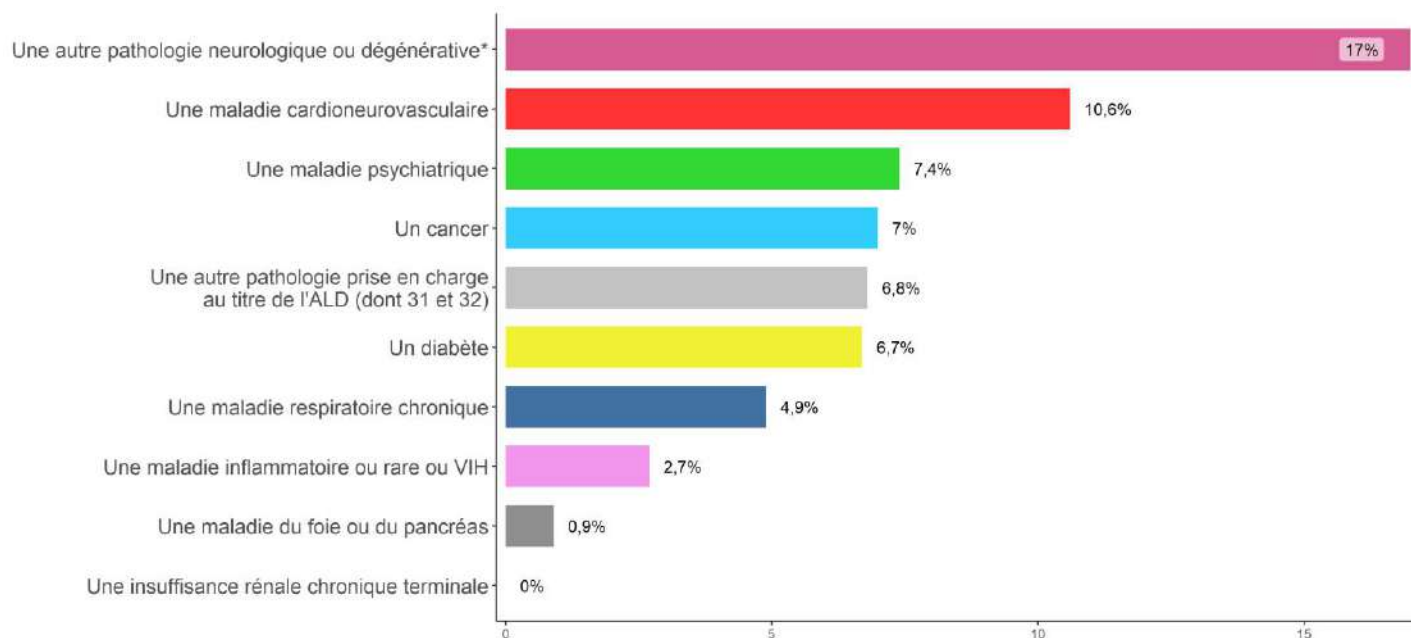
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

44,1% des assurés pris en charge pour *Sclérose en plaque*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 11,4% Paraplégie ; 3% Autres affections neurologiques ; 1,5% Epilepsie ; 1,3% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 0,9% Maladie de Parkinson ; 0,4% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

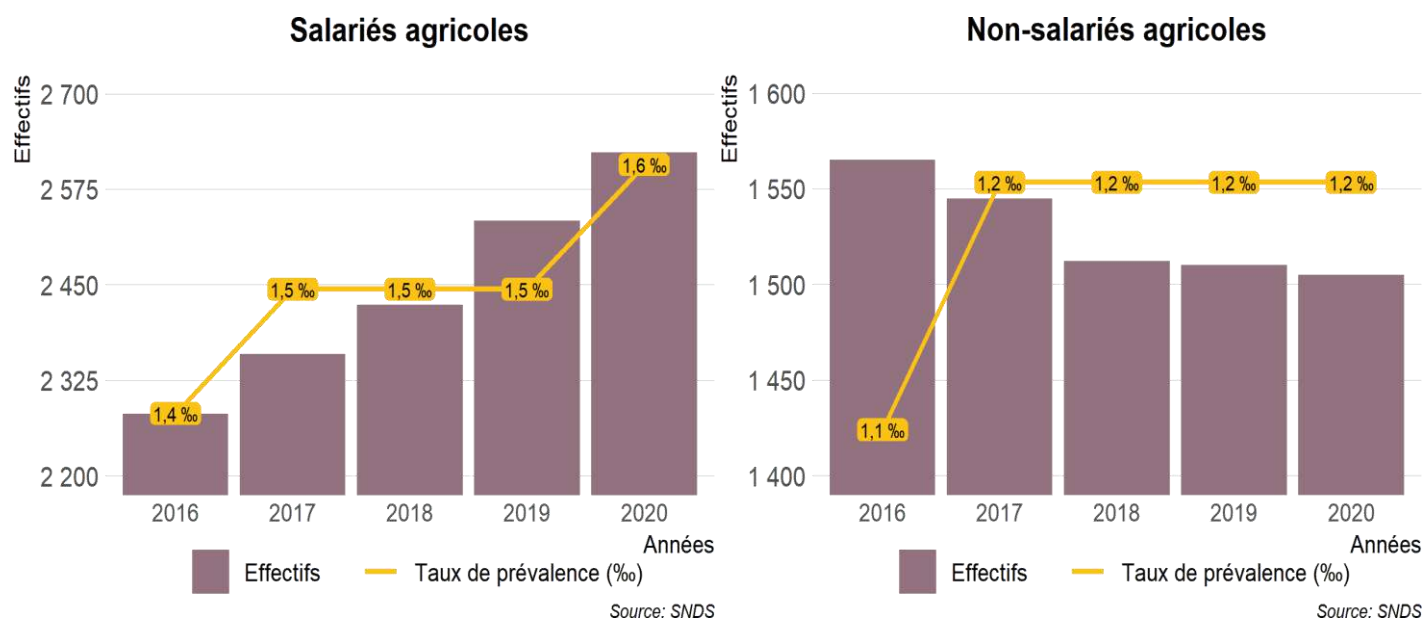
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 1 505                   | 80,0               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 2 623                   | 89,4               | ***             | 4 128                            | 50 809 239€             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



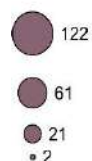
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



## Répartition géographique

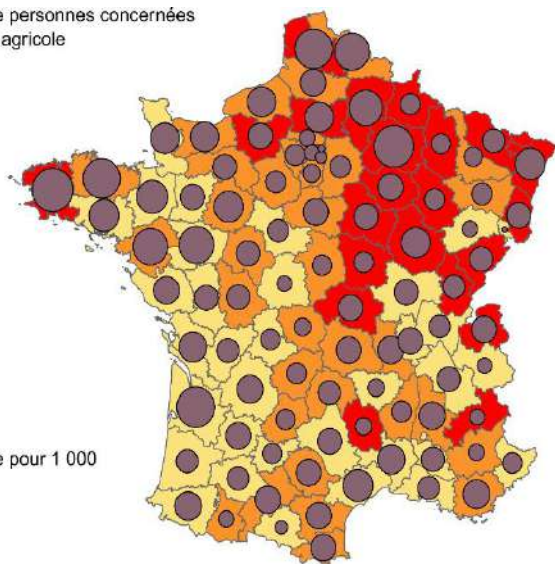
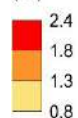
### Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole

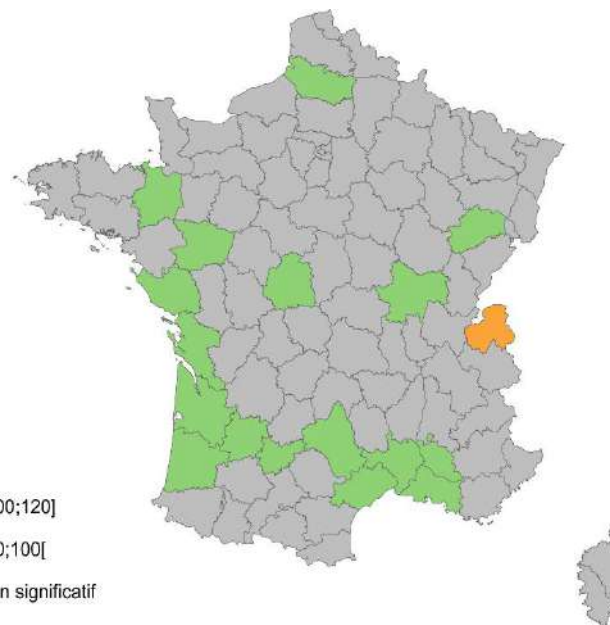


Prévalence pour 1 000

(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Sclérose en plaque (top\_NSePlaql\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaque, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour sclérose en plaque durant au moins une des 5 dernières années, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement de la sclérose en plaque dans l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



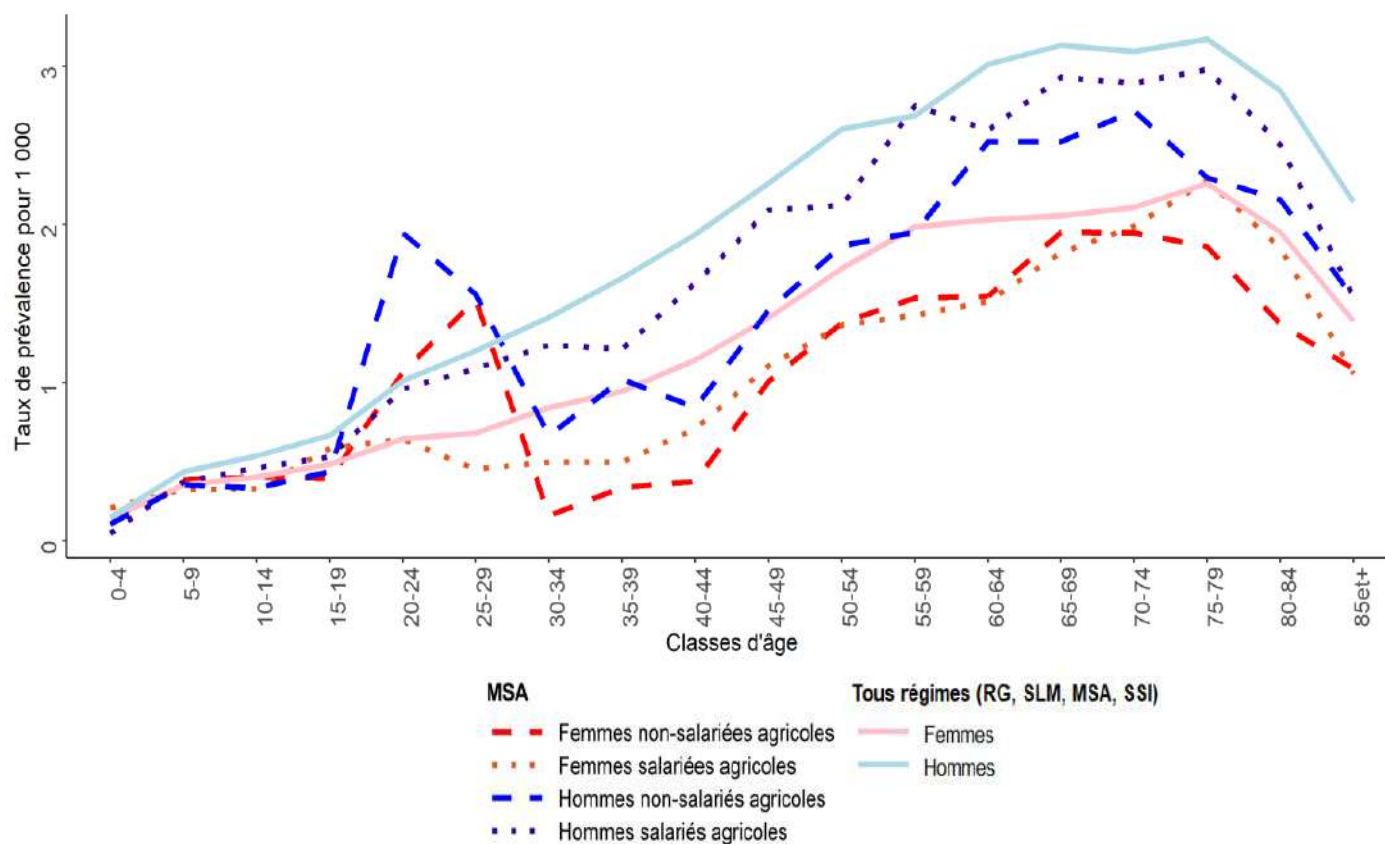
## Paraplégie

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 116
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,1%
- Taux de prévalence : 1,4 ‰
- Âge moyen : 60,5 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 64,1% / 35,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 613

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

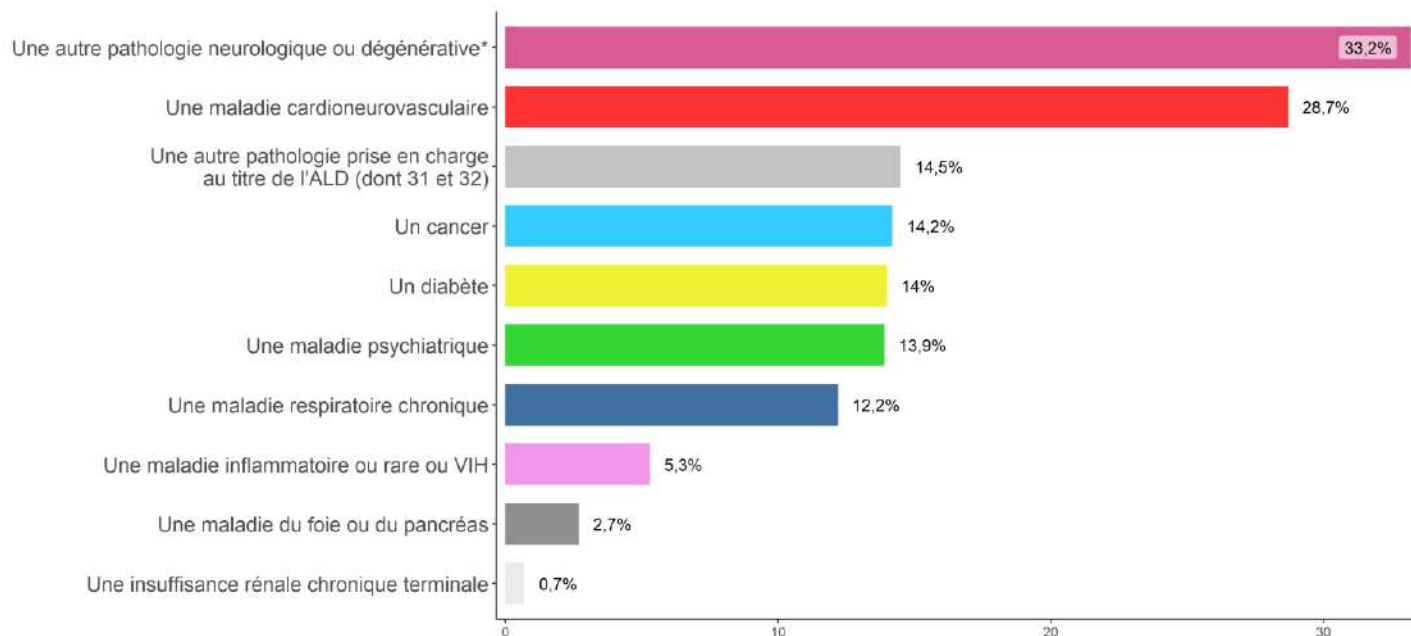


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,4% des assurés pris en charge pour *Paraplégie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 12,3% Autres affections neurologiques ; 11,4% Sclérose en plaque ; 3,9% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 3,6% Epilepsie ; 2,4% Myopathie ou myasthénie ; 2,2% Maladie de Parkinson.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommants du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 1 863                   | 77,3               | ***             | Nombre de consommateurs        | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 2 253                   | 85,7               | ***             | 4 116                          | 54 665 778€             |

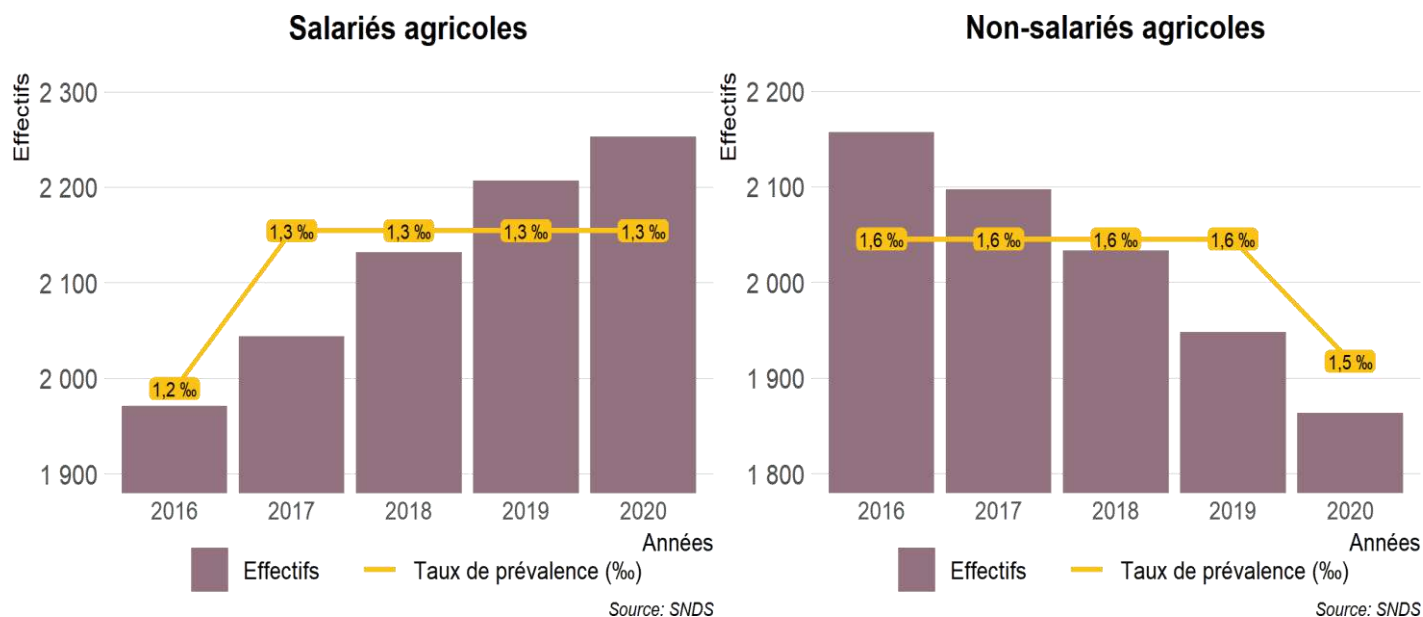
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.





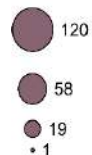
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



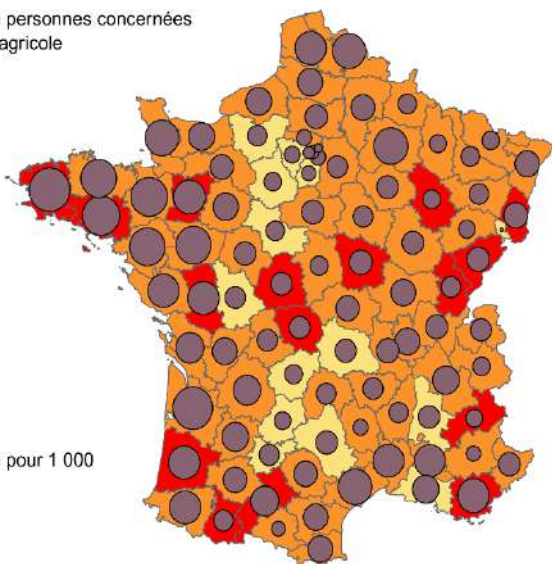
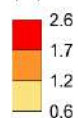
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

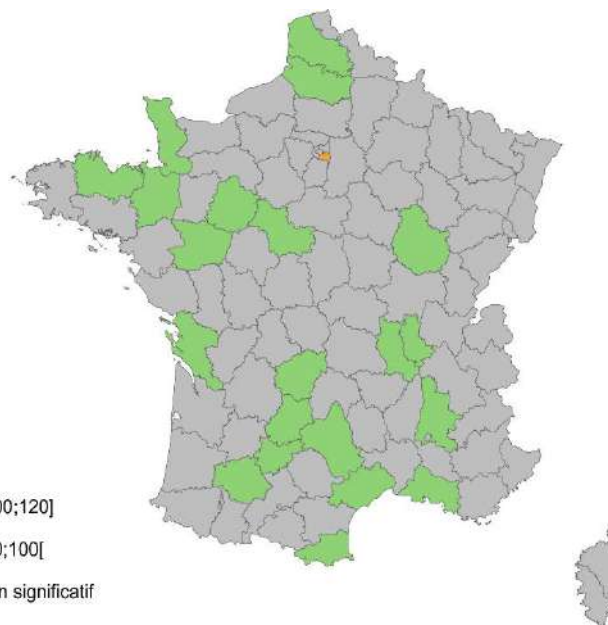
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Paraplégie (top\_NParapl\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de paraplégie, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour paraplégie durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation pour paraplégie durant au moins une des 5 dernières années (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



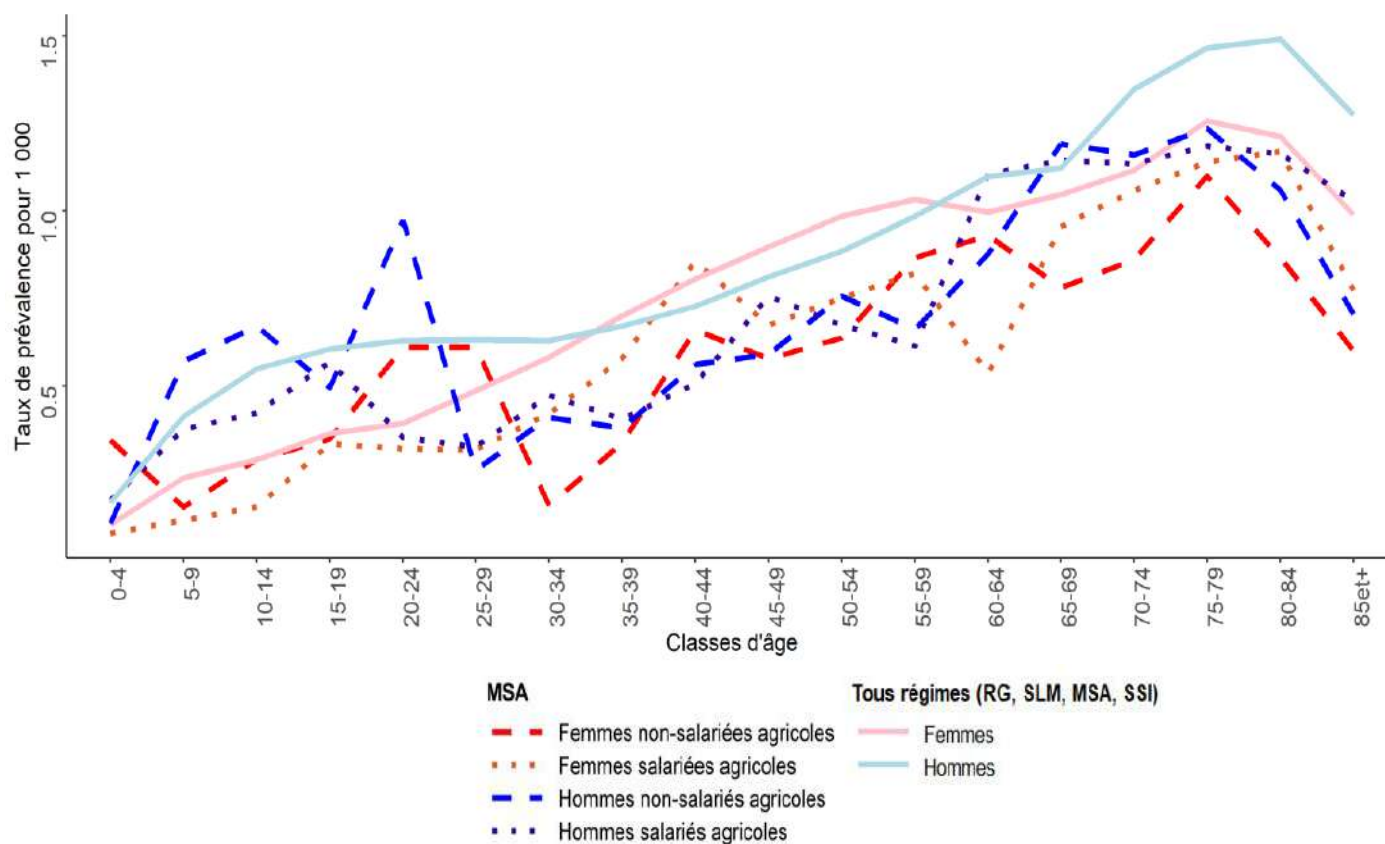
## Myopathie ou myasthénie

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 962
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,6%
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 59,6 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,6% / 43,4%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 205

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

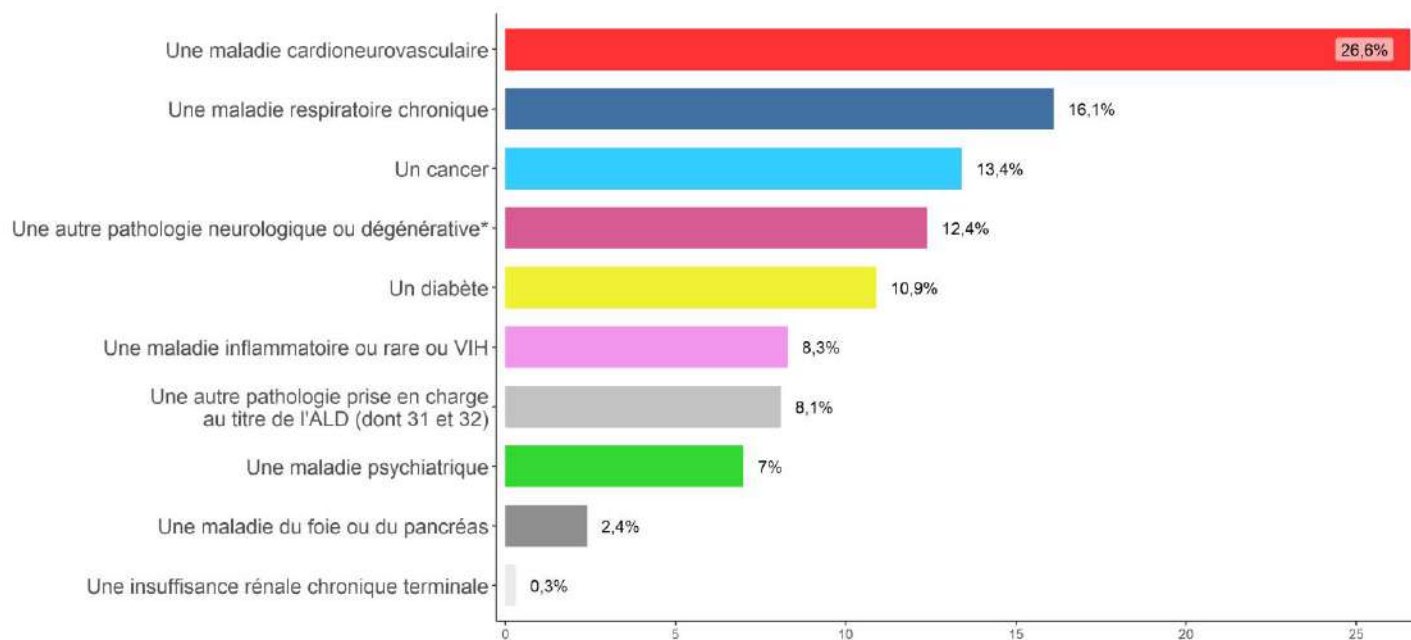


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62% des assurés pris en charge pour *Myopathie ou myasthénie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 5% Paraplégie ; 3,6% Autres affections neurologiques ; 2,1% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 1,2% Maladie de Parkinson ; 1,1% Epilepsie ; 0,8% Sclérose en plaque.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 915                     | 75,8               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 1 047                   | 80,1               | ***             | 1 962                            | 12 049 895€             |

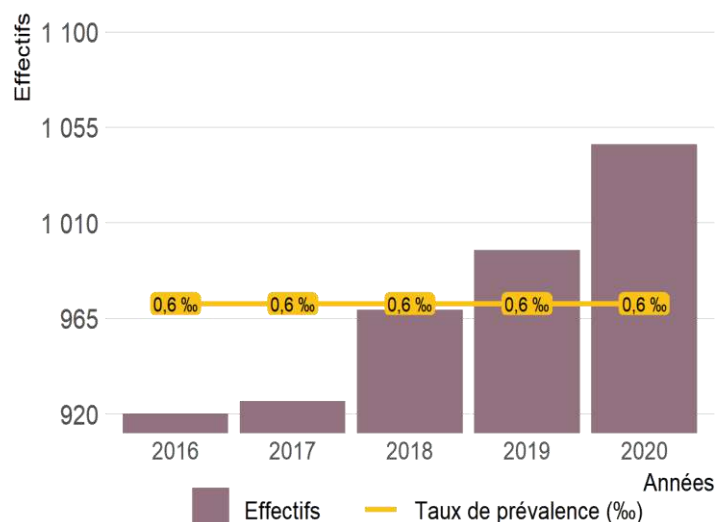
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

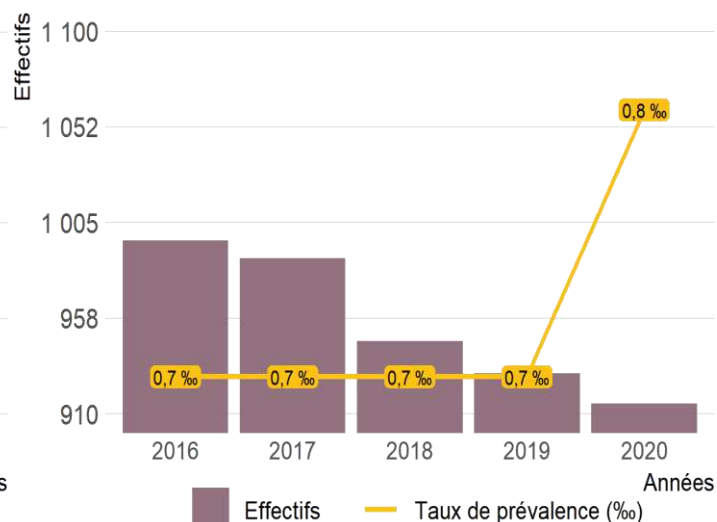


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

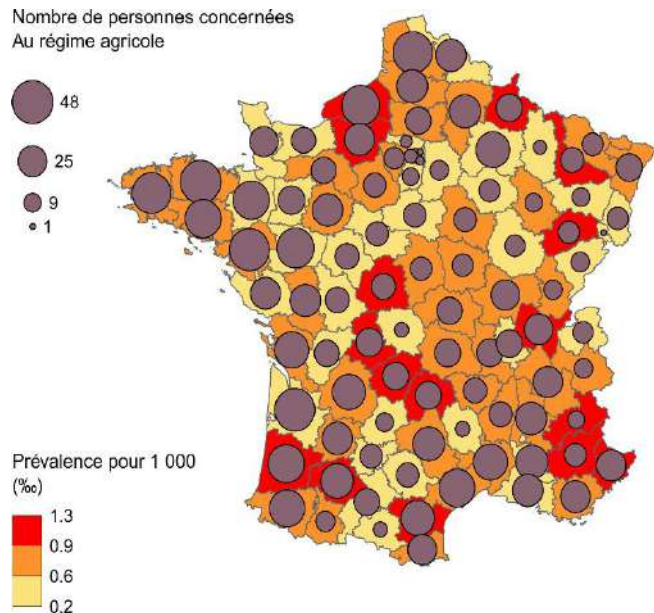


### Non-salariés agricoles

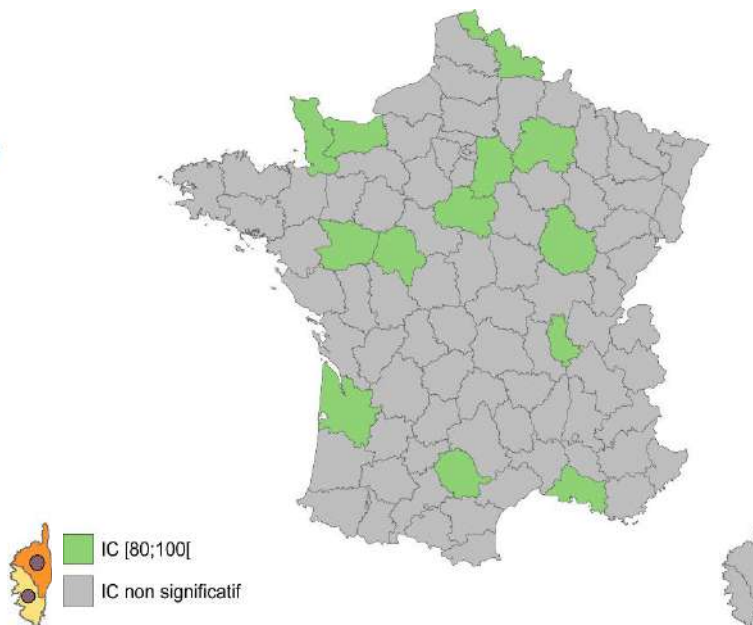


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Myopathie ou myasthénie (top\_NMyoMya\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'affections musculaires ou neuromusculaires, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (DP ou diagnostic relié) ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



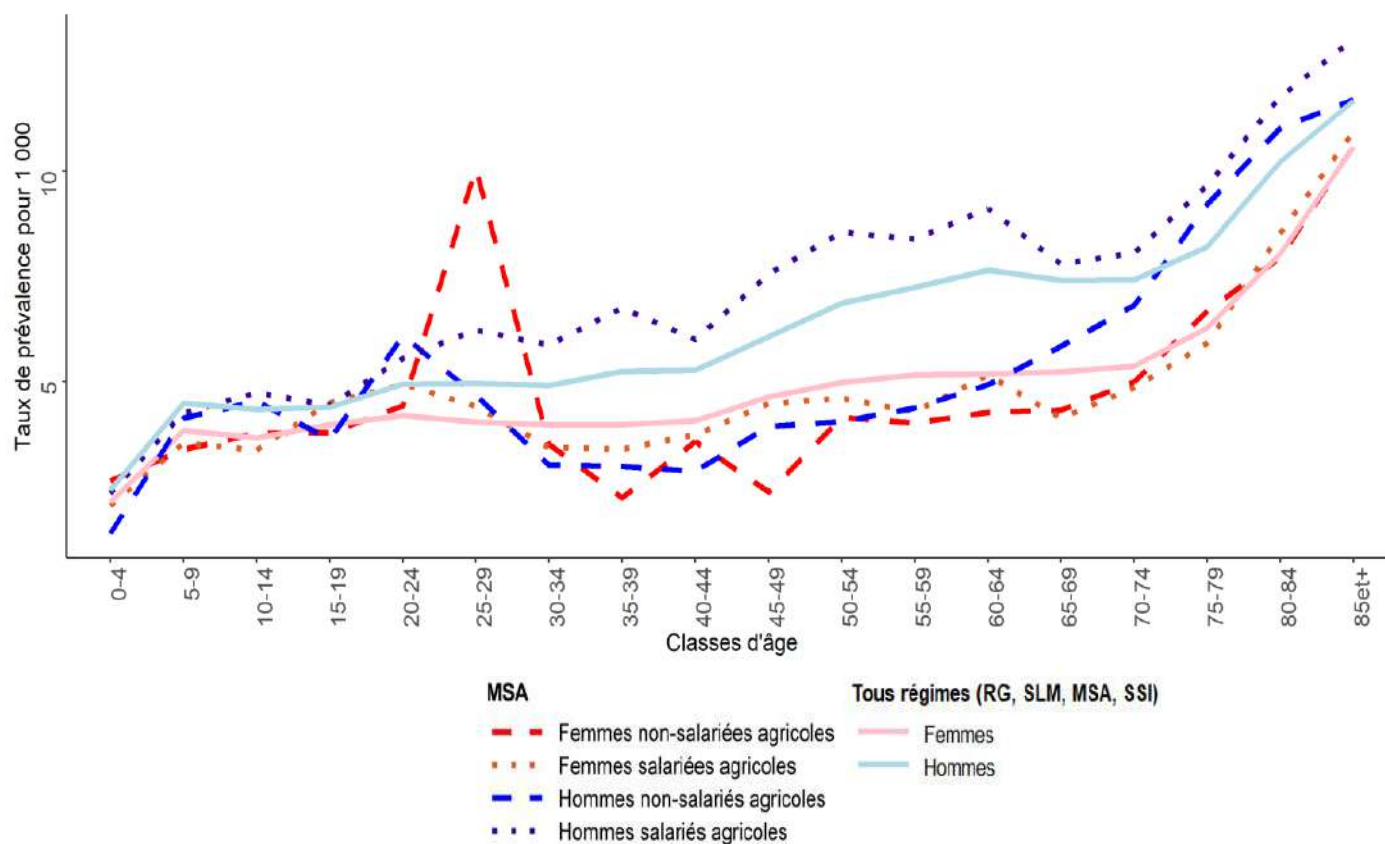
## Epilepsie

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 17 721
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,1%
- Taux de prévalence : 6,1 ‰
- Âge moyen : 59,3 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,4% / 41,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 3 032

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



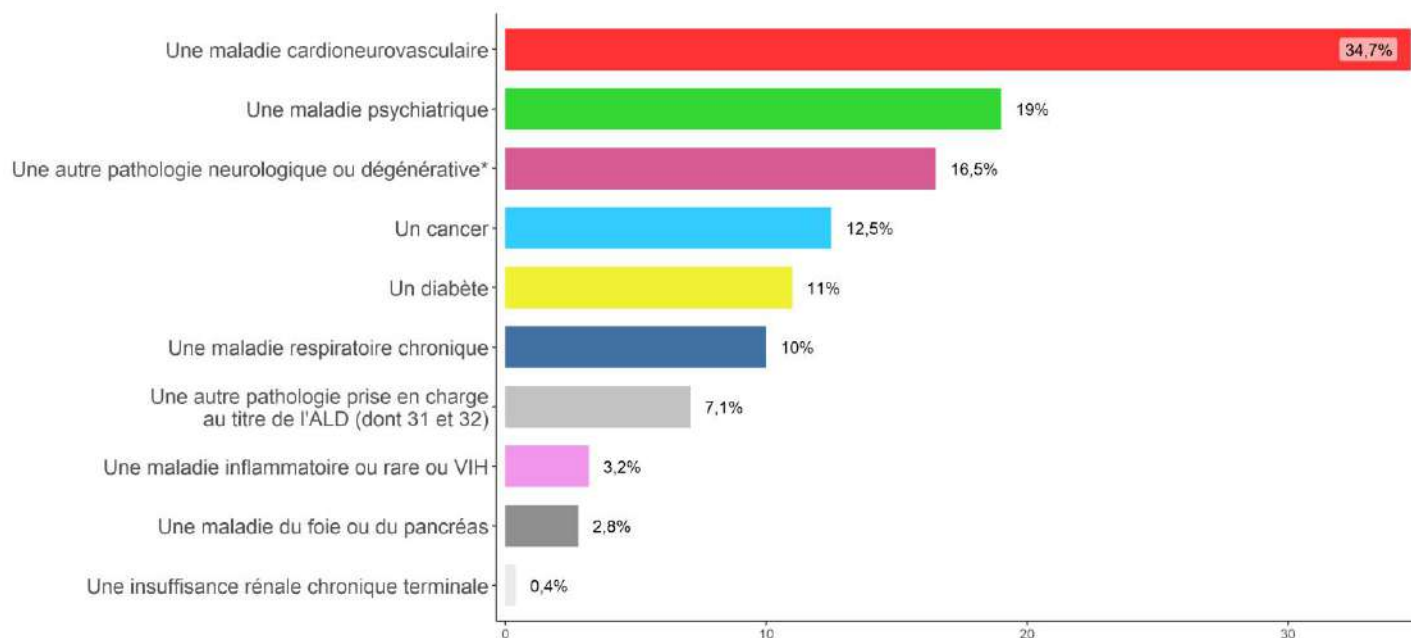
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

66% des assurés pris en charge pour *Epilepsie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 12,1% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,6% Maladie de Parkinson ; 1,8% Autres affections neurologiques ; 0,8% Paraplégie ; 0,4% Sclérose en plaque ; 0,1% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

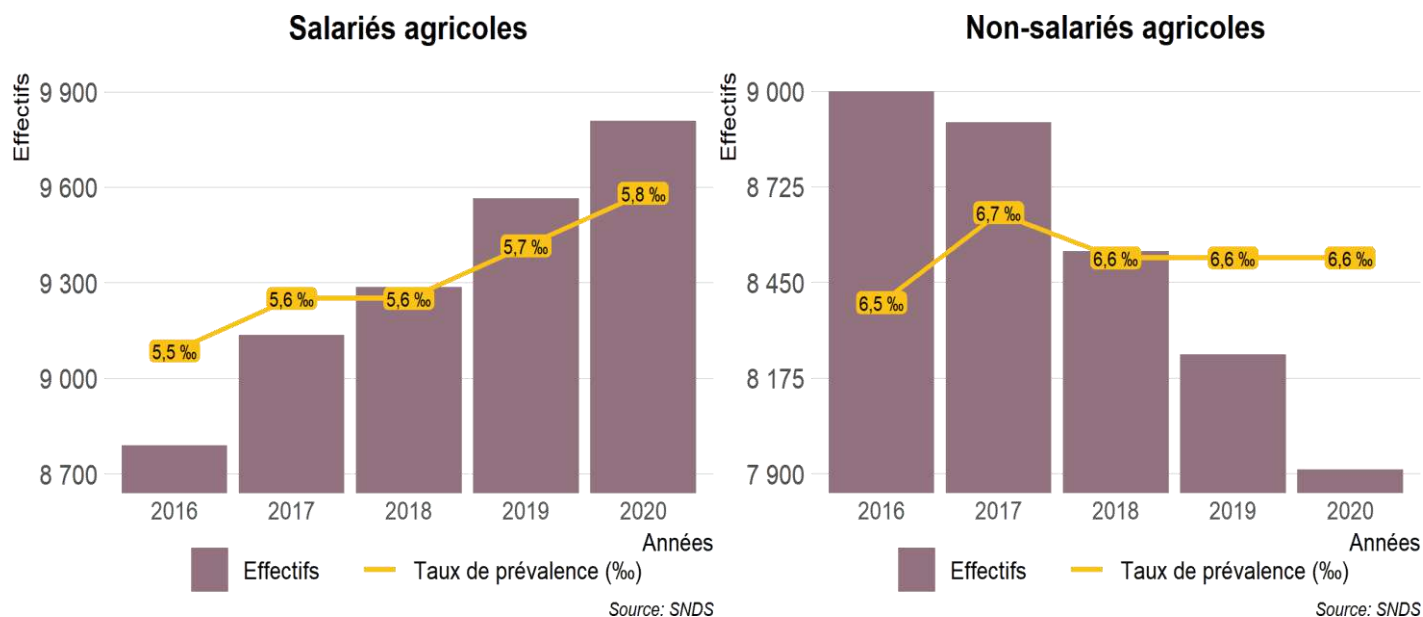
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommants du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 7 912                   | 90,0               | ***             | Nombre de consommateurs        | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 9 809                   | 107,2              | ***             | 17 721                         | 35 784 046€             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

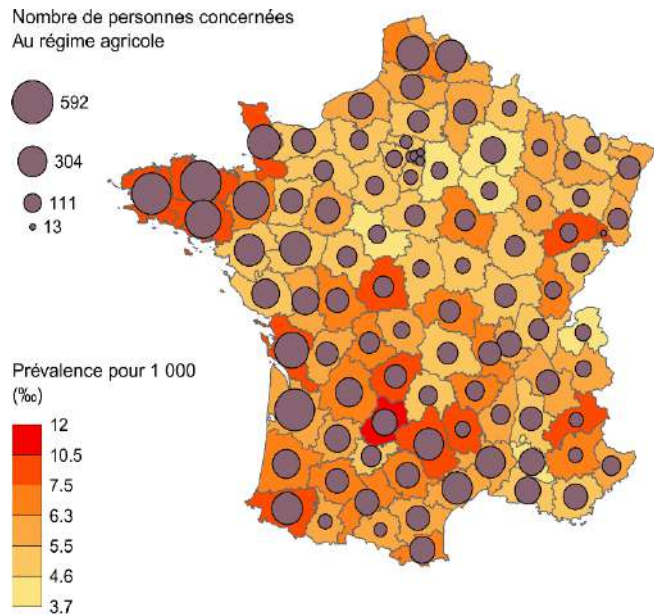


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

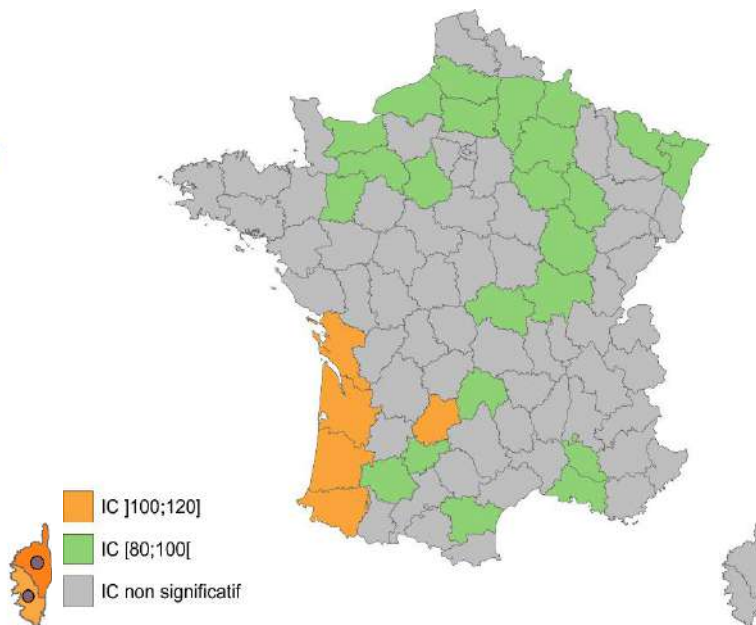


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Epilepsie (top\_NEpilep\_ind) :

*Personnes en ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'épilepsie ou d'état de mal épileptique, et/ou personnes hospitalisées en MCO pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (DP ou DR).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



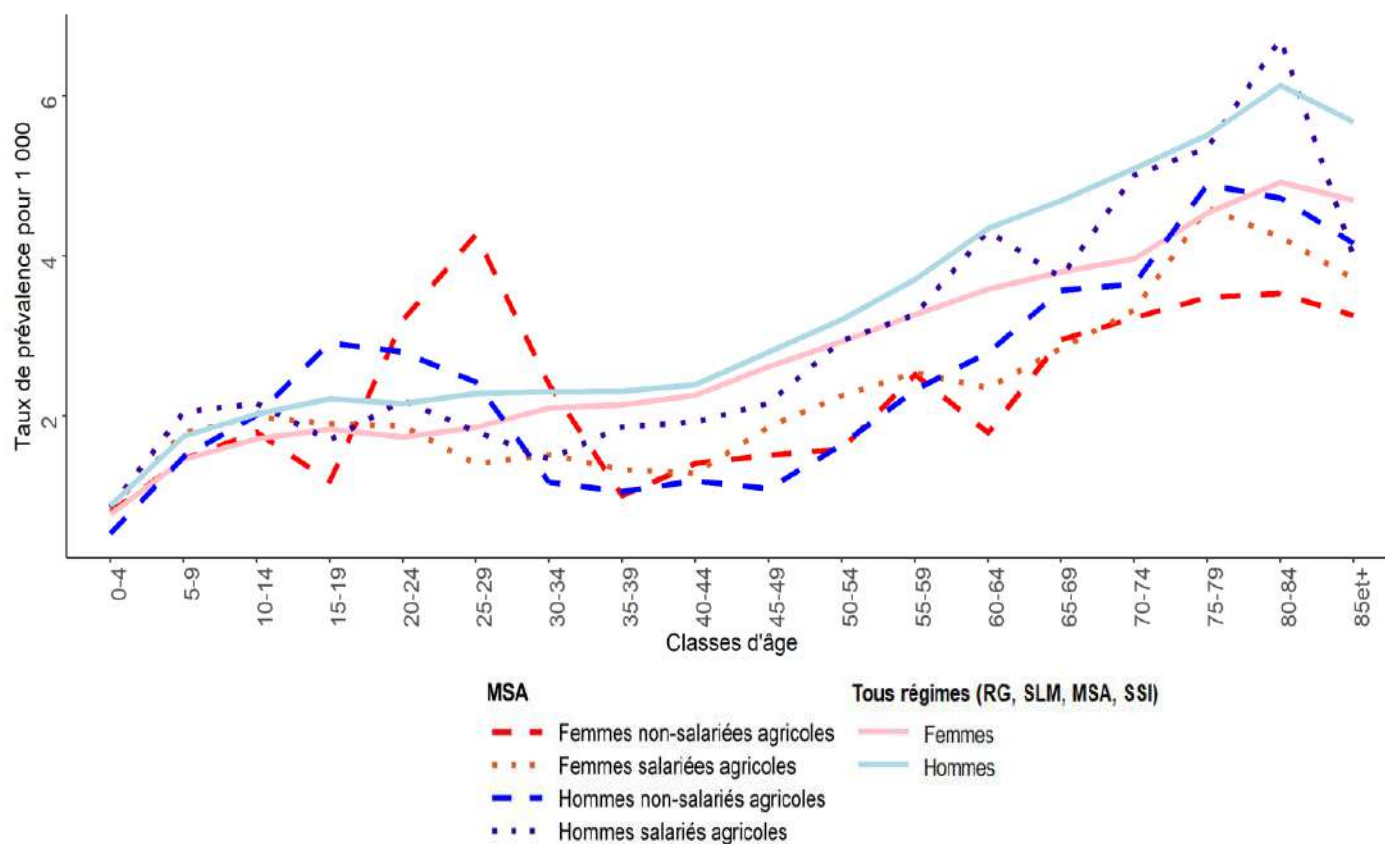
## Autres affections neurologiques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 7 641
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 4,4%
- Taux de prévalence : 2,6 ‰
- Âge moyen : 59,6 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,2% / 42,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 1 030

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

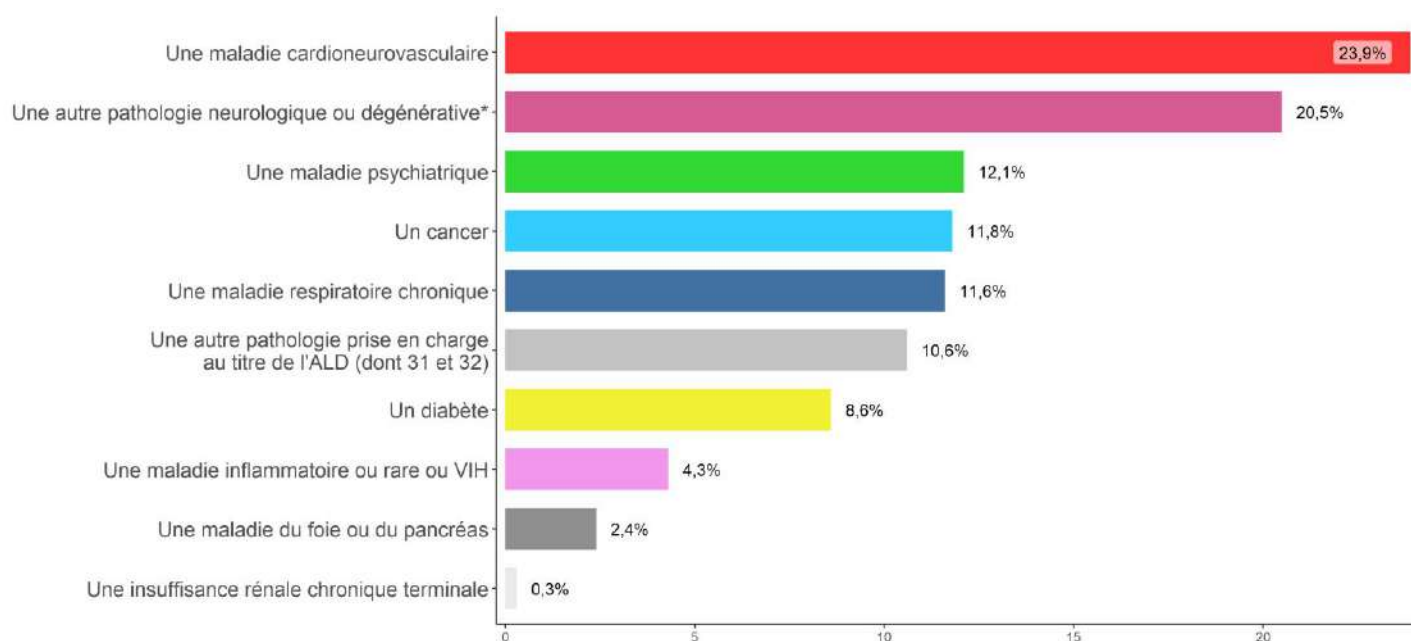


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,1% des assurés pris en charge pour *Autres affections neurologiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 6,6% Paraplégie ; 5,5% Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 4,2% Epilepsie ; 3,6% Maladie de Parkinson ; 1,6% Sclérose en plaque ; 0,9% Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 3 460                   | 72,1               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 4 181                   | 85,7               | ***             | 7 641                            | 40 171 339€             |

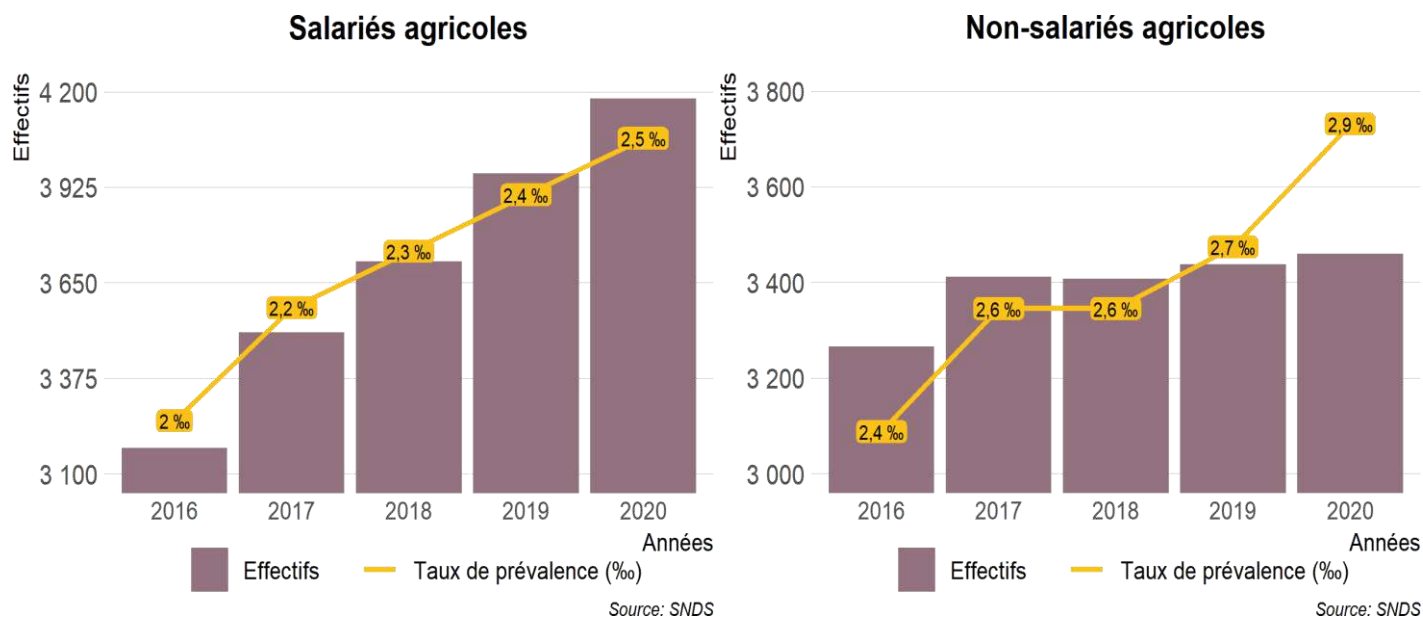
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



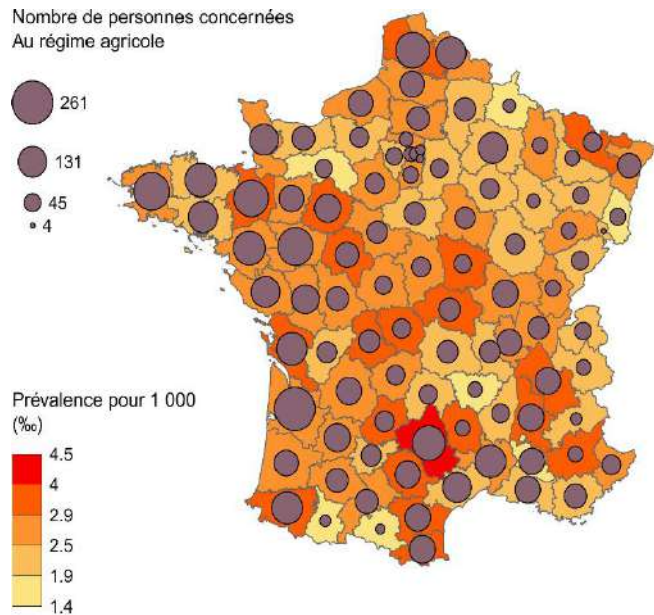


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

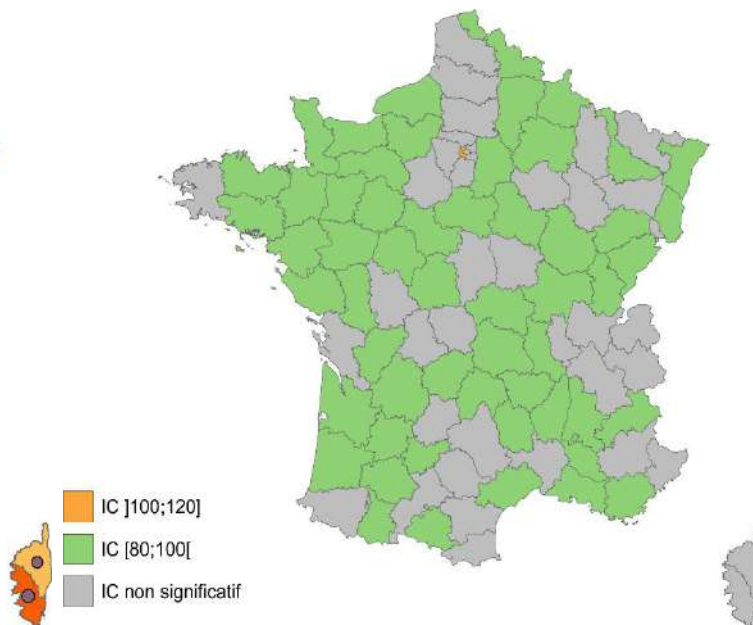


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections neurologiques (top\_NAutres\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée n°9 (Forme grave des affections neurologiques et musculaires, épilepsie grave), 20 (Paraplégie, mais avec codes CIM-10 autres) et 25 (sclérose en plaques, mais avec codes CIM-10 autres) (à l'exclusion de la démence, maladie de Parkinson, sclérose en plaque, paraplégie, myopathie, myasthénie, épilepsie), ainsi que les personnes avec ALD pour séquelles de poliomyélite ou pour certaines malformations congénitales du système nerveux, au cours de l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



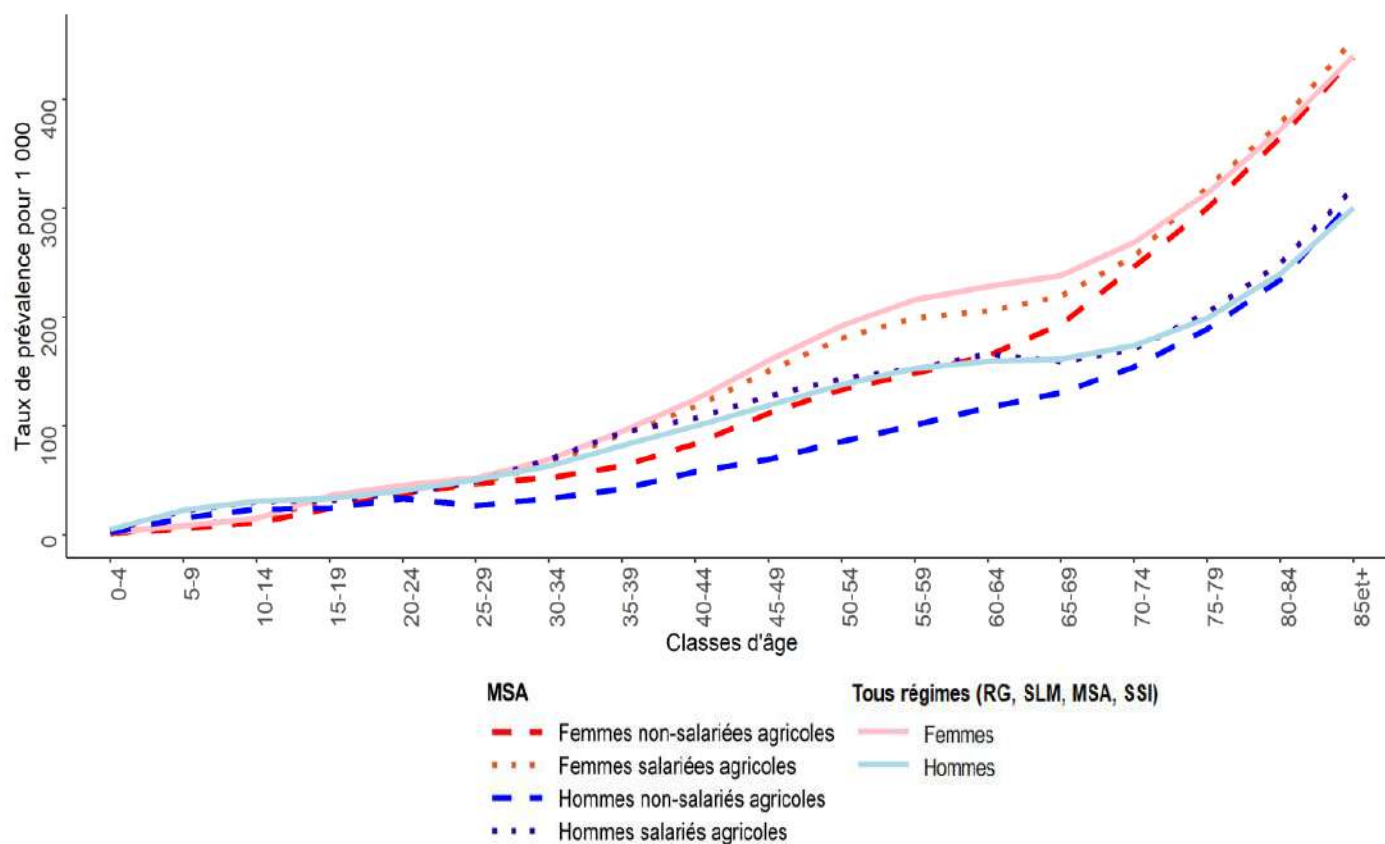
## Maladies psychiatriques ou psychotropes

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 445 599
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 2,4%
- Taux de prévalence : 154,4 ‰
- Âge moyen : 69,6 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 41,3% / 58,7%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 83 739

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs et coût

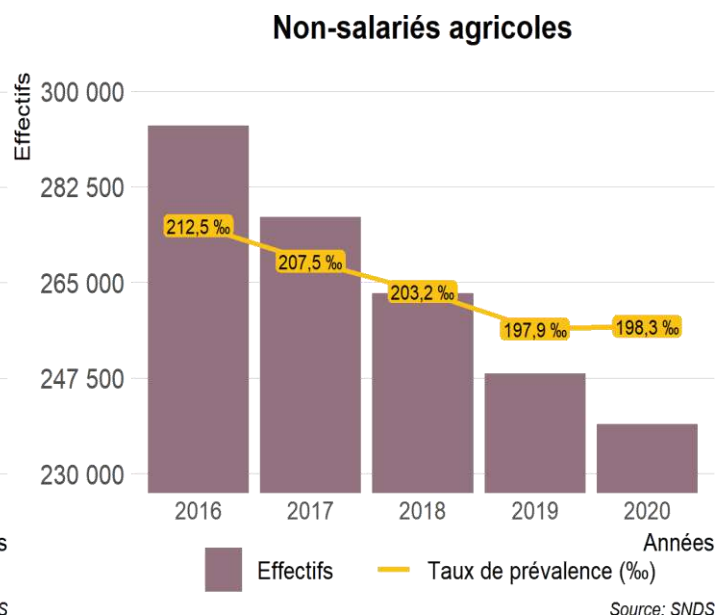
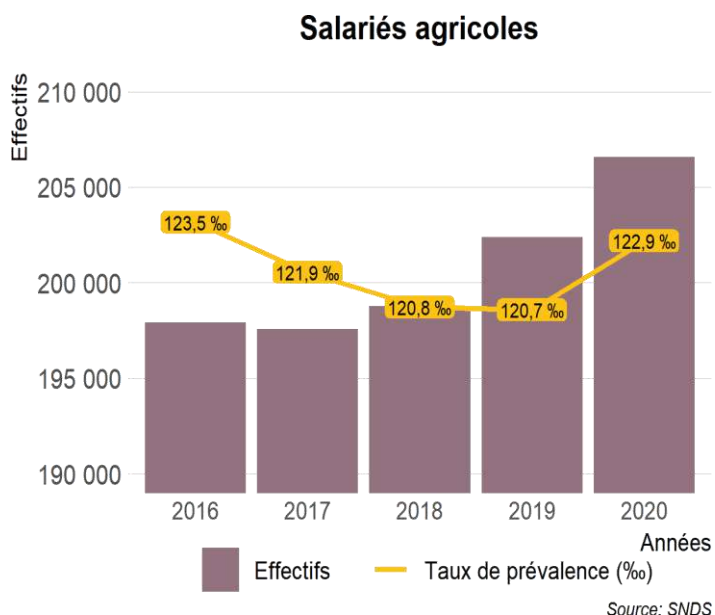
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 239 014                 | 89,9               | ***             |
| Salariés     | 206 585                 | 99,0               | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 445 599                          | 1 282 950 336€          |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





## Répartition géographique

Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole

13577

6823

2370

218

Prévalence pour 1 000  
(‰)

237

206.6

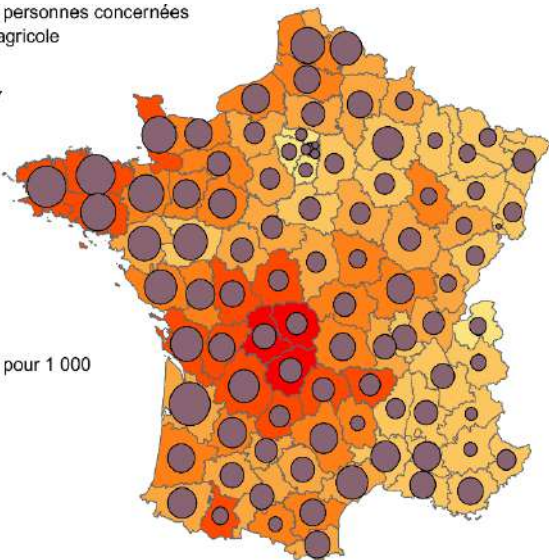
174.9

159.3

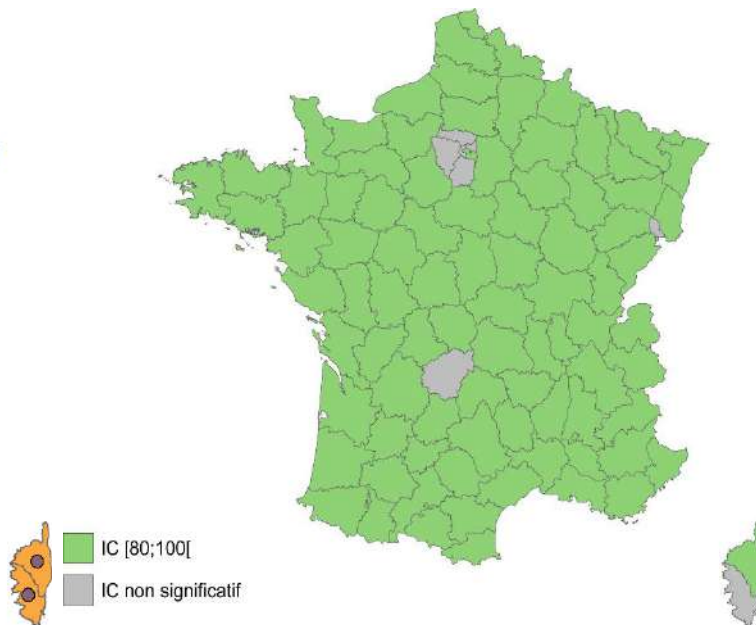
140.3

116.5

82.8



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques ou psychotropes (sup\_Psy\_cat) :

*Personnes souffrant d'une pathologie psychiatrique et/ou ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année n (à différentes dates) de traitements psychotropes.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



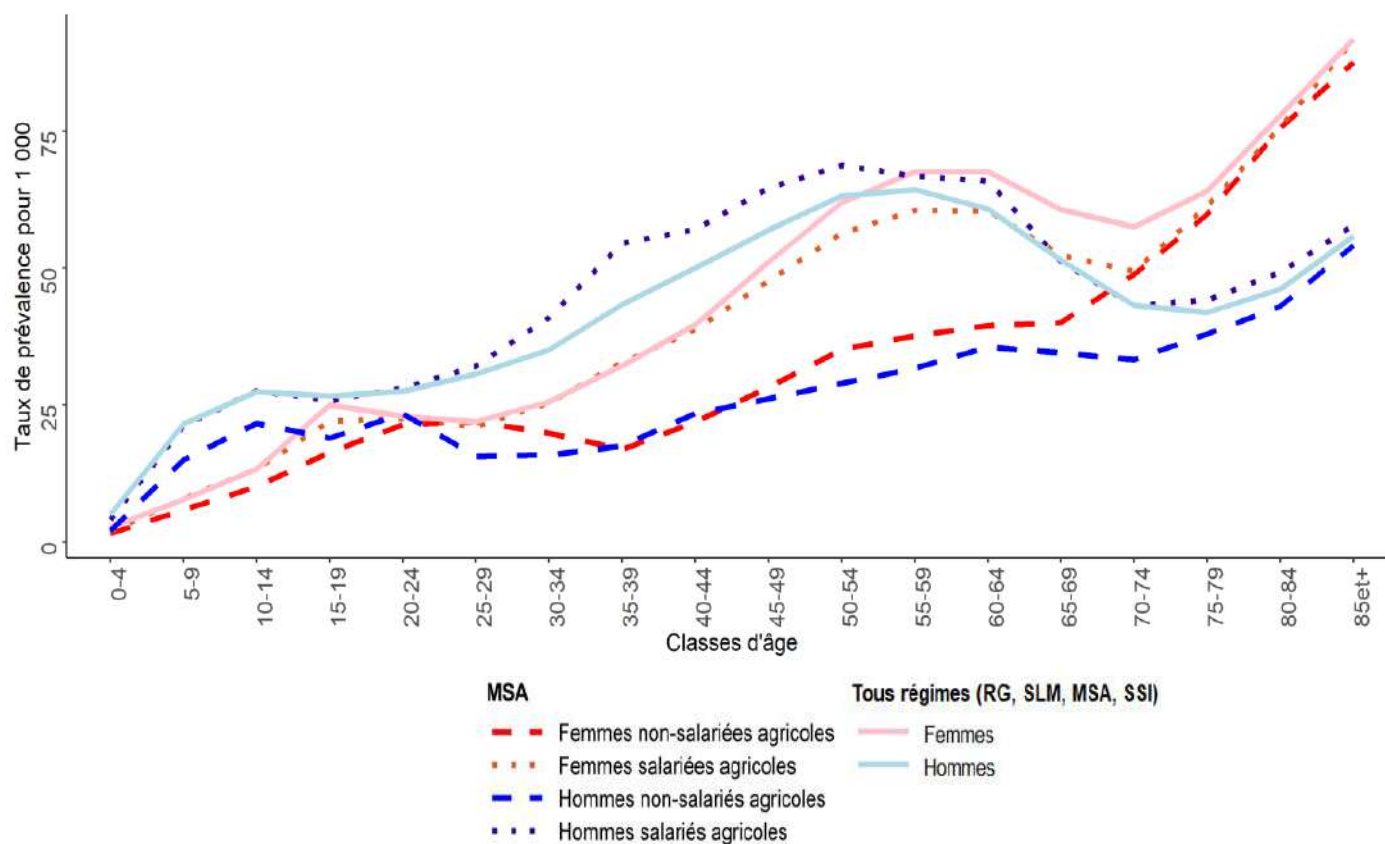
## Maladies psychiatriques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 124 776
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,3%
- Taux de prévalence : 43,2 ‰
- Âge moyen : 61,3 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,7% / 50,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 28 505

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



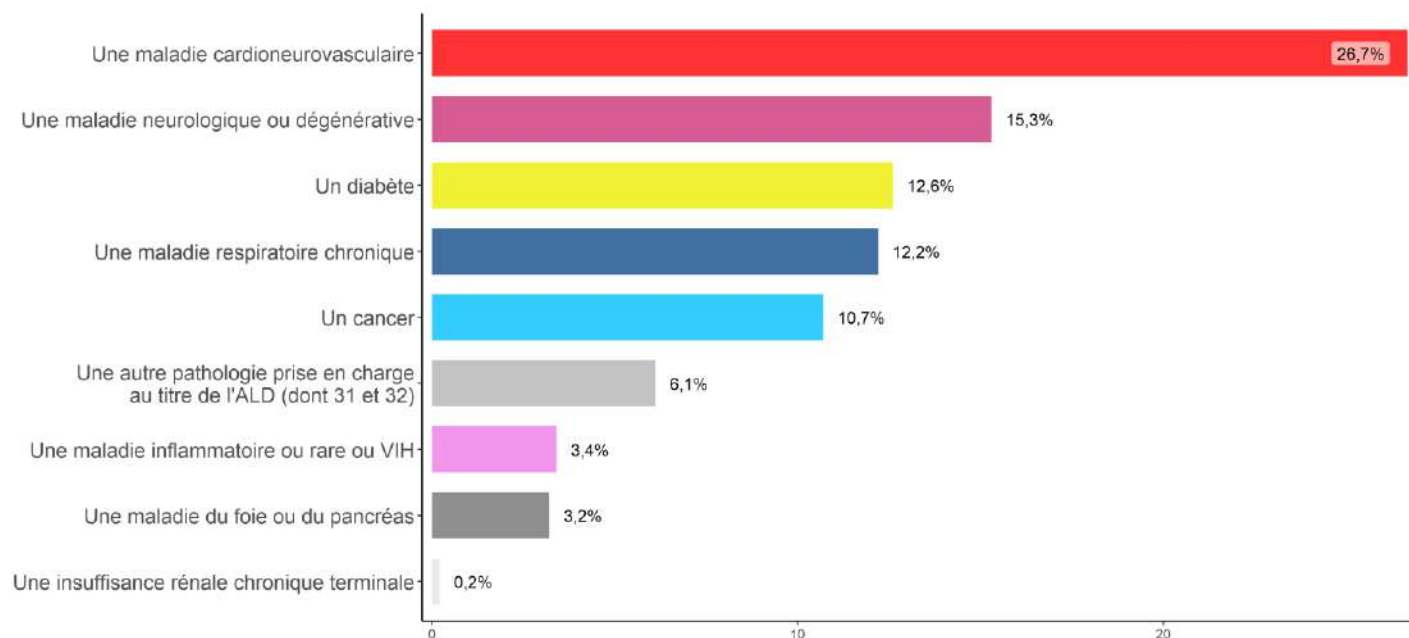
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

54,8% des assurés pris en charge pour *Maladies psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

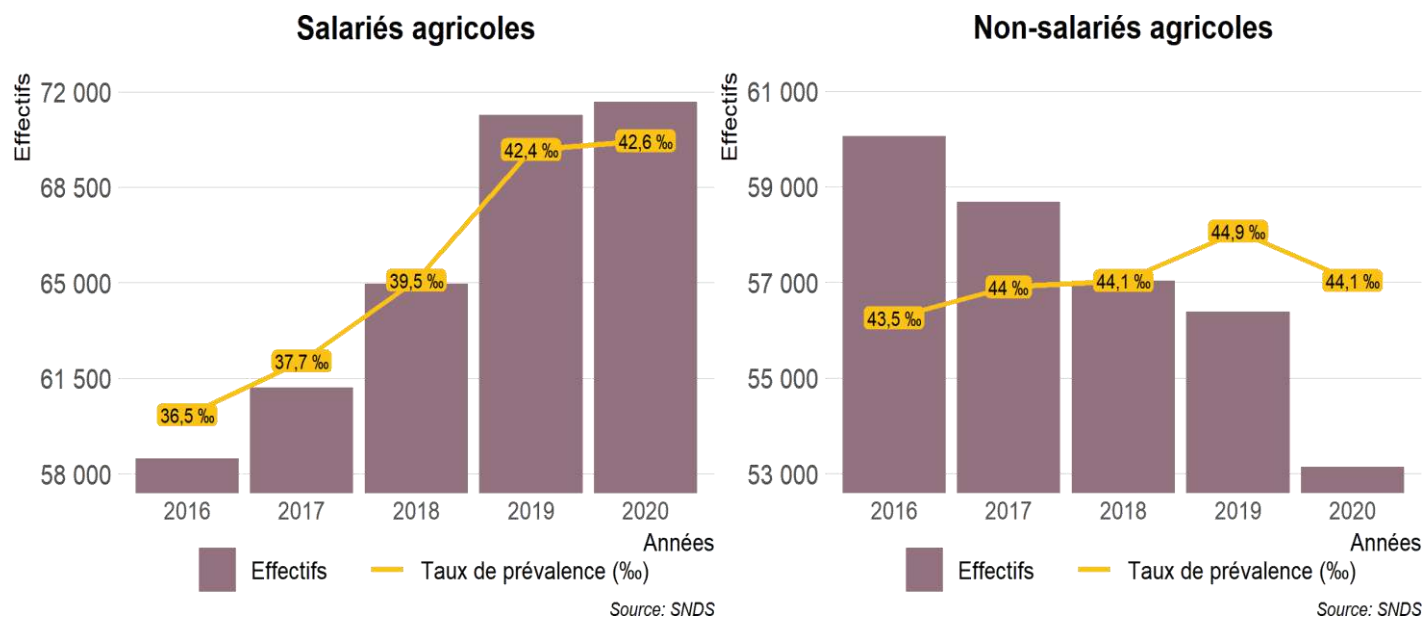
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 53 136                  | 77,4               | ***             |                                  |                         |
| Salariés     | 71 640                  | 100,8              | **              | 124 776                          | 824 780 255€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

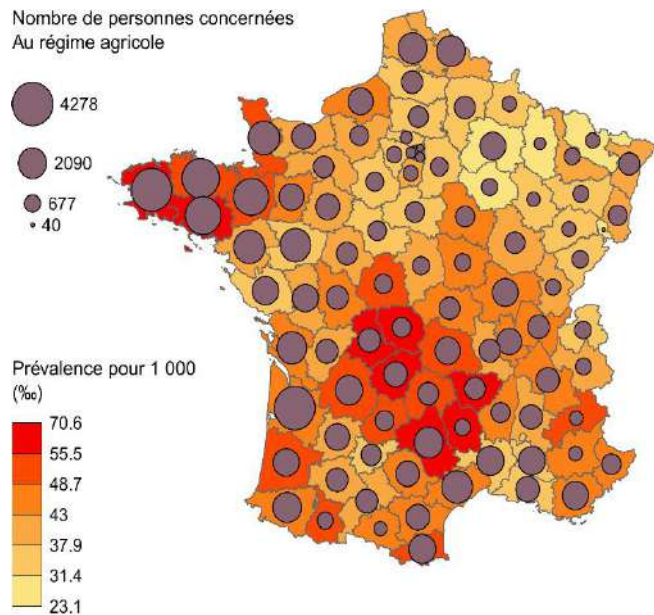


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

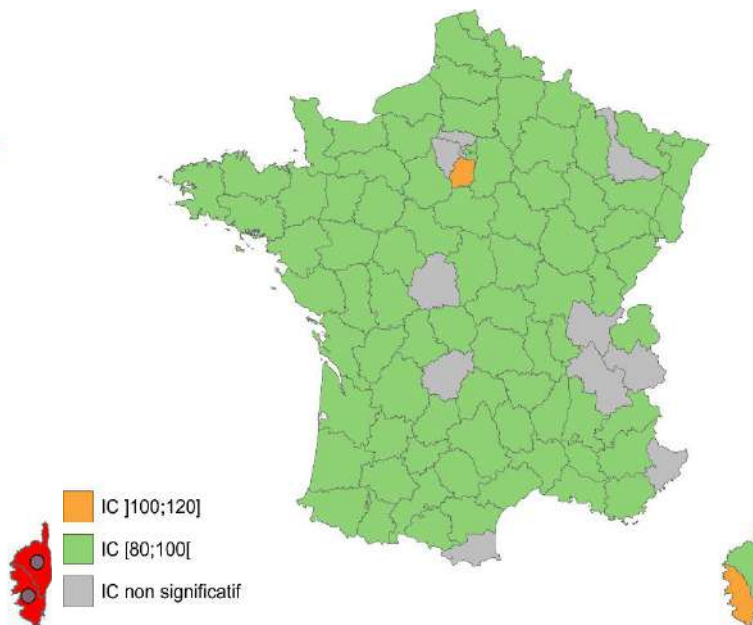


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques (sup\_PsyPat\_cat) :

*Personnes atteintes par une maladie psychiatrique (troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, troubles addictifs, déficience mentale, troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ou autres troubles psychiatriques).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



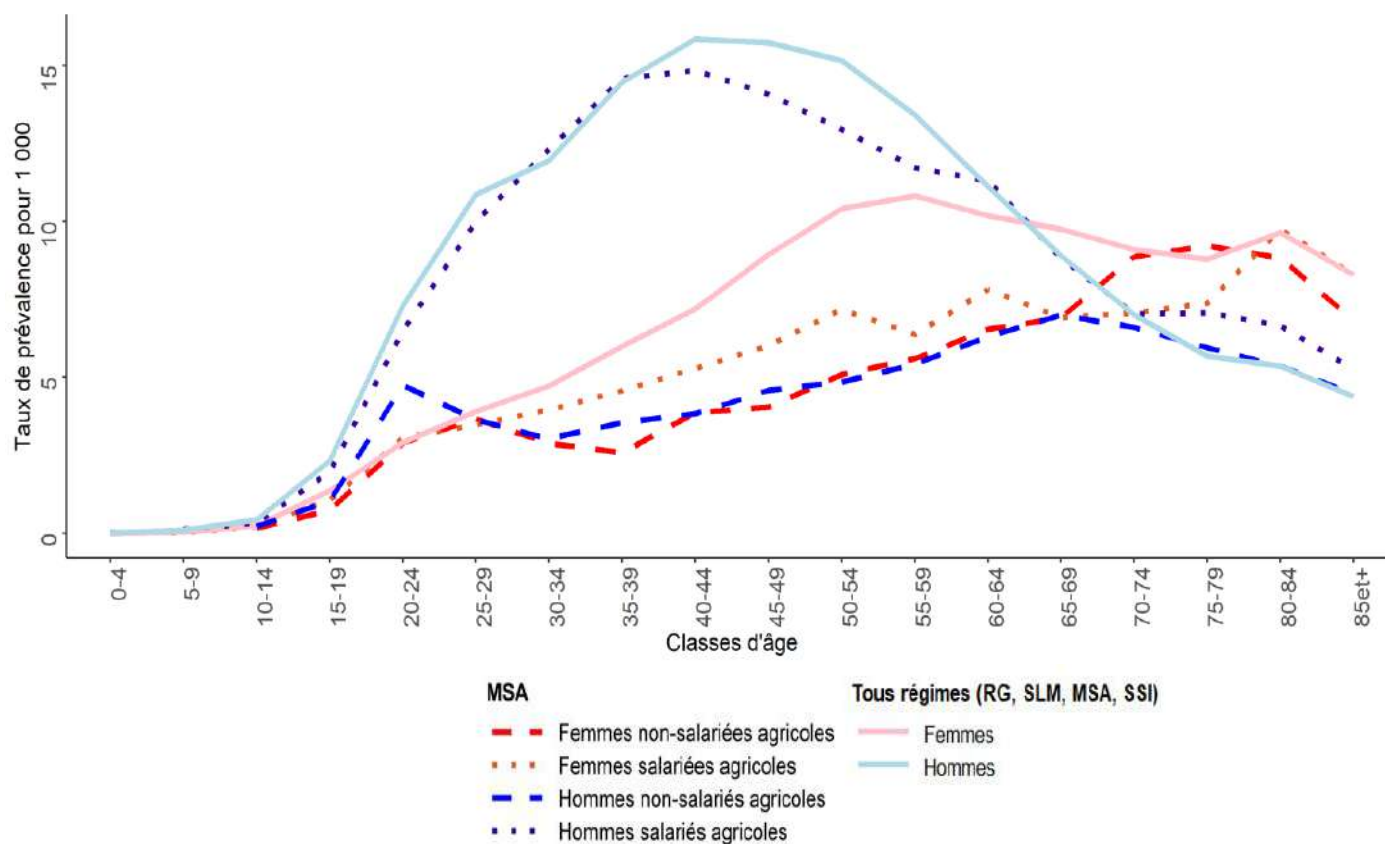
## Troubles psychotiques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 18 195
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,3%
- Taux de prévalence : 6,3 ‰
- Âge moyen : 58,2 ans – Âge médian : 59 ans
- Répartition hommes/femmes : 60% / 40%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 2 712

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

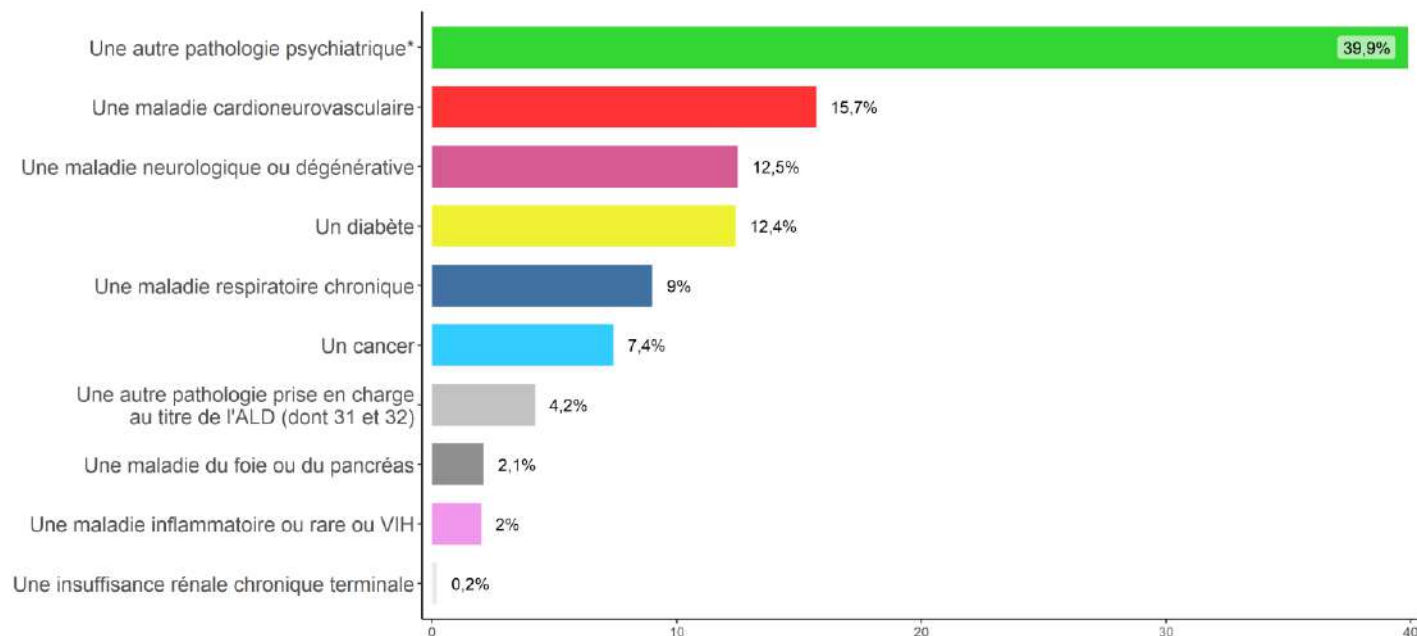


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

64,9% des assurés pris en charge pour *Troubles psychotiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 28,2% Troubles névrotiques et de l'humeur ; 9,9% Autres troubles psychiatriques ; 9% Troubles addictifs ; 3,4% Déficience mentale ; 1,5% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 6 699                   | 65,5               | ***             |                                  |                         |
| Salariés     | 11 496                  | 88,5               | ***             | 18 195                           | 218 633 331€            |

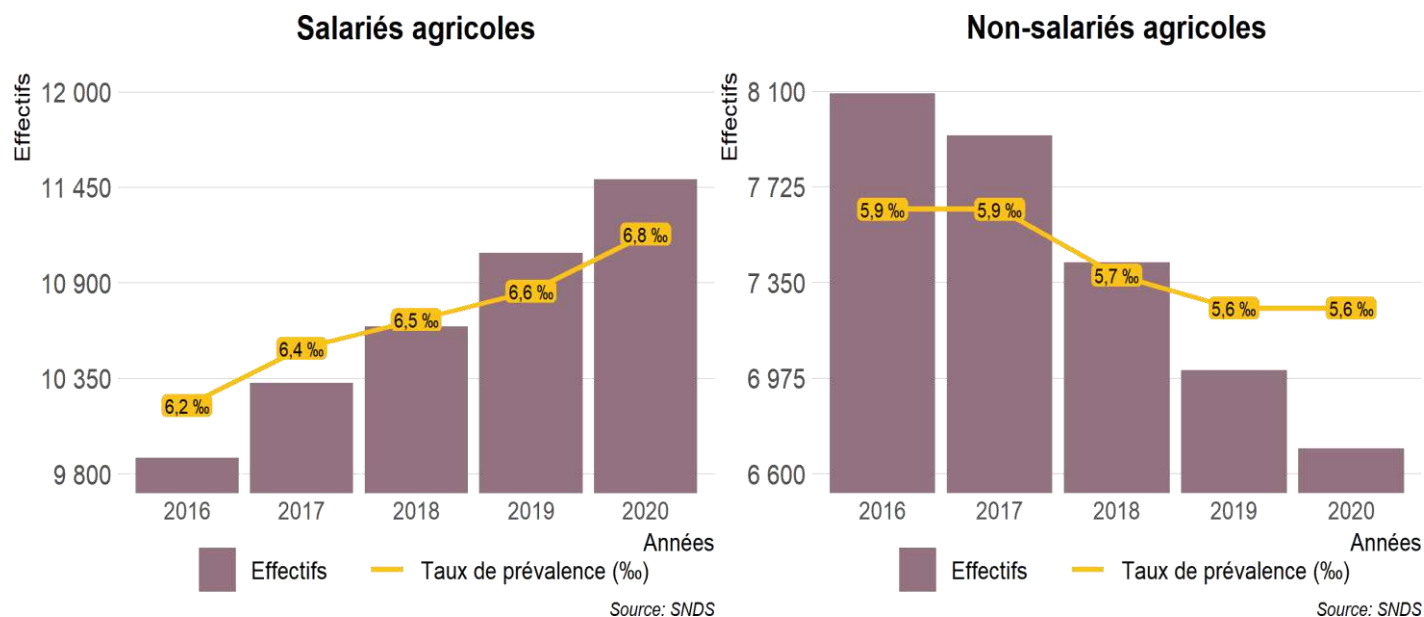
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



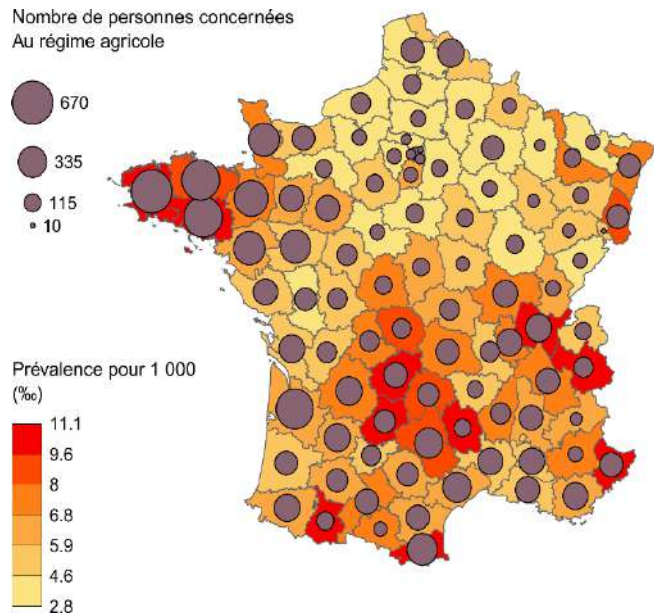


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

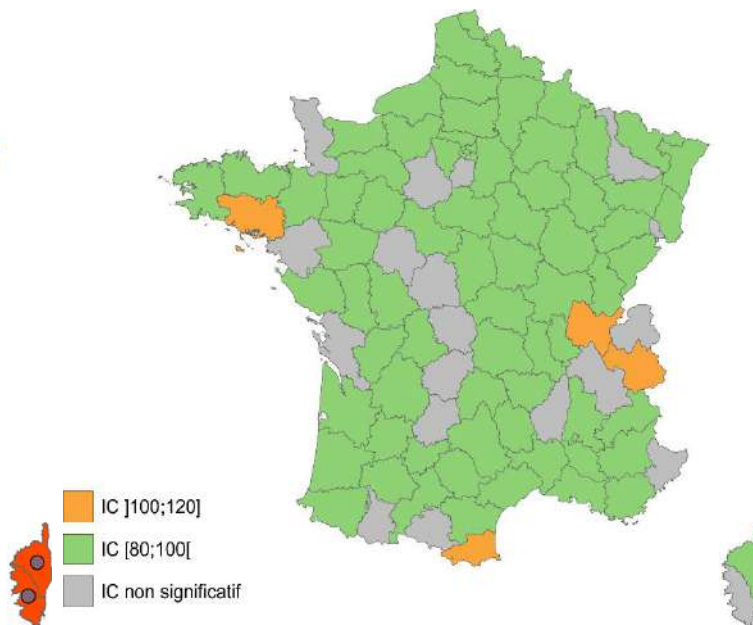


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychotiques (top\_Psychos\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de schizophrénie, trouble schizotypique, troubles délirants persistants, troubles psychotiques aigus et transitoires, trouble délirant induit, troubles schizo-affectifs, autres troubles psychotiques non organiques, psychose non organique sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP, DR ou diagnostic associé (ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale)) et/ou SSR (manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA)) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - durant au moins une des 5 dernières années (n à n-4) ET ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



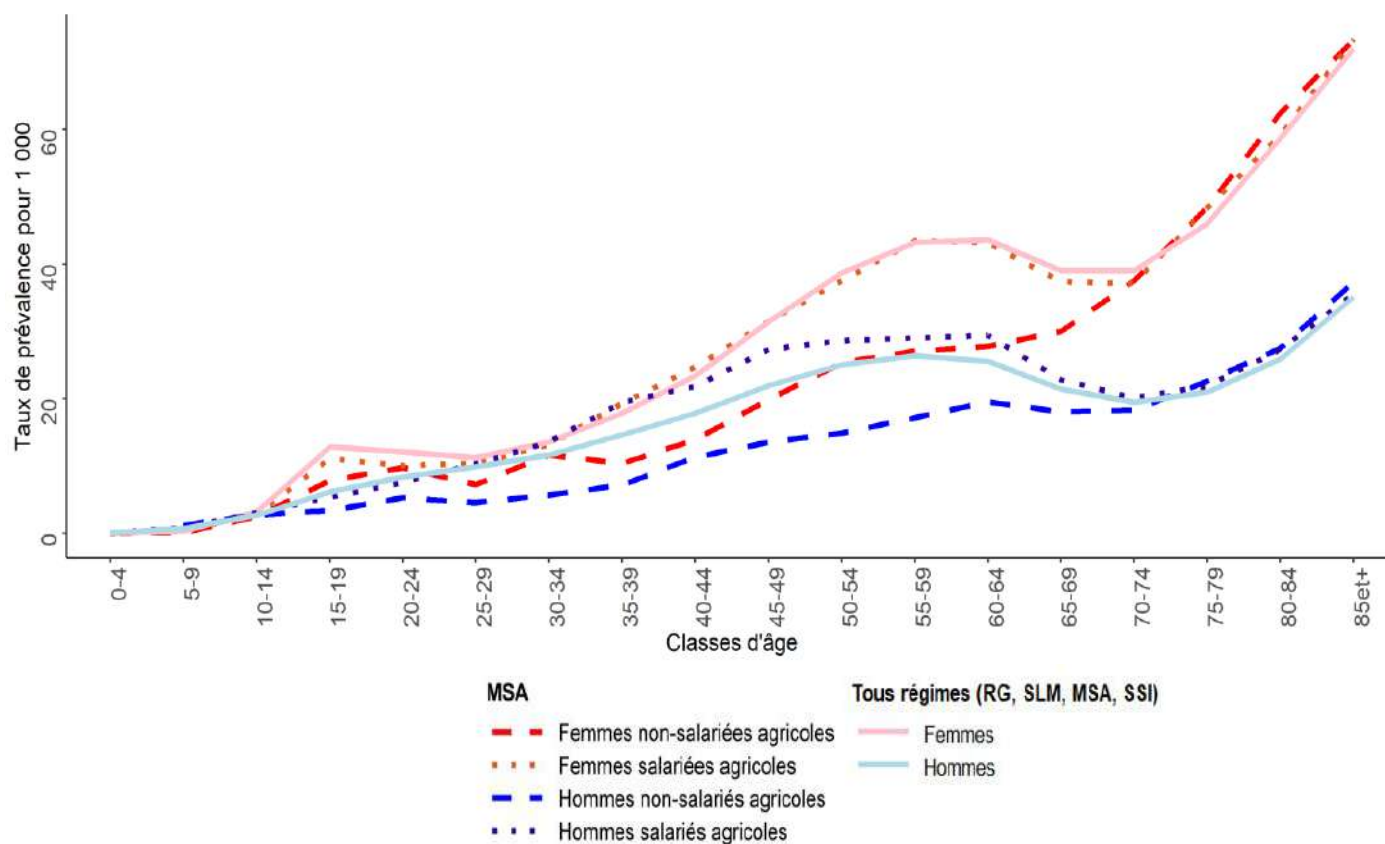
## Troubles névrotiques et de l'humeur

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 73 613
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,7%
- Taux de prévalence : 25,5 ‰
- Âge moyen : 67,5 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,6% / 62,4%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 13 579

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

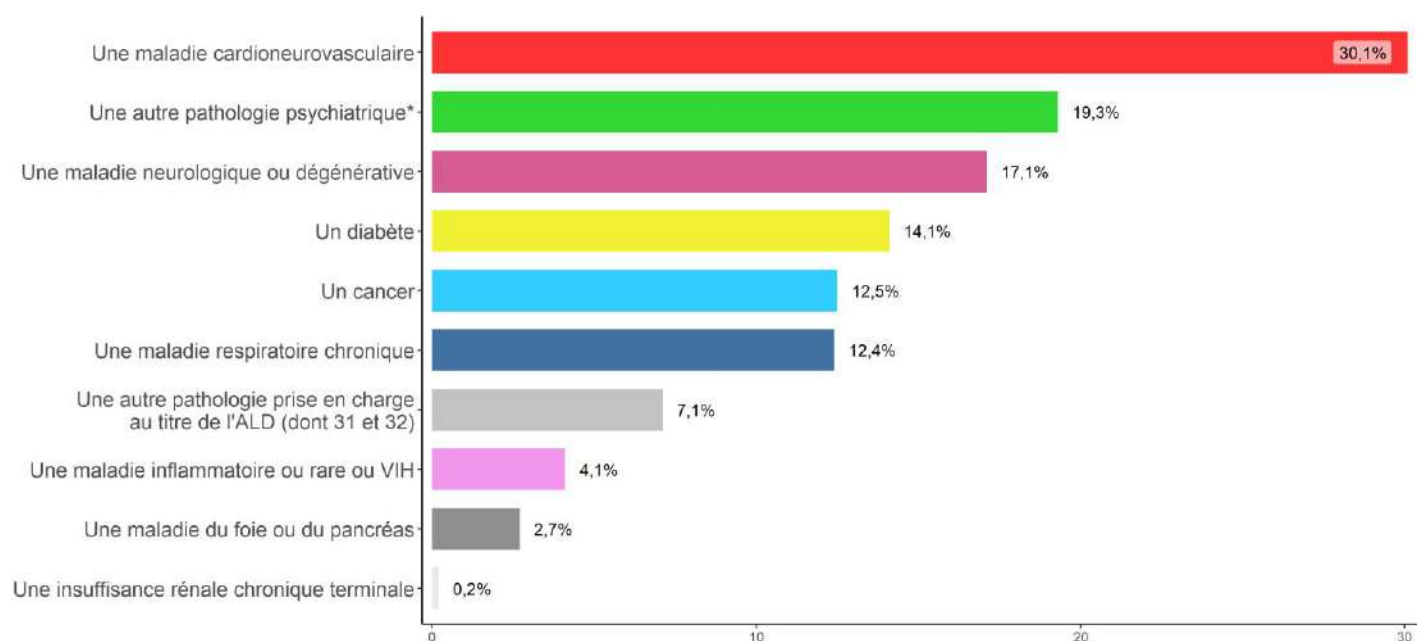


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

69,5% des assurés pris en charge pour *Troubles névrotiques et de l'humeur*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 7,9% Troubles addictifs ; 7% Troubles psychotiques ; 6,9% Autres troubles psychiatriques ; 0,9% Déficience mentale ; 0,7% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

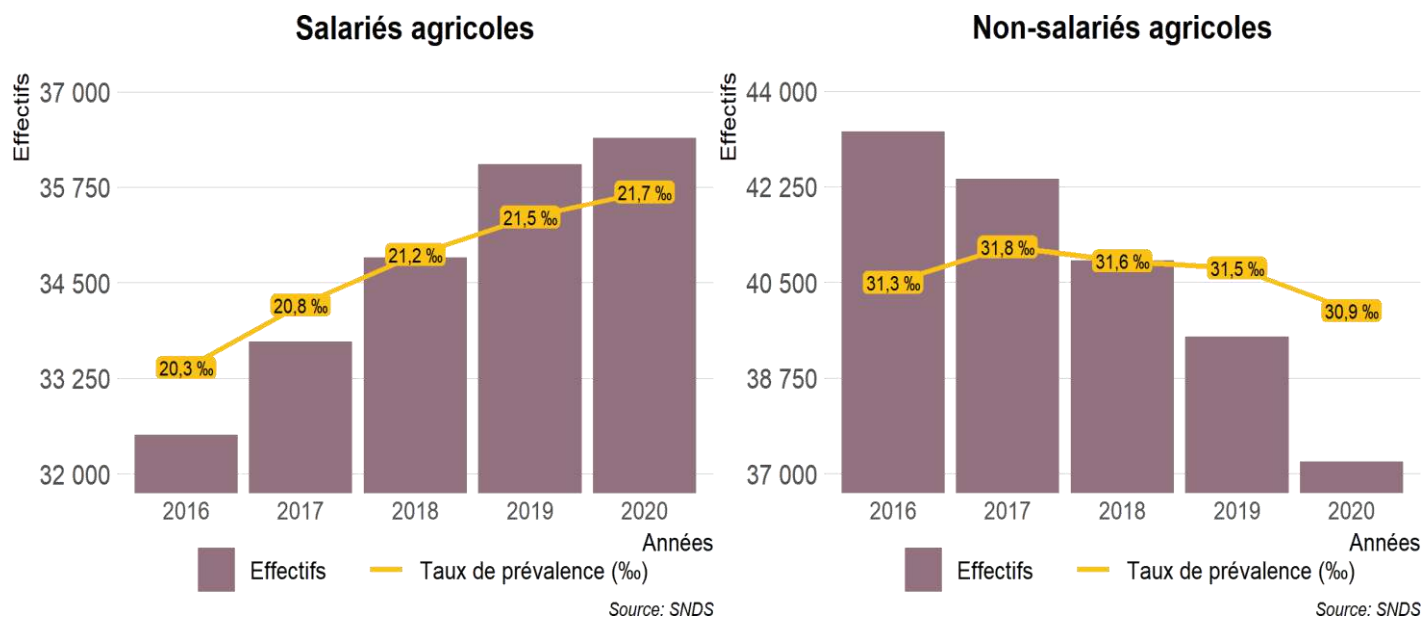
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 37 222                  | 91,4               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 36 391                  | 104,2              | ***             | 73 613                           | 383 864 112€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

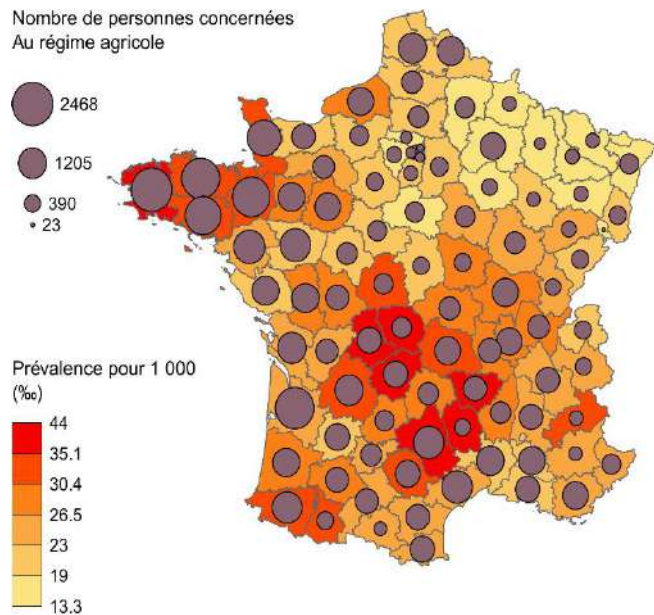


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

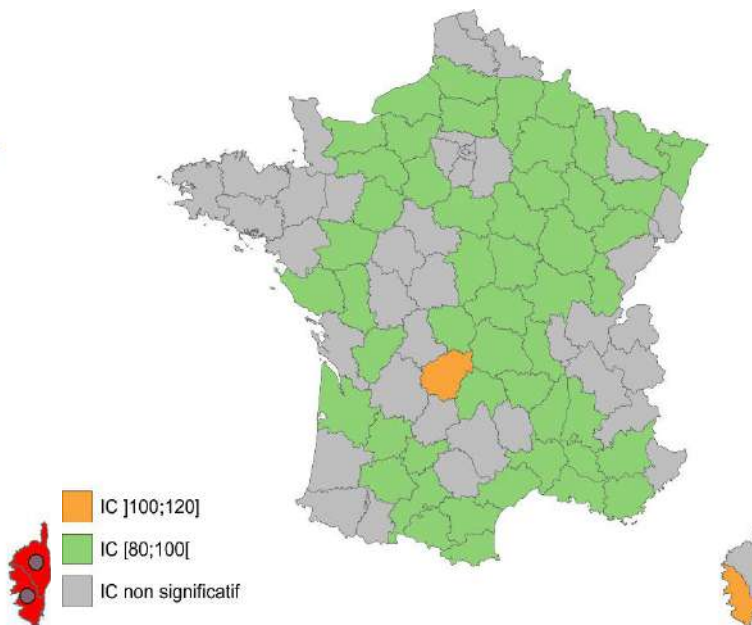


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques et de l'humeur (top\_PDdepNev\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) et/ou SSR (MMP, AE, diagnostic associé) et/ou psychiatrique (DP ou DA)) - durant au moins une des 5 dernières années ET ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs ou de lithium, Dépakote® ou Dépamide® au cours de l'année n (à différentes dates).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



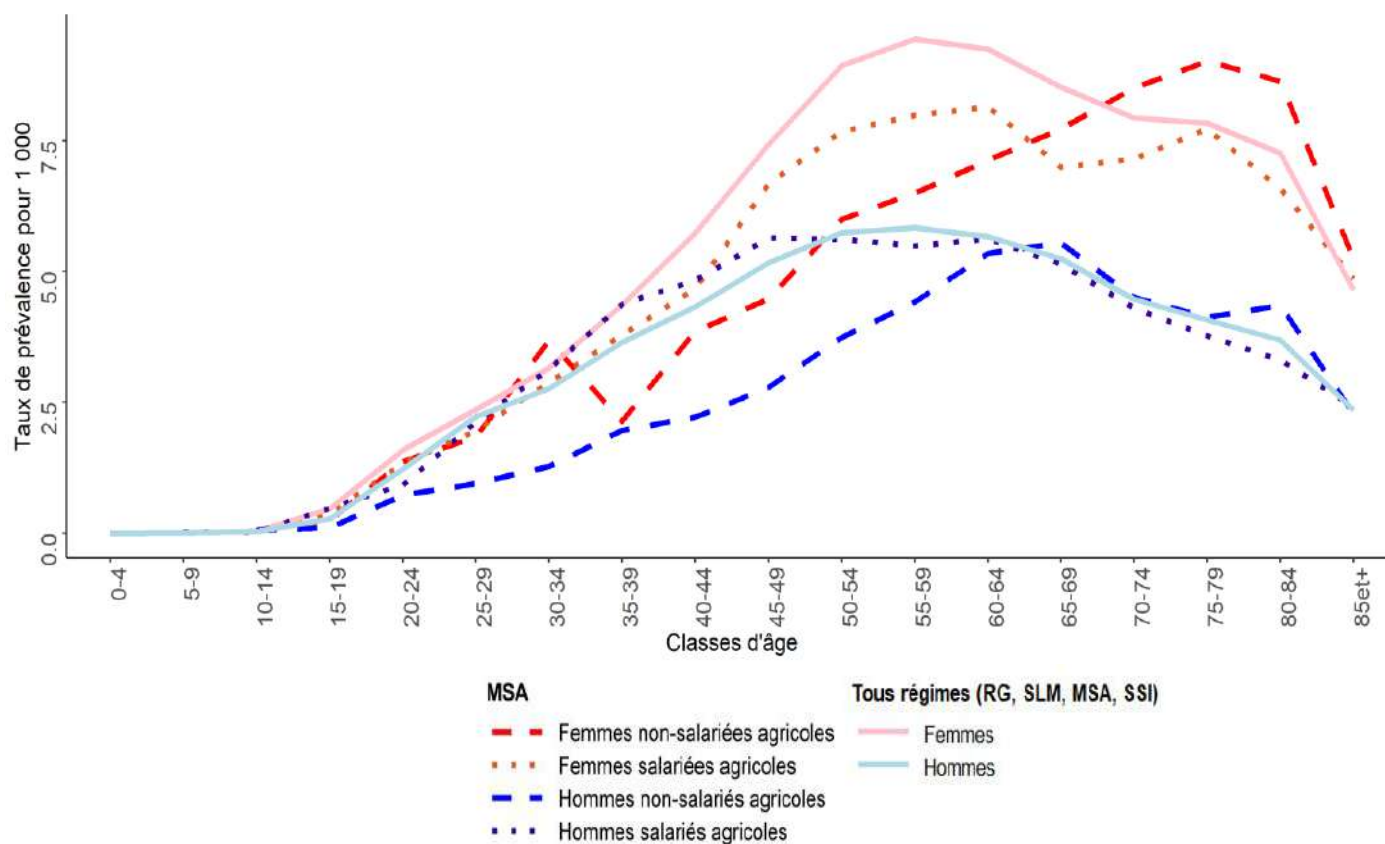
## Troubles maniaques et bipolaires

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 11 855
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,3%
- Taux de prévalence : 4,1 ‰
- Âge moyen : 62,8 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 43,3% / 56,7%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 1 628

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





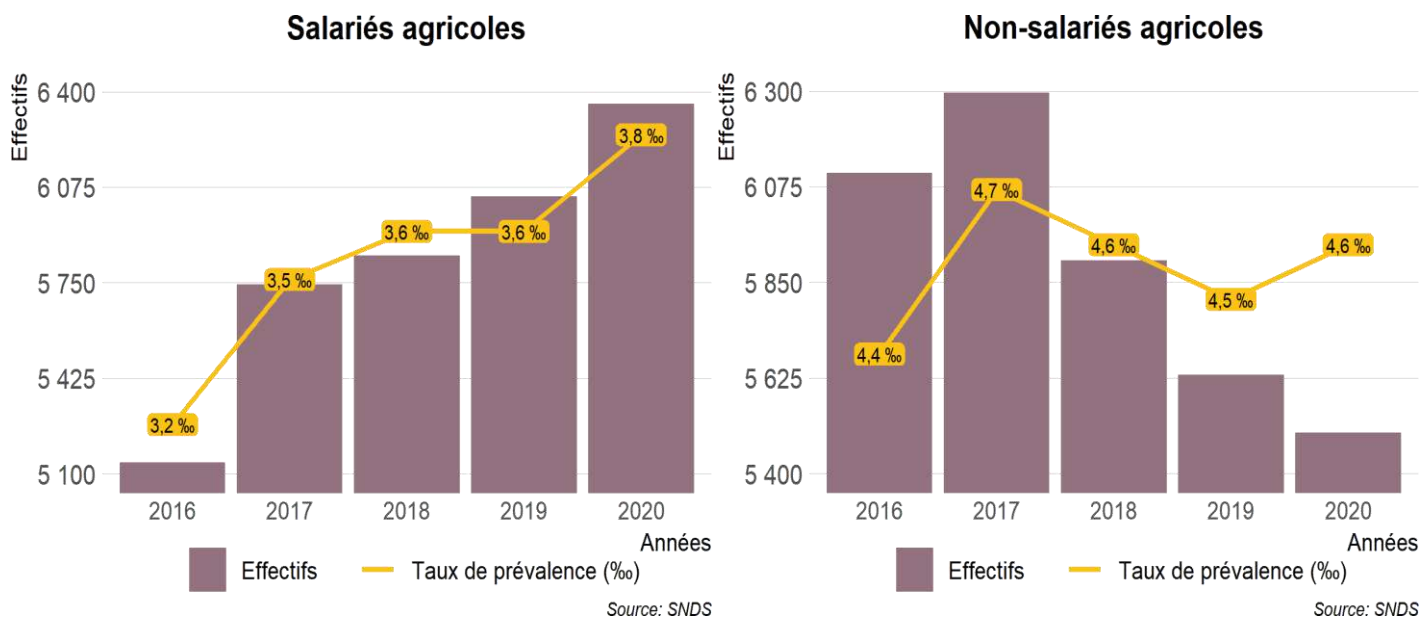
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 5 496                   | 93,4               | ***             |
| Salariés     | 6 359                   | 93,7               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

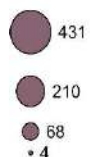




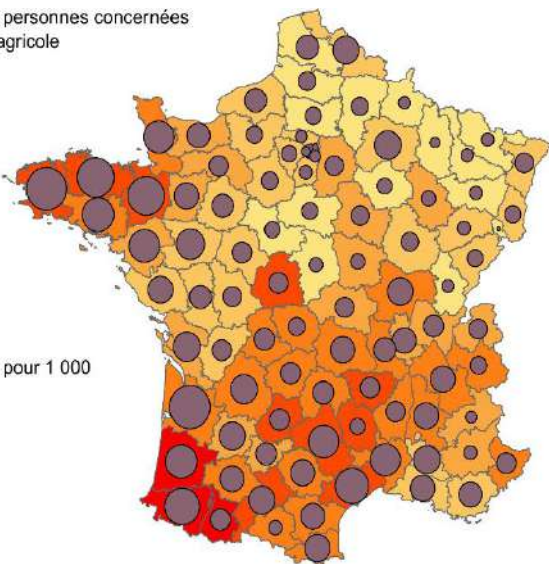
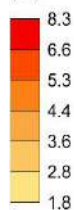
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

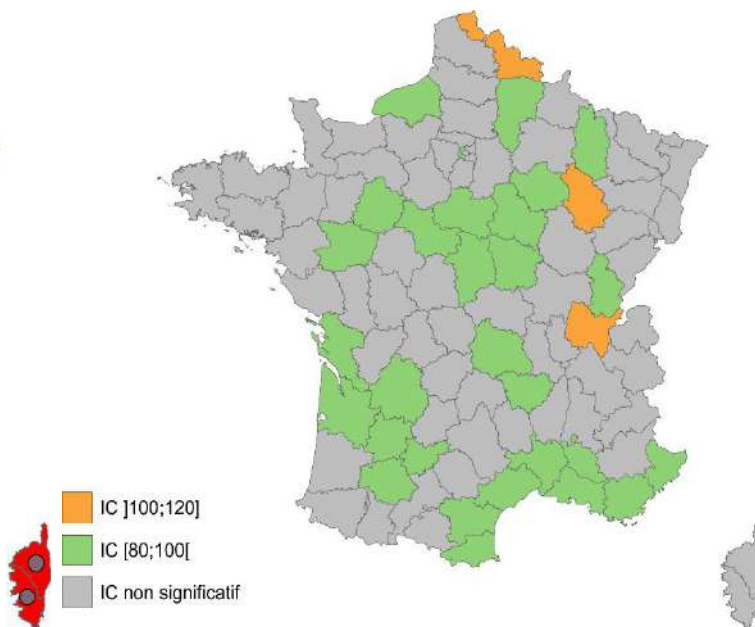
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles maniaques et bipolaires (sup\_PTrBipo\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'épisode maniaque ou de trouble affectif bipolaire et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (DP ou DR) et/ou SSR (MMP, AE, diagnostic associé) et/ou psychiatrique (DP ou DA)) - durant au moins une des 5 dernières années ET ayant reçu au moins 3 délivrances de lithium, Dépakote® ou Dépamide® au cours de l'année n (à différentes dates).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



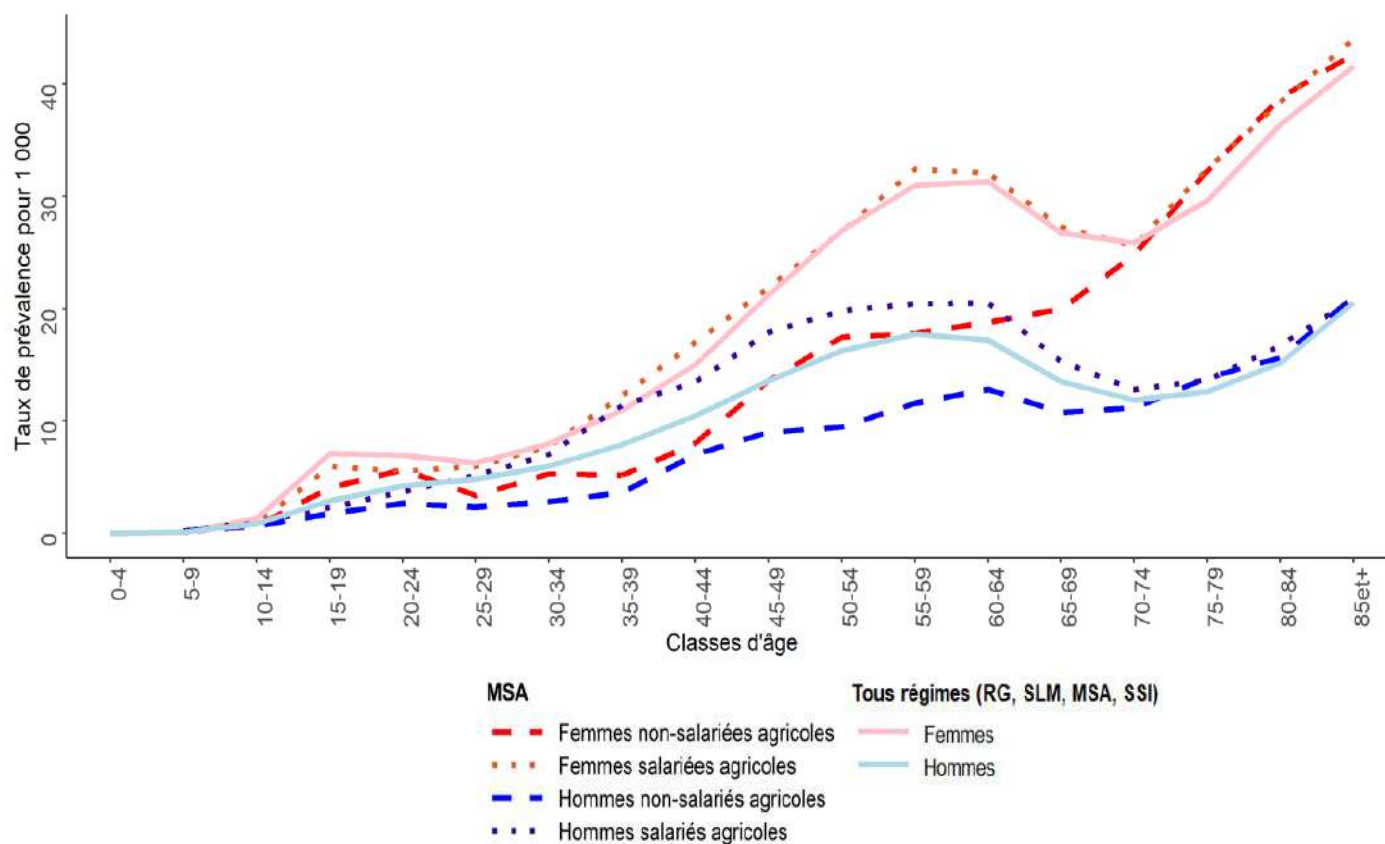
## Dépression et autres troubles de l'humeur

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 46 408
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,8%
- Taux de prévalence : 16,1 ‰
- Âge moyen : 67,4 ans – Âge médian : 69 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,7% / 63,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 8 035

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



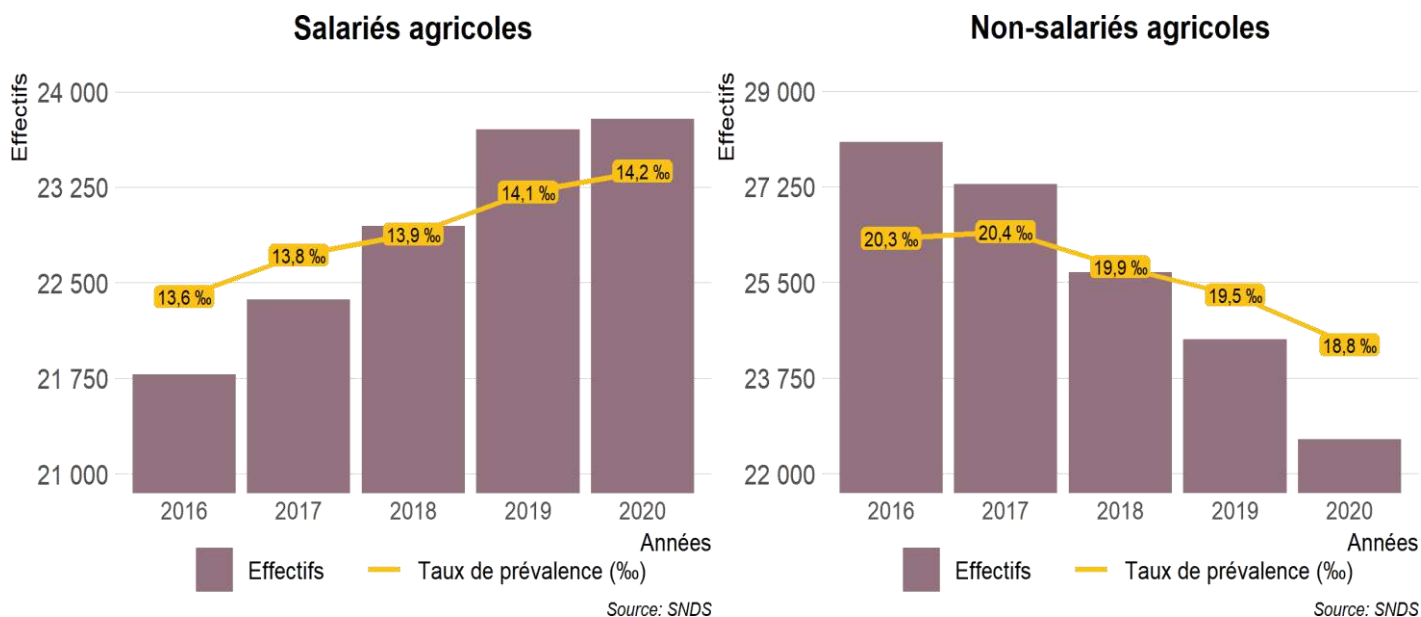
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 22 623                  | 90,1               | ***             |
| Salariés     | 23 785                  | 108,2              | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

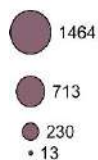




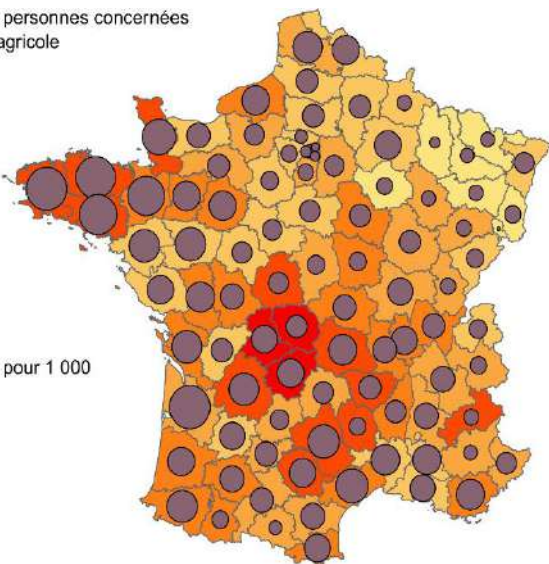
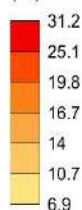
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

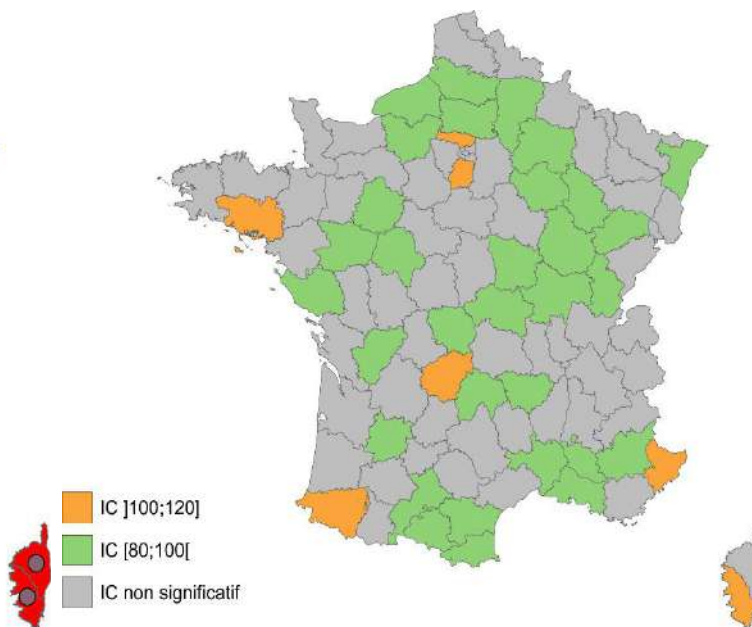
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dépression et autres troubles de l'humeur (sup\_PTrDHum\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles dépressifs et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (diagnostic associé, manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou durant au moins une des 5 dernières années ET ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs. Ce sous-groupe est exclusif du sous-groupe troubles maniaques et bipolaires.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



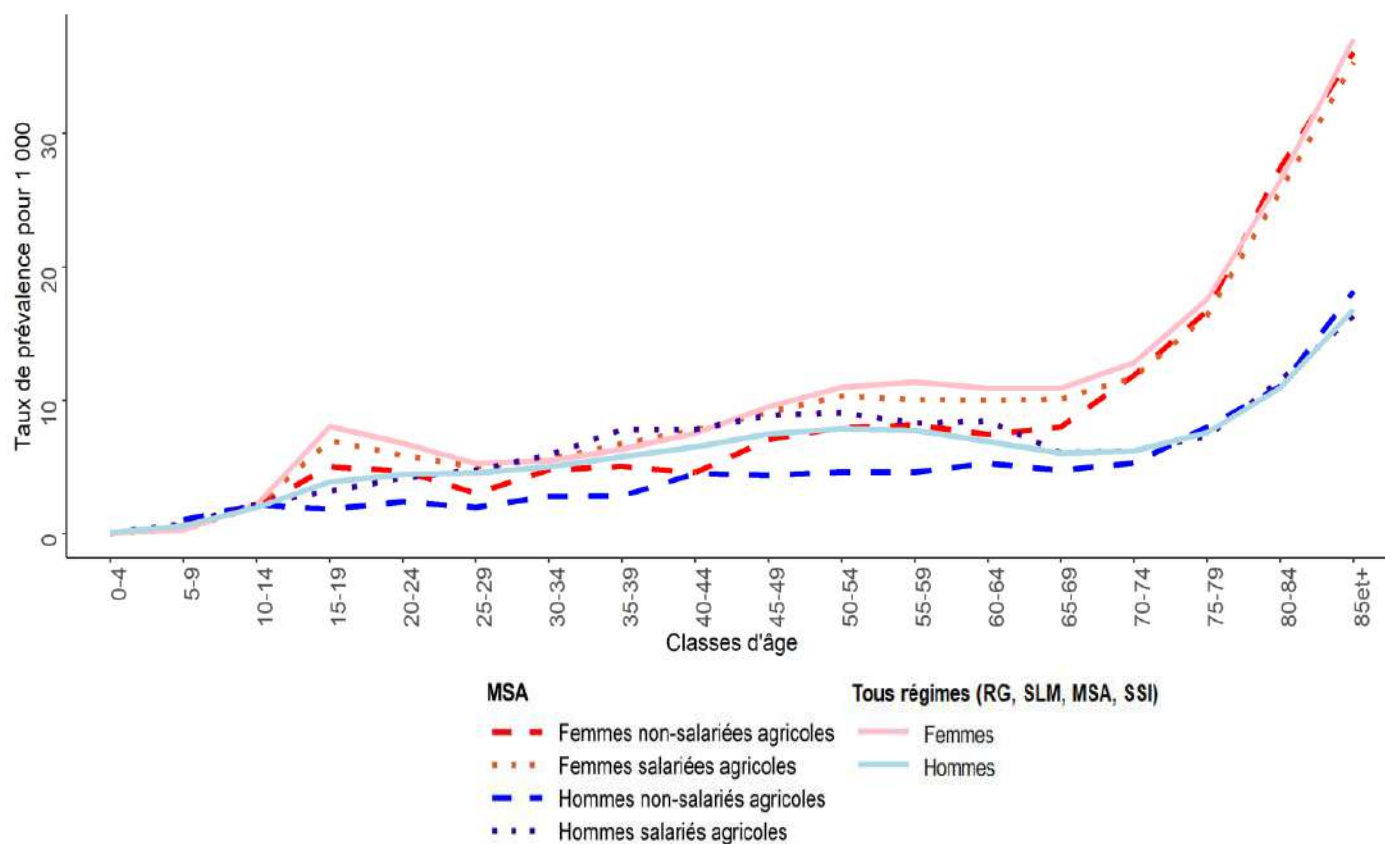
## Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 27 980
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,3%
- Taux de prévalence : 9,7 ‰
- Âge moyen : 68,8 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 36% / 64%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 7 751

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



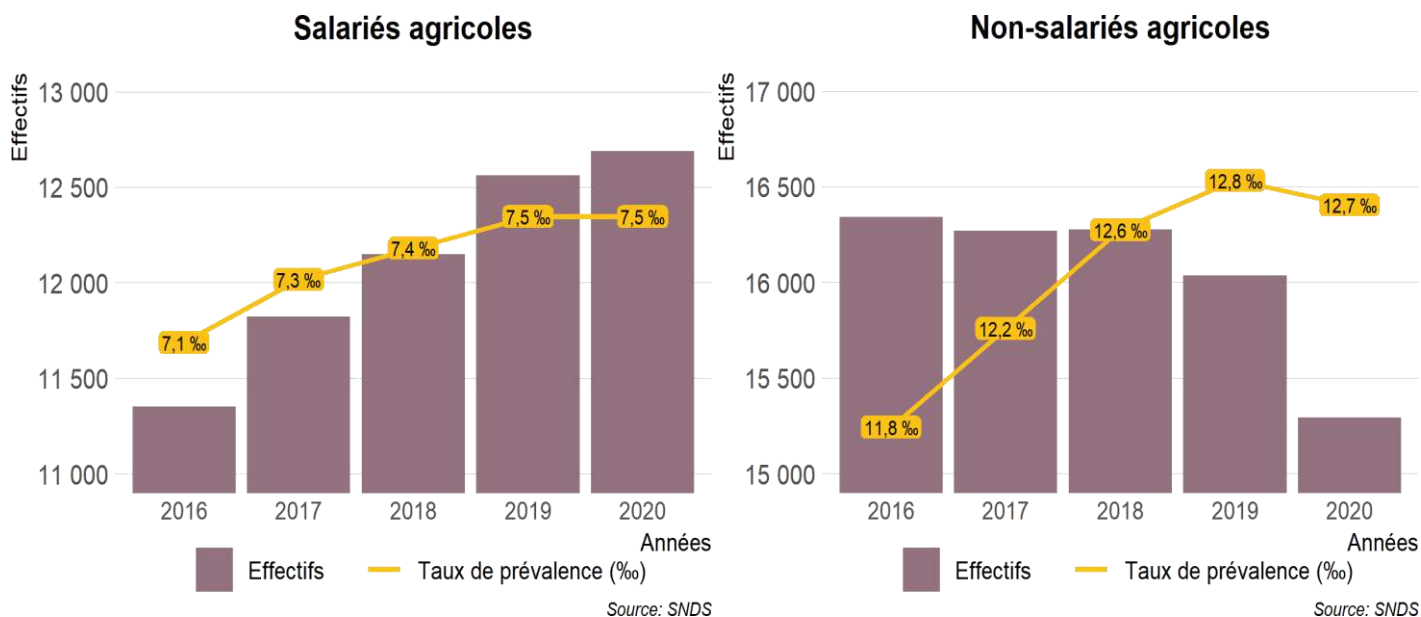
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 15 292                  | 91,3               | ***              |
| Salariés     | 12 688                  | 100,7              | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





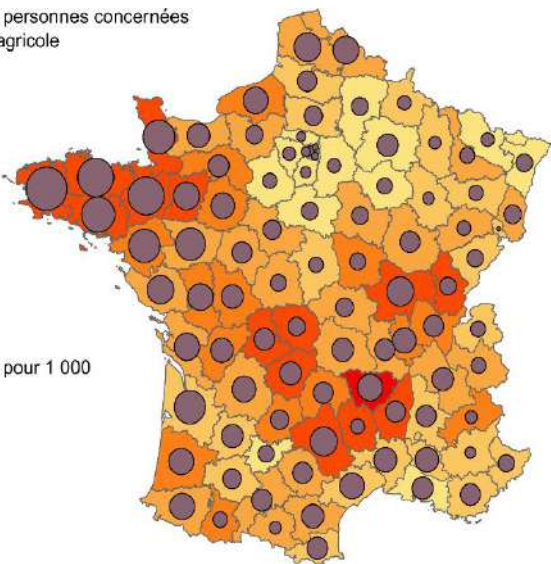
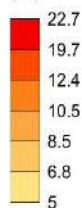
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

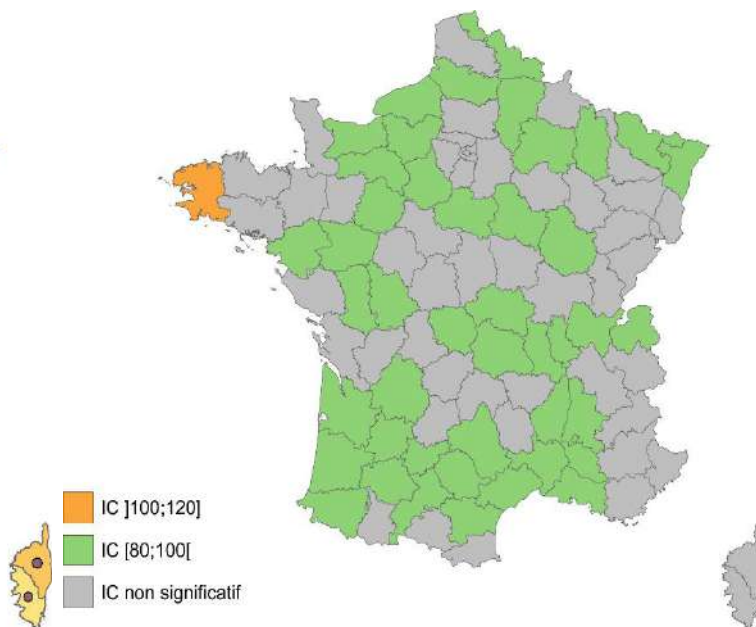
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes (sup\_PTrNevr\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 pour troubles névrotiques liés au stress et somatoformes et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) et/ou SSR (manifestation morbide principale, affection étiologique, diagnostic associé) et/ou psychiatrique (DP ou DA)) - durant au moins une des 5 dernières années ET ayant reçu au moins 3 délivrances de les traitements antidépresseurs au cours de l'année n (à différentes dates).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



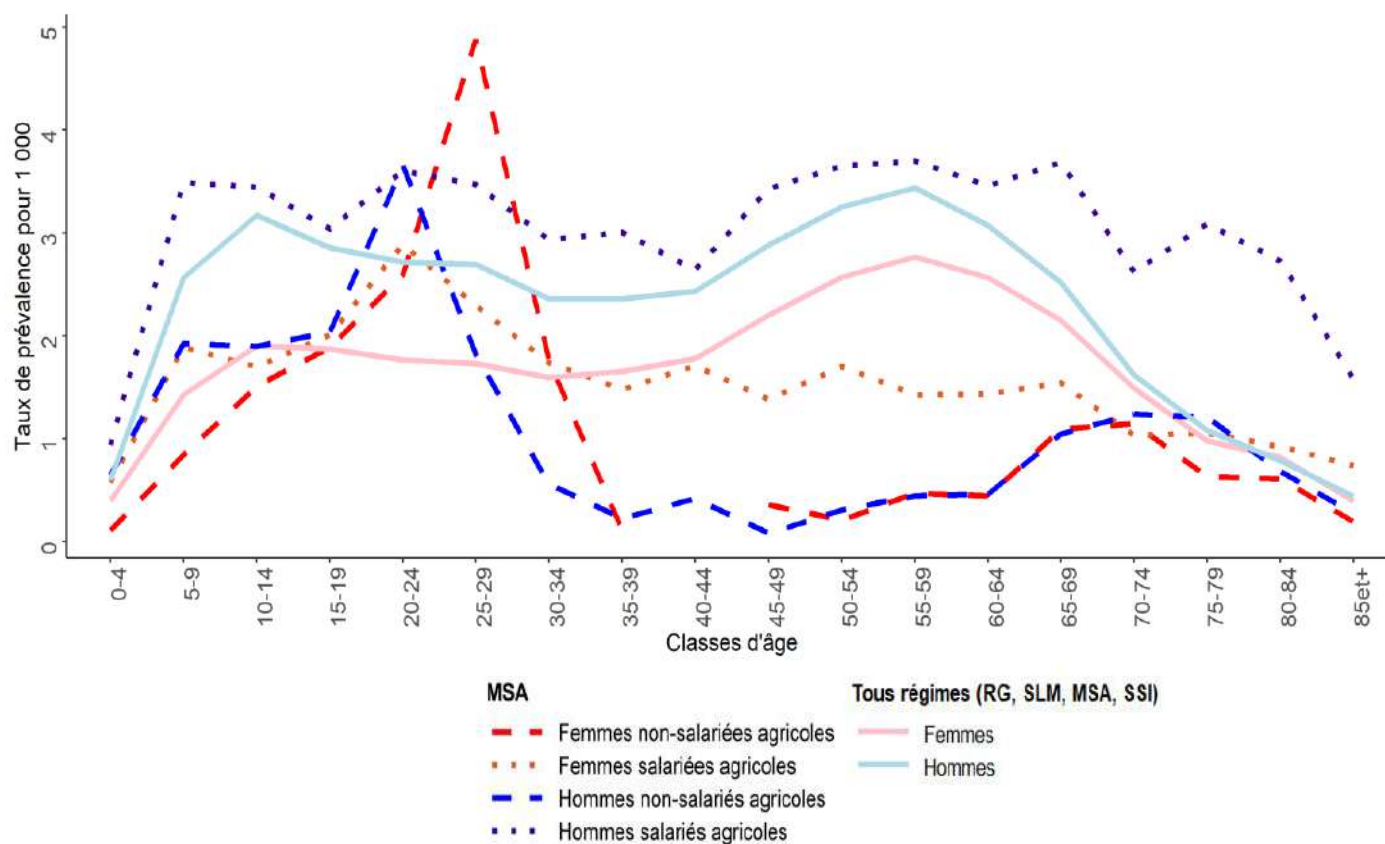
## Déficiência mentale

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 917
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,4%
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 43,3 ans – Âge médian : 44 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,7% / 32,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 788

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



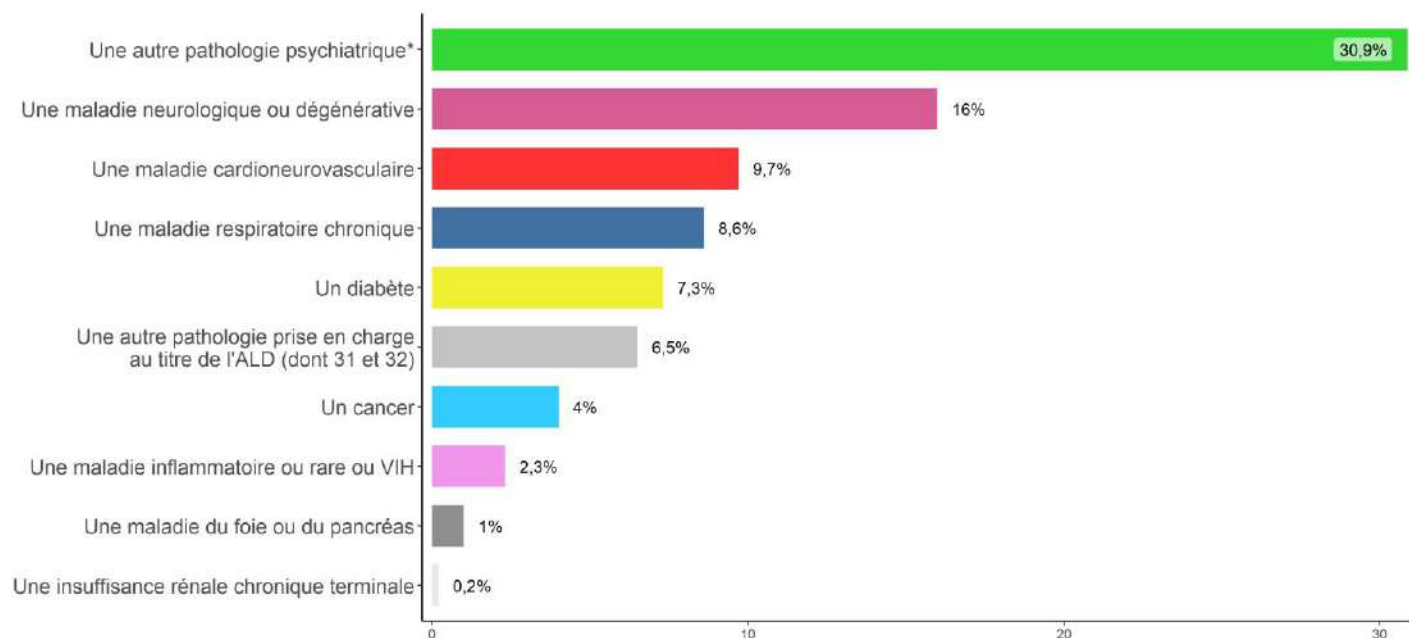
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,7% des assurés pris en charge pour *Déficiência mentale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 12,8% Troubles névrotiques et de l'humeur ; 12,7% Troubles psychotiques ; 7,4% Autres troubles psychiatriques ; 6,3% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 4,1% Troubles addictifs.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 858                     | 41,7               | ***             |                                  |                         |
| Salariés     | 4 059                   | 112,5              | ***             | 4 917                            | 24 881 642€             |

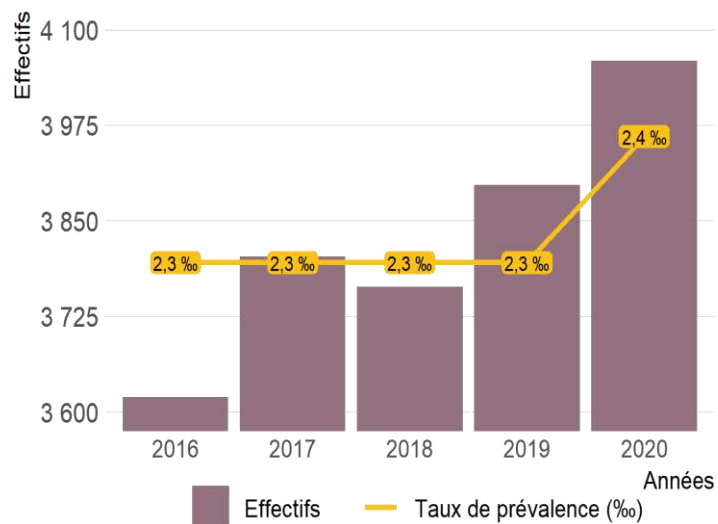
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



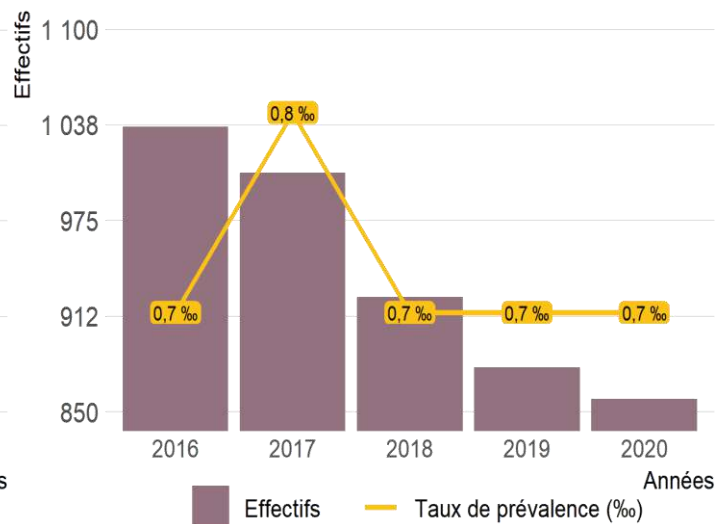
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

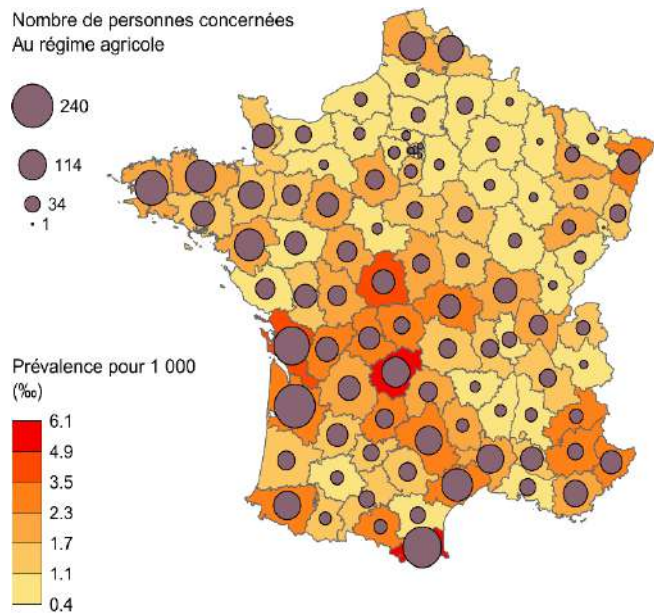
### Non-salariés agricoles



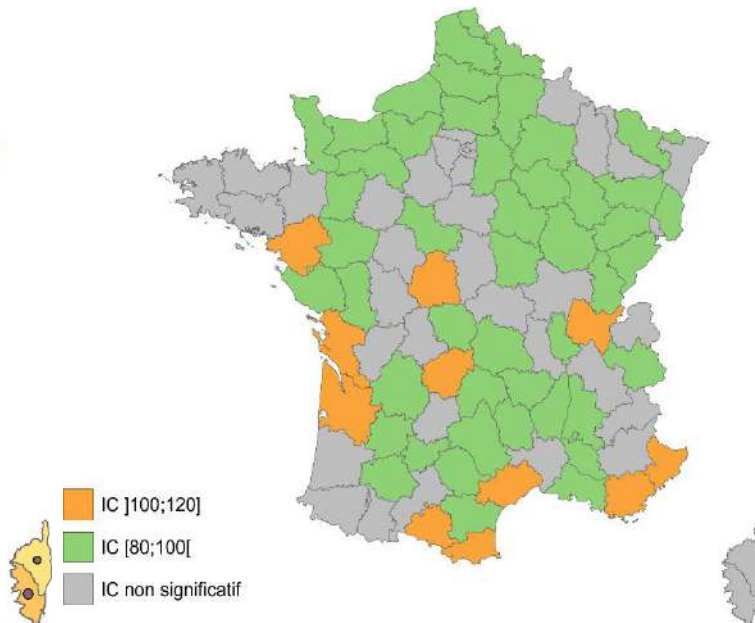
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Déficience mentale (top\_PRetard\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de déficience mentale, et/ou personnes hospitalisées pour ce même motif - dans un établissement de santé non psychiatrique en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



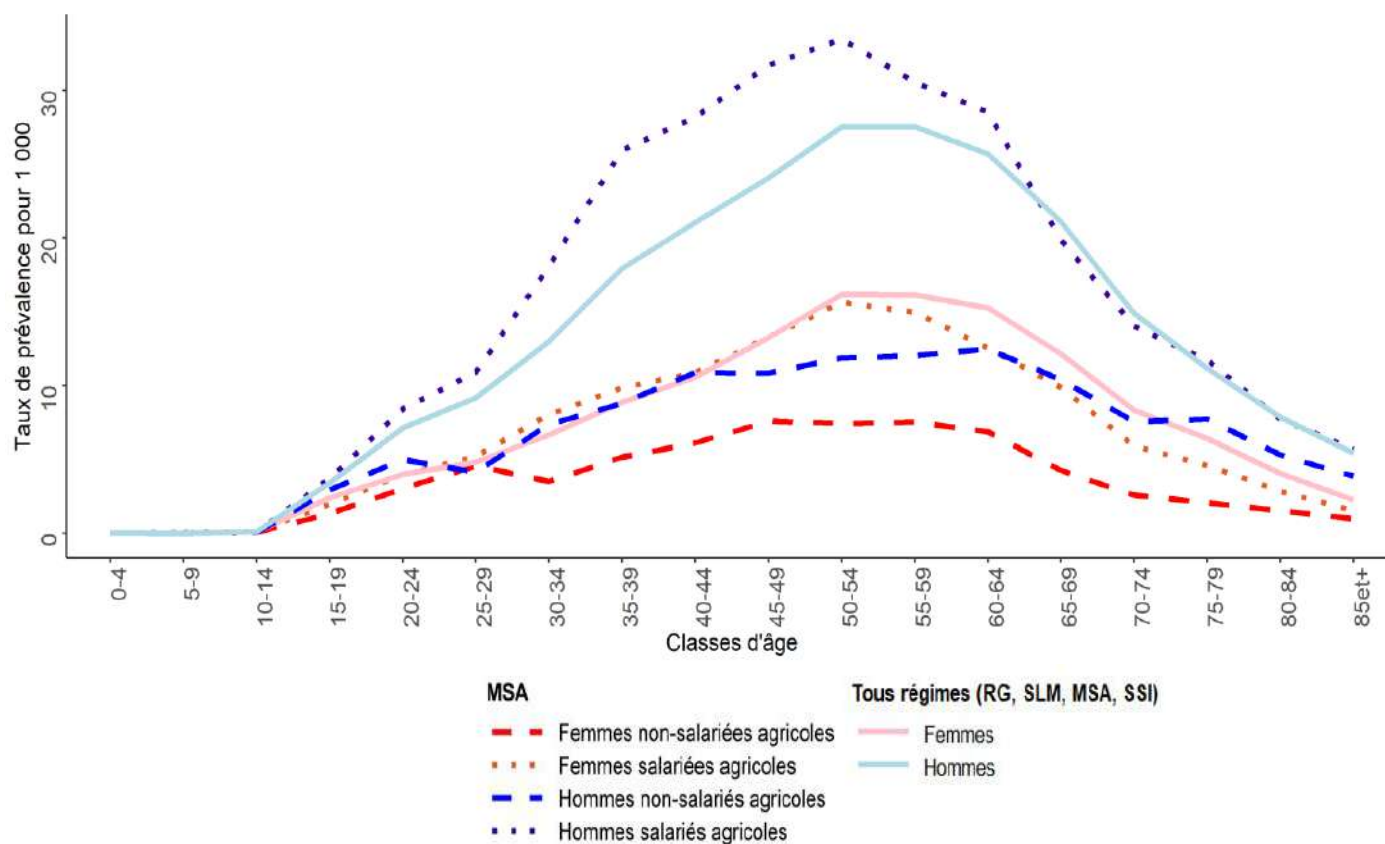
## Troubles addictifs

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 27 611
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 12,3%
- Taux de prévalence : 9,6 ‰
- Âge moyen : 52,6 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 73,9% / 26,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 12 297

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

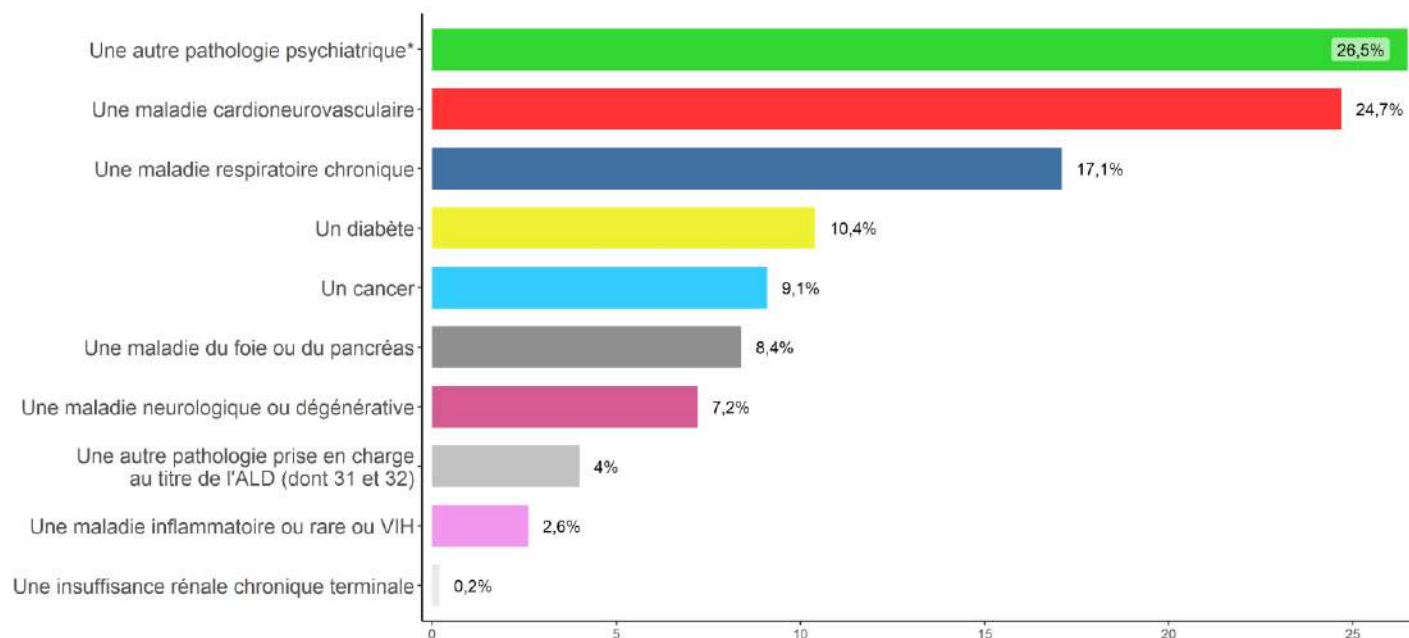


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,2% des assurés pris en charge pour *Troubles additifs*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 21,1% Troubles névrotiques et de l'humeur ; 6,2% Autres troubles psychiatriques ; 5,9% Troubles psychotiques ; 0,7% Déficience mentale ; 0,4% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 6 587                   | 48,5               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 21 024                  | 110,6              | ***             | 27 611                           | 83 695 323€             |

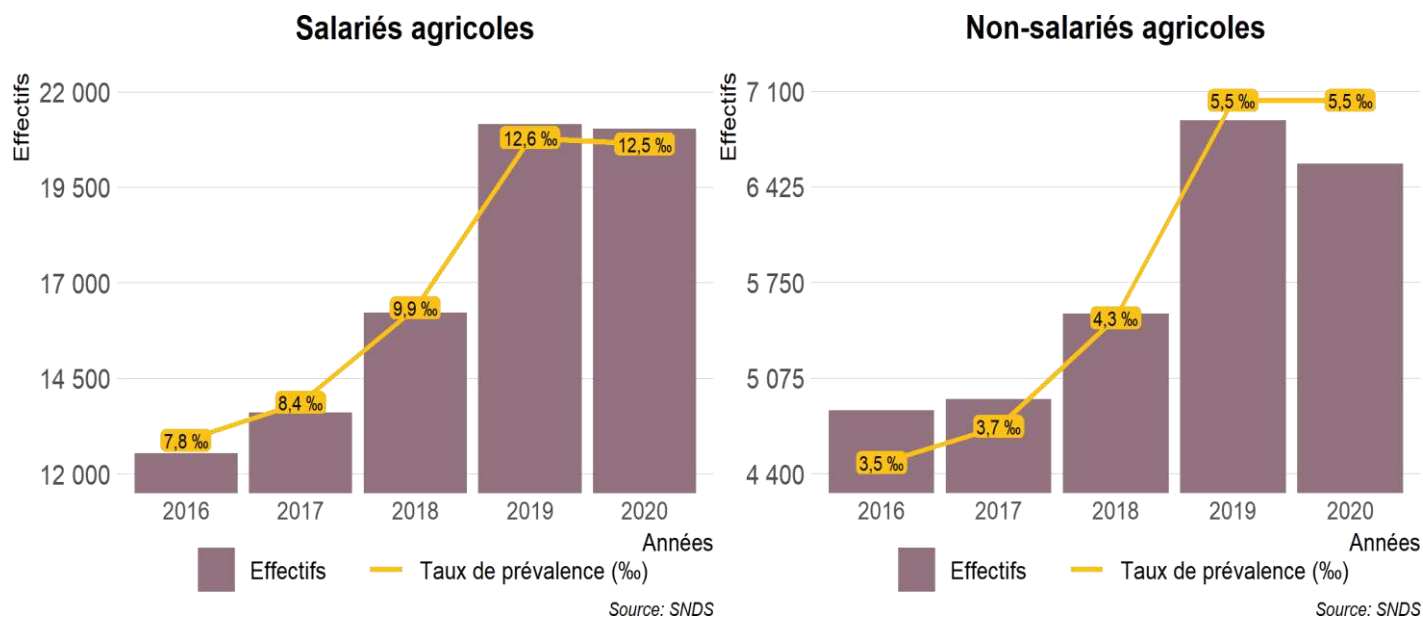
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



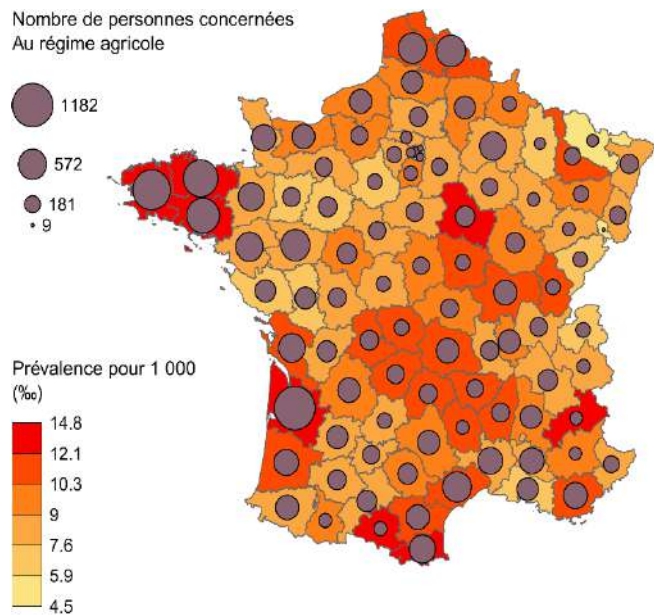


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

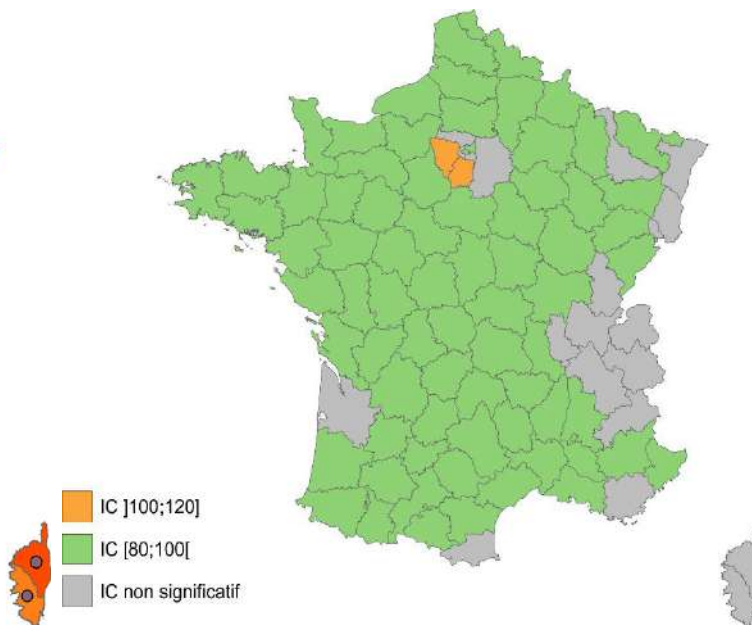


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (top\_PAddict\_ind) :

*Personnes en ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) et/ou SSR (MMP, AE ou DA)) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - durant au moins une des 2 dernières années. Et/ou ayant reçu au moins 3 délivrances de substituts nicotiniques ou de bupropione (ZYBAN®) au cours de l'année n (à différentes dates) pour le sous-groupe des troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



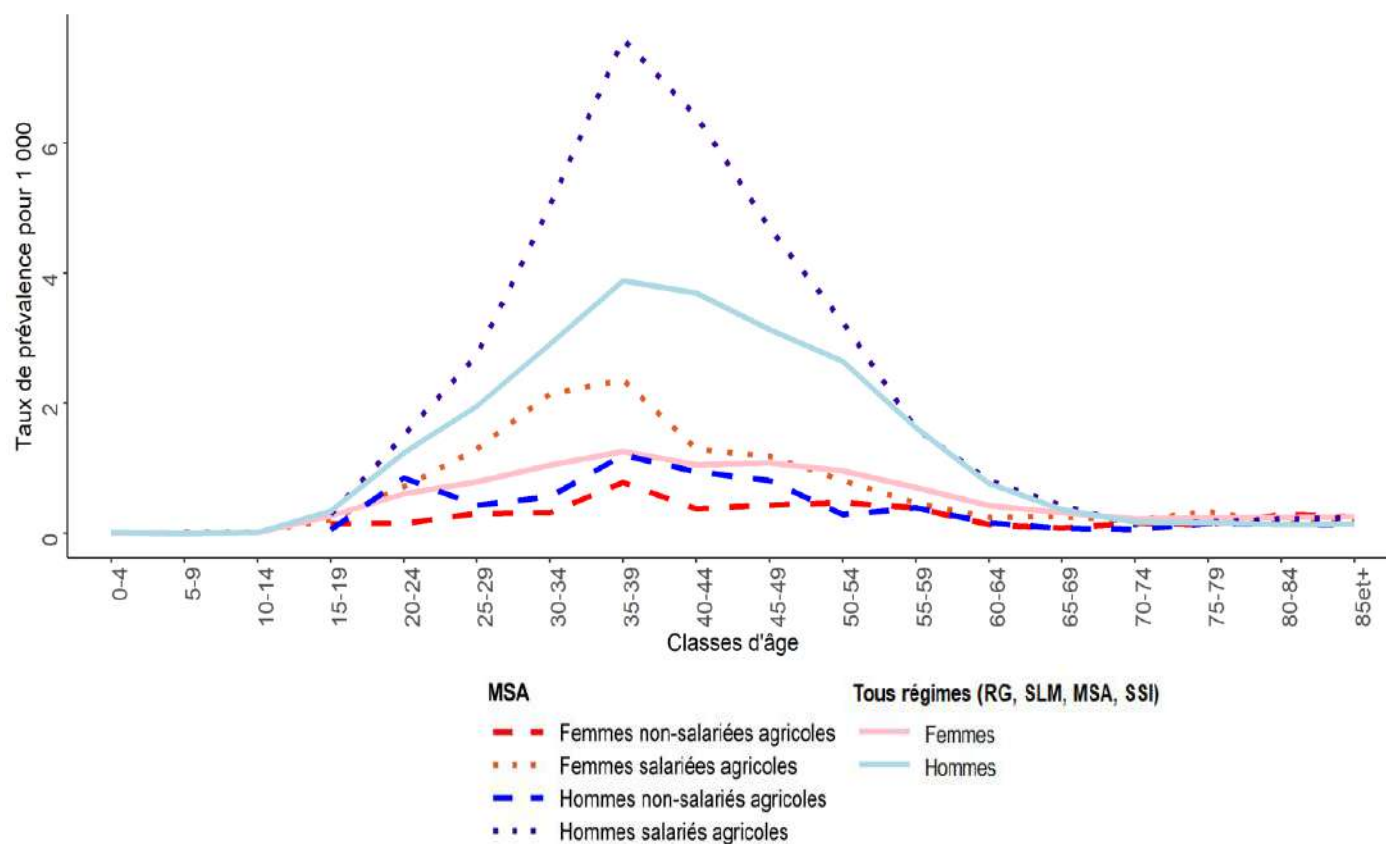
## Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 885
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 5,6%
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 42,6 ans – Âge médian : 40 ans
- Répartition hommes/femmes : 76% / 24%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 876

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs

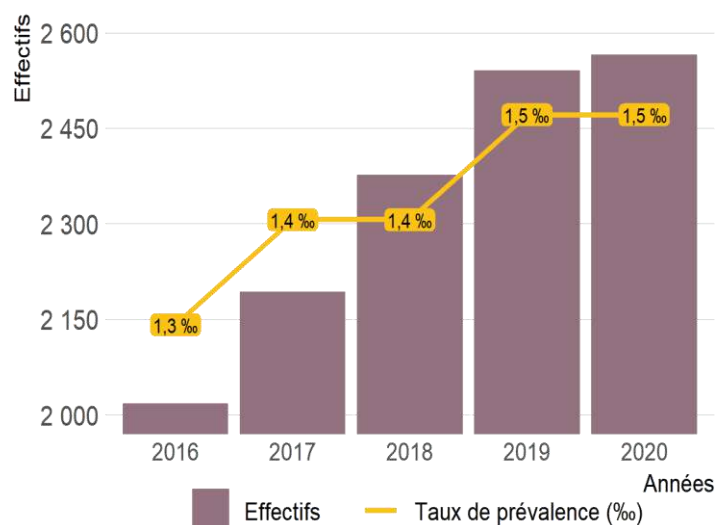
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 319                     | 34,4               | ***             |
| Salariés     | 2 566                   | 144,8              | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

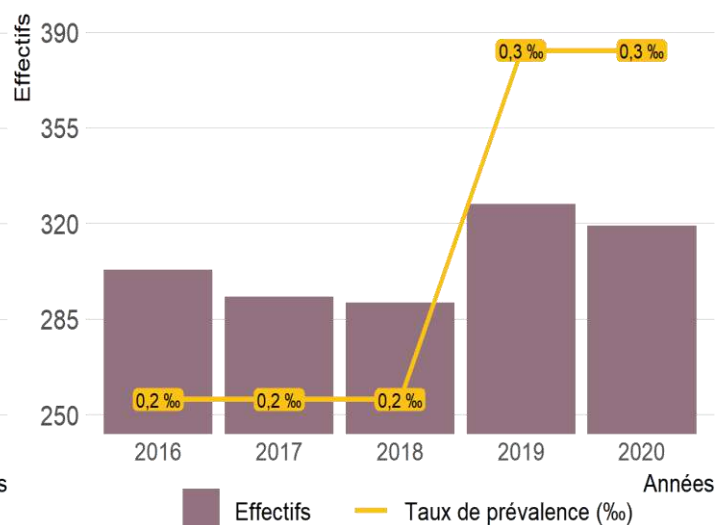
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

### Non-salariés agricoles



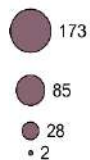
Source: SNDS



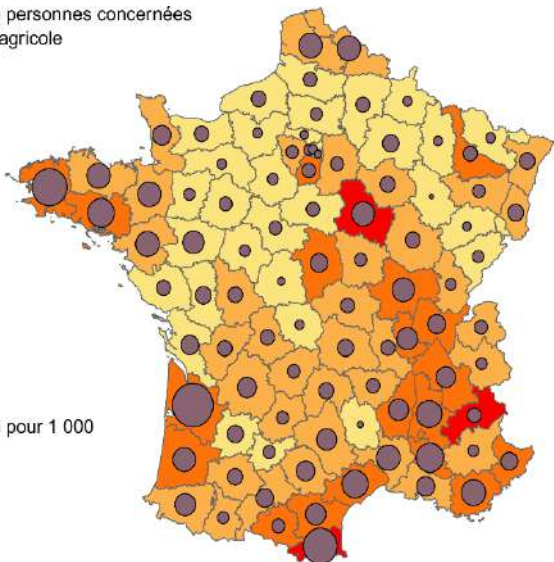
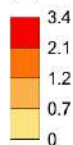
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

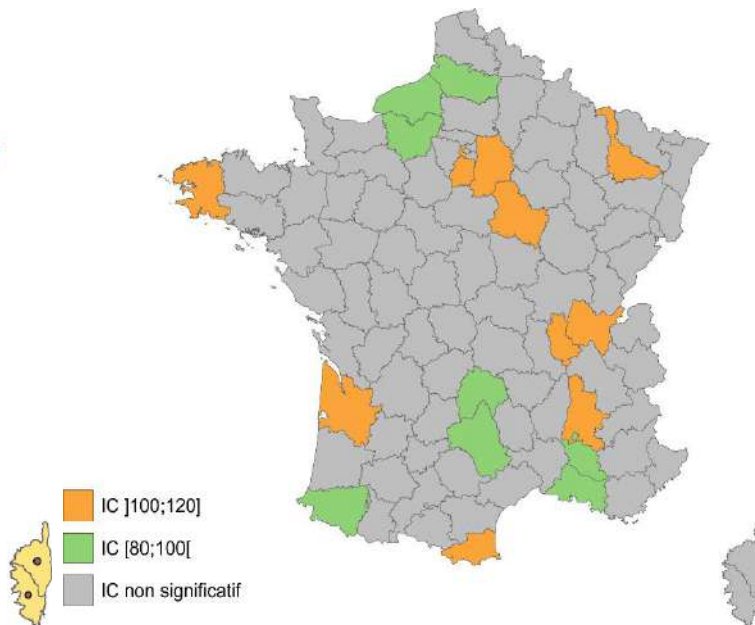
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis) (sup\_PAddAut\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis), et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



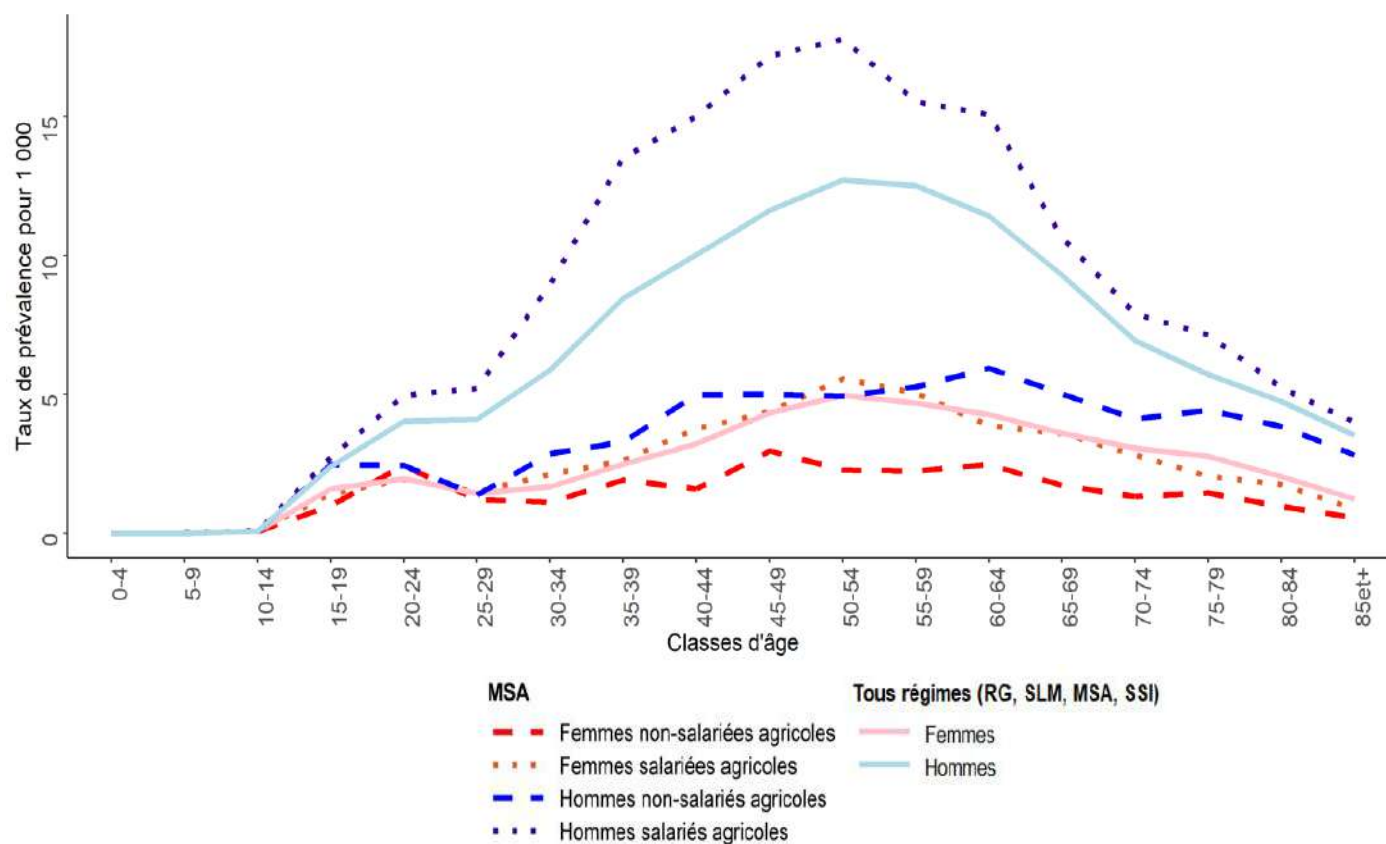
## Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 13 404
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0%
- Taux de prévalence : 4,6 ‰
- Âge moyen : 53,3 ans – Âge médian : 54 ans
- Répartition hommes/femmes : 80,2% / 19,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 4 626

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





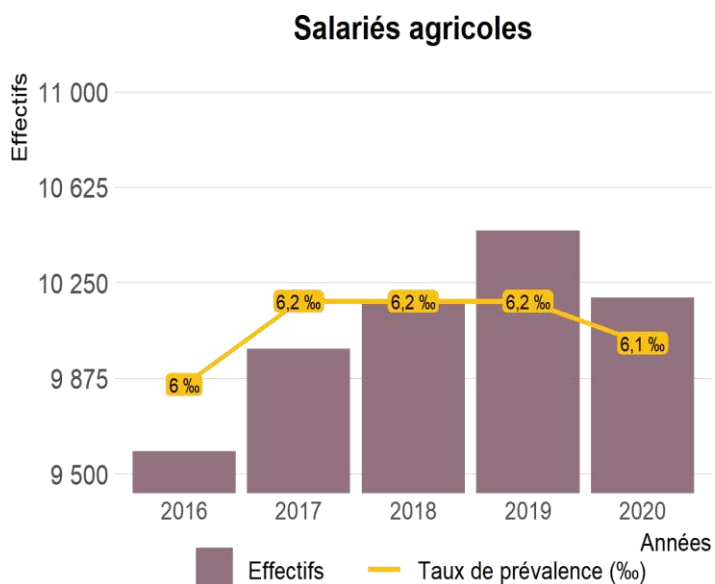
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 3 212                   | 52,7               | ***             |
| Salariés     | 10 192                  | 126,6              | ***             |

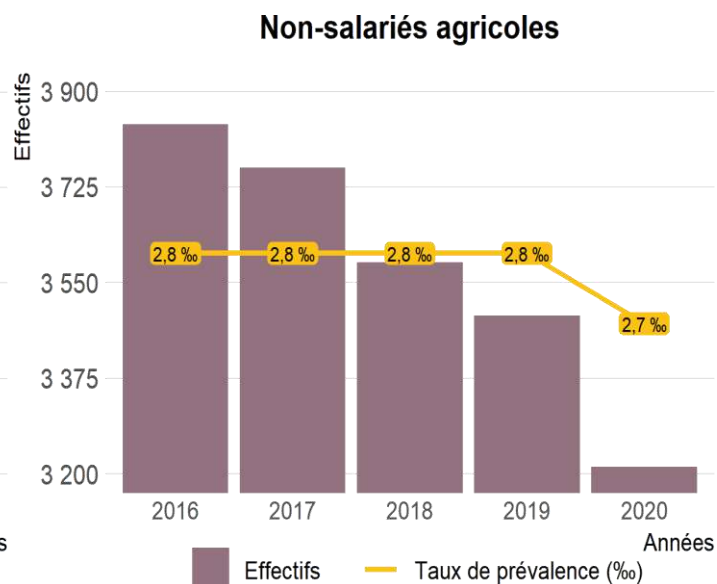
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



Source: SNDS

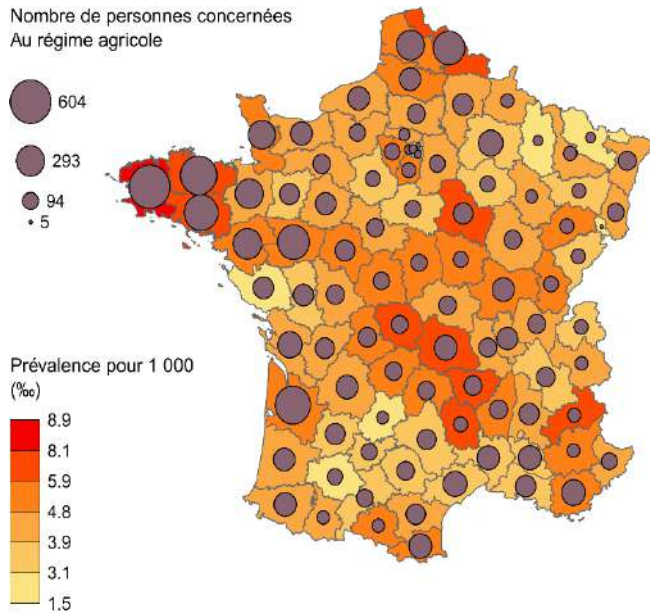


Source: SNDS

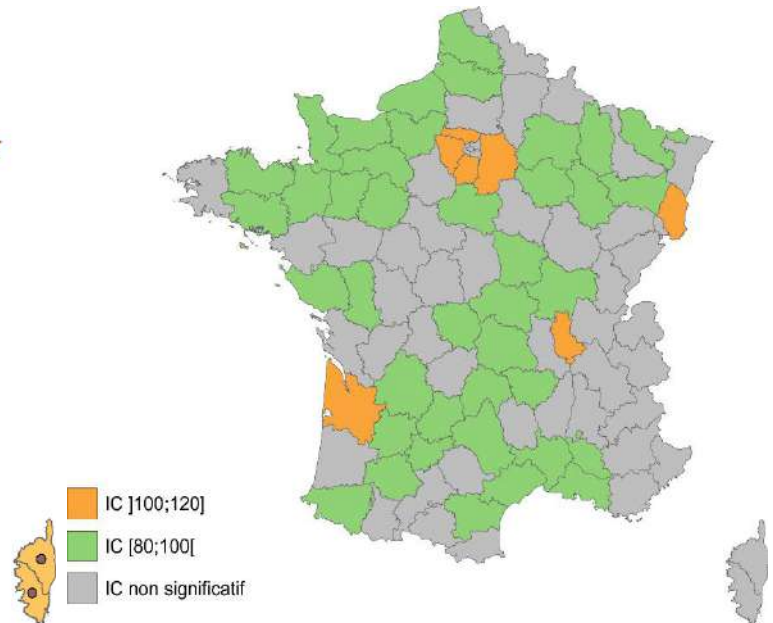


## Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool (sup\_PAddAlc\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



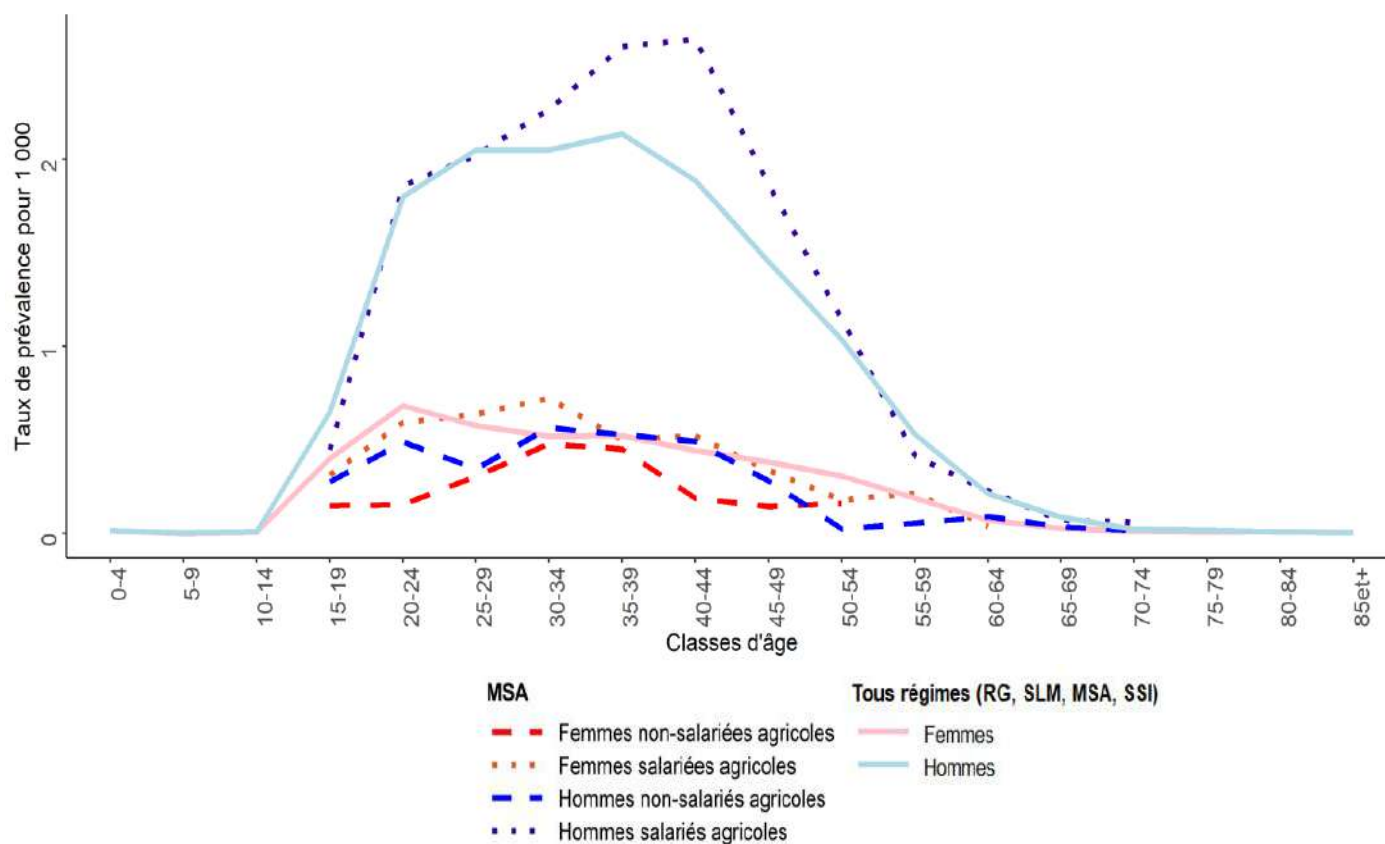
## Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 198
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 9,6%
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 36,6 ans – Âge médian : 36 ans
- Répartition hommes/femmes : 82,1% / 17,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 510

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



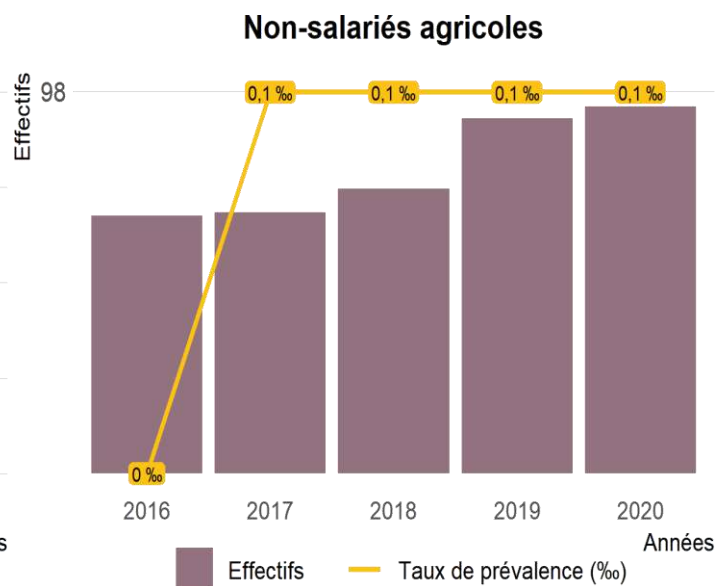
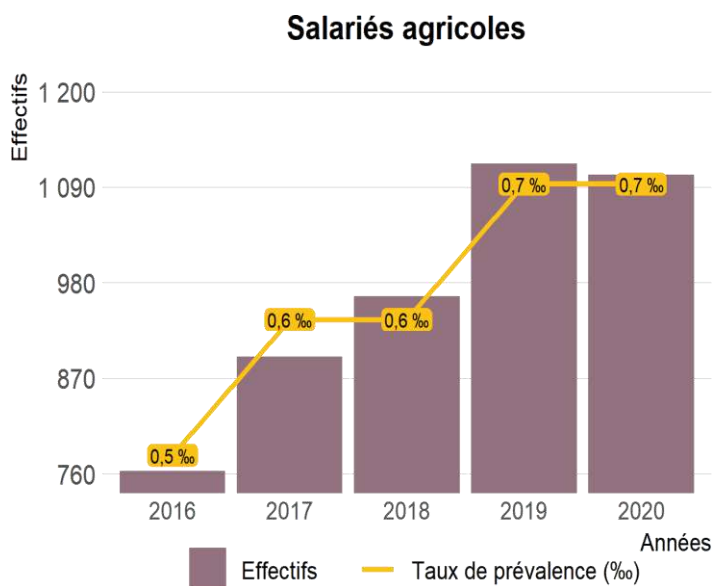
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 94                      | 23,8               | ***             |
| Salariés     | 1 104                   | 109,5              | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





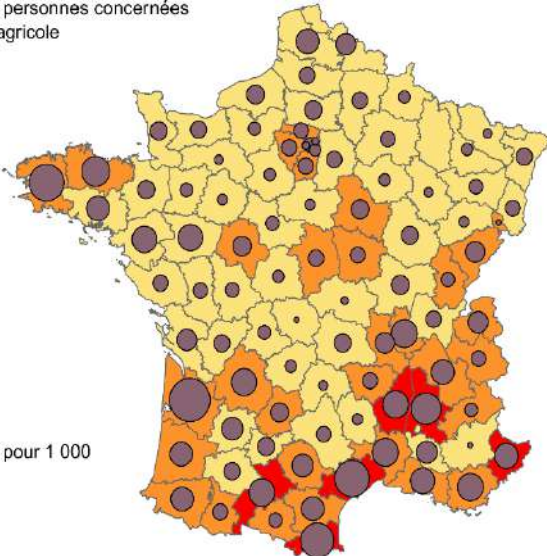
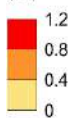
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

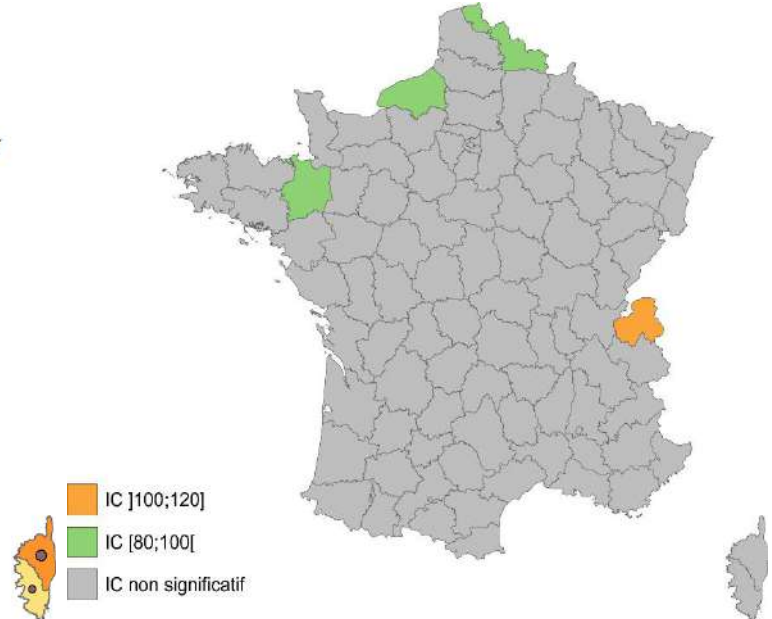
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis (sup\_PAddCan\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du cannabis, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



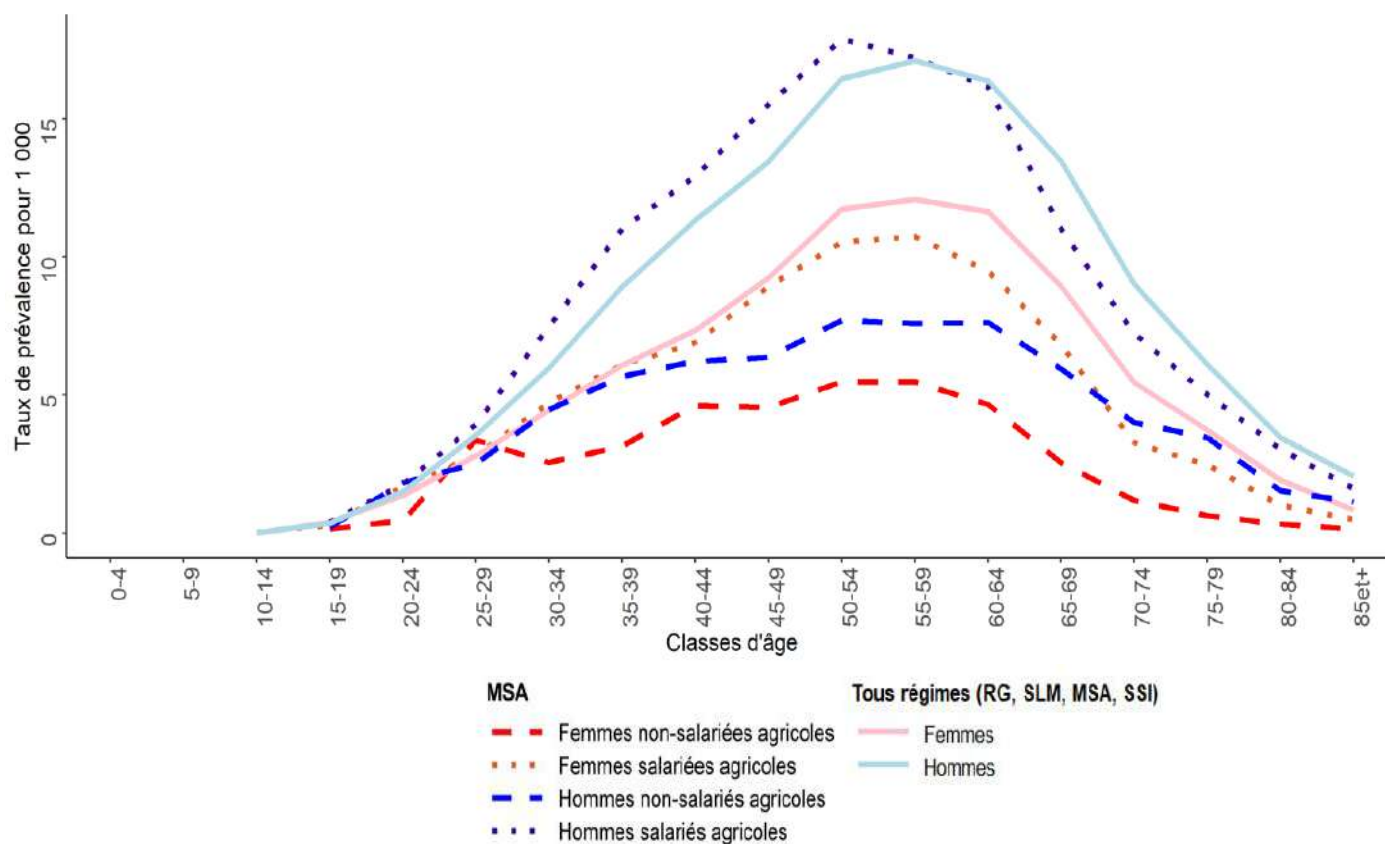
## Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 14 546
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 43,2%
- Taux de prévalence : 5 ‰
- Âge moyen : 53,3 ans – Âge médian : 54 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,5% / 30,5%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 8 486

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



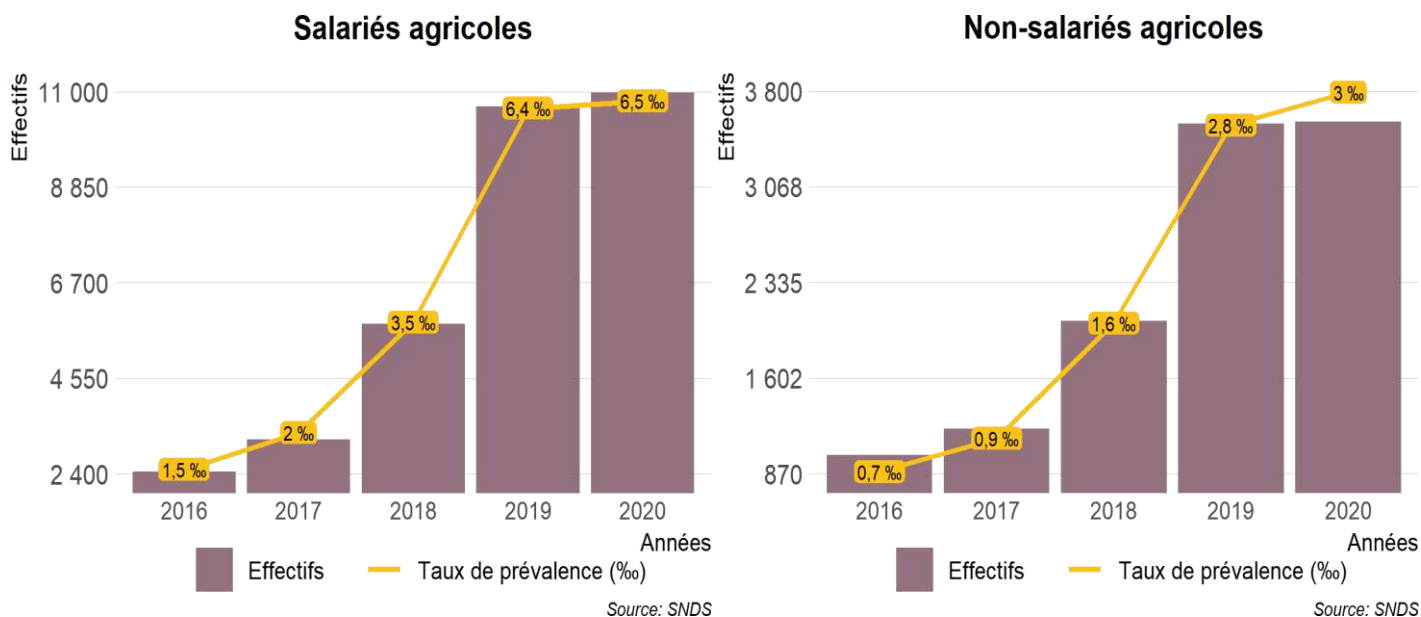
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 3 564                   | 44,6               | ***             |
| Salariés     | 10 982                  | 97,8               | **              |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





## Répartition géographique

Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole

667

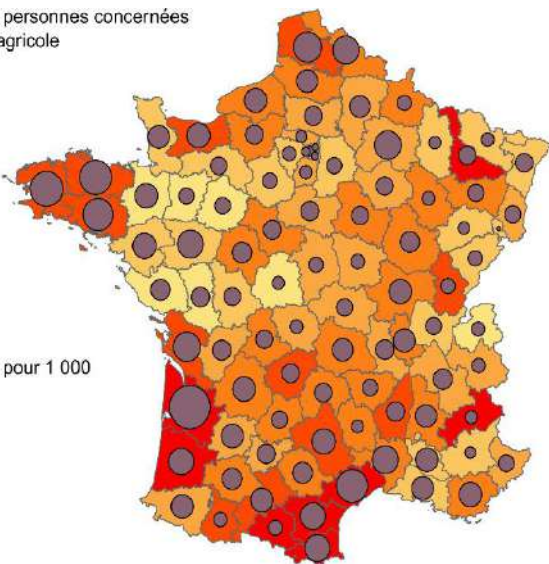
328

108

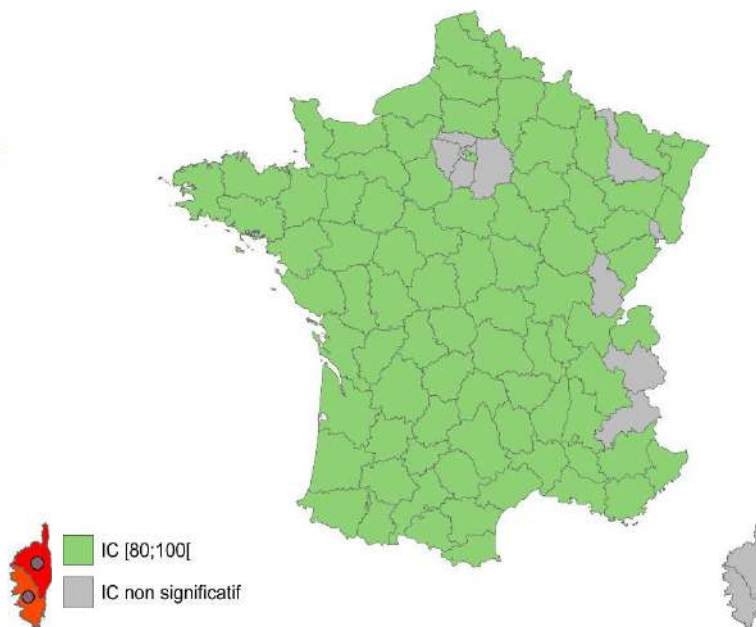
7

Prévalence pour 1 000  
(%)

8  
6.8  
5.8  
5  
4.3  
3.5  
2.5



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac (sup\_PAddTab\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du tabac, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années. Et/ou ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année n (à différentes dates) de substituts nicotiniques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



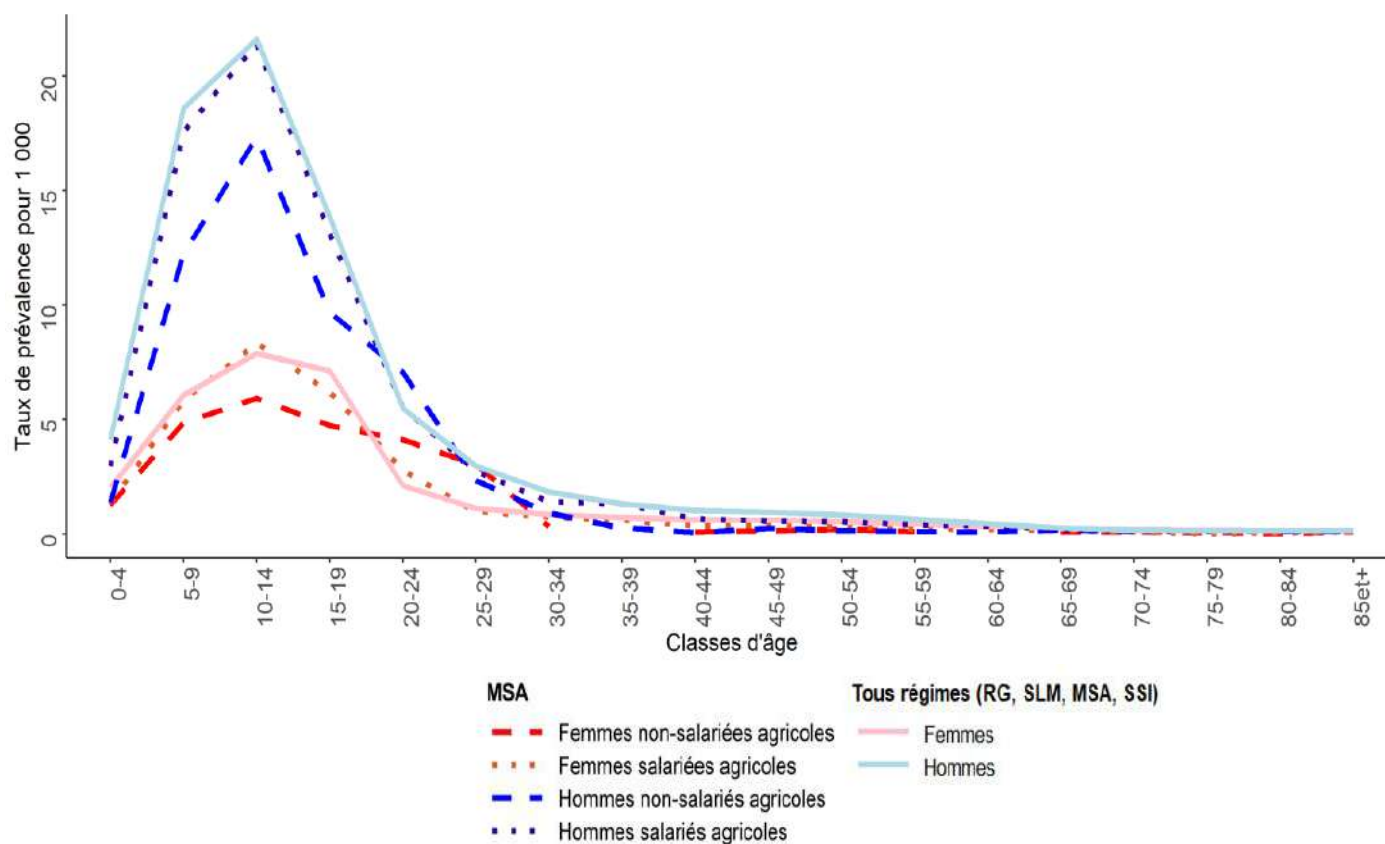
## Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 6 027
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 3,4%
- Taux de prévalence : 2,1 ‰
- Âge moyen : 17,1 ans – Âge médian : 14 ans
- Répartition hommes/femmes : 72,7% / 27,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 1 539

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



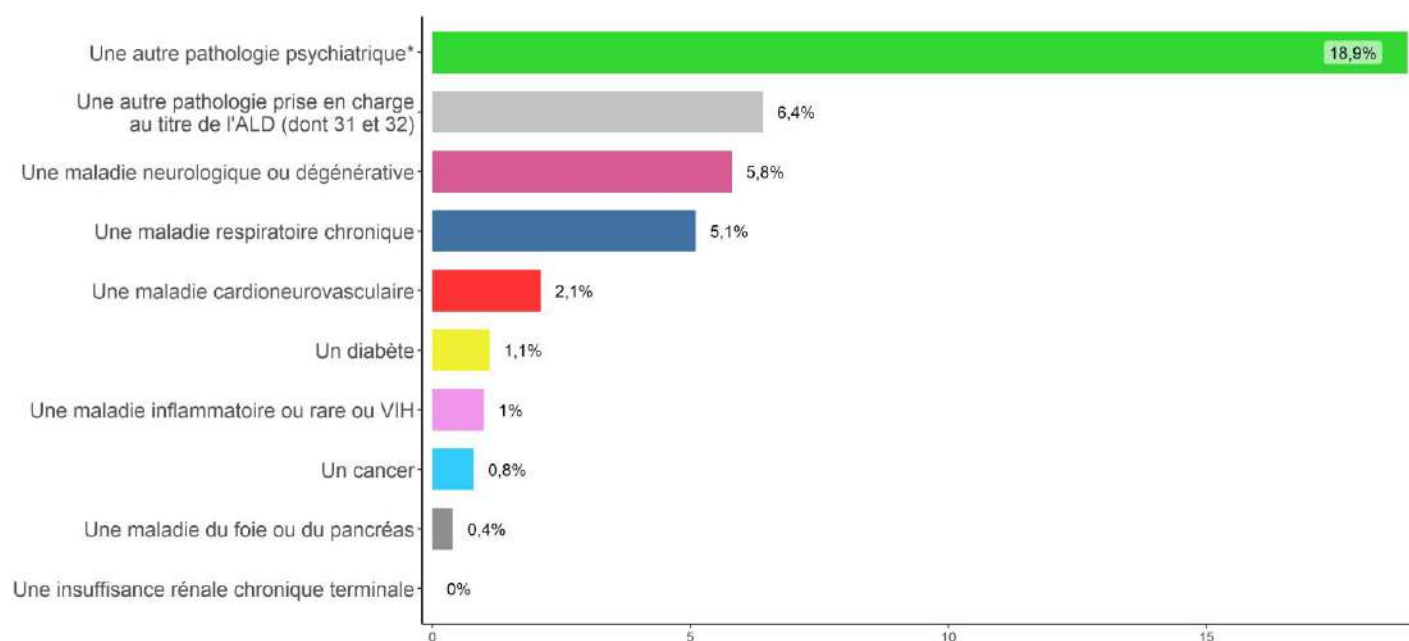
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

33,4% des assurés pris en charge pour *Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 9% Troubles névrotiques et de l'humeur ; 5,2% Déficience mentale ; 5,2% Autres troubles psychiatriques ; 4,6% Troubles psychotiques ; 1,6% Troubles addictifs.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 1 193                   | 66,7               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 4 834                   | 92,0               | ***             | 6 027                            | 42 756 633€             |

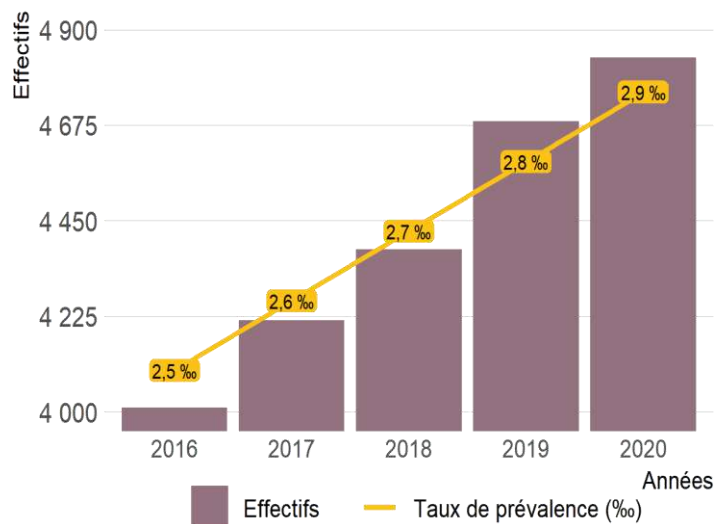
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



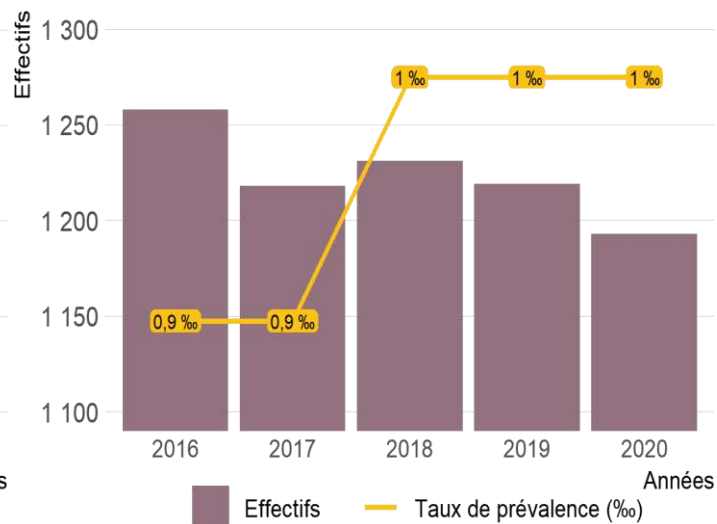
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

### Non-salariés agricoles



Source: SNDS

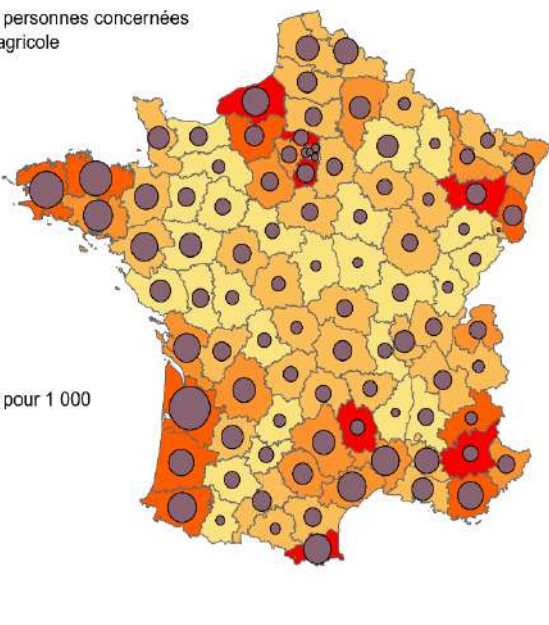
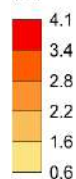
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

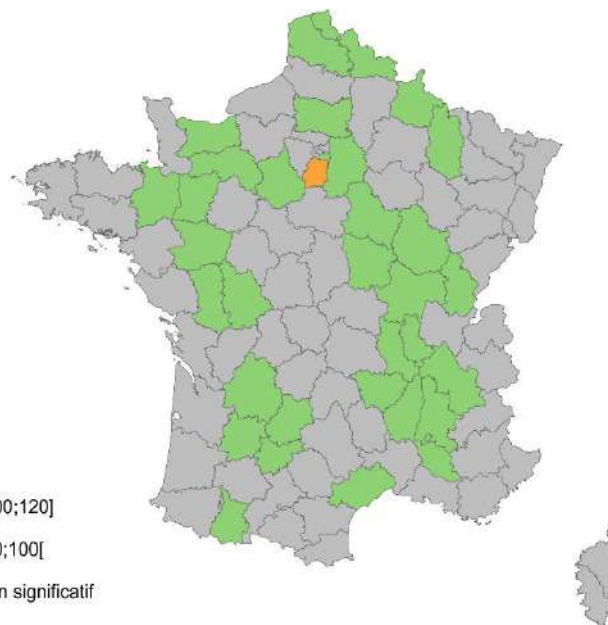
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance (top\_PTrEnfa\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du développement psychologique, troubles du comportement ou troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



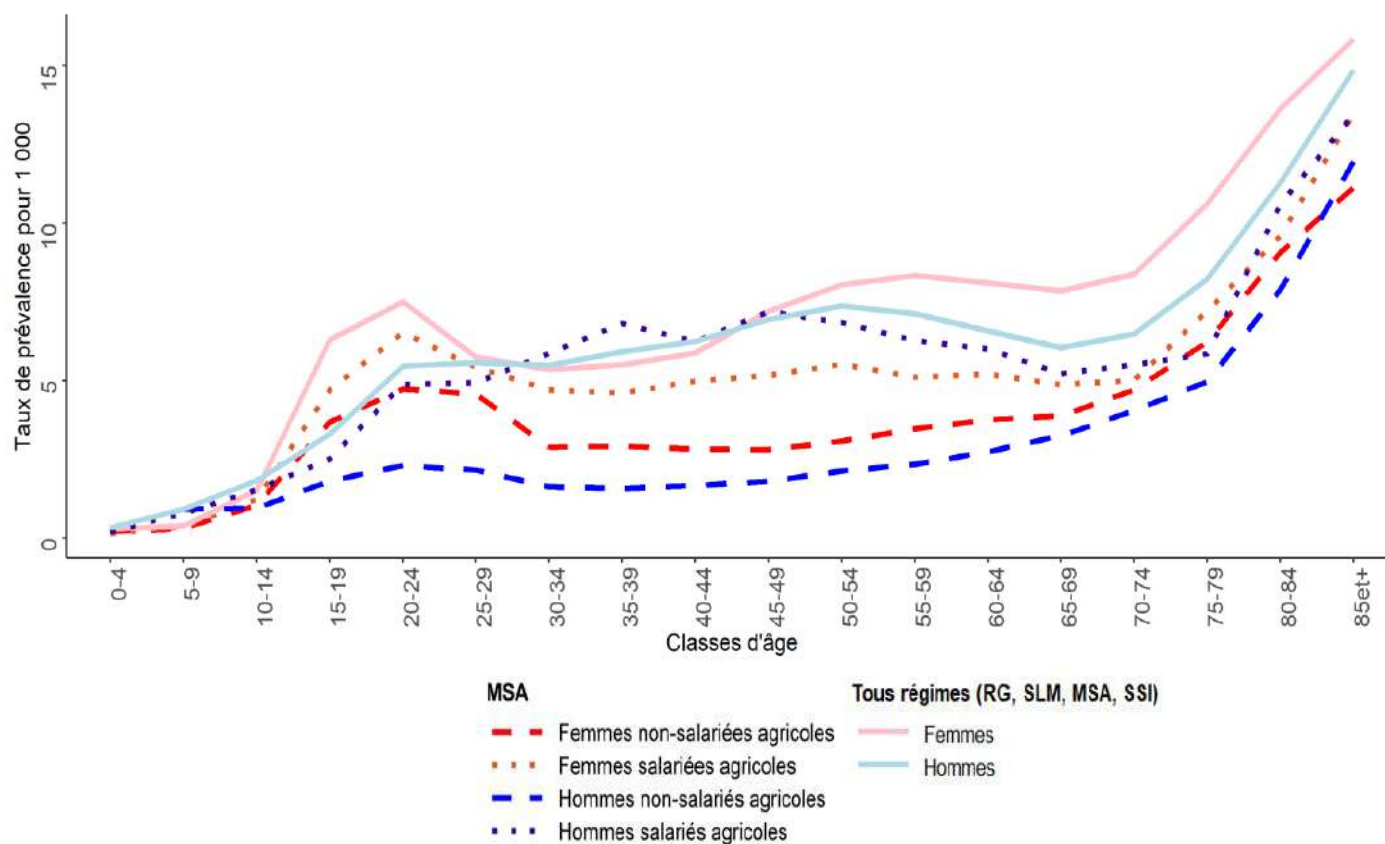
## Autres troubles psychiatriques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 15 187
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 4,1%
- Taux de prévalence : 5,3 ‰
- Âge moyen : 62,6 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,8% / 50,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 5 171

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

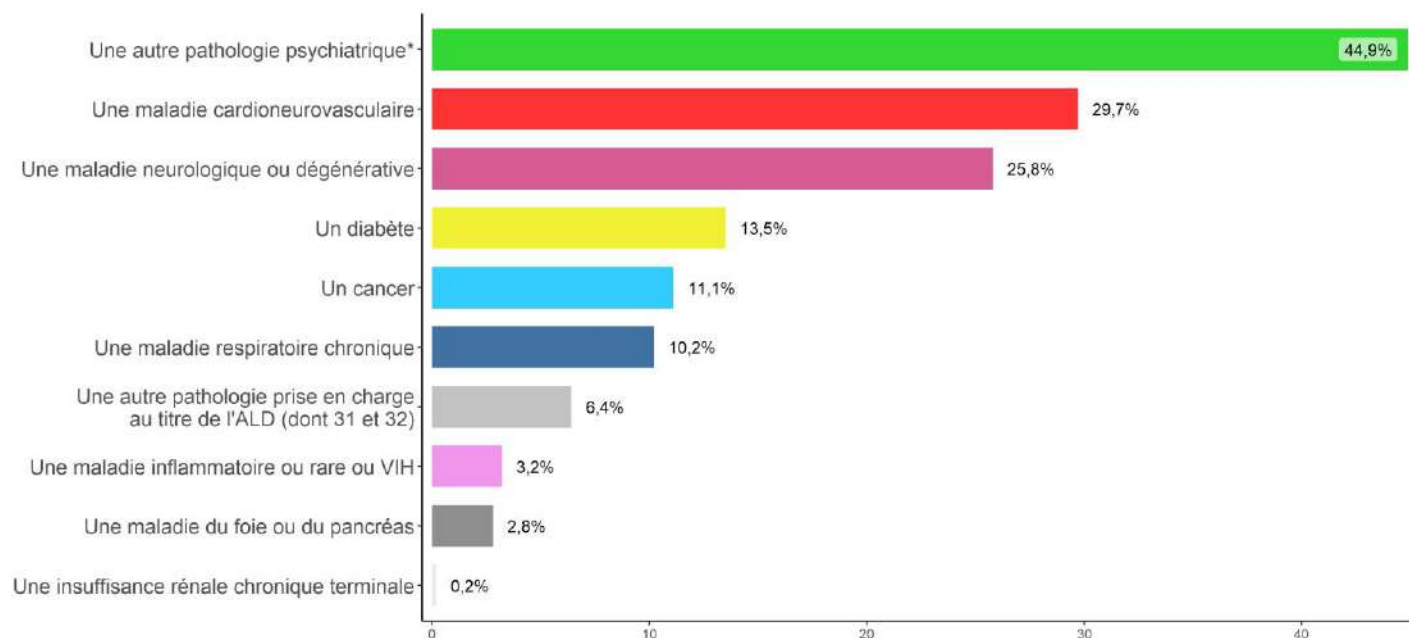


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,7% des assurés pris en charge pour *Autres troubles psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 33,6% Troubles névrotiques et de l'humeur ; 11,8% Troubles psychotiques ; 11,2% Troubles addictifs ; 2,4% Déficience mentale ; 2% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 6 524                   | 59,5               | ***             |                                  |                         |
| Salariés     | 8 663                   | 83,6               | ***             | 15 187                           | 70 949 214€             |

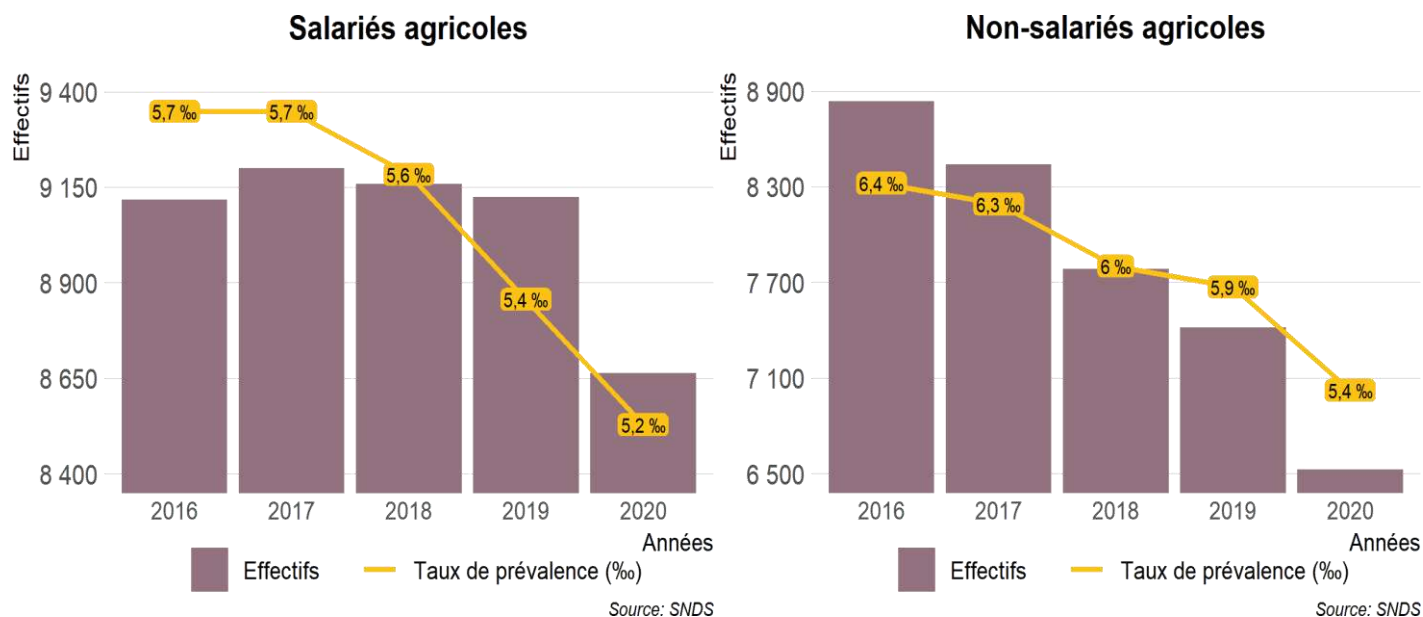
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



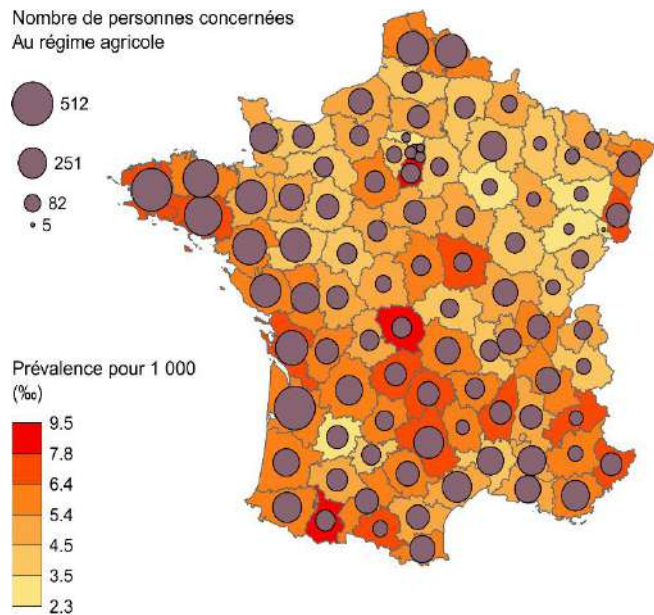


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

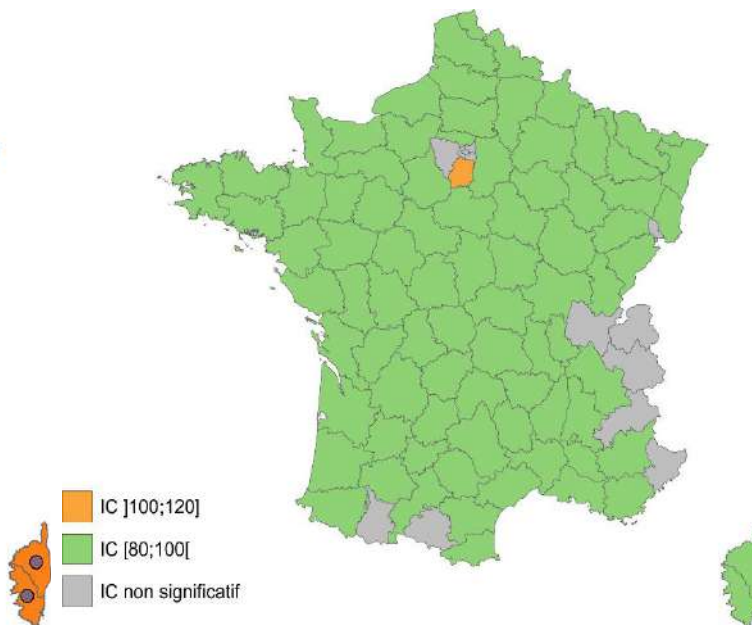


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres troubles psychiatriques (top\_PsyAutr\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de syndrome amnésique, délirium, autres troubles liés à une lésion cérébrale ou un dysfonctionnement cérébral, et à une maladie somatique, troubles de la personnalité et du comportement dus à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux, trouble mental organique ou symptomatique sans précision ; syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques ; troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte ou trouble mental sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs dans un établissement de santé non psychiatrique (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (diagnostic principal ou diagnostic relié) et/ou soins de suite et réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou diagnostic associé) - durant au moins une des 2 dernières années, et/ou personnes hospitalisées l'année n dans un établissement psychiatrique (RIM-P) sans diagnostic mentionné de trouble psychiatrique (quel que soit le groupe de pathologie psychiatrique), si le séjour ne comporte pas un diagnostic (DP ou diagnostic associé) de démence F00 (Démence de la maladie d'Alzheimer), F01 (Démence vasculaire), F02 (Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs), B22.0 (Démence par VIH), F03 (Démence, sans précision), G20 (Maladie de Parkinson).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



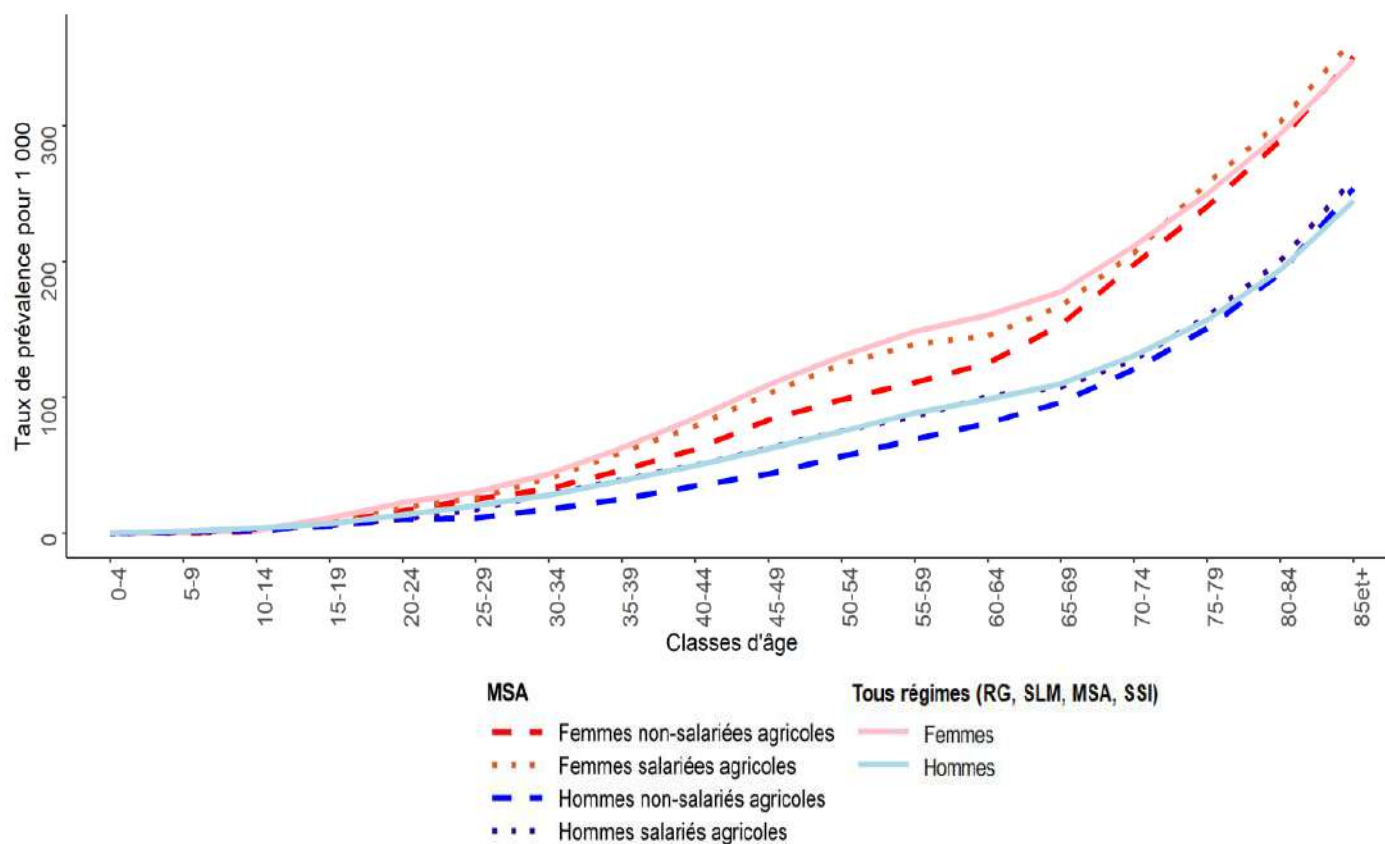
## Traitements psychotropes (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 320 823
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,7%
- Taux de prévalence : 111,2 ‰
- Âge moyen : 72,9 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 38% / 62%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 70 796

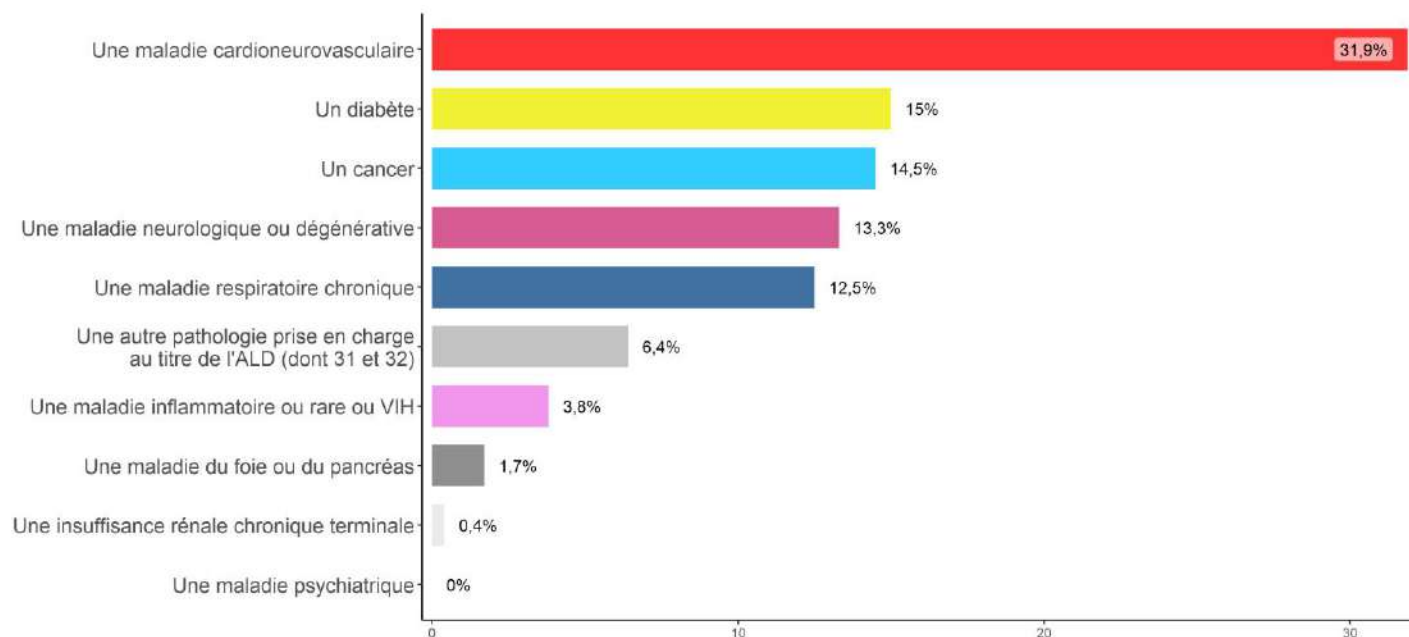
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime





## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

61,4% des assurés pris en charge pour *Traitements psychotropes (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 185 878                 | 94,3               | ***             |
| Salariés     | 134 945                 | 98,0               | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 320 823                          | 458 170 081€            |

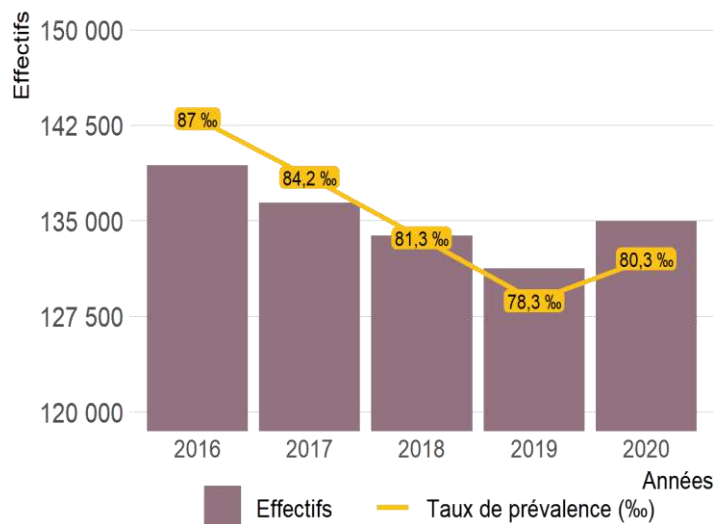
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



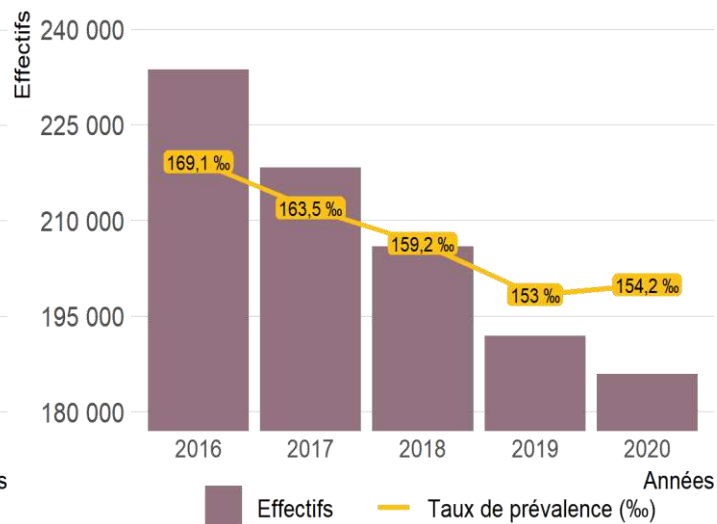
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

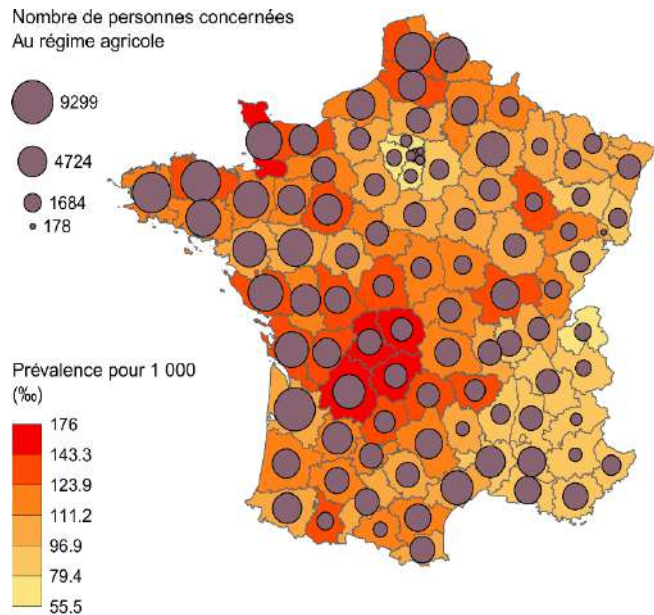
### Non-salariés agricoles



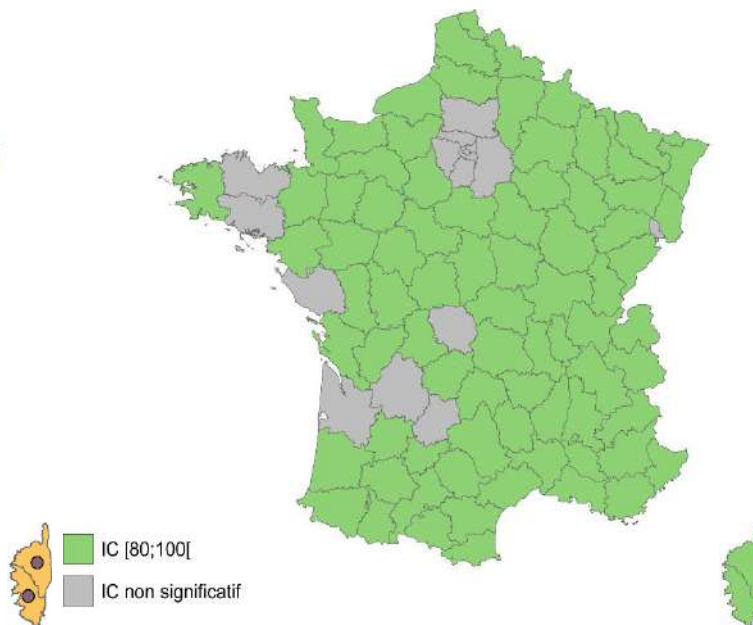
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements psychotropes (hors pathologies) (sup\_PsyMed\_cat) :

*Personnes retrouvées avec un traitement antidépresseurs, Lithium, Dépakote et Dépamide (hors pathologies, et/ou un traitements neuroleptiques (hors pathologies), et/ou un traitements anxiolytiques (hors pathologies), et/ou un traitements hypnotiques (hors pathologies).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



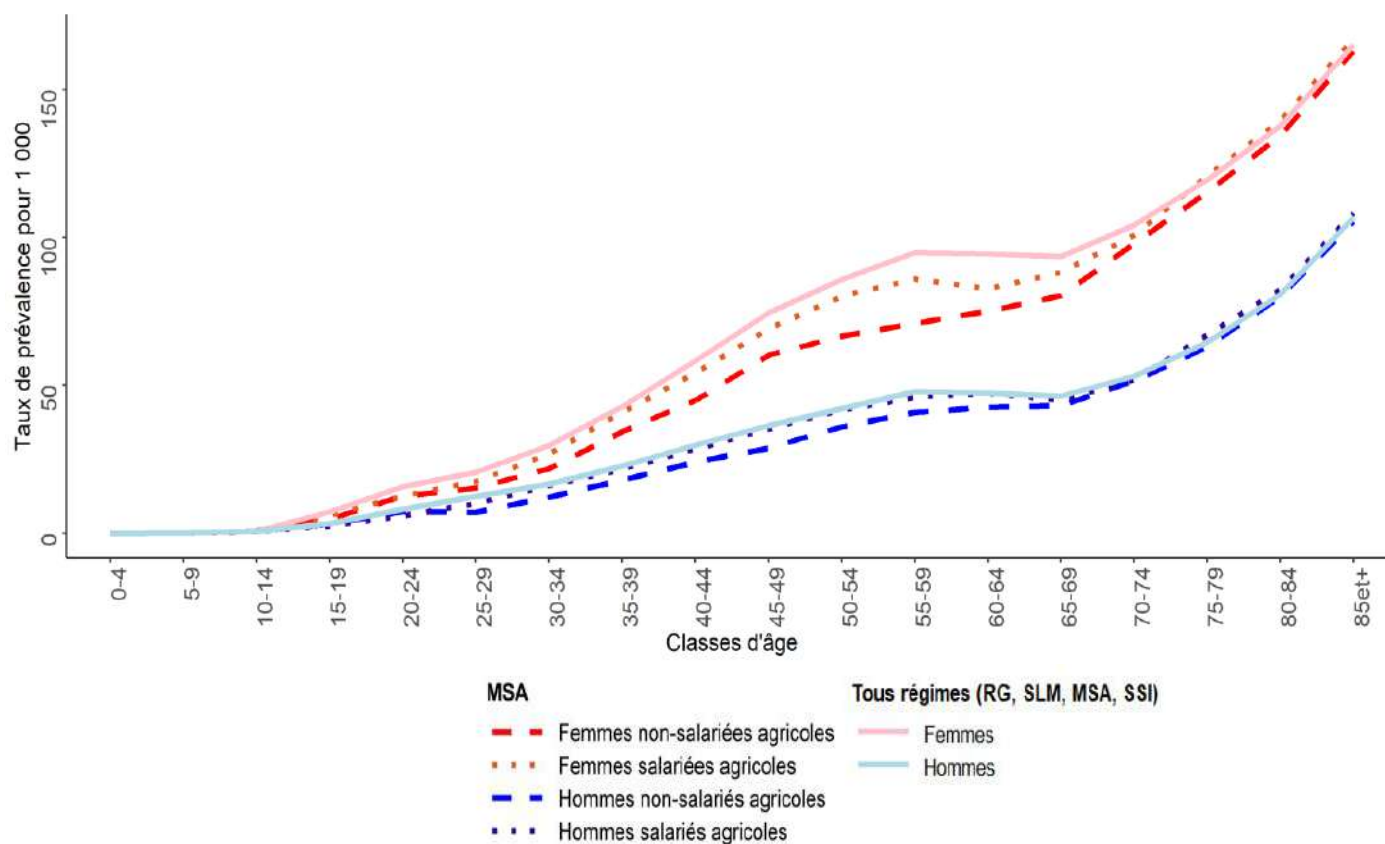
## Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 159 083
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,4%
- Taux de prévalence : 55,1 ‰
- Âge moyen : 70,8 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 35,8% / 64,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 39 047

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



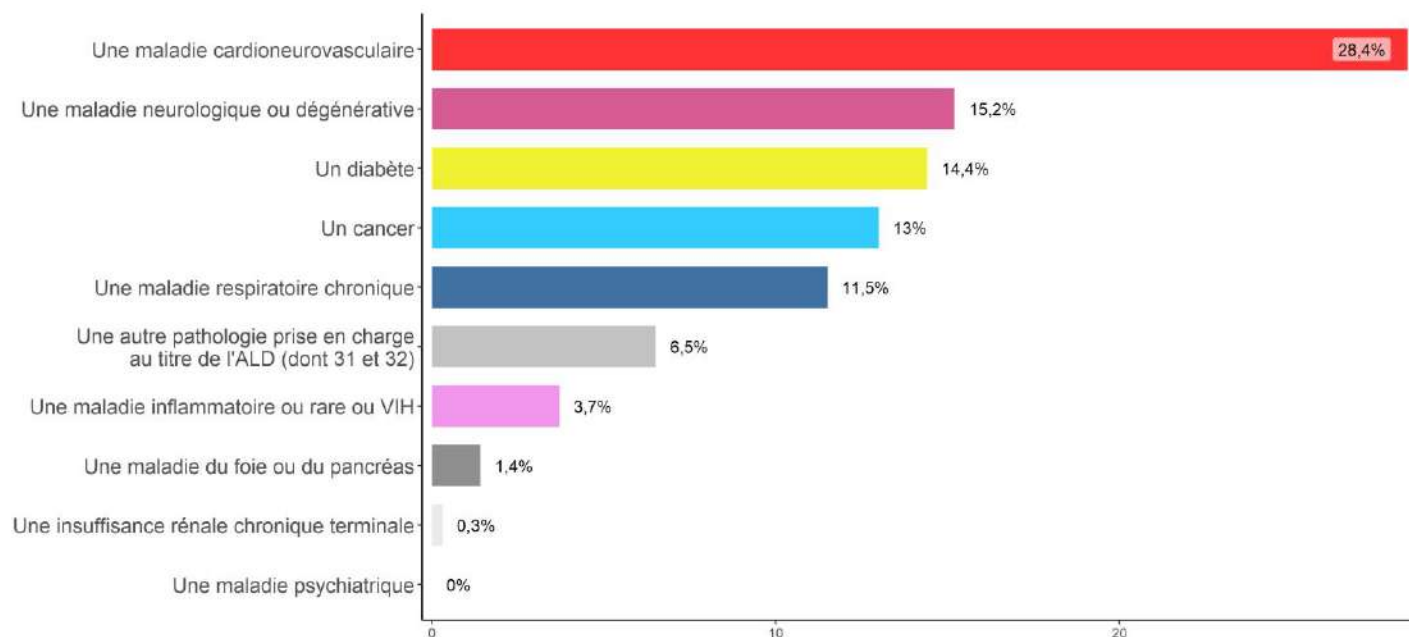
Source: SNDS





## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

77,9% des assurés pris en charge pour *Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 88 991                  | 93,8               | ***             |
| Salariés     | 70 092                  | 95,5               | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 159 083                          | 185 258 014€            |

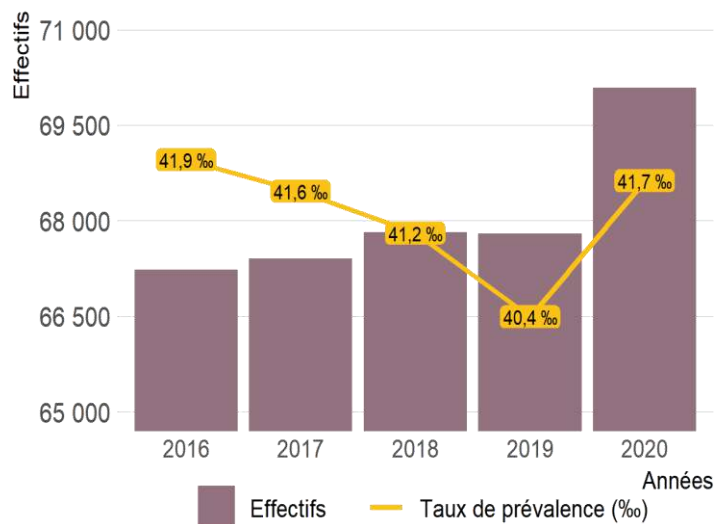
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

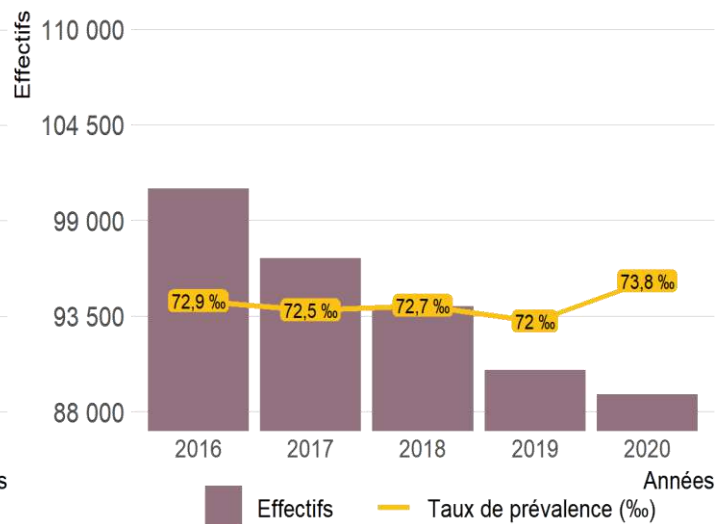


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

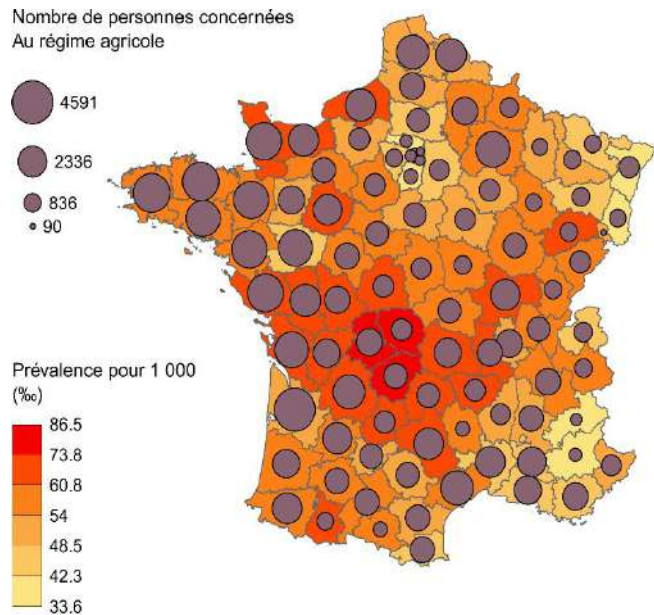


### Non-salariés agricoles

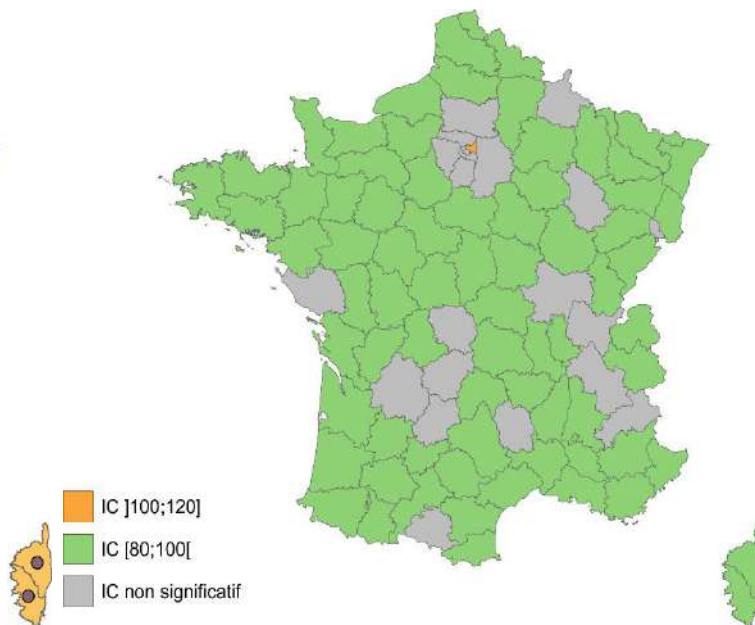


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) (top\_PAntiDe\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs avec les codes ATC3 N06A (à l'exception de la lévotonine et du bupropione), de lithium, Dépakote® ou Dépamide® au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



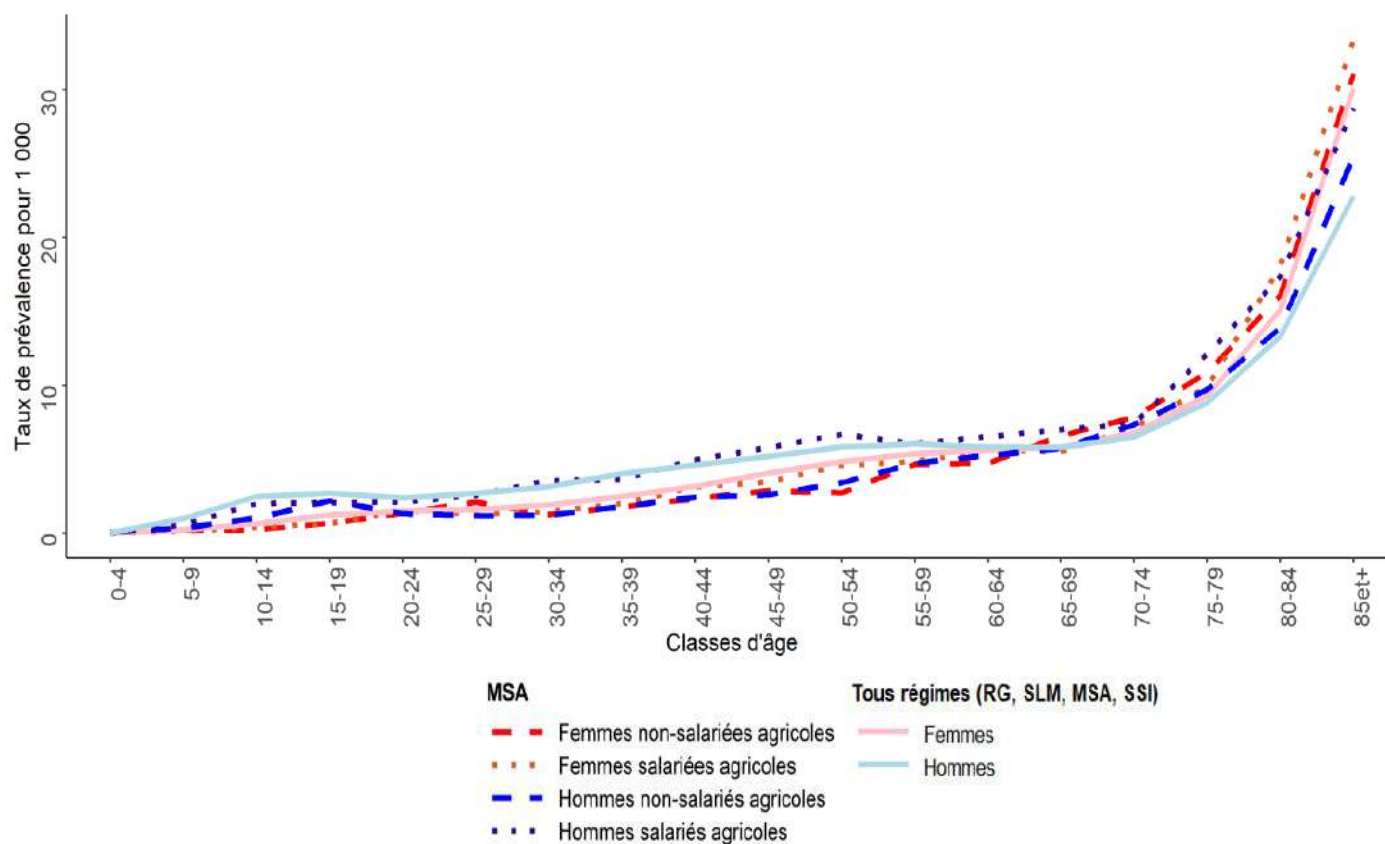
## Traitements neuroleptiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 21 983
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,5%
- Taux de prévalence : 7,6 ‰
- Âge moyen : 74,8 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 45,8% / 54,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 8 119

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

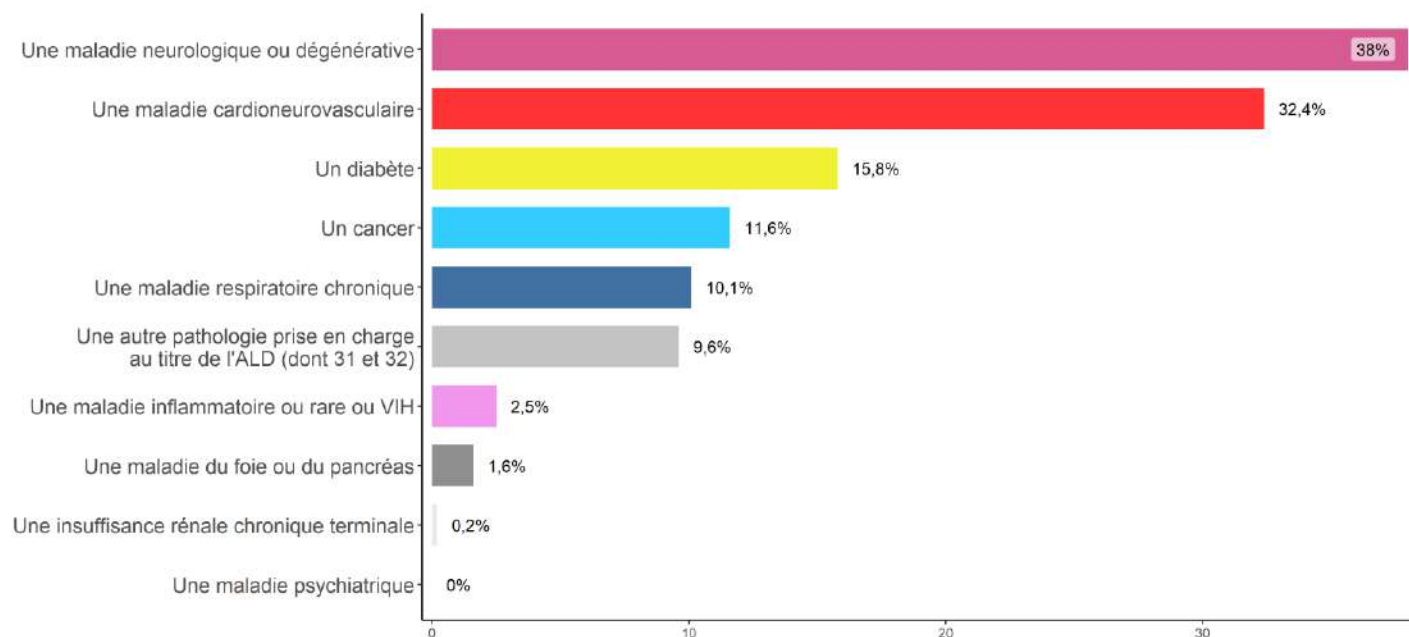


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

90,5% des assurés pris en charge pour *Traitements neuroleptiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 13 268                  | 100,6              | Non significatif |
| Salariés     | 8 715                   | 106,2              | ***              |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 21 983                           | 22 059 940€             |

Source: SNDS

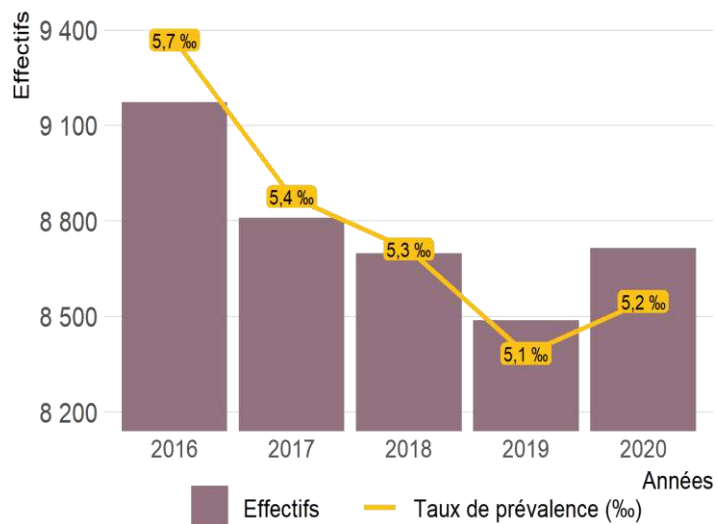
\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.





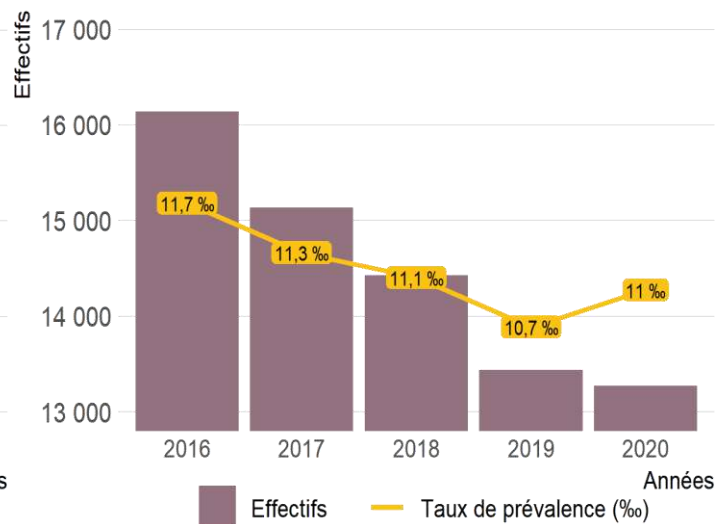
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

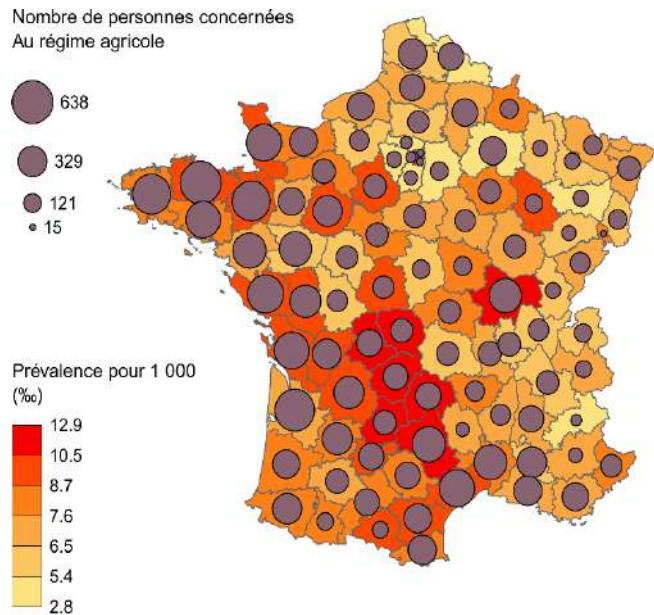
### Non-salariés agricoles



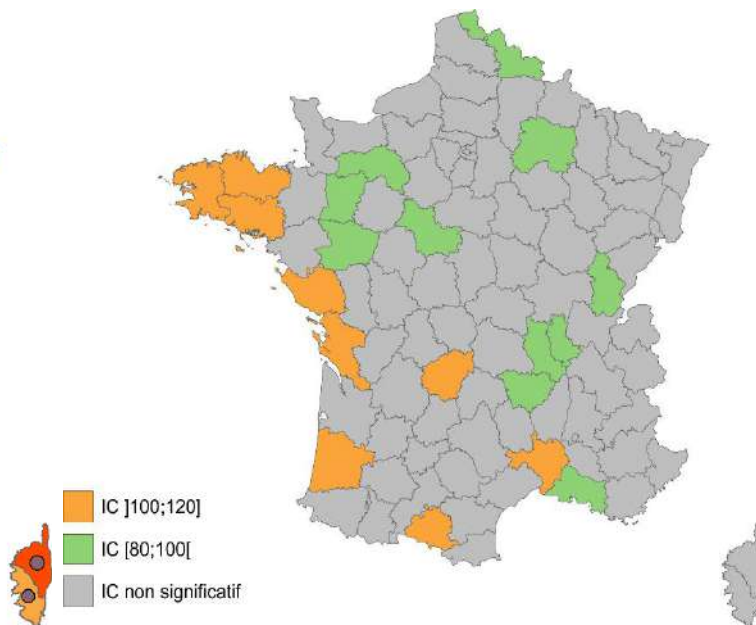
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements neuroleptiques (hors pathologies) (top\_PNeurol\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) à l'exception des spécialités à base de lithium, de la spécialité AGREAL et de la spécialité NEURIPLEGE, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



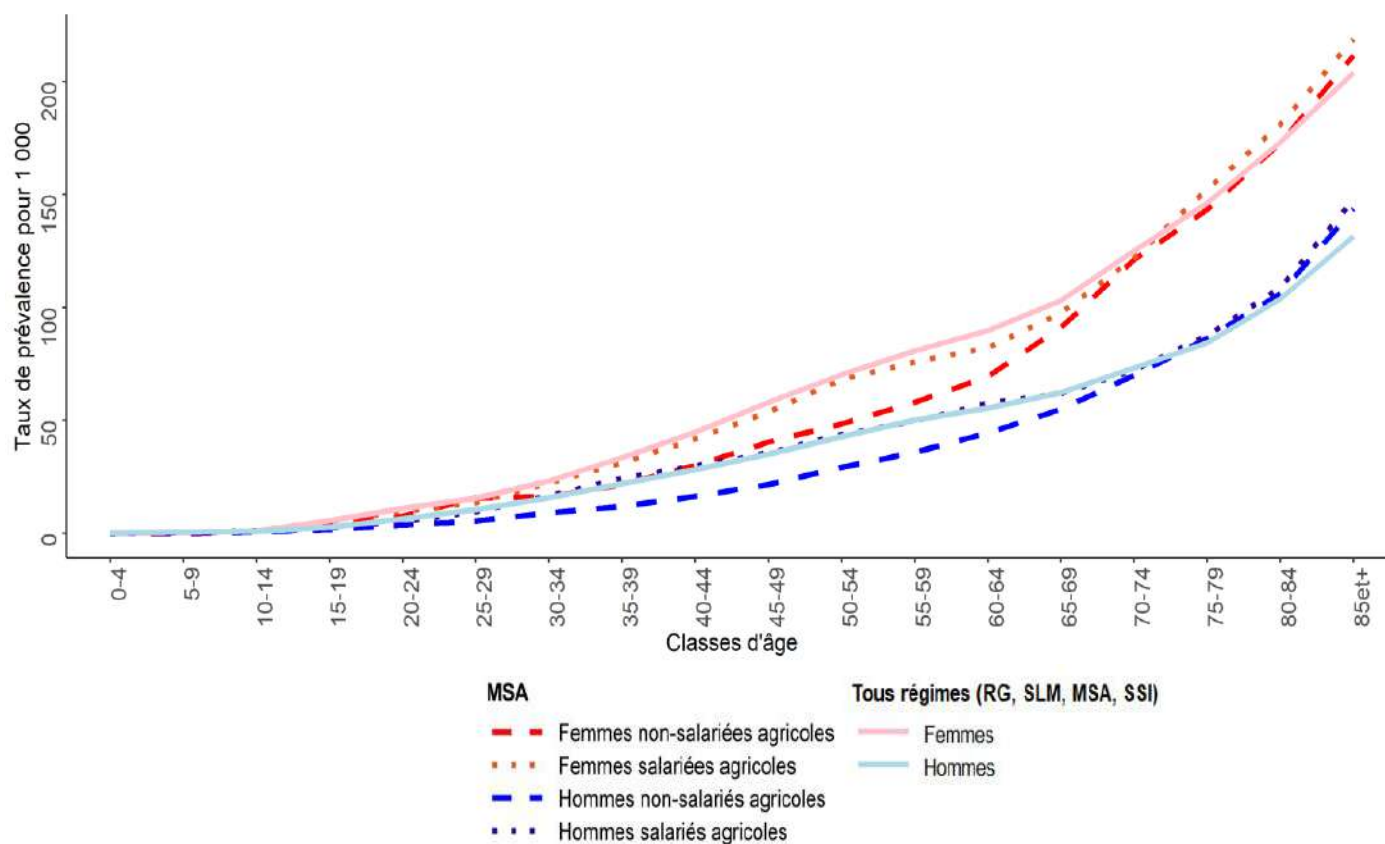
## Traitements anxiolytiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 184 807
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,3%
- Taux de prévalence : 64 ‰
- Âge moyen : 73,5 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,1% / 62,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 52 560

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

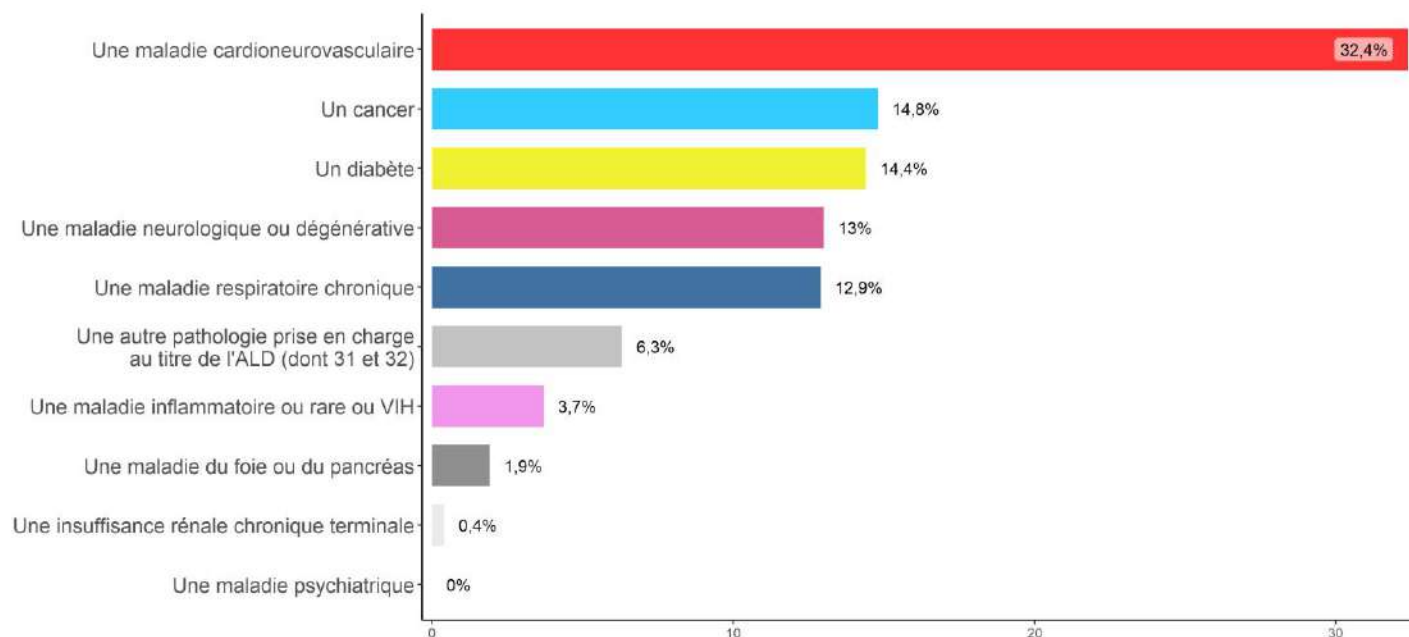


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

79,1% des assurés pris en charge pour *Traitements anxiolytiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 107 999                 | 96,1               | ***              |
| Salariés     | 76 808                  | 99,8               | Non significatif |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 184 807                          | 185 944 236€            |

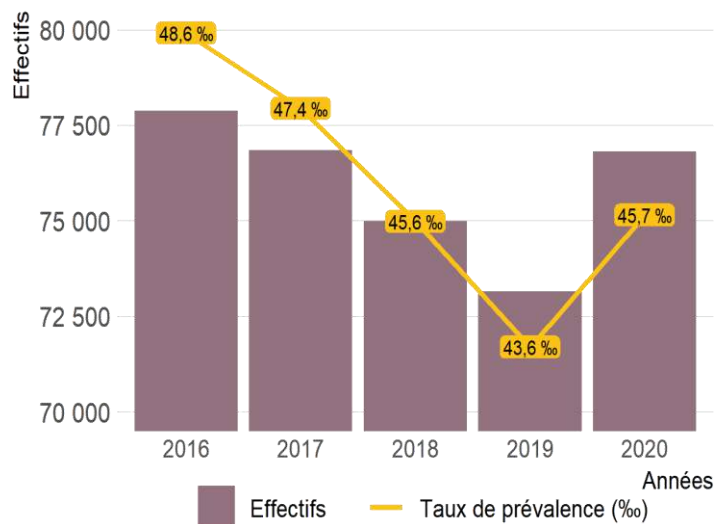
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

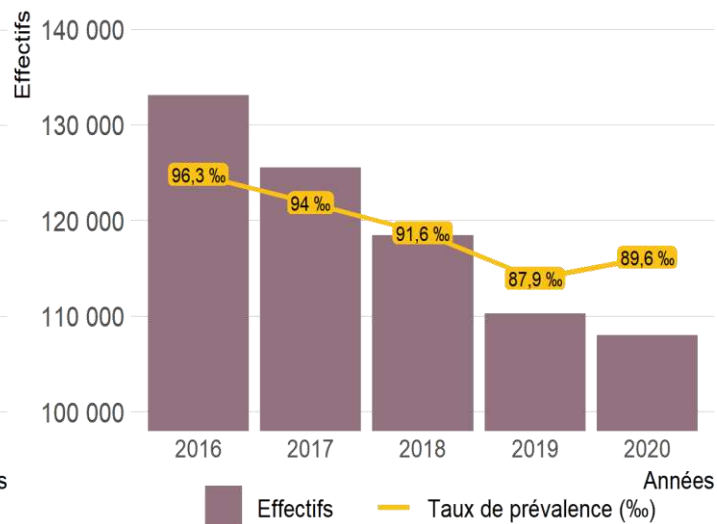


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

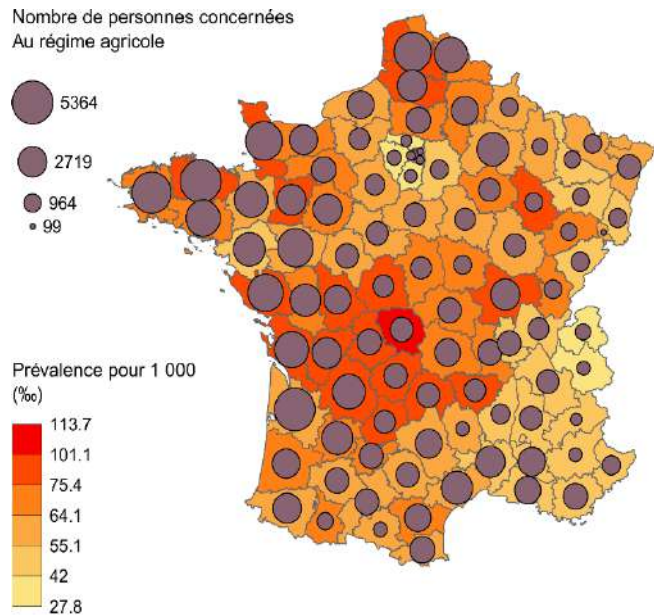


### Non-salariés agricoles

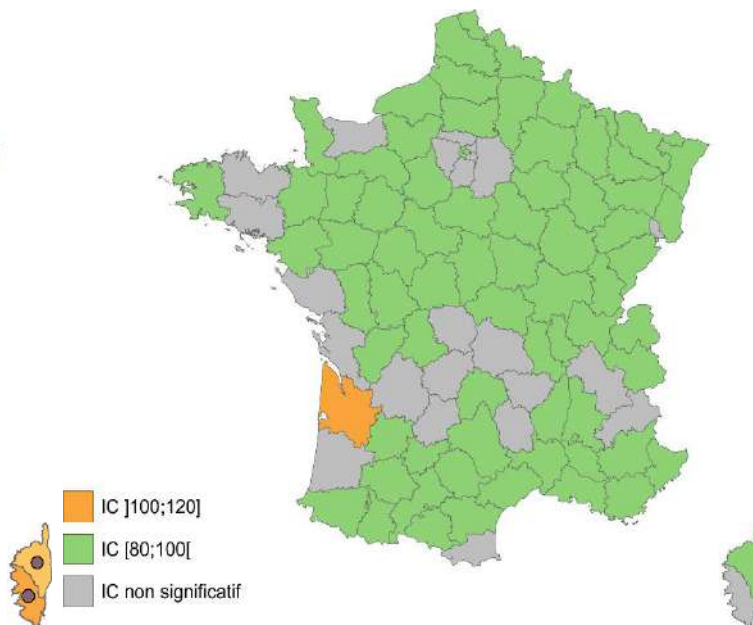


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements anxiolytiques (hors pathologies) (top\_PAnxiol\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'anxiolytiques au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



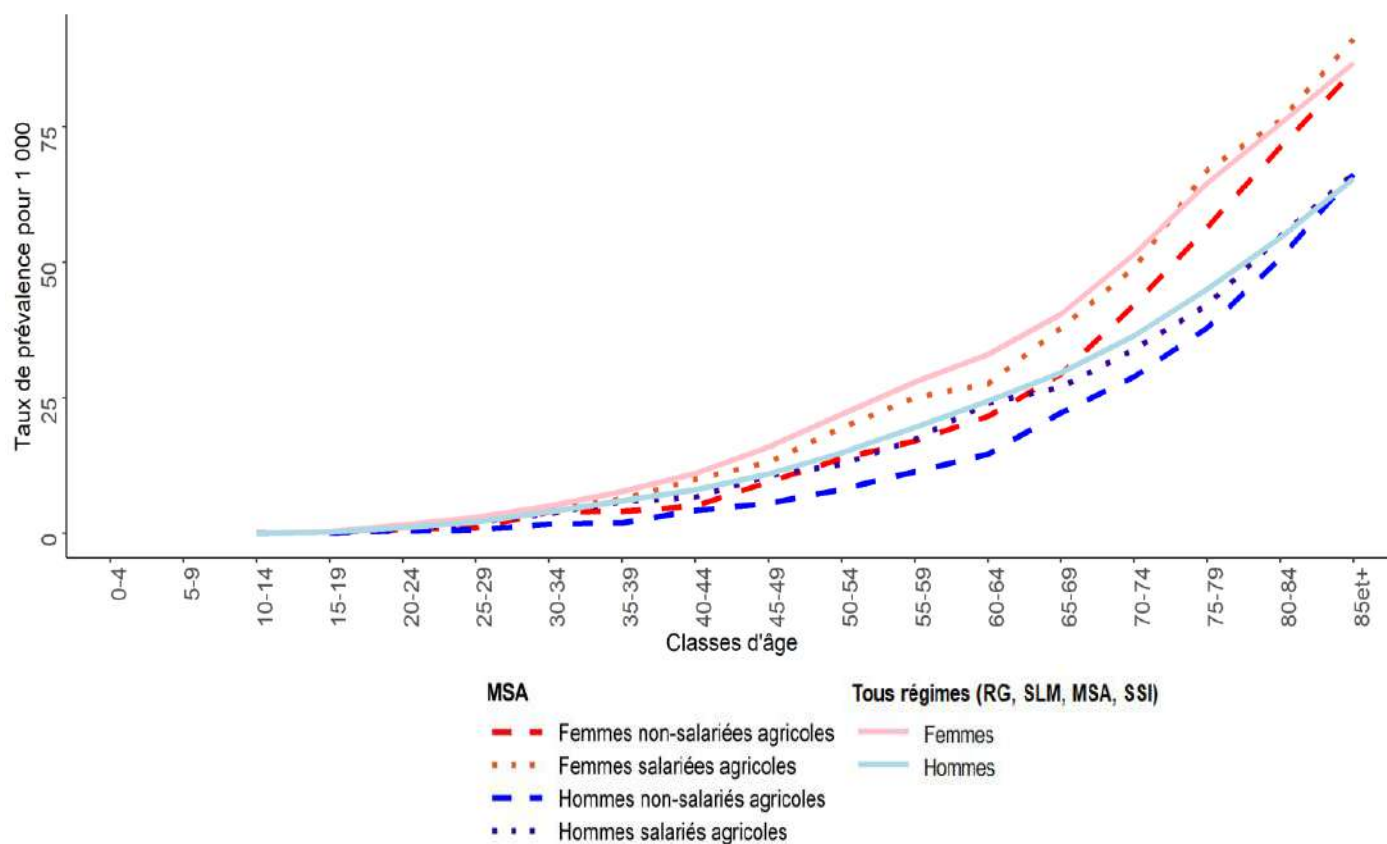
## Traitements hypnotiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 70 418
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 9,7%
- Taux de prévalence : 24,4 ‰
- Âge moyen : 76,3 ans – Âge médian : 80 ans
- Répartition hommes/femmes : 38,9% / 61,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 15 834

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



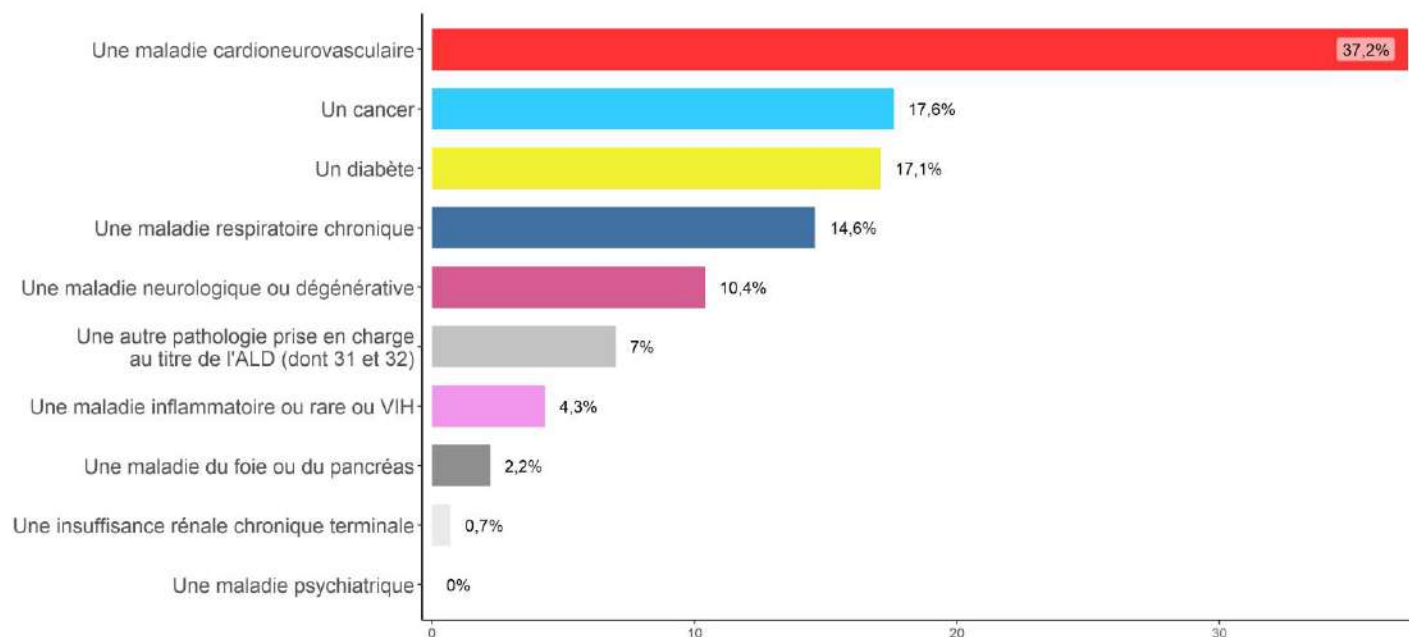
Source: SNDS





## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

83,4% des assurés pris en charge pour *Traitements hypnotiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 42 596                  | 87,8               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 27 822                  | 94,4               | ***             | 70 418                           | 64 907 890€             |

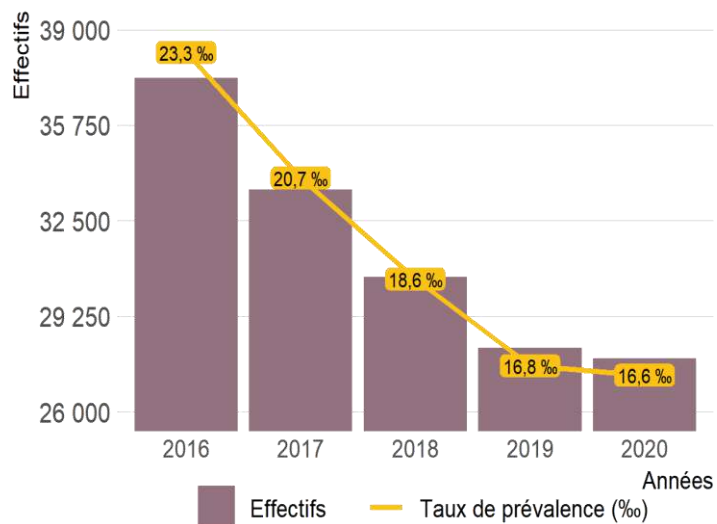
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

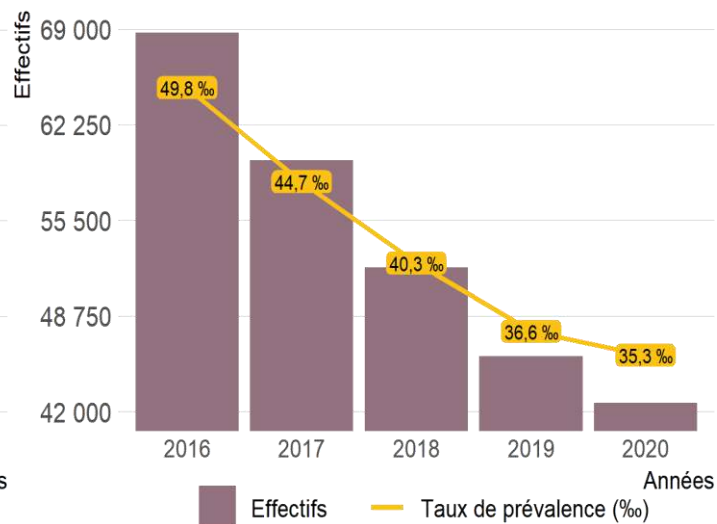


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

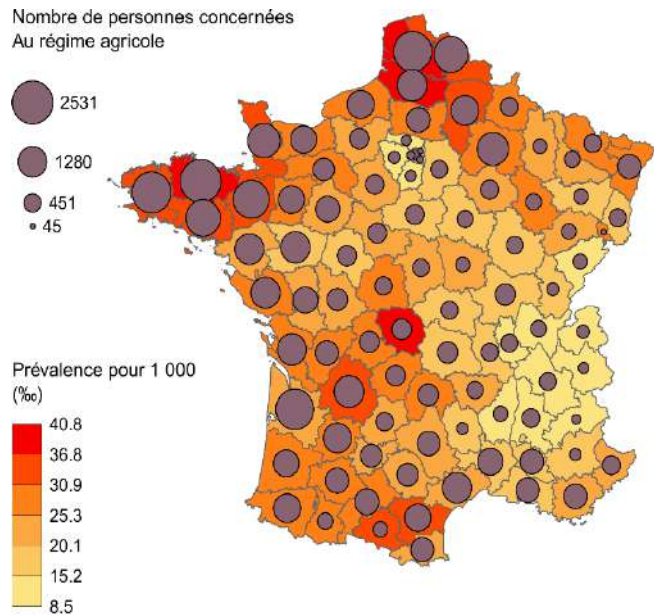


### Non-salariés agricoles

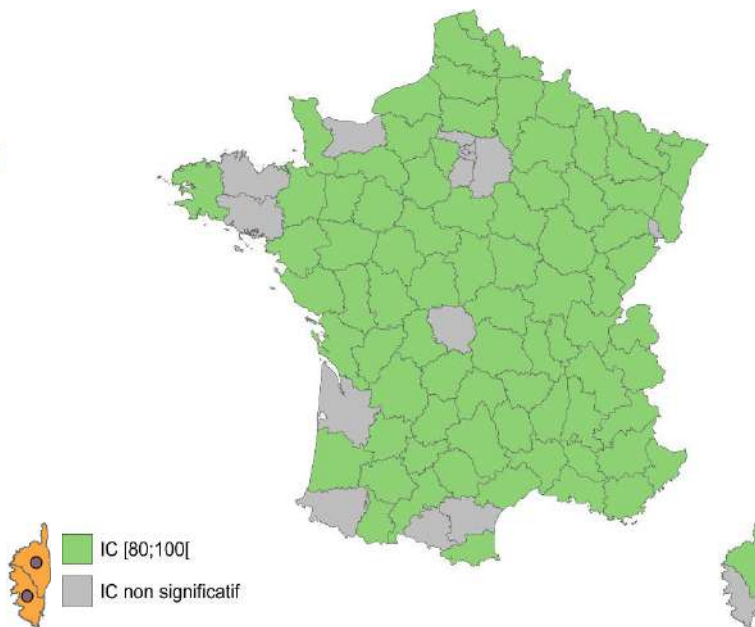


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements hypnotiques (hors pathologies) (top\_PHypnot\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'hypnotiques au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



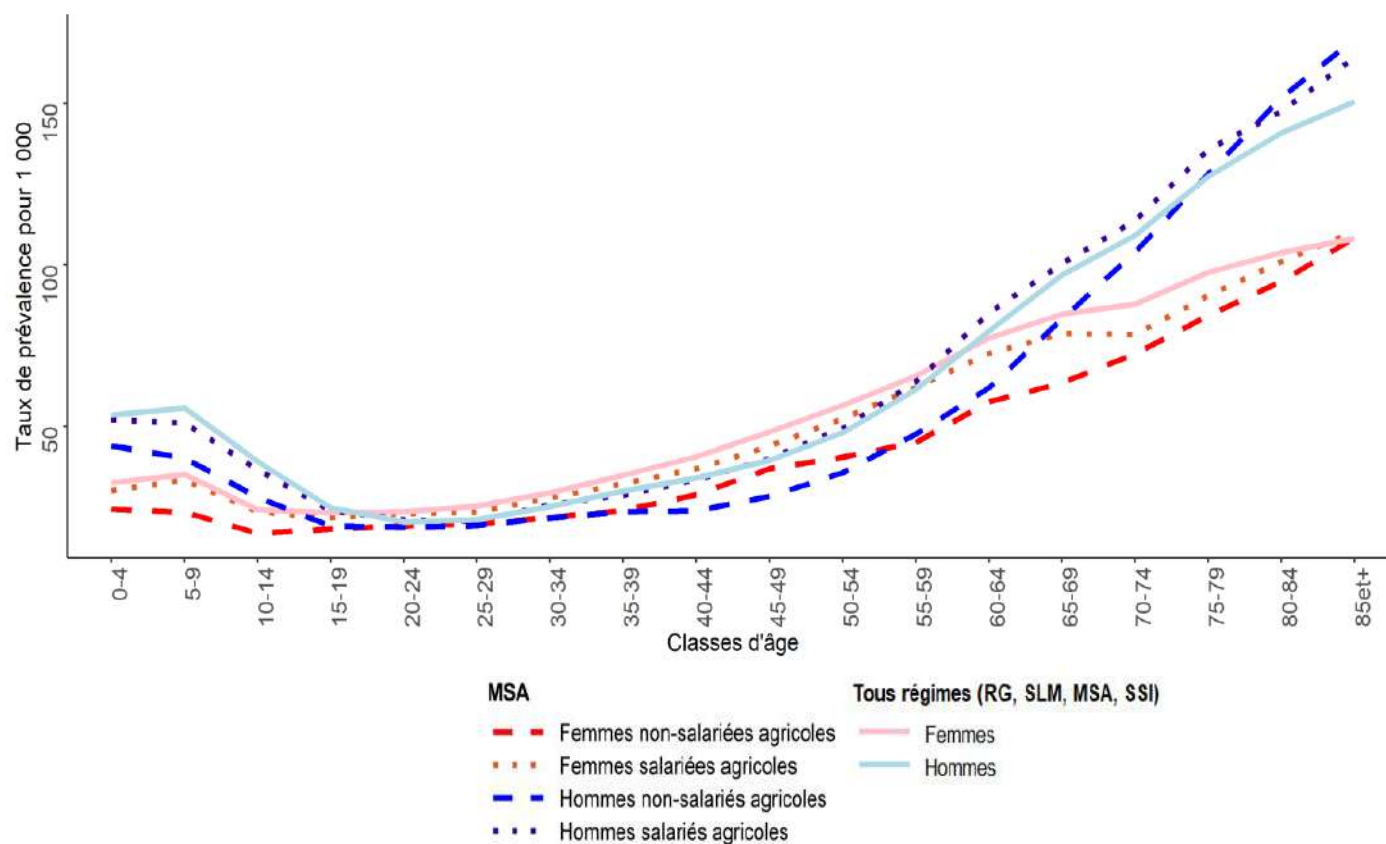
## Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 183 532
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 2,4%
- Taux de prévalence : 63,6 ‰
- Âge moyen : 64,9 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,4% / 43,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 46 026

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

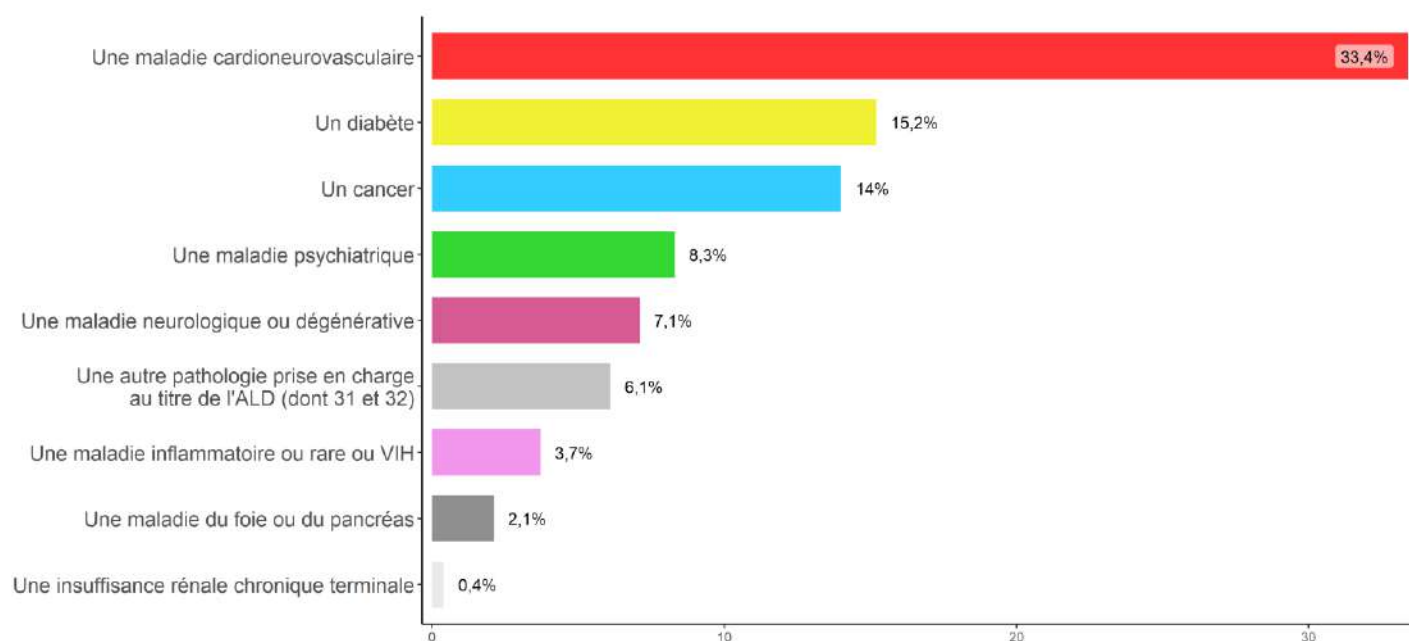


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

55,8% des assurés pris en charge pour *Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 93 302                  | 92,2               | ***             |                                  |                         |
| Salariés     | 90 230                  | 98,6               | ***             | 183 532                          | 206 116 284€            |

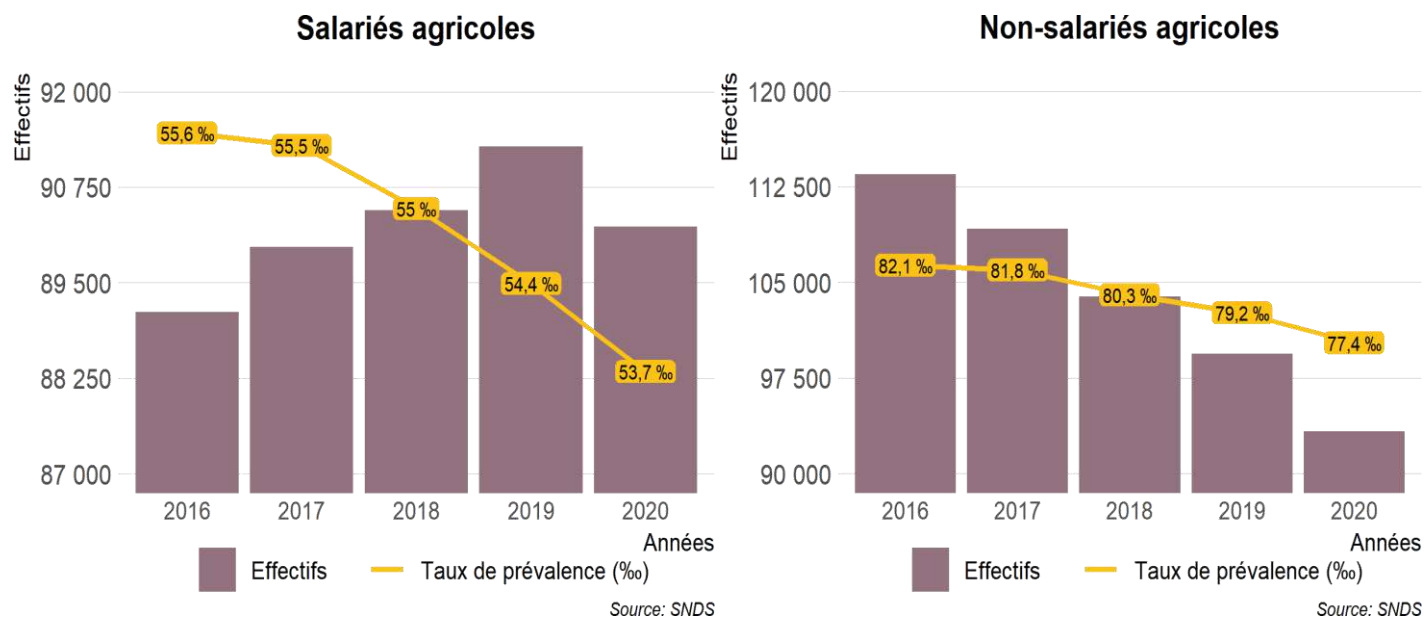
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



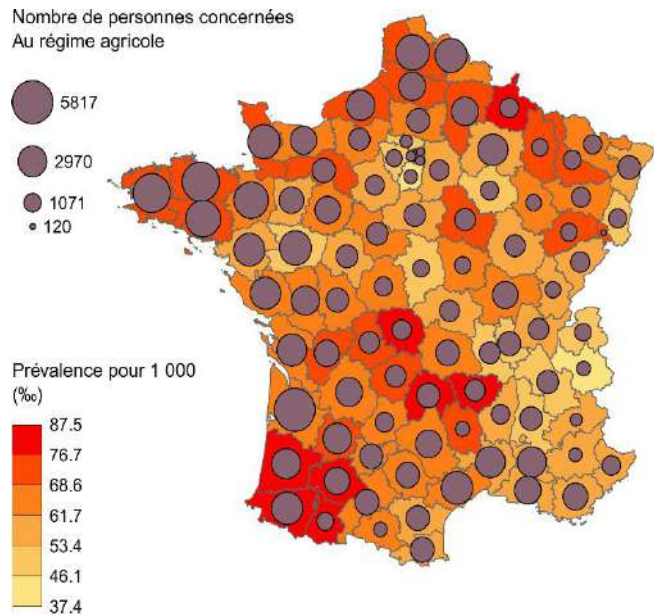


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

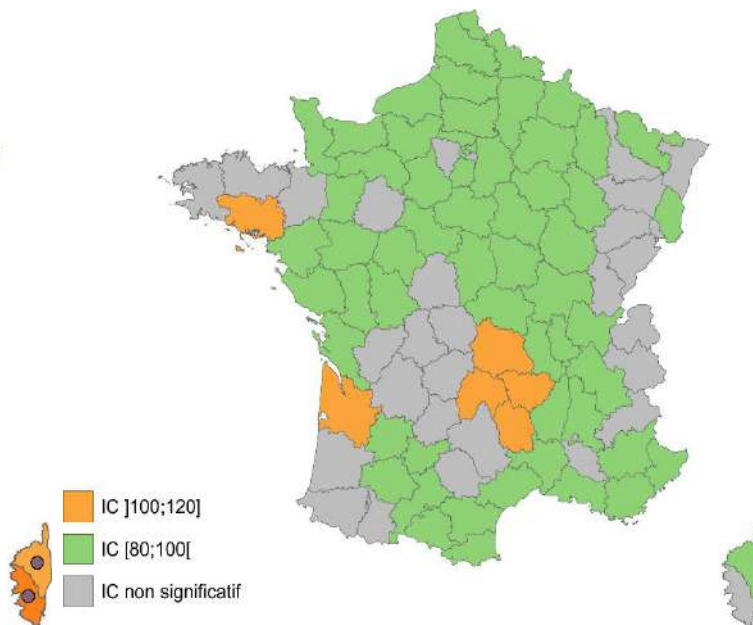


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) (top\_ABPCOIr\_ind) :

*Personnes en ALD au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladies chroniques des voies respiratoires inférieures, insuffisance respiratoire, et autres troubles respiratoires. Et/ou personnes hospitalisées en MCO pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (DP ou DR), et/ou personnes hospitalisées en MCO (DA, ou DP ou DR d'un des RUM) ou en SSR (MMP, AE) pour ces mêmes motifs l'année n, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances (à différentes dates) dans l'année de médicaments spécifiques. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



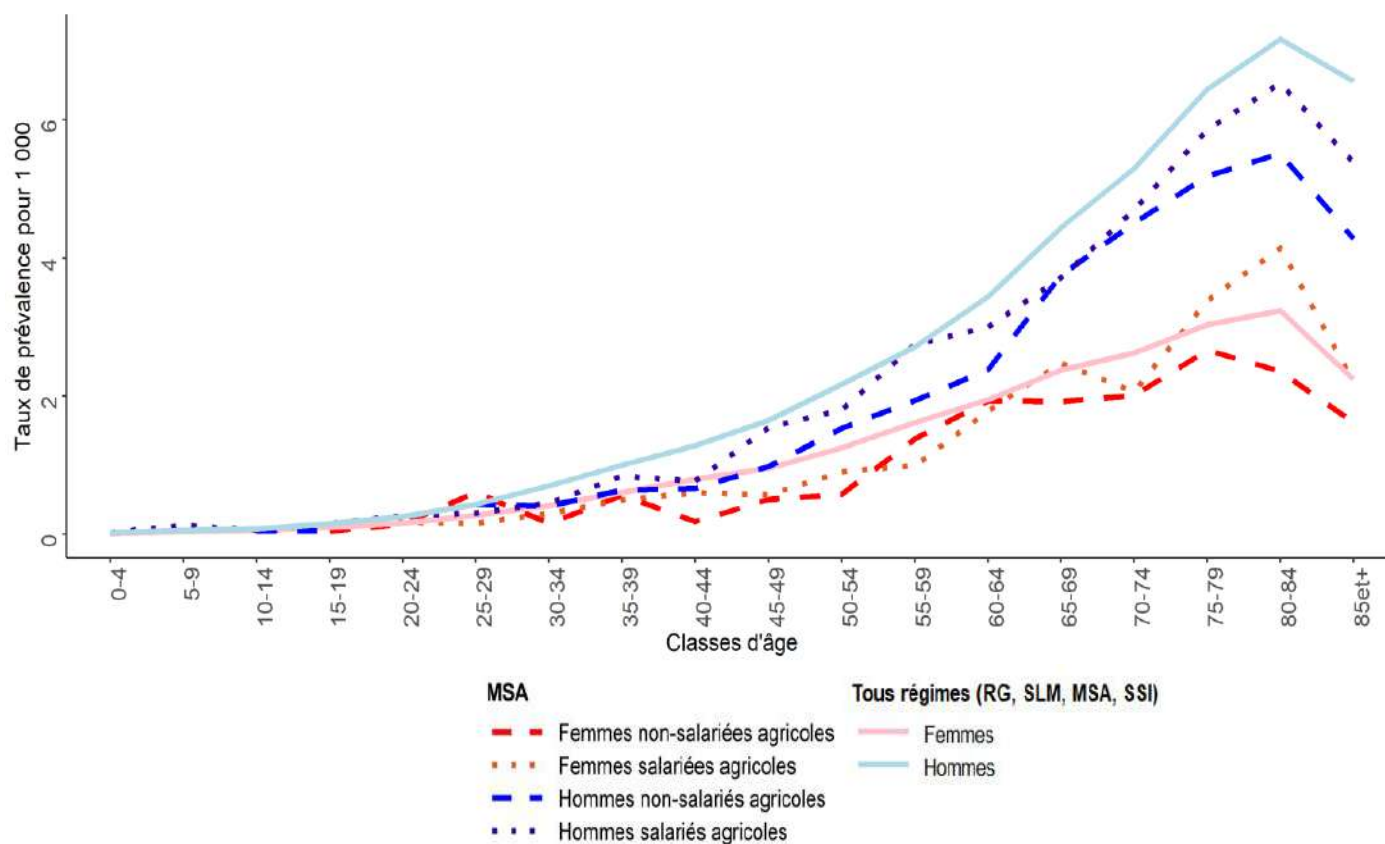
## Insuffisance rénale chronique terminale

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 978
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,4%
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 69,9 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,4% / 32,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 700

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

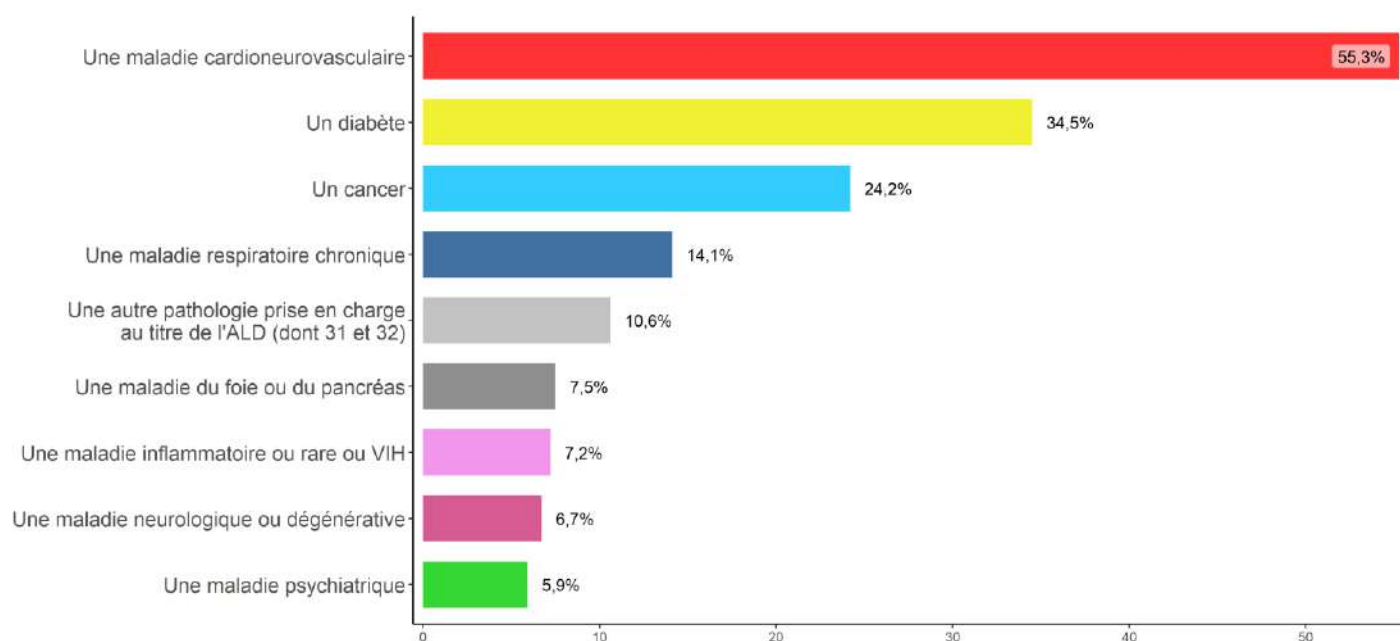


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

83,5% des assurés pris en charge pour *Insuffisance rénale chronique terminale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 2 620                   | 74,7               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 2 358                   | 87,6               | ***             | 4 978                            | 263 320 978€            |

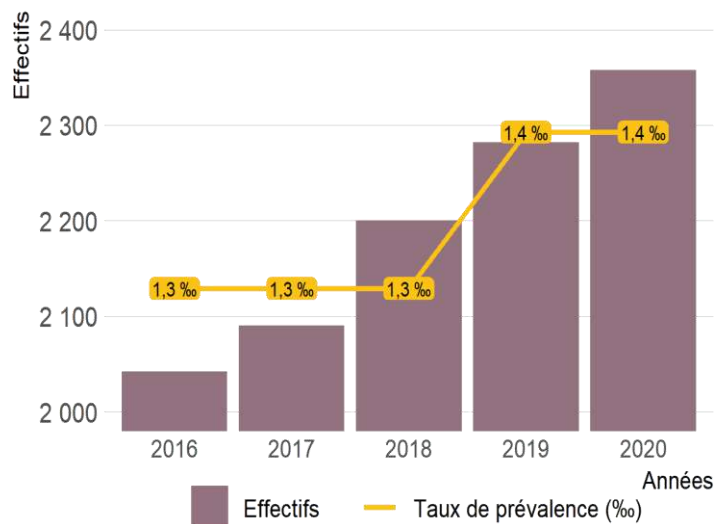
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

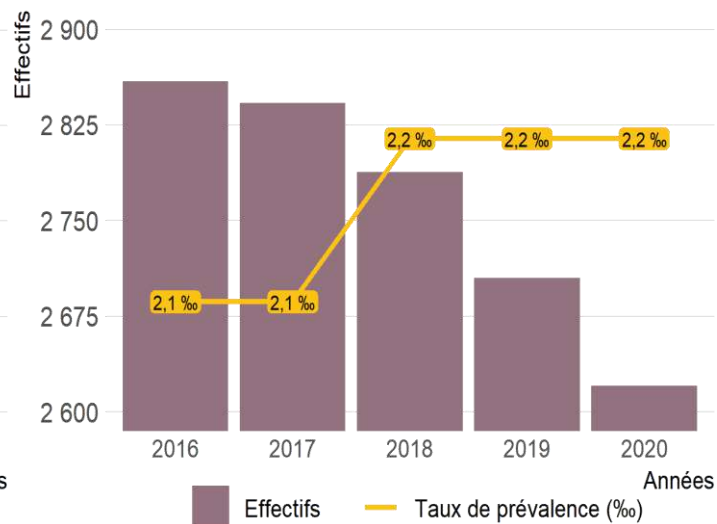


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

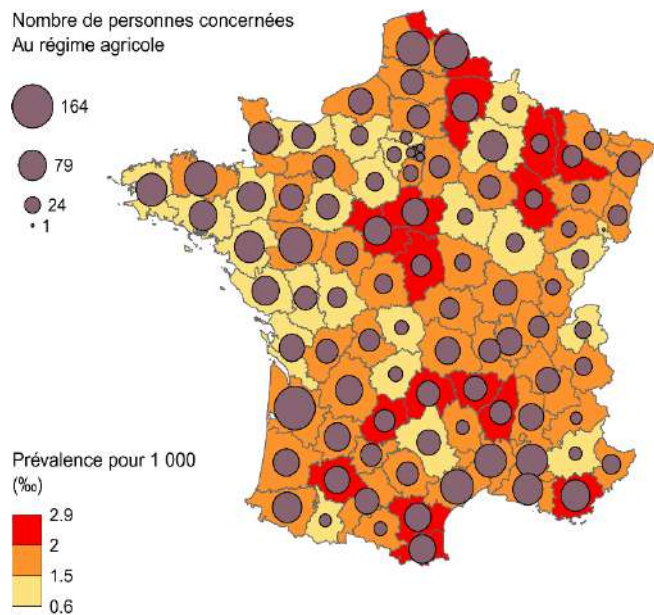


### Non-salariés agricoles

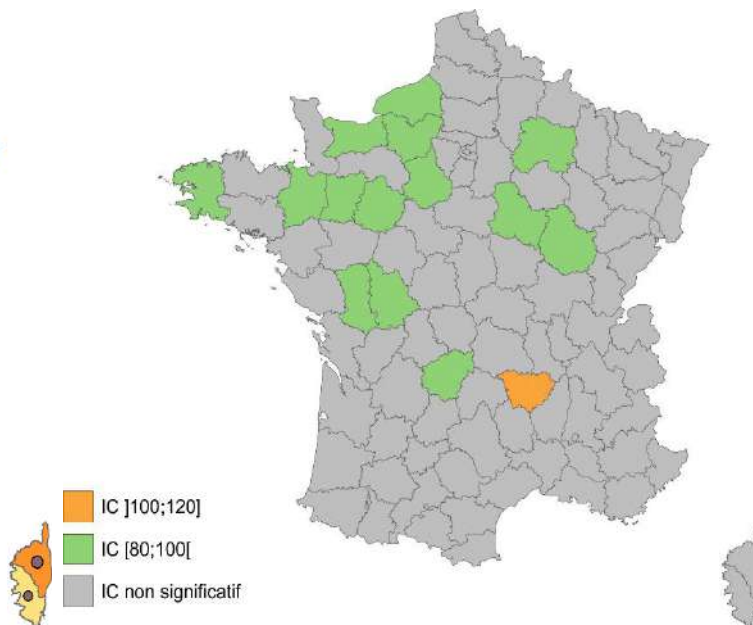


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Insuffisance rénale chronique terminale (sup\_RIRCT\_cat) :

*La transplantation rénale dans l'année prime sur le suivi de transplantation rénale, qui prime sur la dialyse chronique : une personne en suivi de transplantation rénale (avec rejet du greffon), chez qui on redémarre une dialyse puis qui bénéficie d'une transplantation rénale, est considérée comme transplantée dans l'année (et non en suivi de transplantation rénale ni dialysée), du fait des dépenses importantes afférentes à la transplantation rénale.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



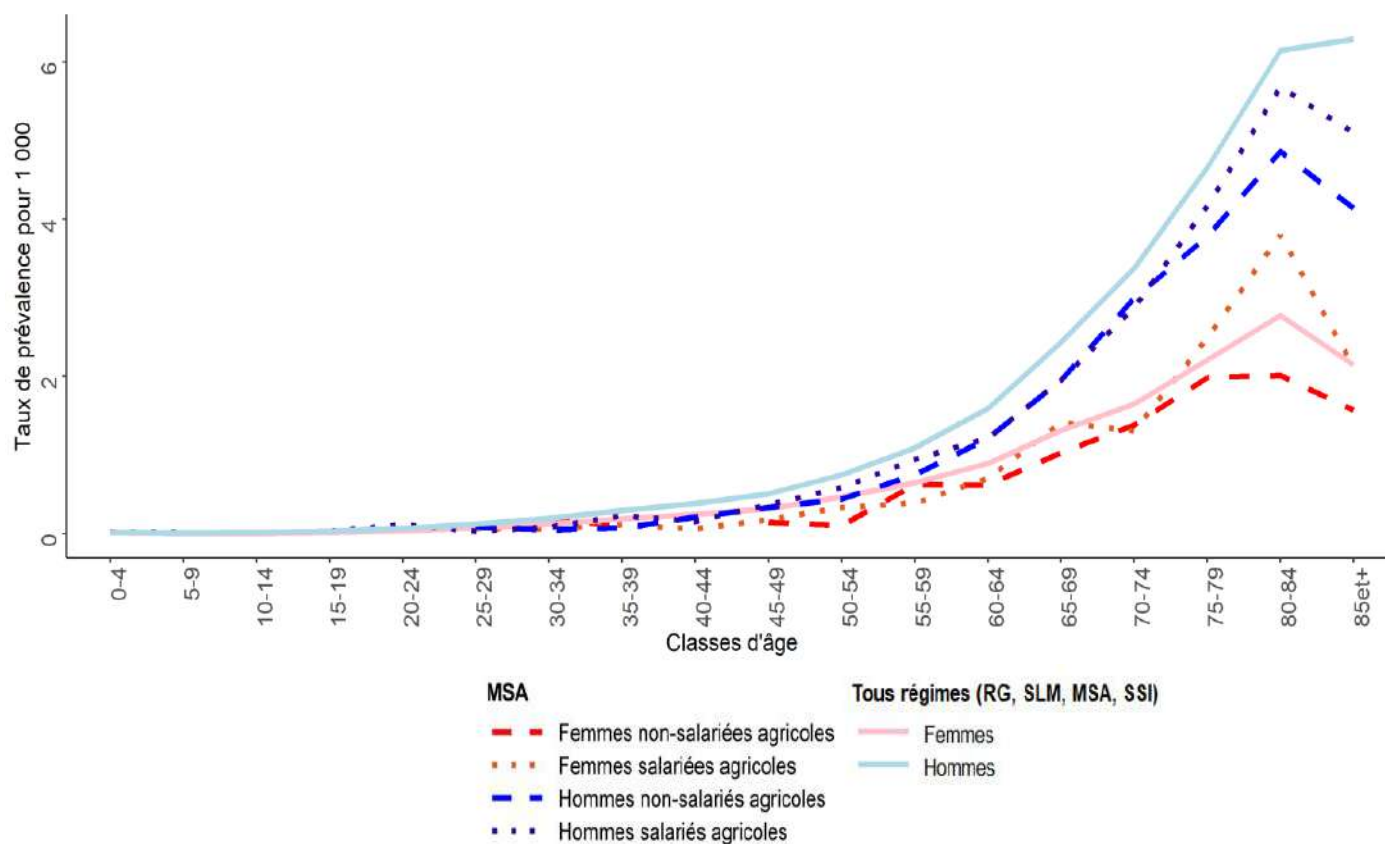
## Dialyse chronique

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 3 149
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,2%
- Taux de prévalence : 1,1 ‰
- Âge moyen : 75,6 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 65,4% / 34,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 638

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



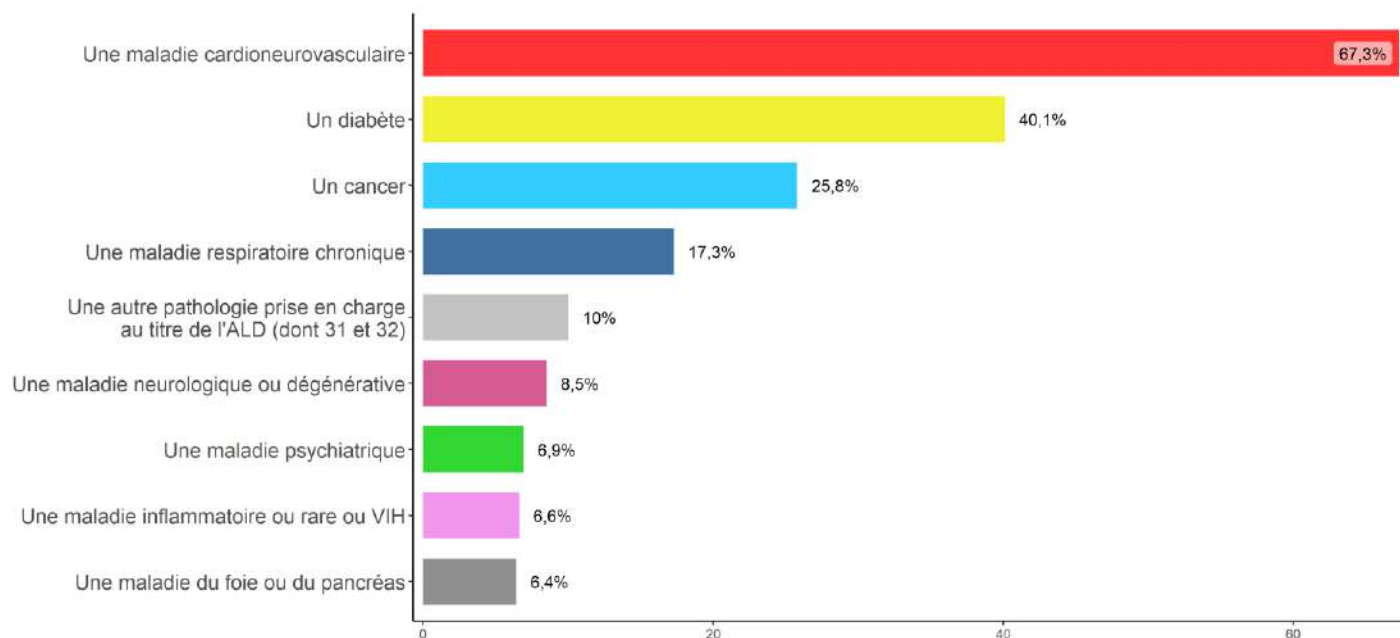
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

90,8% des assurés pris en charge pour *Dialyse chronique*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 1 868                   | 74,9               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 1 281                   | 85,4               | ***             | 3 149                            | 225 948 439€            |

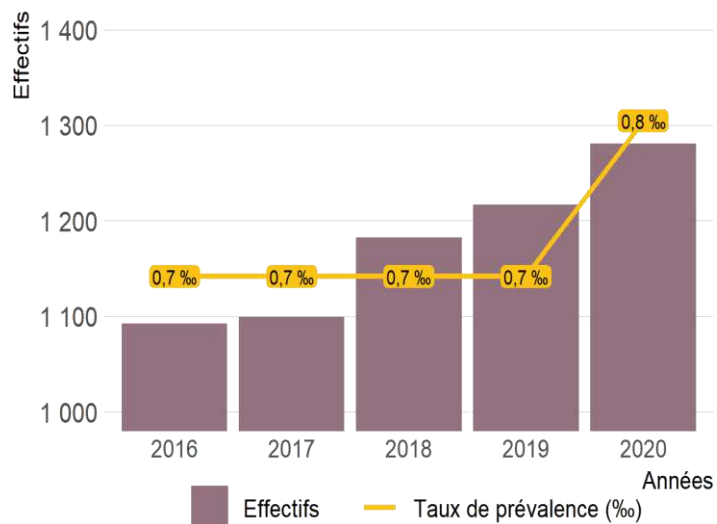
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

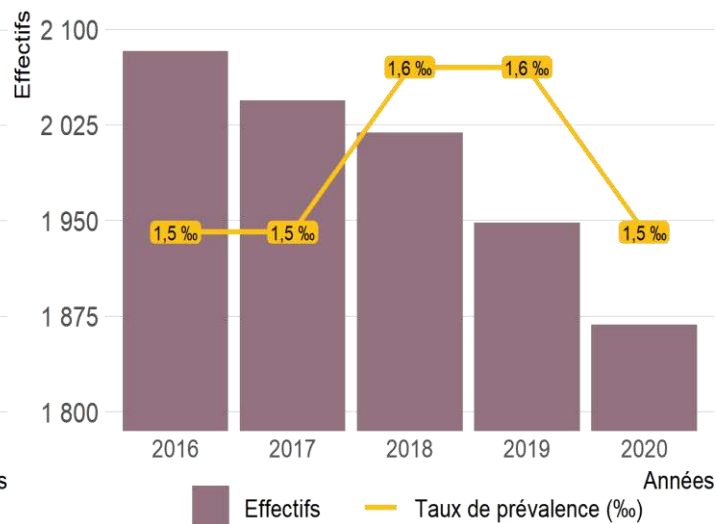


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



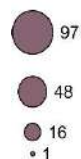
### Non-salariés agricoles



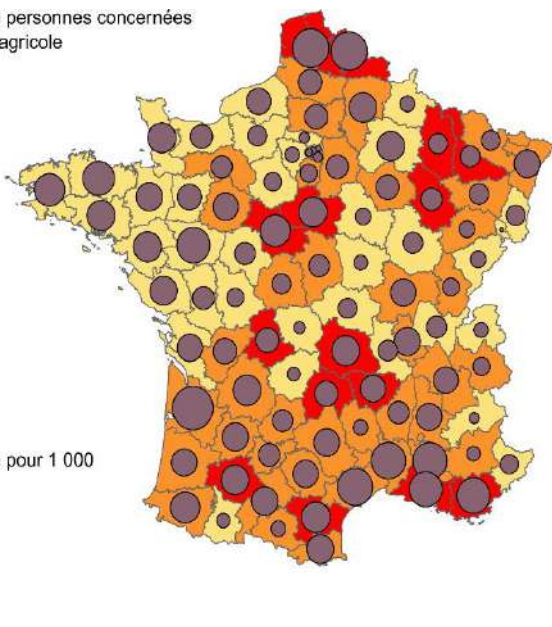
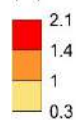
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

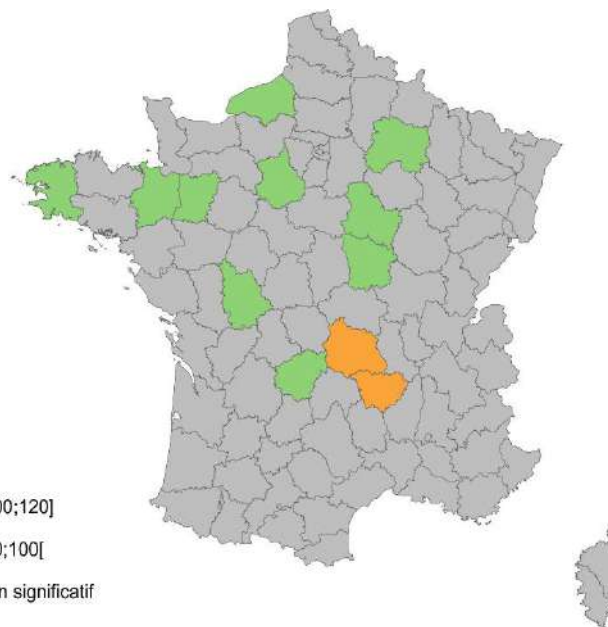
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse chronique (top\_RDialyse\_ind) :

*Personnes ayant une durée de traitement d'au moins 45 jours en hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale durant l'année n, et/ou personnes ayant au moins 1 jour d'hémodialyse (et moins de 45 jours) l'année n ET une durée de traitement d'au moins 45 jours d'hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale durant l'année n-1. Et n'ayant pas eu de transplantation rénale ou de suivi de transplantation rénale dans l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



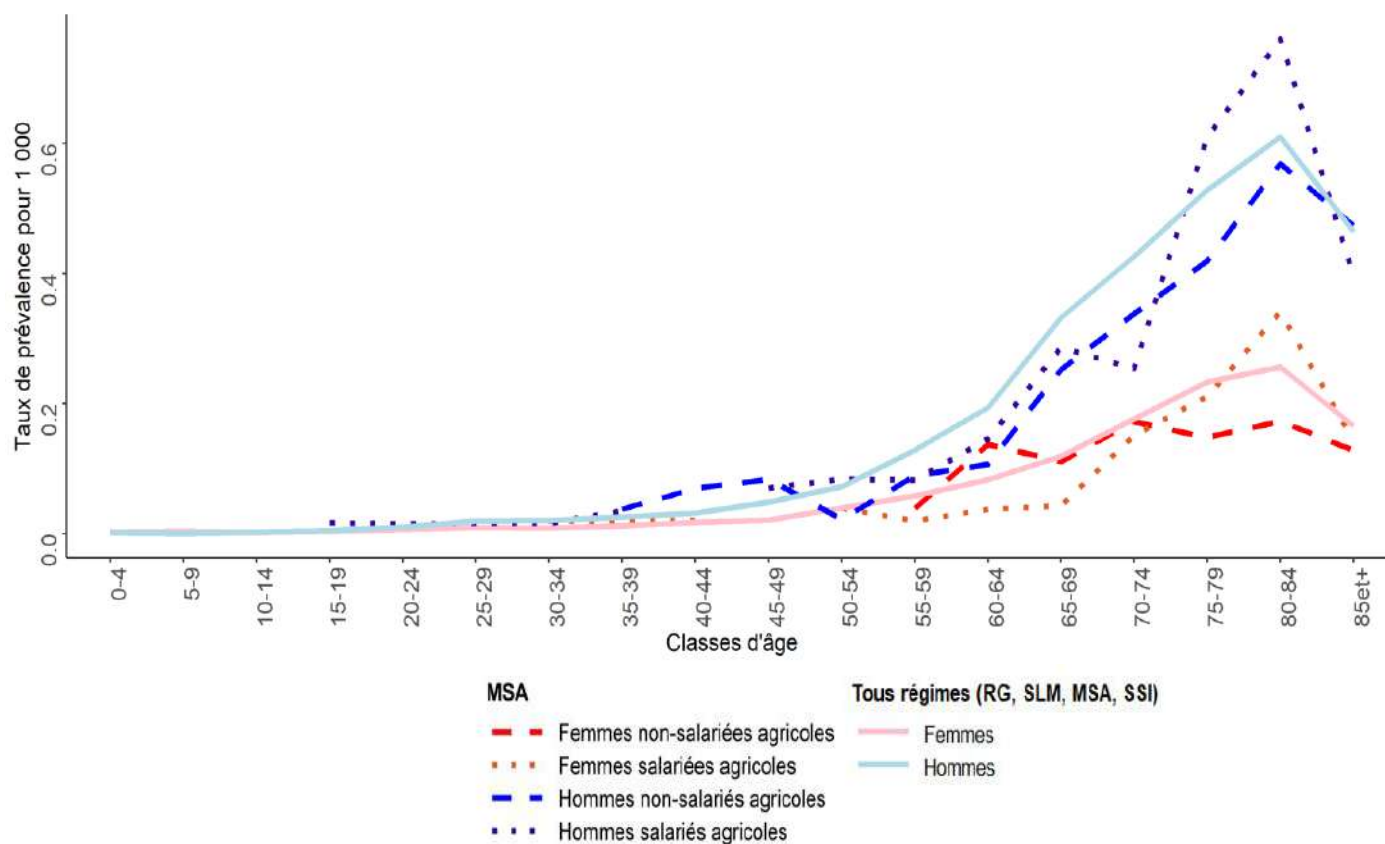
## Dialyse courte

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 336
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 4,7%
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 74,2 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 72% / 28%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 325

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



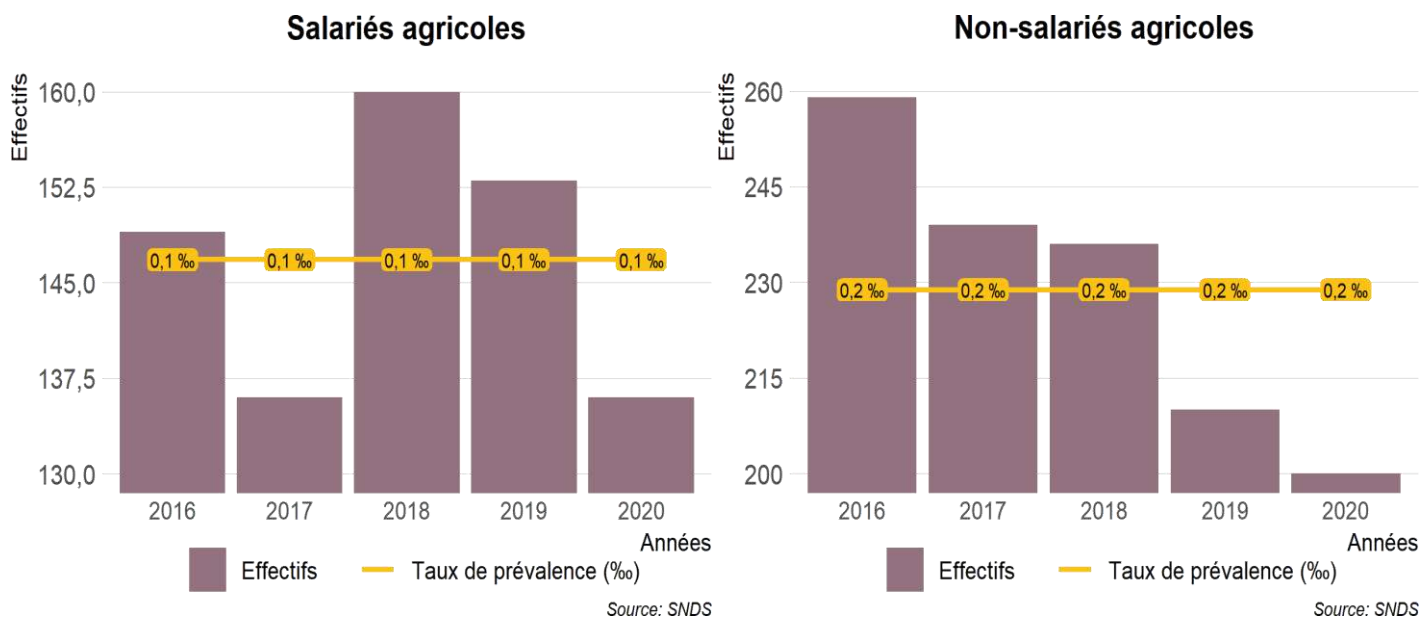
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 200                     | 83,0               | ***             |
| Salariés     | 136                     | 86,7               | *               |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





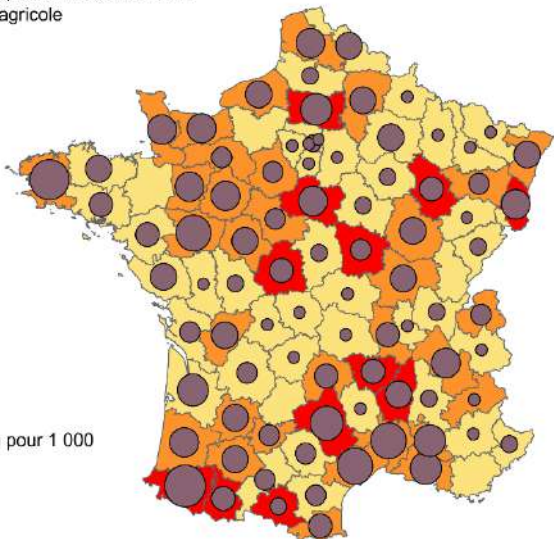
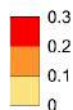
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

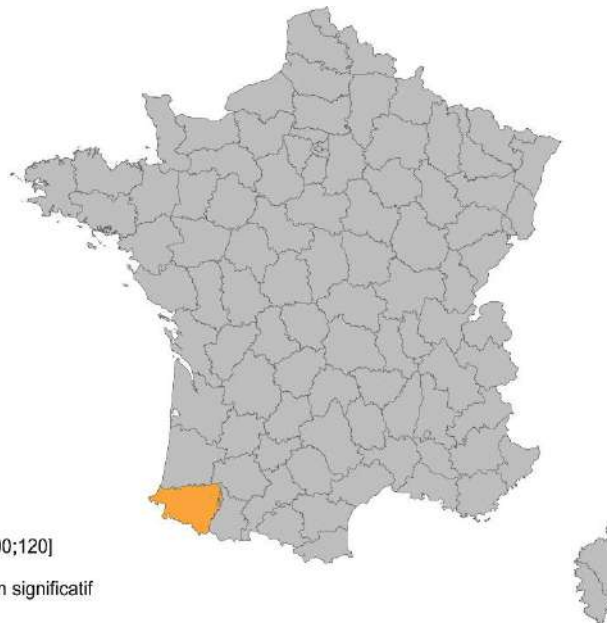
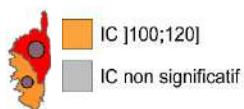
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse courte (sup\_RDiaCou\_ind) :

*Personnes ayant eu dans l'année n entre 1 et 44 jours d'hémodialyse, sans 45 jours ou plus d'hémodialyse l'année n-1 et sans dialyse péritonéale l'année n ou l'année n-1. Ce groupe hétérogène comprend des patients ayant une dialyse transitoire pour insuffisance rénale aigue, ainsi que ceux décédés précocement avant d'atteindre le seuil de 45 jours de durée d'hémodialyse, et ceux débutant une hémodialyse chronique en fin d'année.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



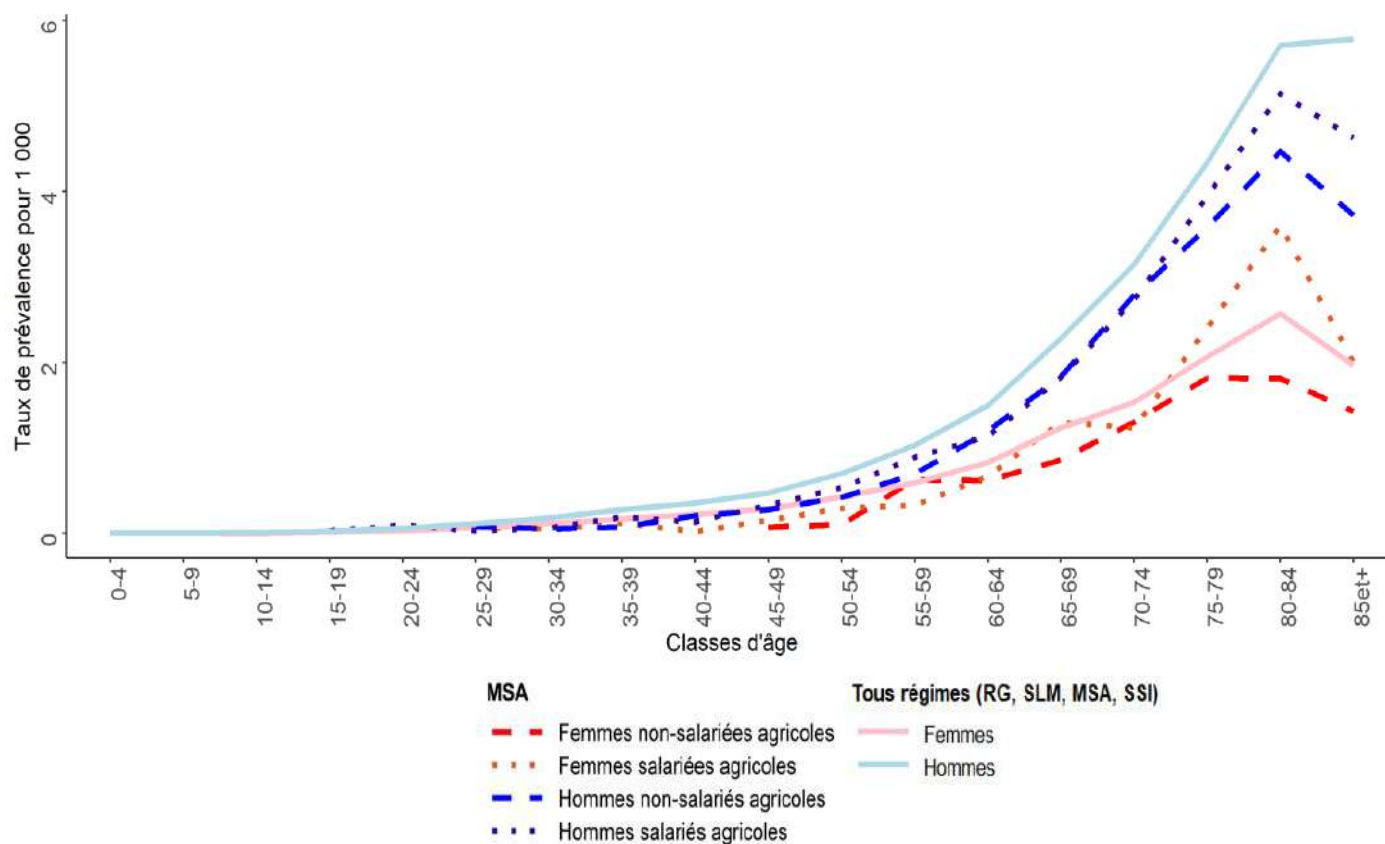
## Hémodialyse chronique

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 909
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,2%
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 75,5 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 65,6% / 34,4%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 580

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



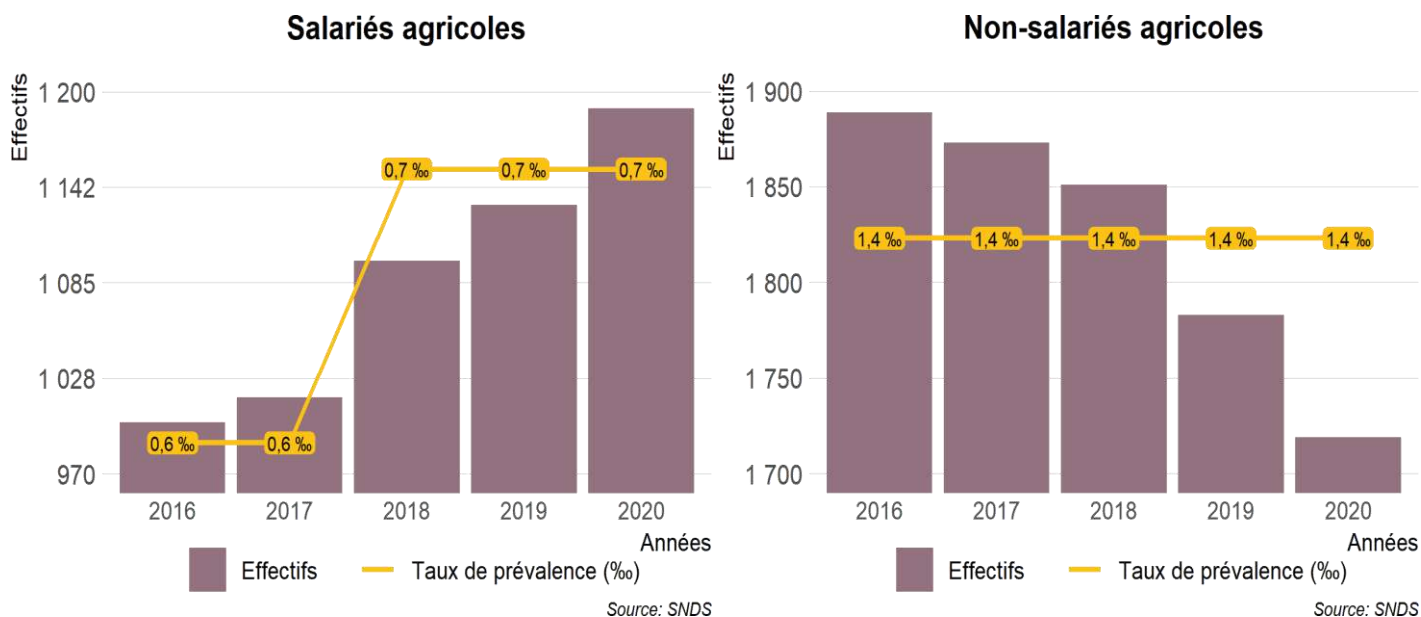
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 1 719                   | 74,3               | ***             |
| Salariés     | 1 190                   | 85,3               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





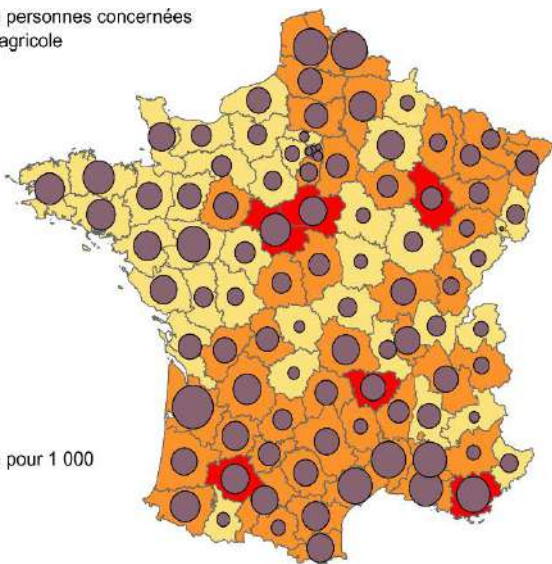
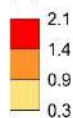
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

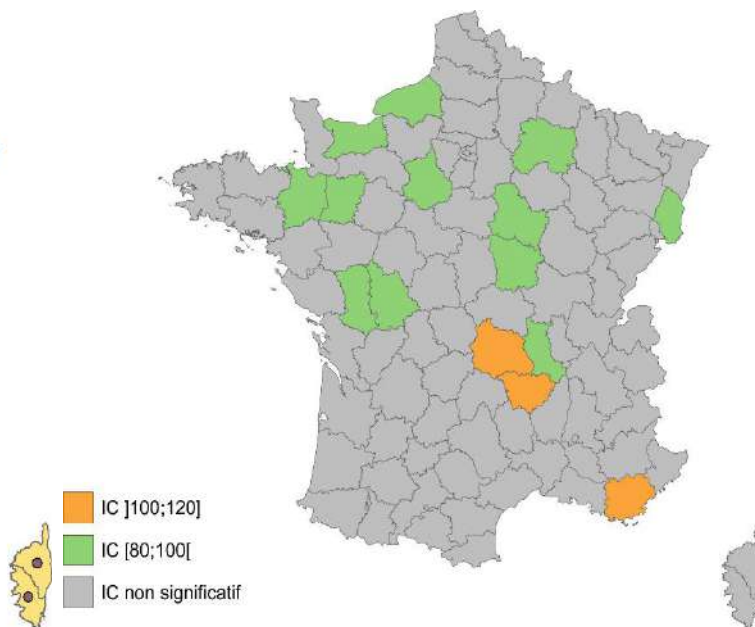
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hémodialyse chronique (sup\_RHemDia\_ind) :

*Personnes ayant eu de façon prépondérante (plus de 50% de son temps de dialyse) une hémodialyse, la préférence étant donnée à l'hémodialyse en cas de partage égal avec la dialyse péritonéale.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



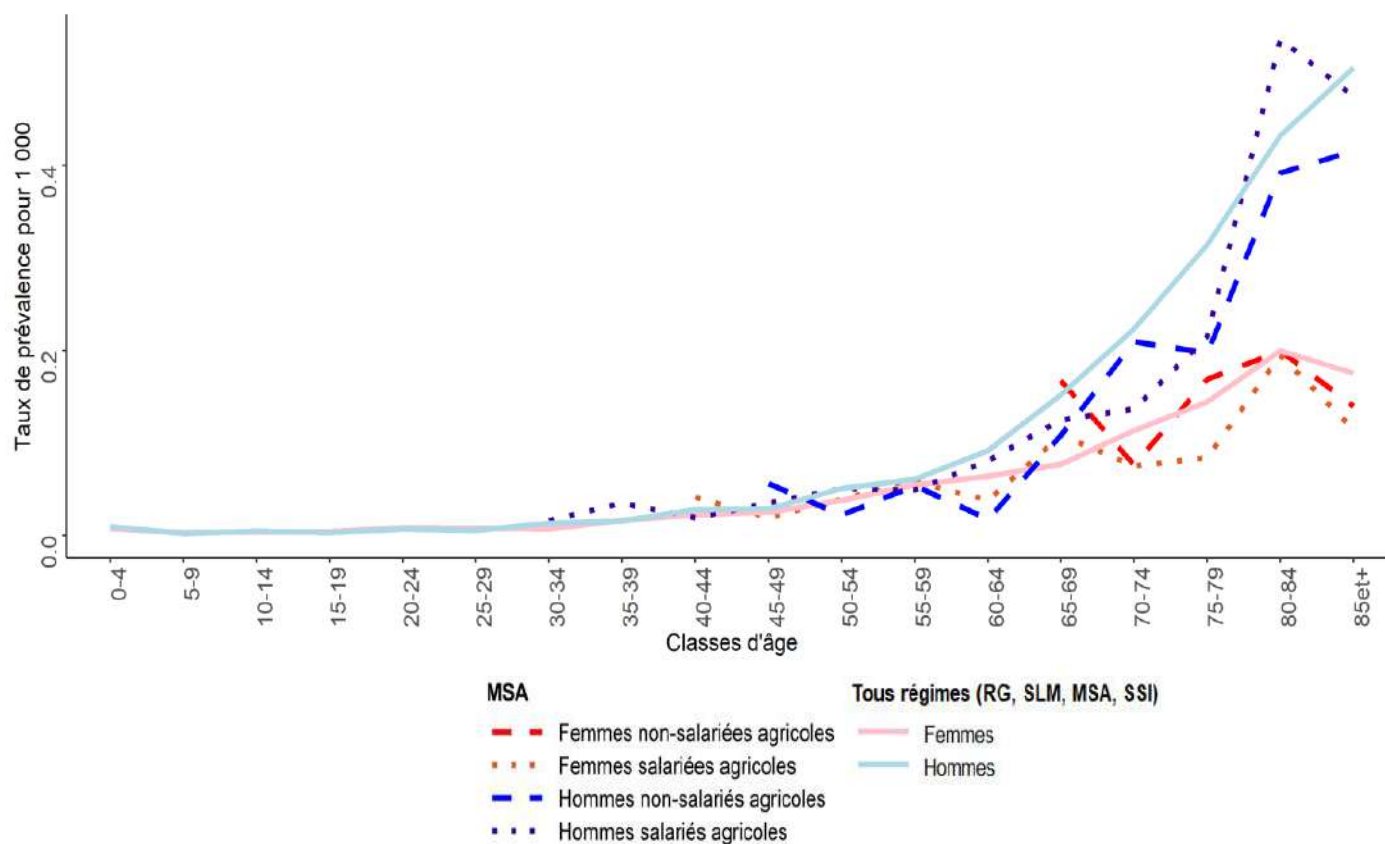
## Dialyse péritonéale chronique

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 240
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 4,2%
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 76 ans – Âge médian : 81 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,7% / 36,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 79

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





## Indices comparatifs

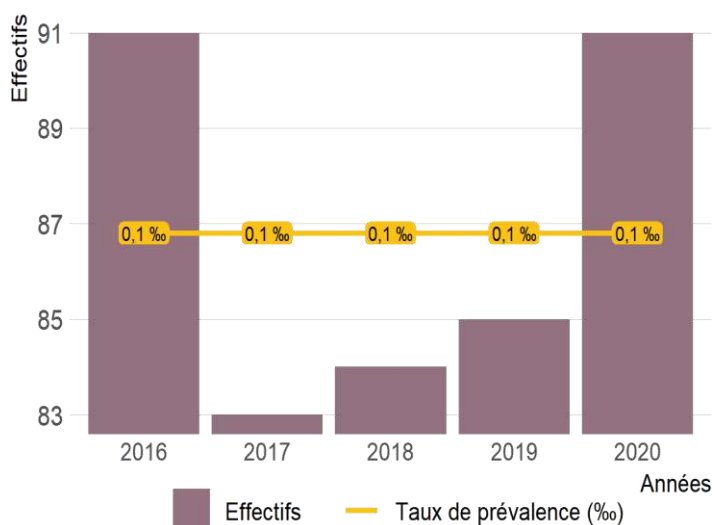
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 149                     | 82,6               | **               |
| Salariés     | 91                      | 86,7               | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

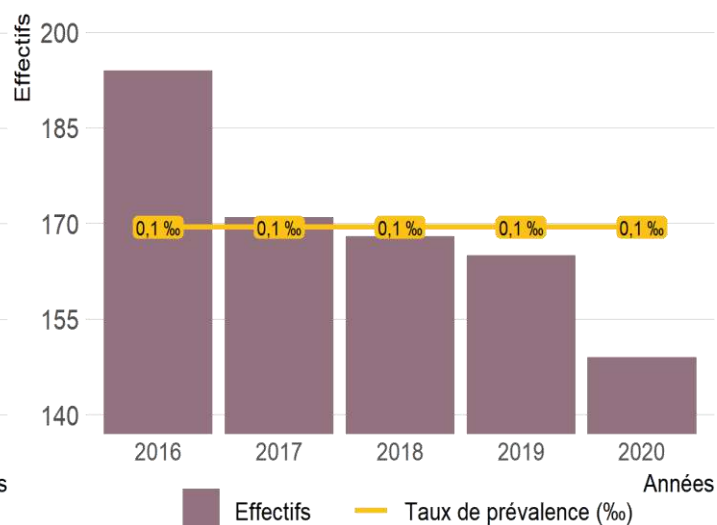
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

### Non-salariés agricoles



Source: SNDS



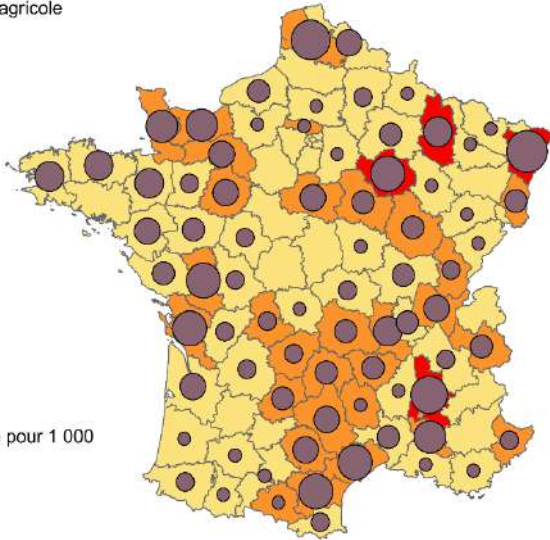
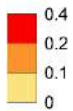
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



IC non significatif

### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse péritonéale chronique (sup\_RDiaPer\_ind) :

*Personnes ayant eu de façon prépondérante (plus de 50% de son temps de dialyse) une dialyse péritonéale, la préférence étant donnée à l'hémodialyse en cas de partage égal avec la dialyse péritonéale.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



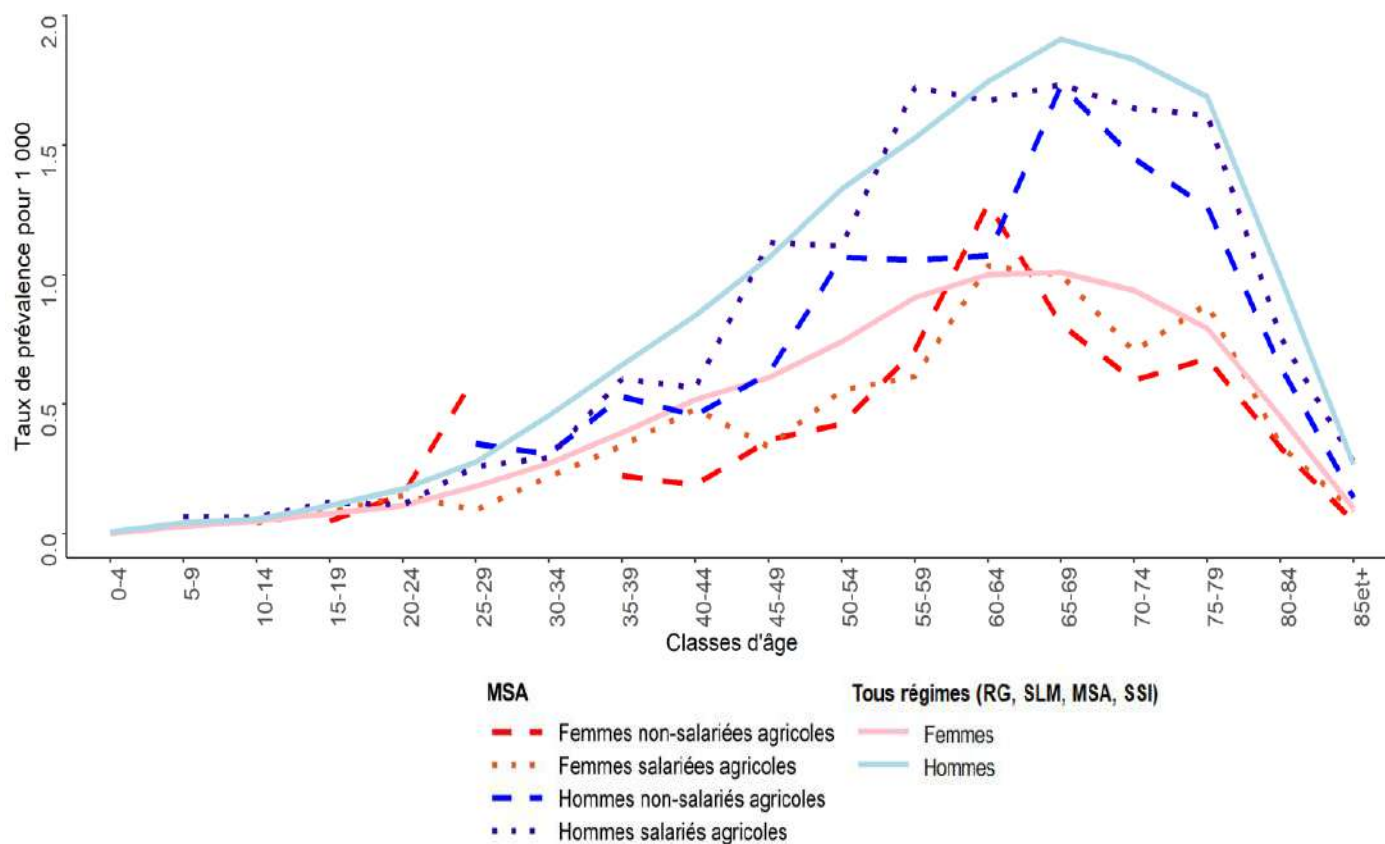
## Suivi de transplantation rénale

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 716
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 2%
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 60,6 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,7% / 29,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 205

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

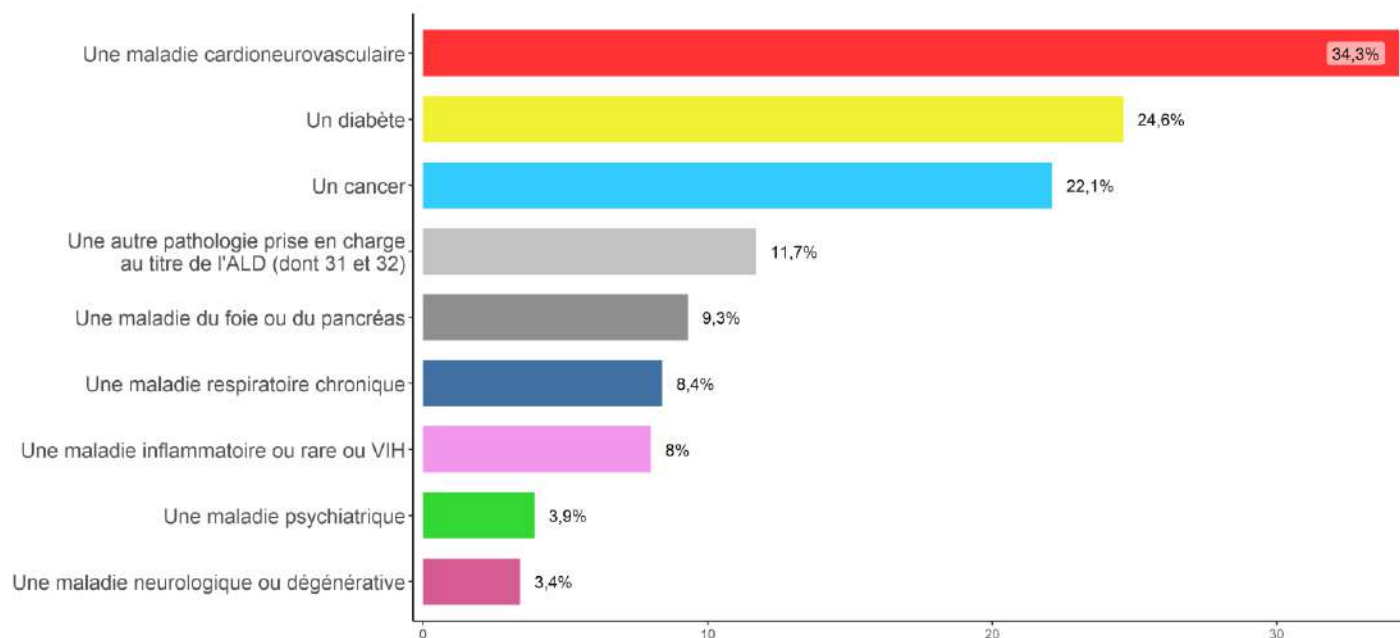


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

70,7% des assurés pris en charge pour *Suivi de transplantation rénale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 710                     | 73,7               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 1 006                   | 89,6               | ***             | 1 716                            | 28 164 622€             |

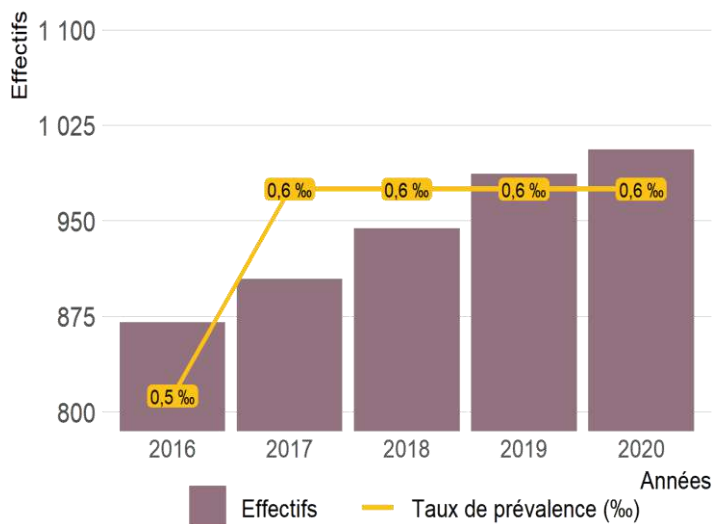
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

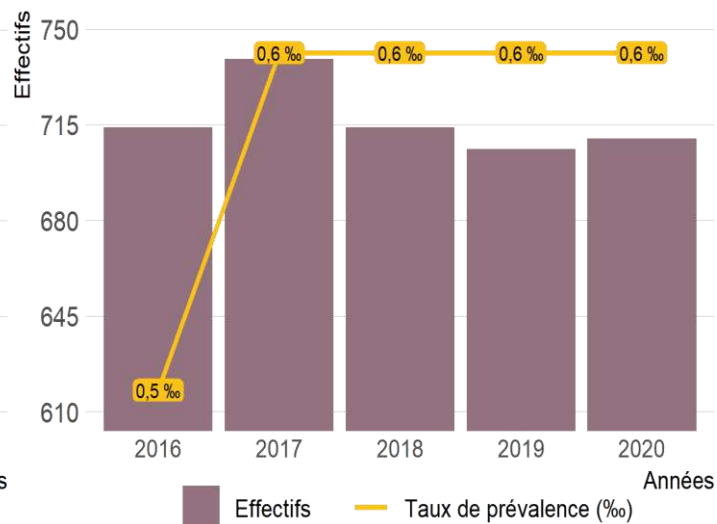


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



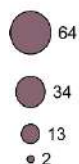
### Non-salariés agricoles



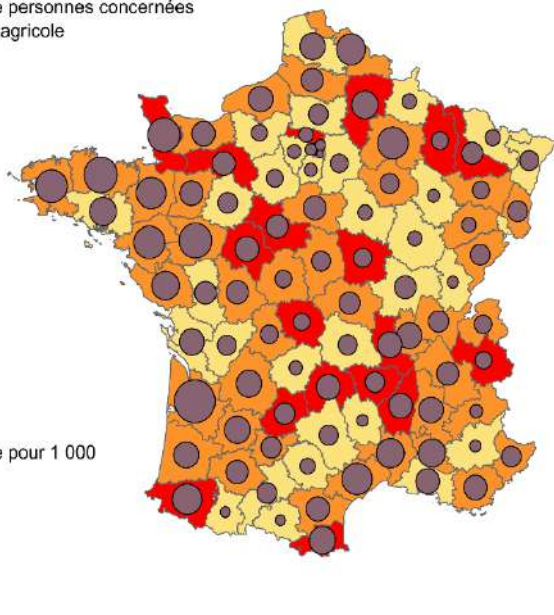
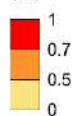
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

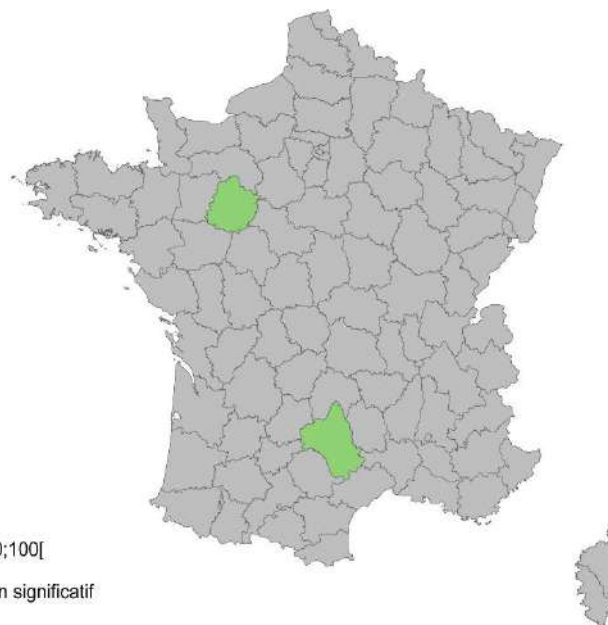
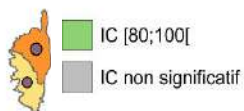
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Suivi de transplantation rénale (top\_Rtrans\_chr) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances (à différentes dates) dans l'année n d'au moins un médicament immunosuppresseur utilisé contre le rejet de transplantation rénale et inscrit sur la liste des médicaments remboursables, ET personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) pour surveillance de transplantation rénale (GHM, quel que soit le niveau de sévérité) durant les 5 dernières années, et/ou personnes hospitalisées en MCO avec un diagnostic principal, diagnostic relié ou diagnostic associé (ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale) de présence de greffe de rein durant les 5 dernières années, et/ou personnes hospitalisées en MCO pour transplantation rénale (GHM, quel que soit le niveau de sévérité), ou avec un acte CCAM de transplantation du rein, ou du pancréas et du rein, durant les années n-1 à n-4, et/ou en affection de longue durée au cours de l'année n pour insuffisance rénale chronique]. Et n'ayant pas eu de transplantation rénale l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



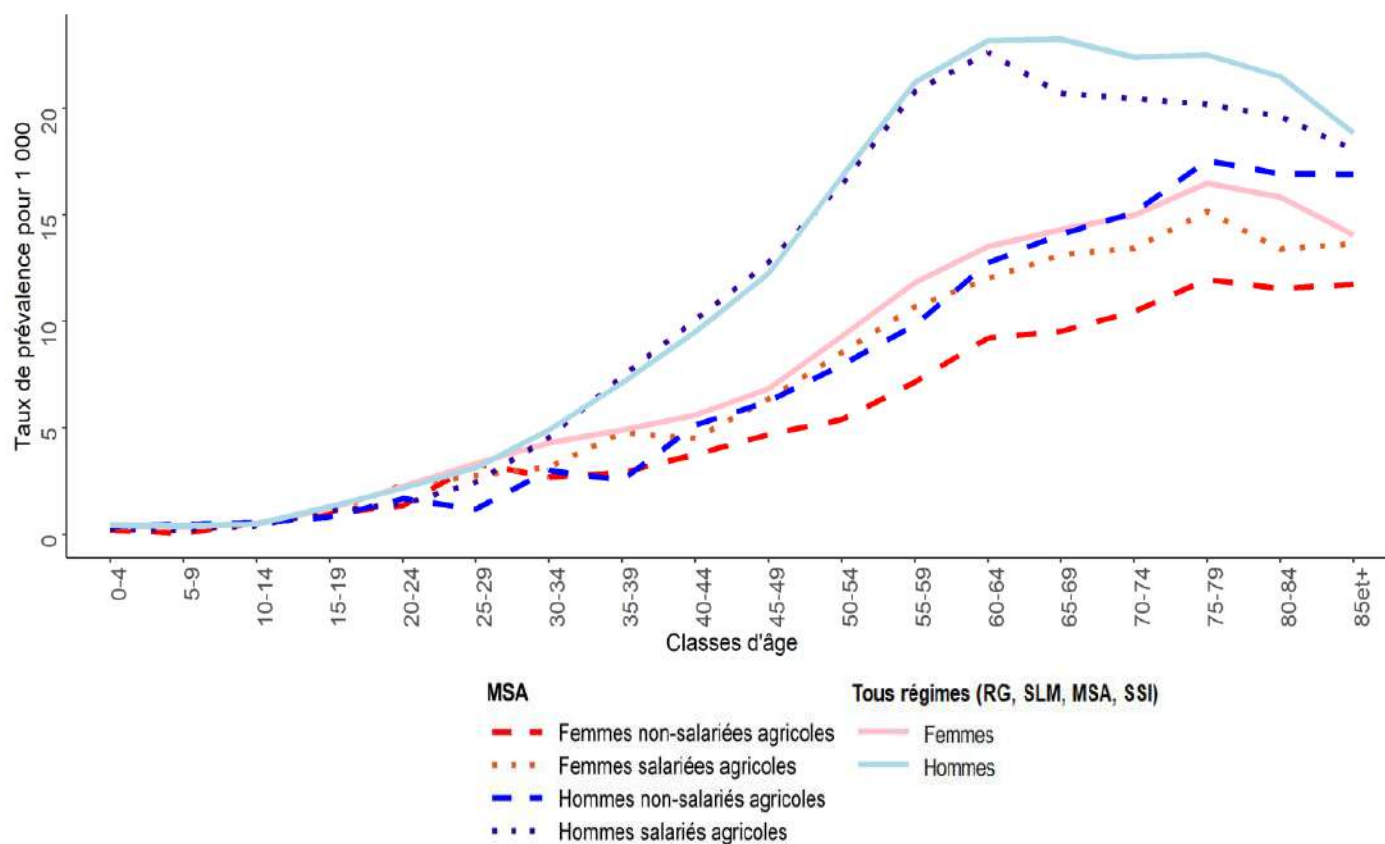
## Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 708
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,3%
- Taux de prévalence : 9,3 ‰
- Âge moyen : 66,3 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,8% / 38,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 9 646

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

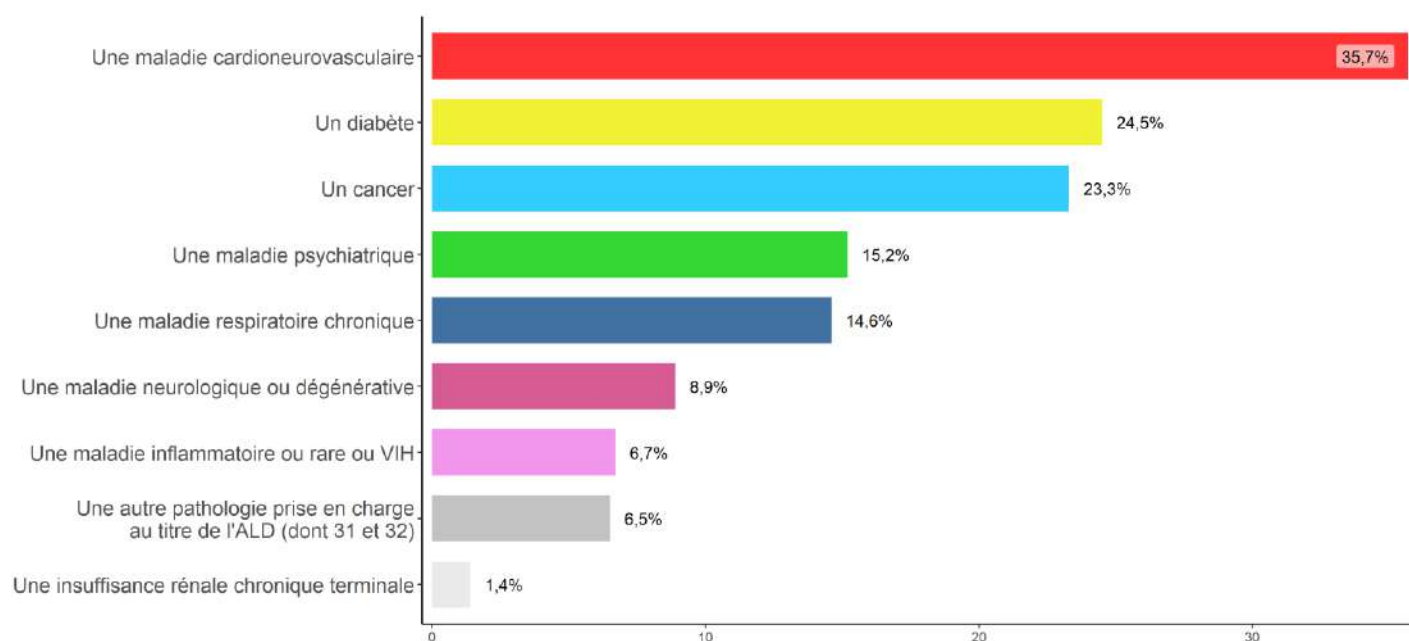


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,6% des assurés pris en charge pour *Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 12 024                  | 68,8               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 14 684                  | 93,2               | ***             | 26 708                           | 72 061 385€             |

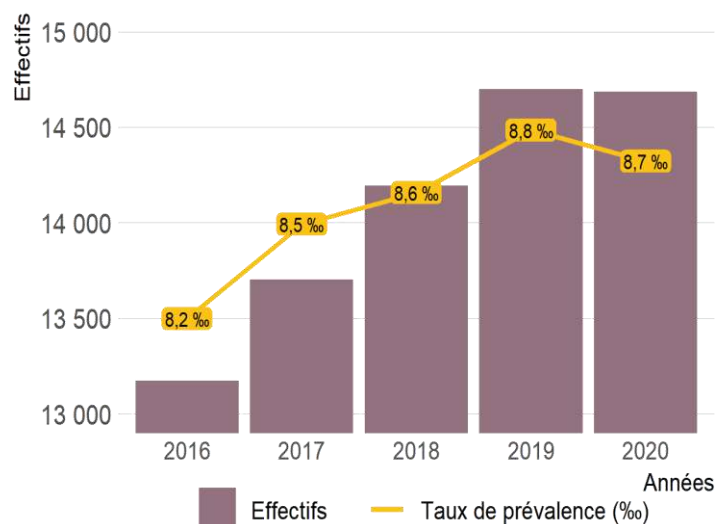
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

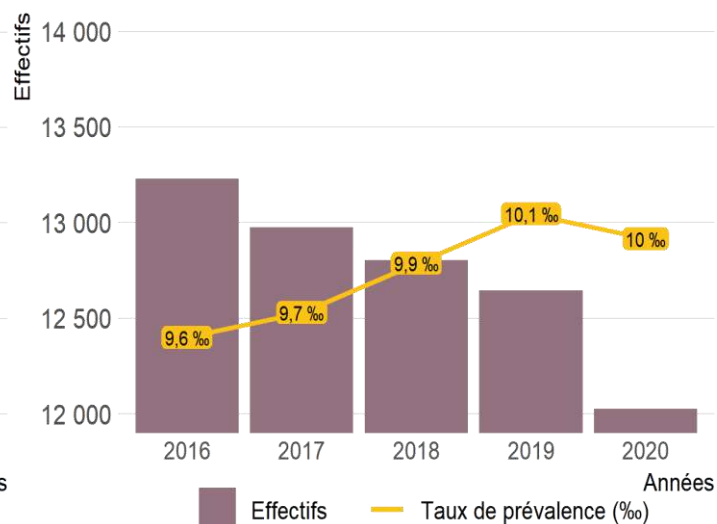


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

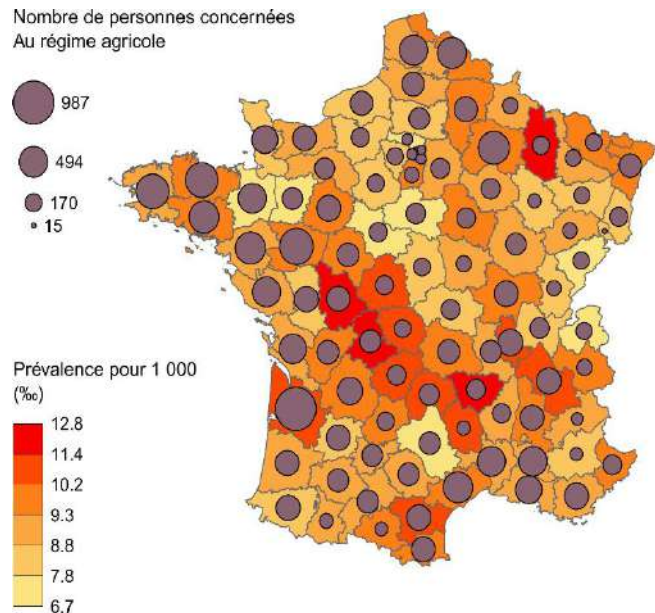


### Non-salariés agricoles

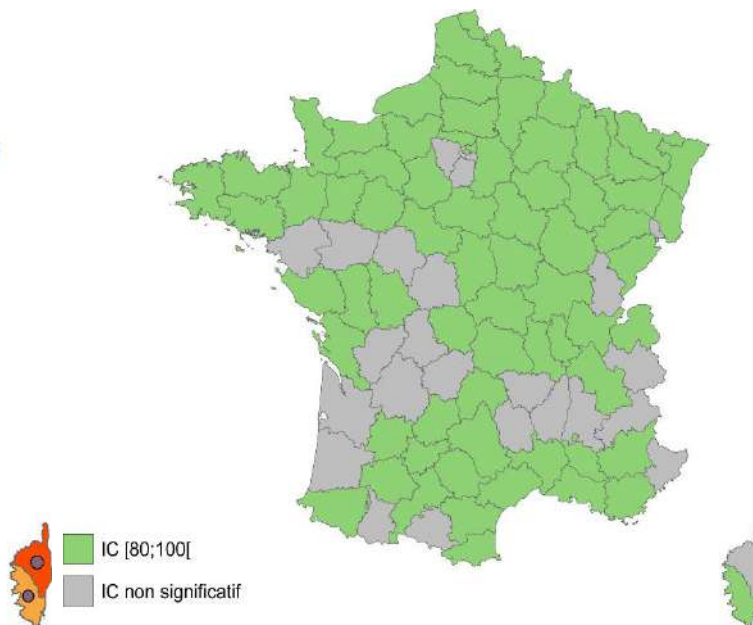


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose) (top\_HFoiPan\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n, avec un code CIM-10 de pathologie hépatique ou pancréatique, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique ou pancréatique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation l'année n avec une affection hépatique ou pancréatique comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique de l'hépatite B chronique dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'interféron ET de ribavirine à la même date dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'antiviral à action directe (AAD) contre le virus de l'hépatite C (VHC) dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 remboursement pour un génotypage du VHC dans l'année n en secteur libéral ou en consultation externe, et/ou personnes ayant eu au moins 3 remboursements pour une PCR quantitative de l'ARN du VHC, ou 2 remboursements ET au moins une évaluation de la fibrose hépatique, dans l'année n. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



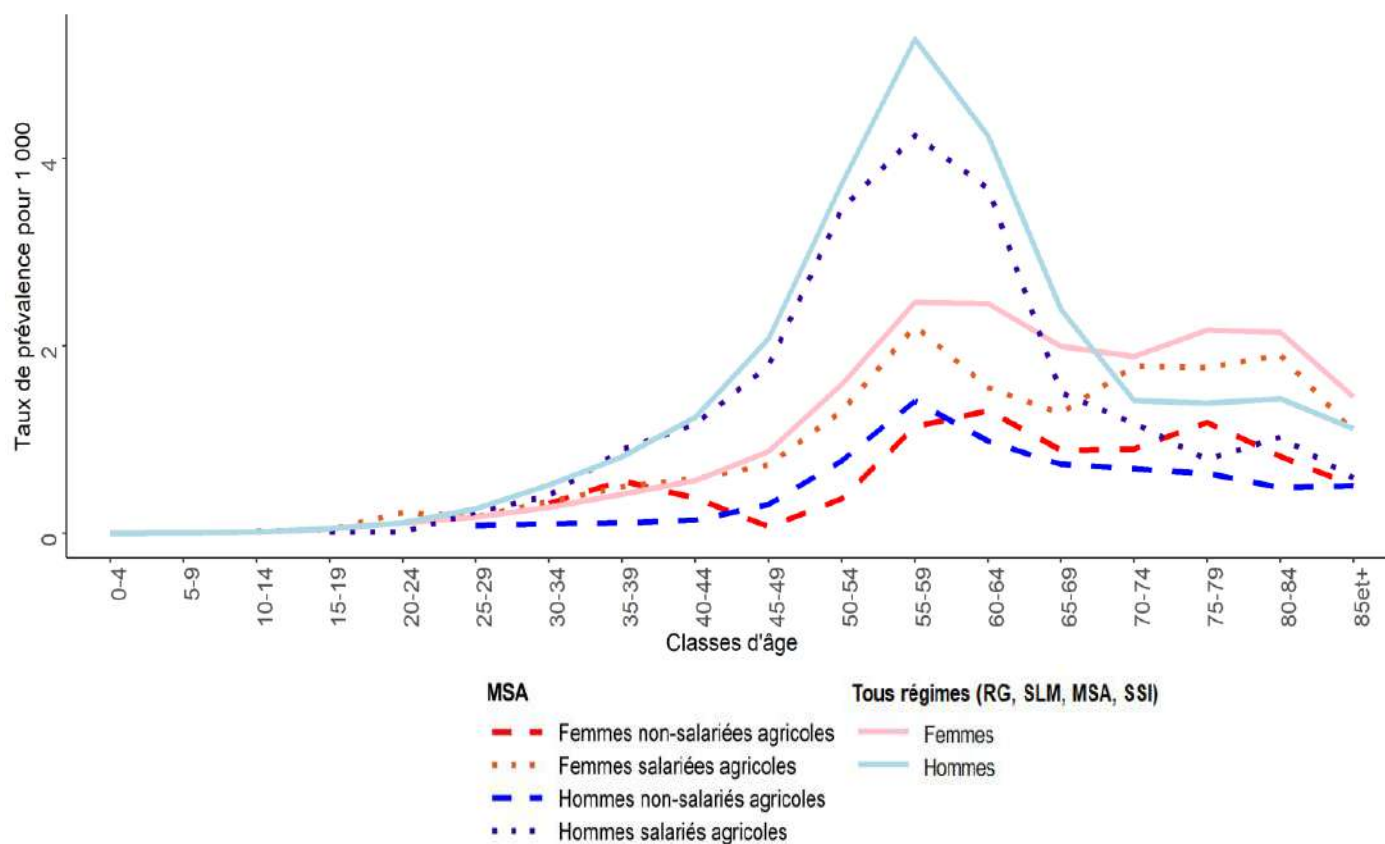
## Hépatite c chronique ou guérie

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 523
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 2,3%
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 61,6 ans – Âge médian : 60 ans
- Répartition hommes/femmes : 60,1% / 39,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 512

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



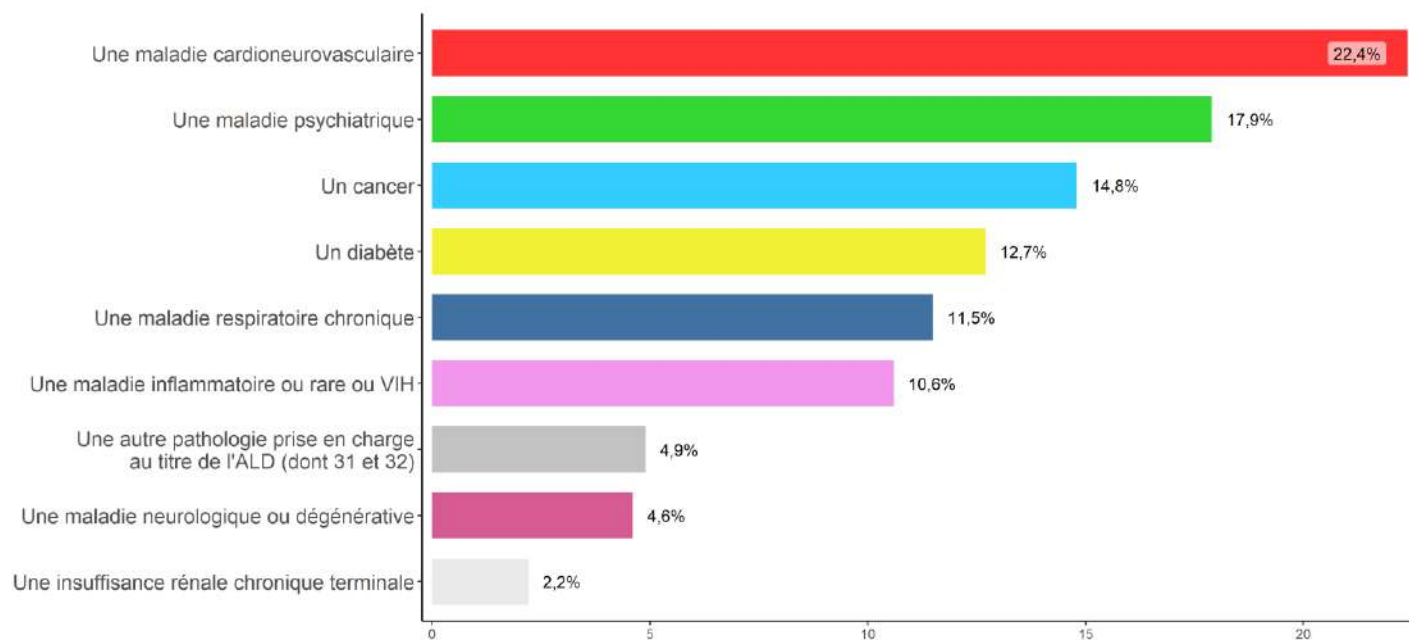
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62,7% des assurés pris en charge pour *hépatite C chronique ou guérie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

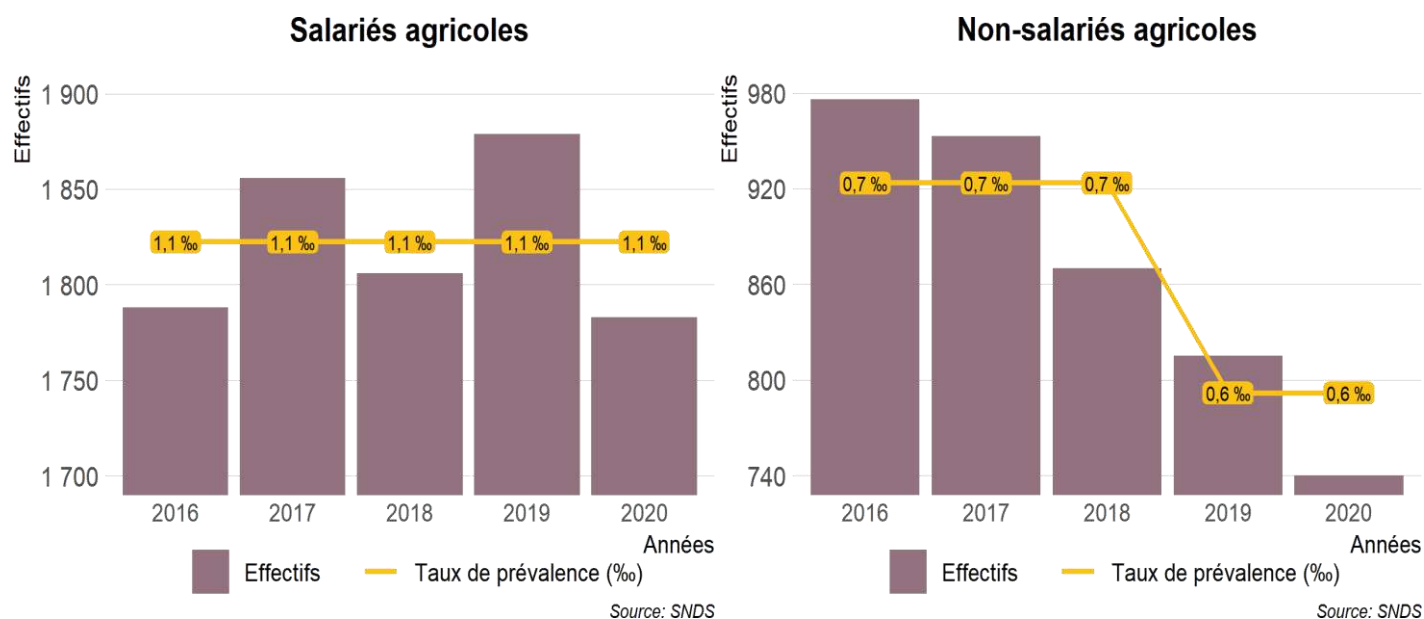
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 740                     | 34,2               | ***             |
| Salariés     | 1 783                   | 82,4               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

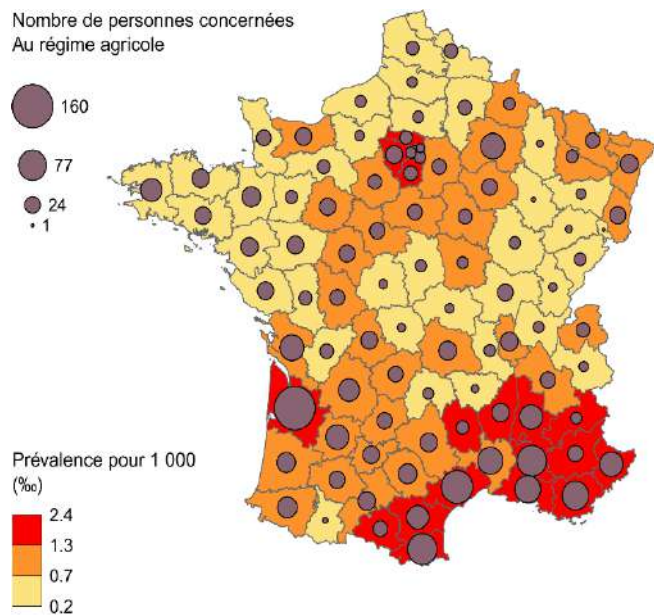


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

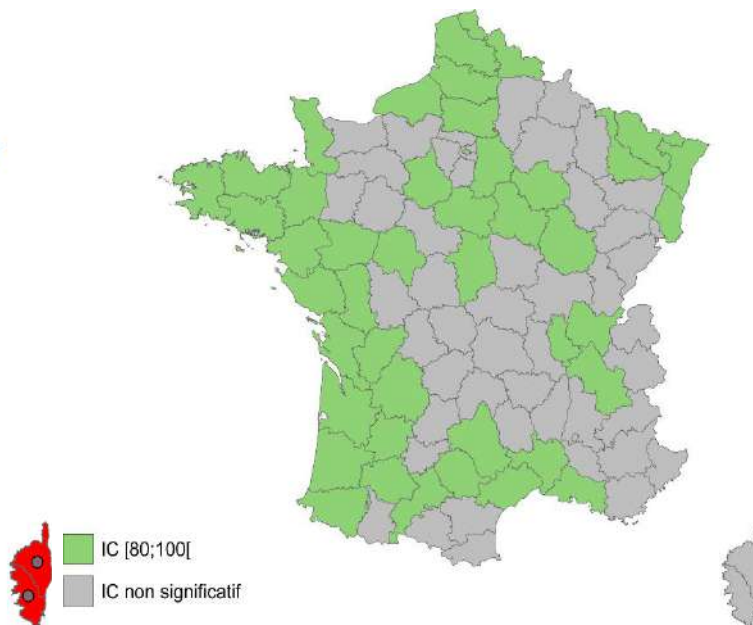


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hépatite c chronique ou guérie (sup\_HVhc\_chr) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n, avec un code CIM-10 d'hépatite virale chronique C, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique virale chronique C comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation l'année n avec une affection hépatique virale chronique C comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'interféron ET de ribavirine à la même date dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'antiviral à action directe (AAD) contre le virus de l'hépatite C (VHC) dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 remboursement pour un génotypage du VHC dans l'année n en secteur libéral ou en consultation externe, et/ou personnes ayant eu au moins 3 remboursements pour une PCR quantitative de l'ARN du VHC, ou 2 remboursements ET au moins une évaluation de la fibrose hépatique, dans l'année n. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



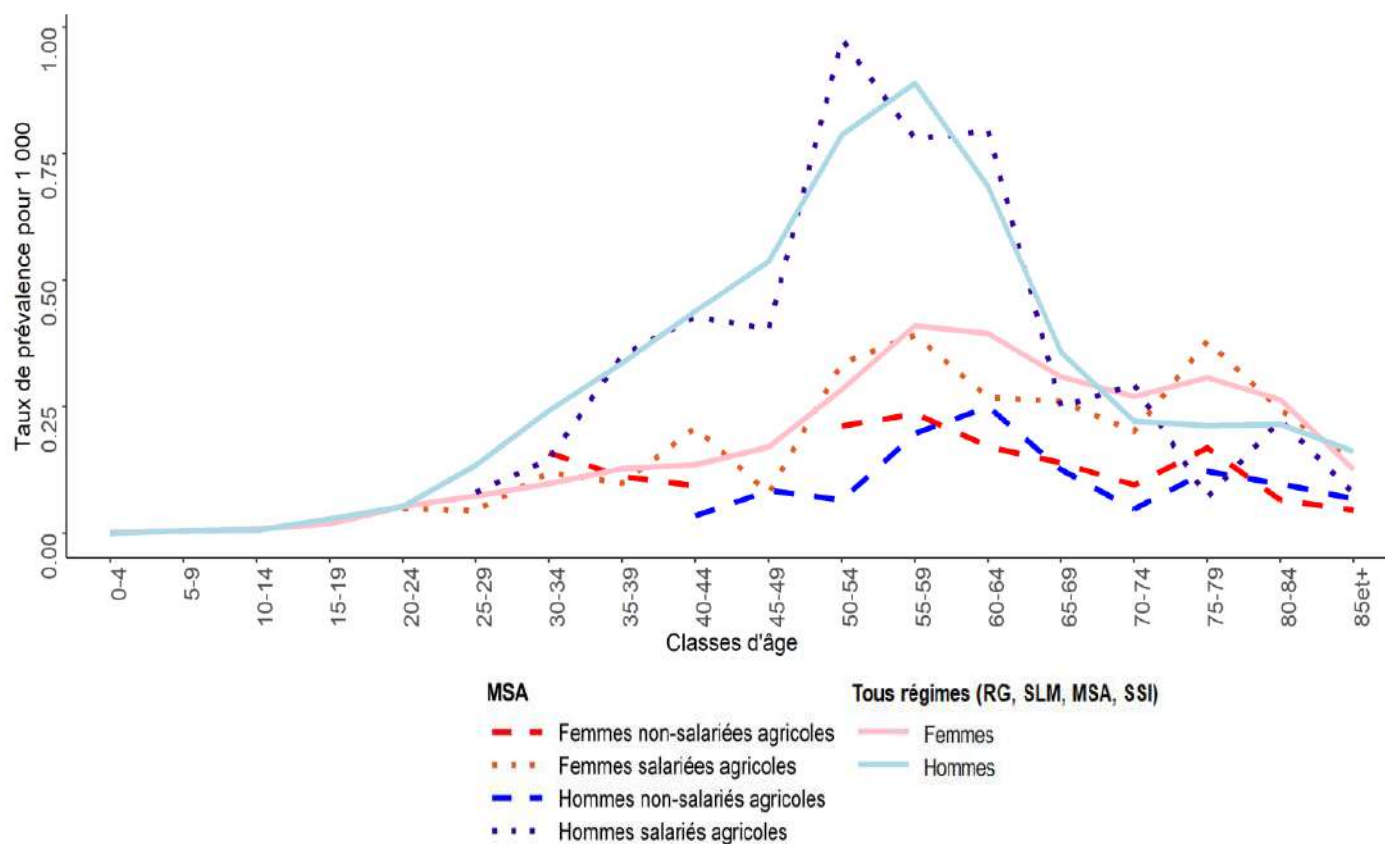
## Hépatite c chronique

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 498
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 15%
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 57,9 ans – Âge médian : 58 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,1% / 33,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 353

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



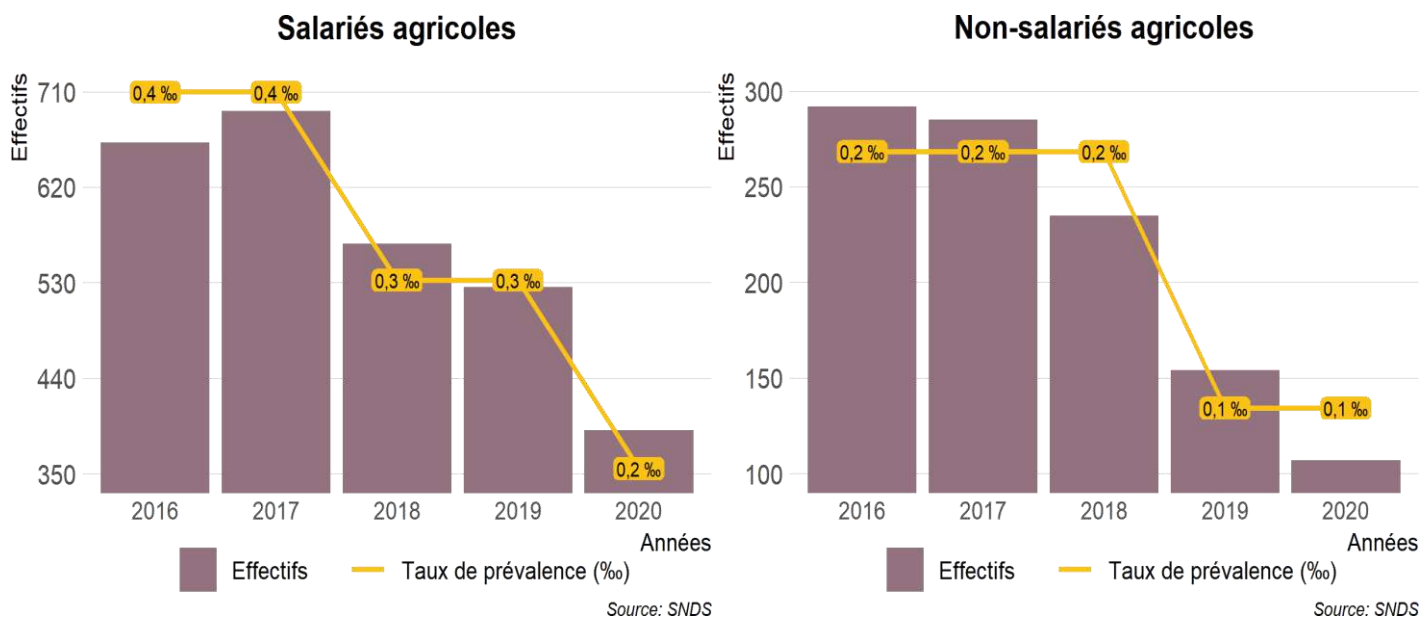
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 107                     | 30,2               | ***              |
| Salariés     | 391                     | 92,8               | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

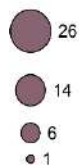




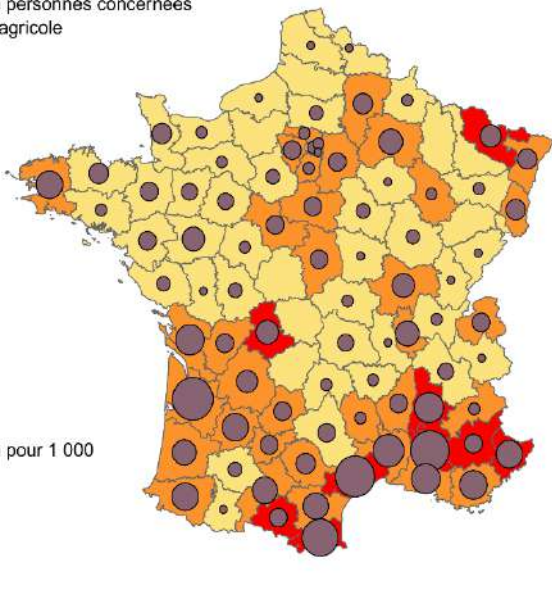
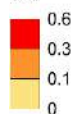
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

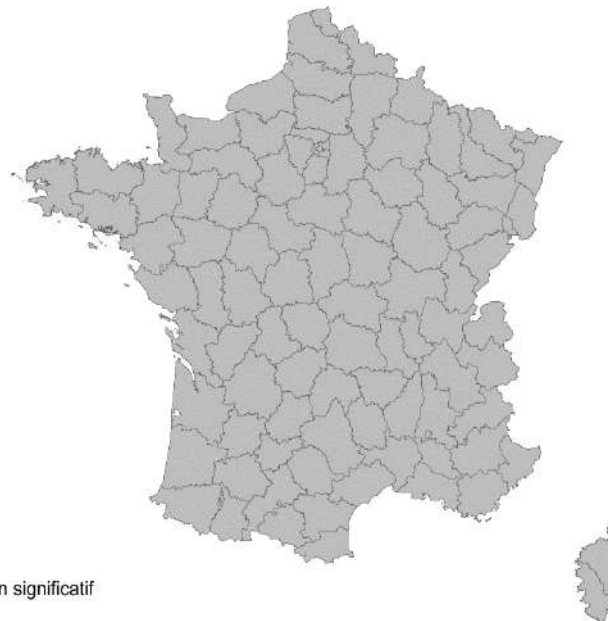
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hépatite c chronique (sup\_HVhc\_cat) :

*Personnes ayant une affection de longue durée avec une date de début l'année n et un code CIM-10 d'hépatite virale chronique C, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour ce même motif dans l'année n (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'interféron ET de ribavirine à la même date dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'AAD contre le VHC dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 remboursement pour un génotypage du VHC dans l'année n en secteur libéral ou en consultation externe, et/ou personnes ayant eu au moins 3 remboursements pour une PCR quantitative de l'ARN du VHC dans l'année n, et/ou personnes ayant eu, dans l'année n, 2 remboursements pour une PCR quantitative de l'ARN du VHC et (au moins une évaluation de la fibrose hépatique, et/ou une ALD en cours l'année n avec un code CIM-10 d'hépatite virale chronique C et une date de début avant l'année n, et/ou une hospitalisation en MCO l'année n avec une hépatite virale chronique C comme complication ou morbidité associée (DA, ou DP ou diagnostic relié d'un des résumés d'unité médicale)). es personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



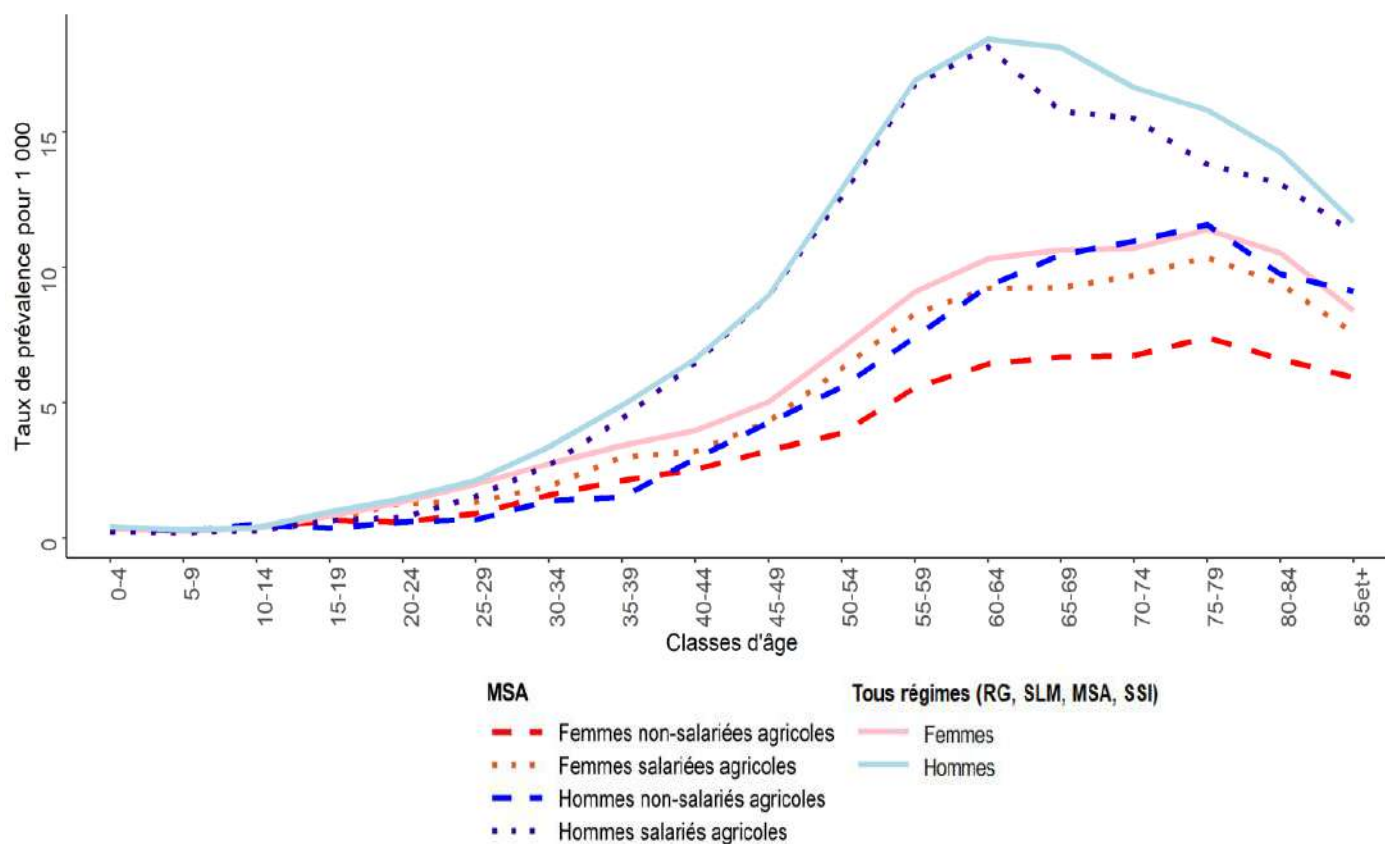
## Maladies du foie (hors mucoviscidose)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 18 064
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,1%
- Taux de prévalence : 6,3 ‰
- Âge moyen : 65,3 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,9% / 36,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 7 240

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

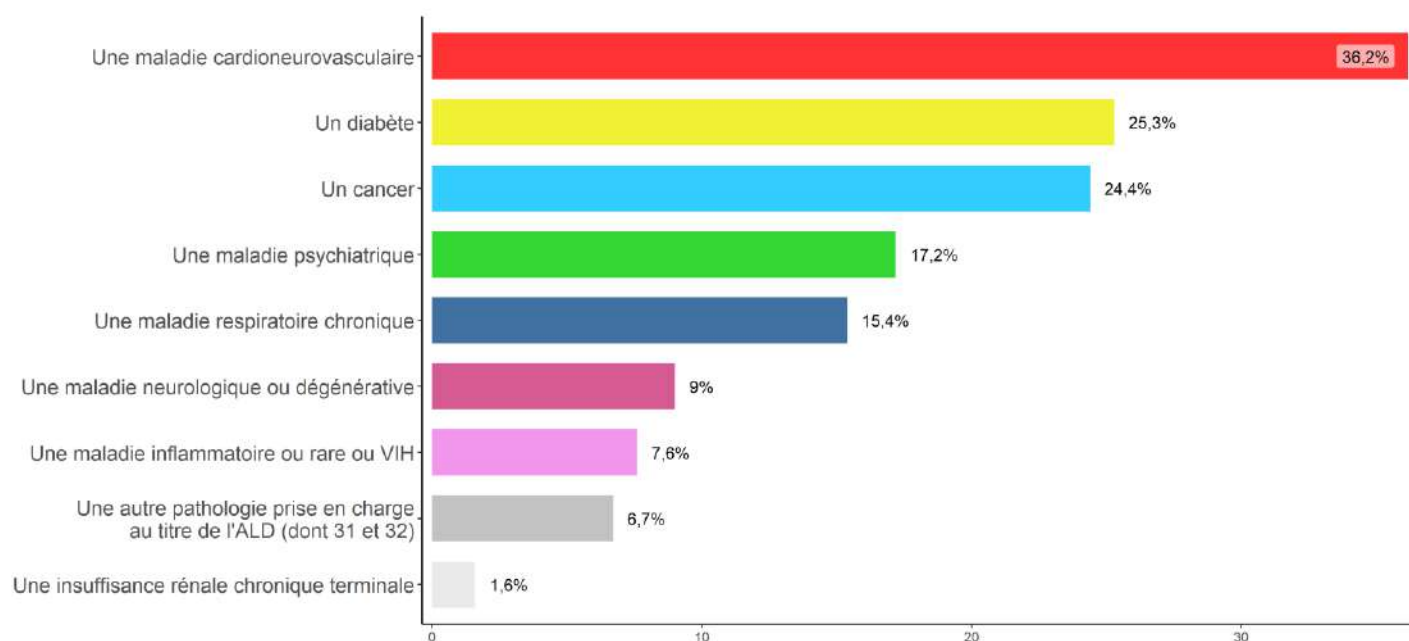


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,8% des assurés pris en charge pour *Maladies du foie (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 7 536                   | 61,1               | ***             |
| Salariés     | 10 528                  | 91,2               | ***             |

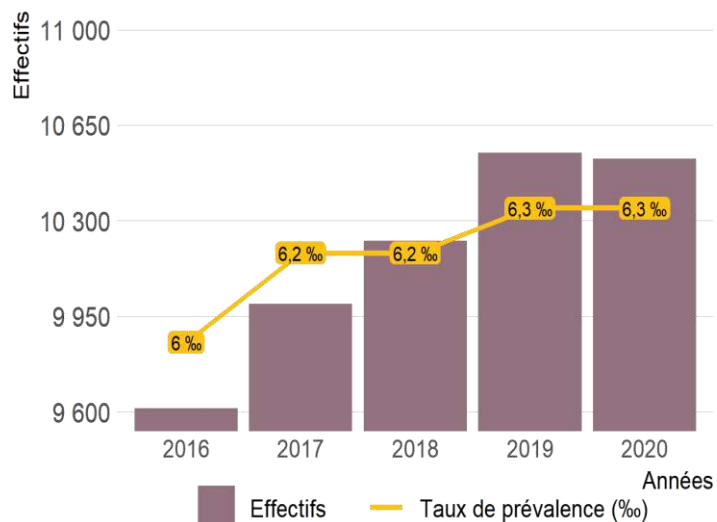
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

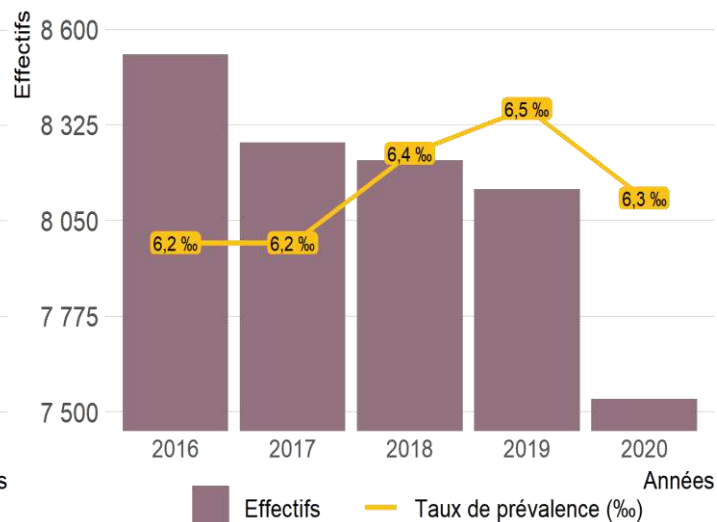


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

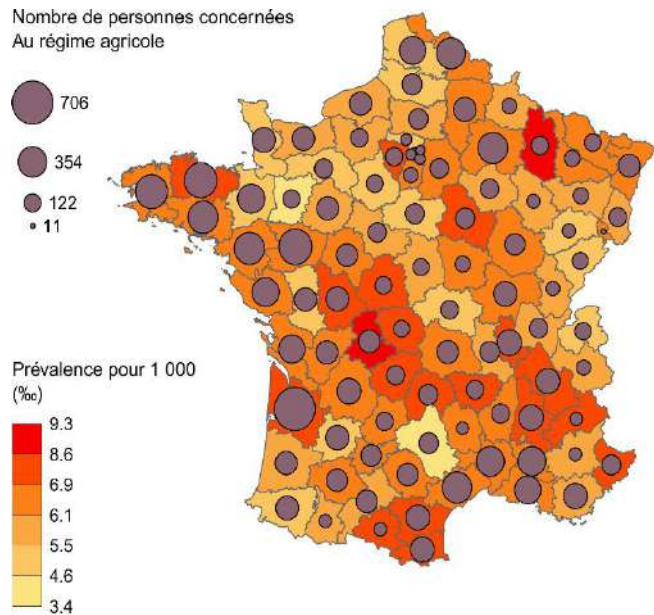


### Non-salariés agricoles

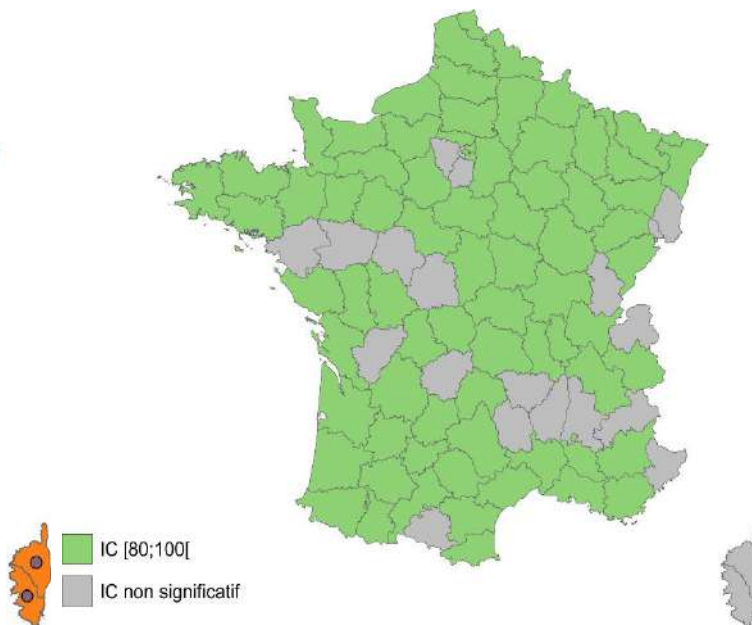


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies du foie (hors mucoviscidose) (sup\_HFoi\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n, avec un code CIM-10 de pathologie hépatique, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation l'année n avec une affection hépatique comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique de l'hépatite B chronique dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'interféron ET de ribavirine à la même date dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 délivrance d'antiviral à action directe contre le virus de l'hépatite C) dans l'année n, et/ou personnes ayant eu au moins 1 remboursement pour un génotypage du VHC dans l'année n en secteur libéral ou en consultation externe, et/ou personnes ayant eu au moins 3 remboursements pour une PCR quantitative de l'ARN du VHC, ou 2 remboursements ET au moins une évaluation de la fibrose hépatique, dans l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



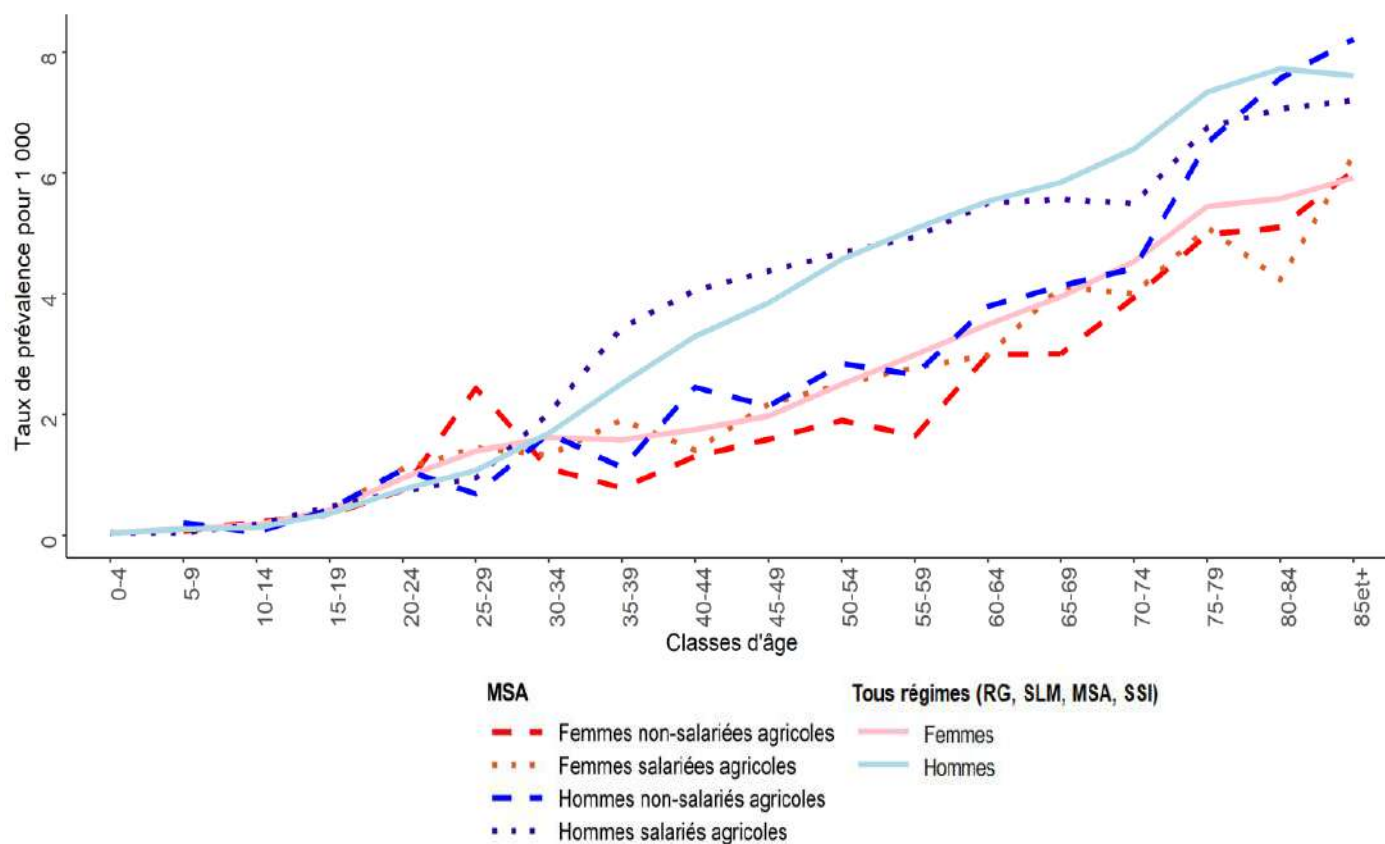
## Maladies du pancréas (hors mucoviscidose)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 9 443
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 1,2%
- Taux de prévalence : 3,3 ‰
- Âge moyen : 67,8 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,8% / 41,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 2 972

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



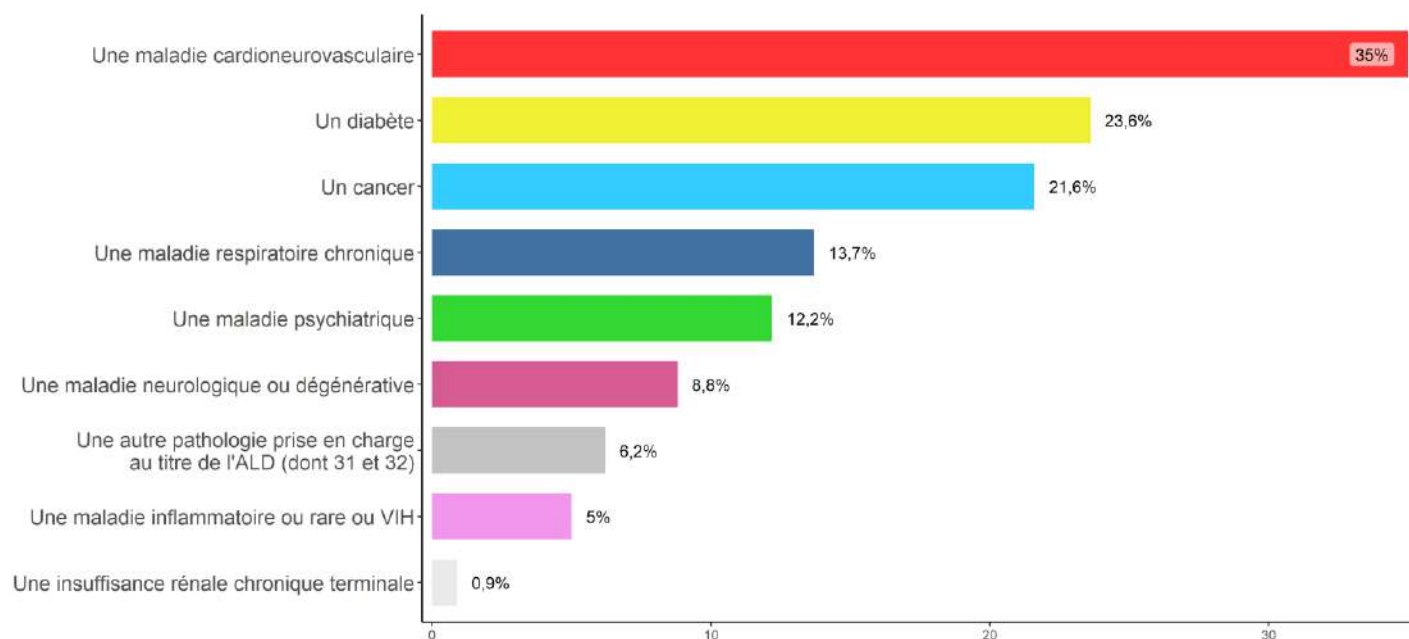
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,4% des assurés pris en charge pour *Maladies du pancréas (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 4 800                   | 85,4               | ***              |
| Salariés     | 4 643                   | 99,2               | Non significatif |

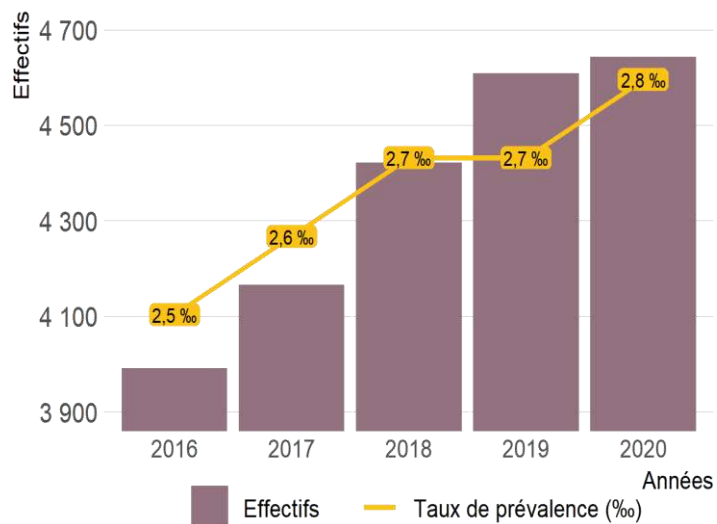
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



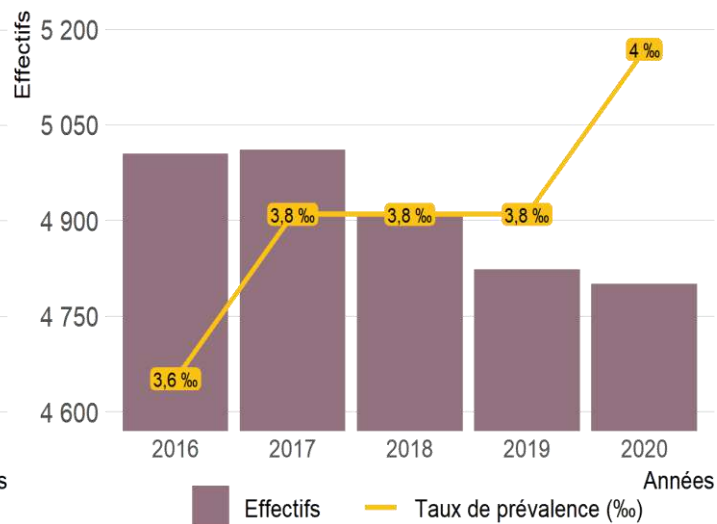
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

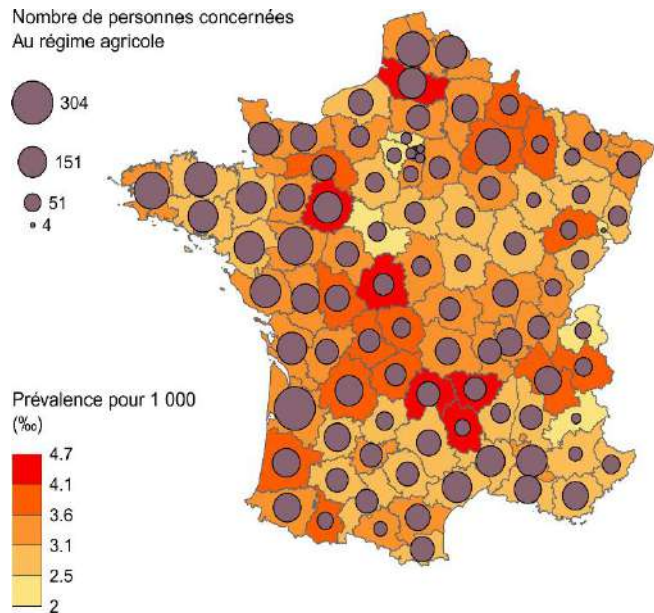
### Non-salariés agricoles



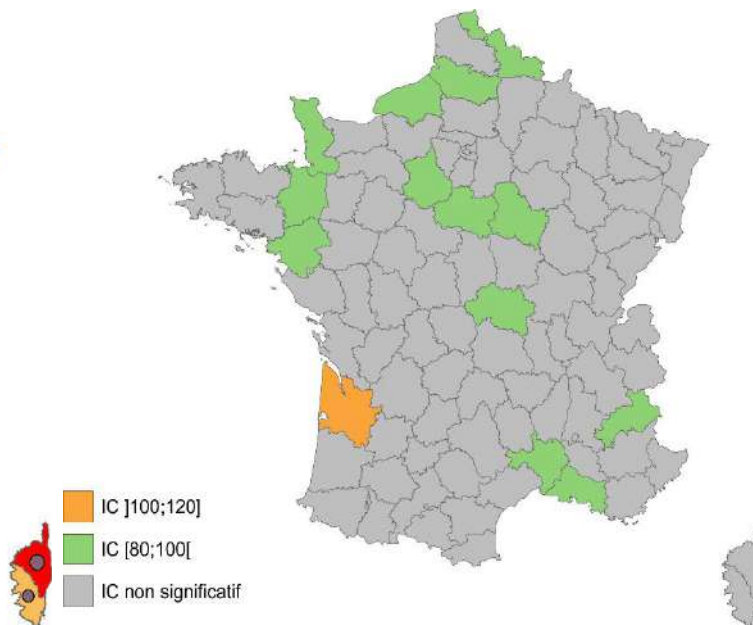
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies du pancréas (hors mucoviscidose) (sup\_HPAn\_ind) :

*Personnes en affection de longue durée au cours de l'année n, avec un code CIM-10 de pathologie pancréatique, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie pour ces mêmes motifs durant au moins une des 5 dernières années (diagnostic principal ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une affection pancréatique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou DP ou DR d'un des résumés d'unité médicale), et/ou personnes hospitalisées en soins de suite et réadaptation l'année n avec une affection pancréatique comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou DA.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



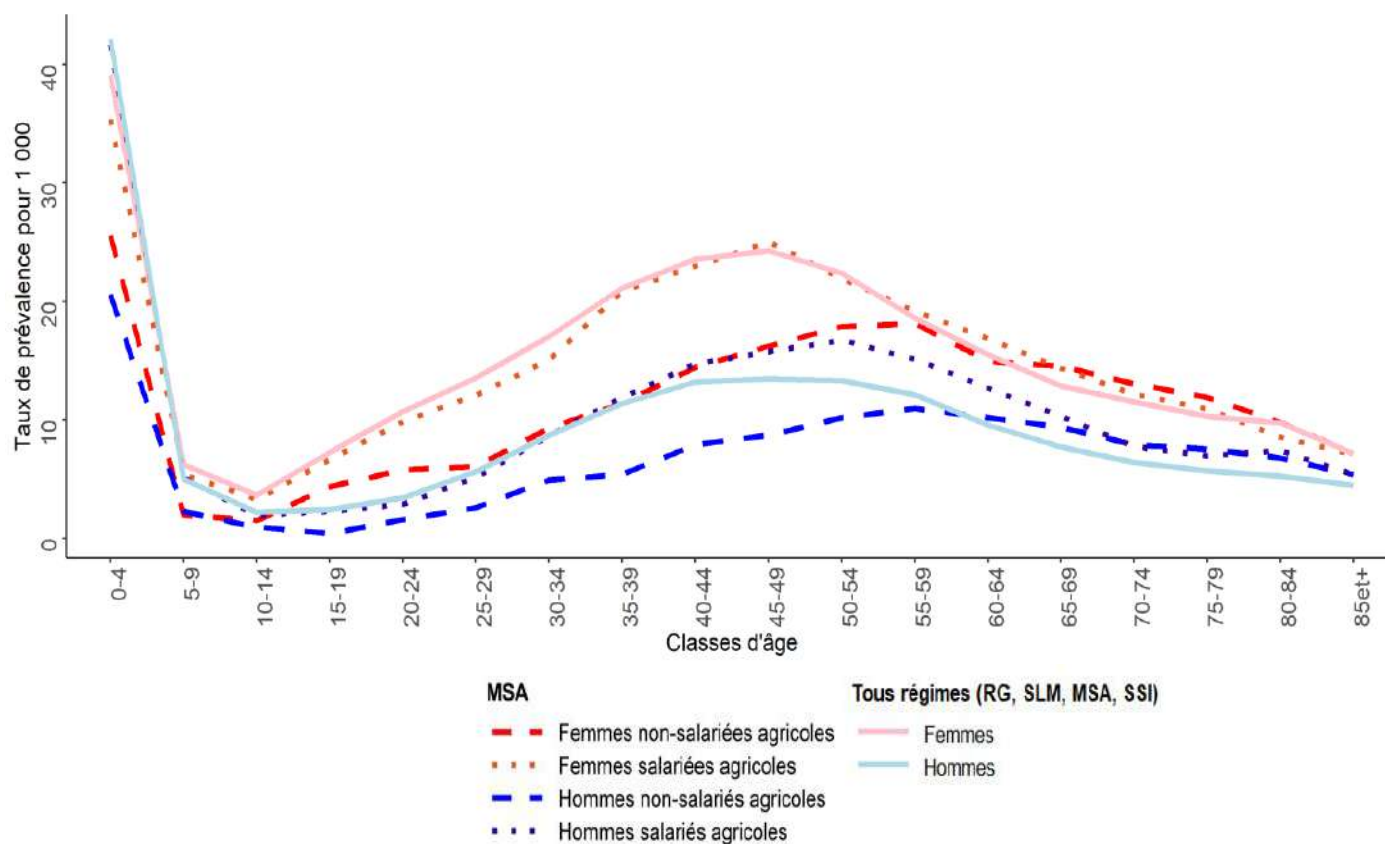
## Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 32 324
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 9,6%
- Taux de prévalence : 11,2 ‰
- Âge moyen : 49,2 ans – Âge médian : 52 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,8% / 55,2%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 21 181

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs et coût

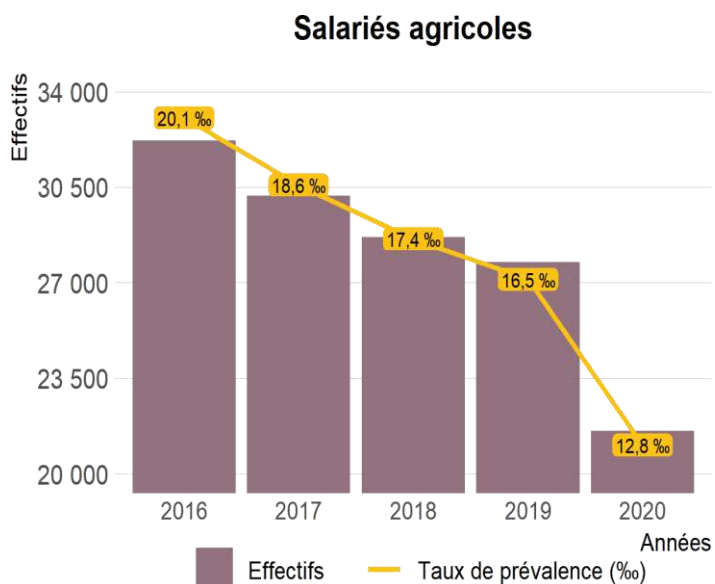
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 10 746                  | 88,9               | ***             |
| Salariés     | 21 578                  | 103,4              | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 32 324                           | 55 445 908€             |

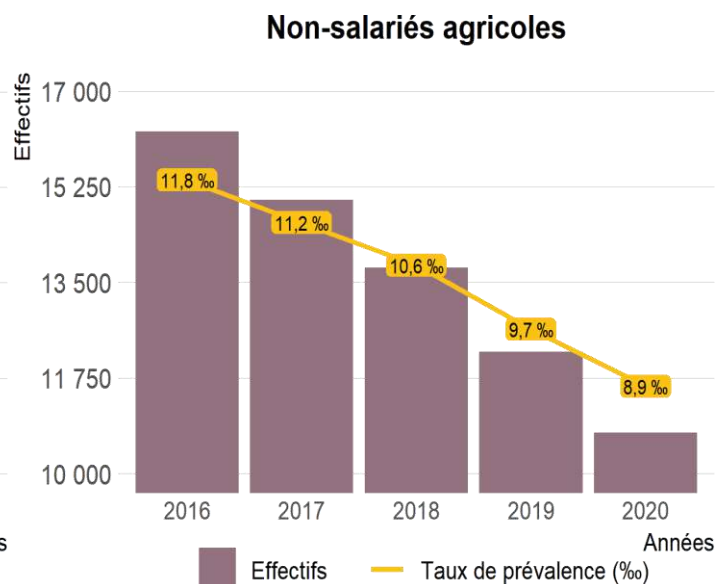
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



Source: SNDS



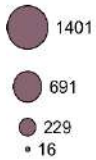
Source: SNDS



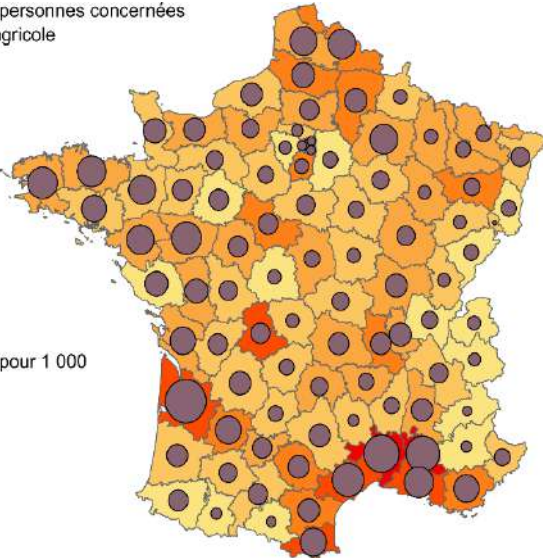
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

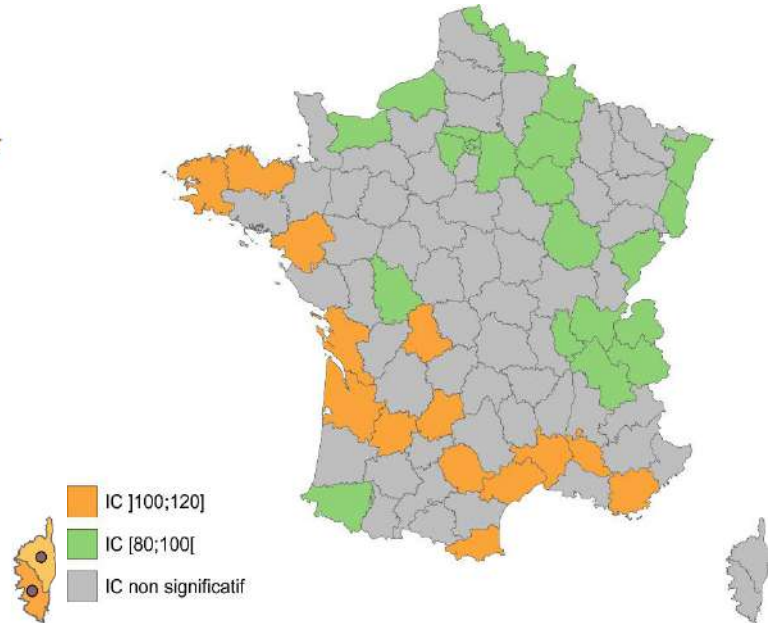
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (sup\_Arthros\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'antalgiques ou d'anti-inflammatoires non stéroïdiens et qui n'ont pas de pathologie (donc en particulier sans prise en charge pour affections de longue durée) ou d'autre traitement chronique repéré, ni de maternité, ni d'hospitalisation ponctuelle l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



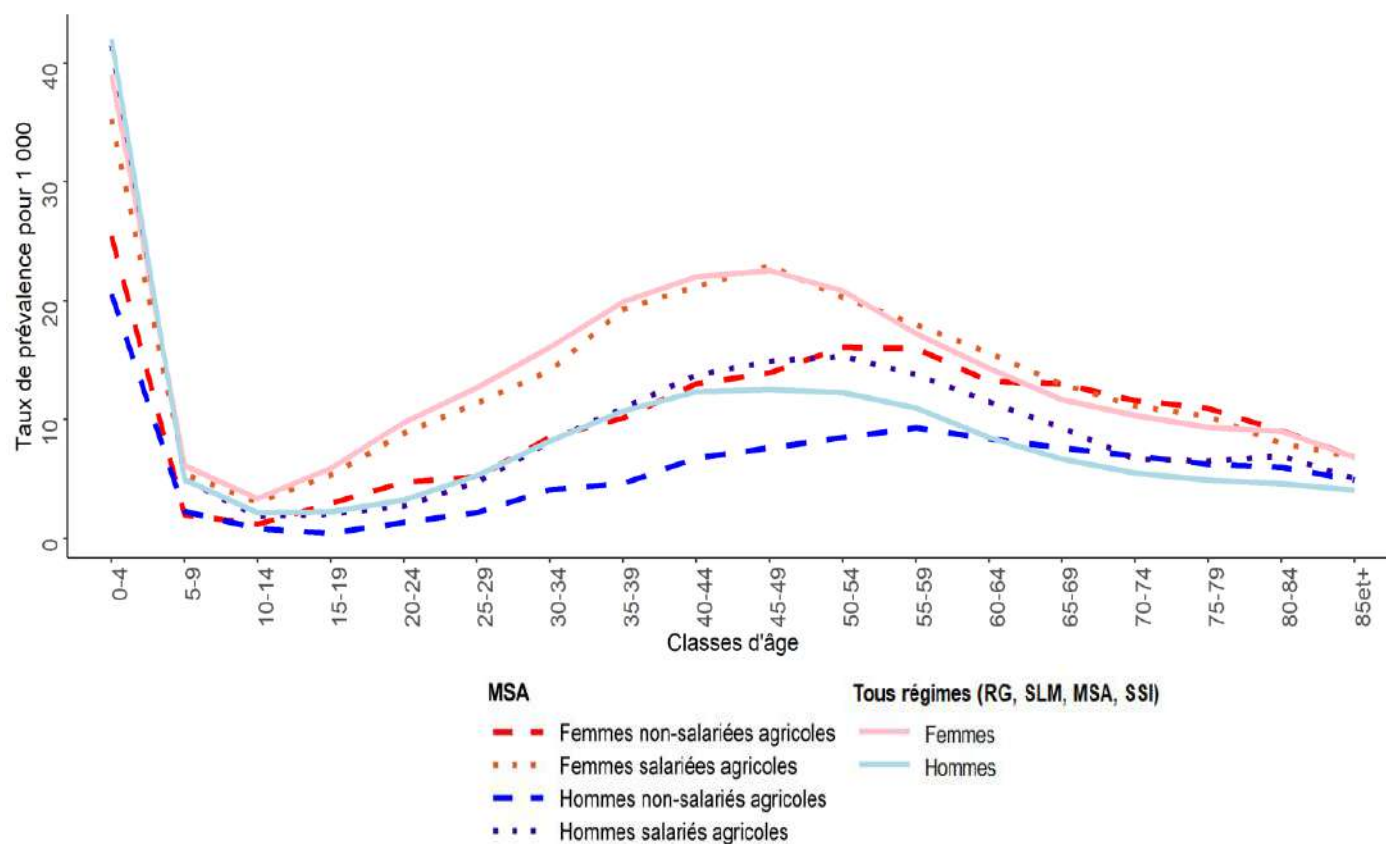
## Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 29 687
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 8,9%
- Taux de prévalence : 10,3 ‰
- Âge moyen : 48,7 ans – Âge médian : 52 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,4% / 55,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 19 779

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



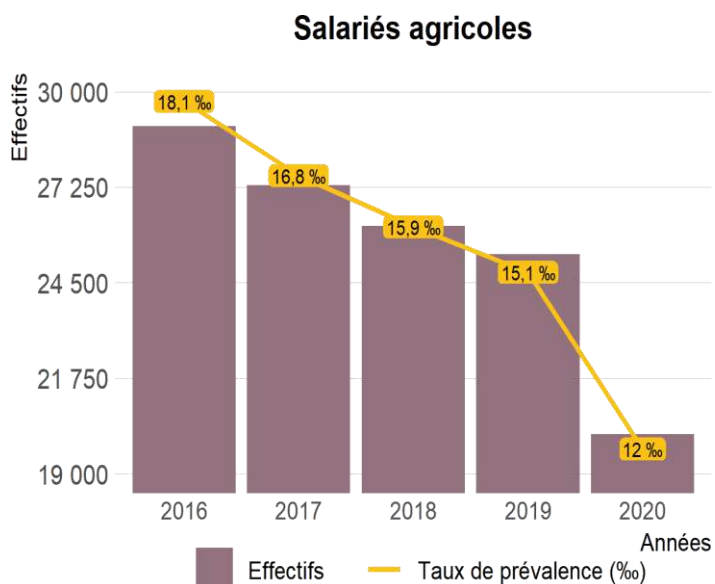
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 9 548                   | 85,6               | ***             |
| Salariés     | 20 139                  | 103,2              | ***             |

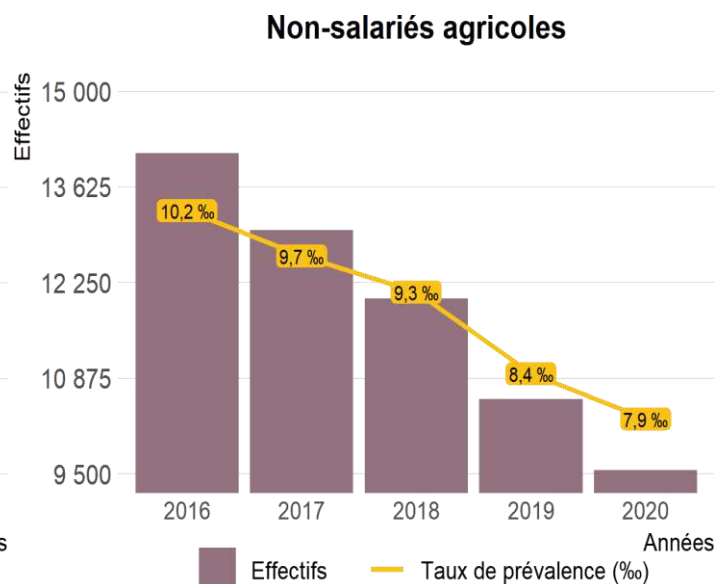
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



Source: SNDS



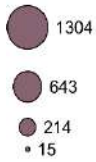
Source: SNDS



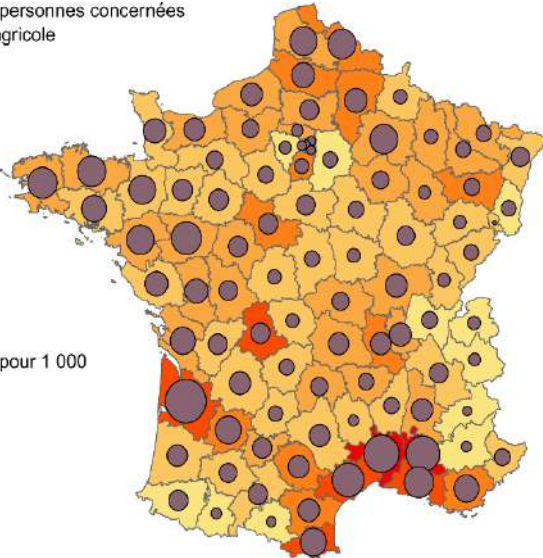
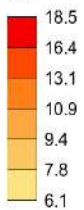
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

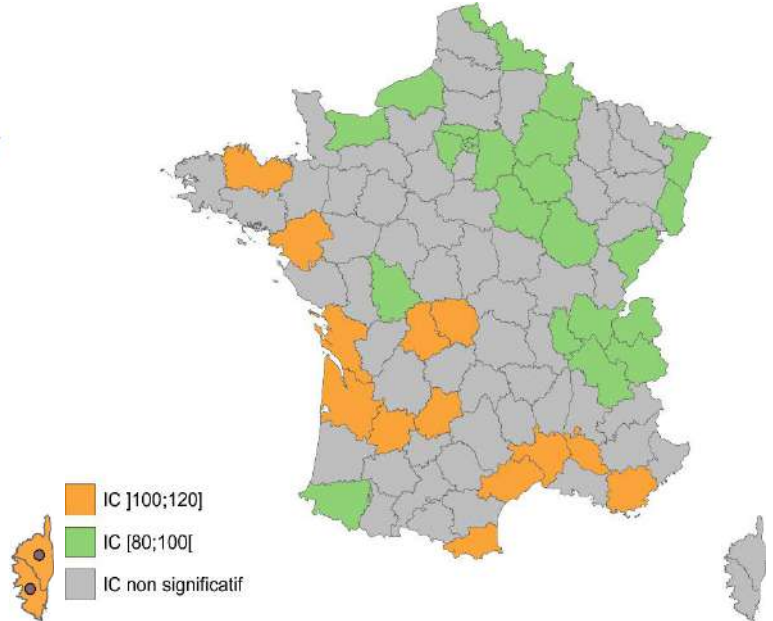
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (sup\_Antalg\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'antalgiques (hors AINS) et qui n'ont pas de pathologie (donc en particulier sans prise en charge pour affections de longue durée) ou d'autre traitement chronique repéré, ni de maternité, ni d'hospitalisation ponctuelle l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



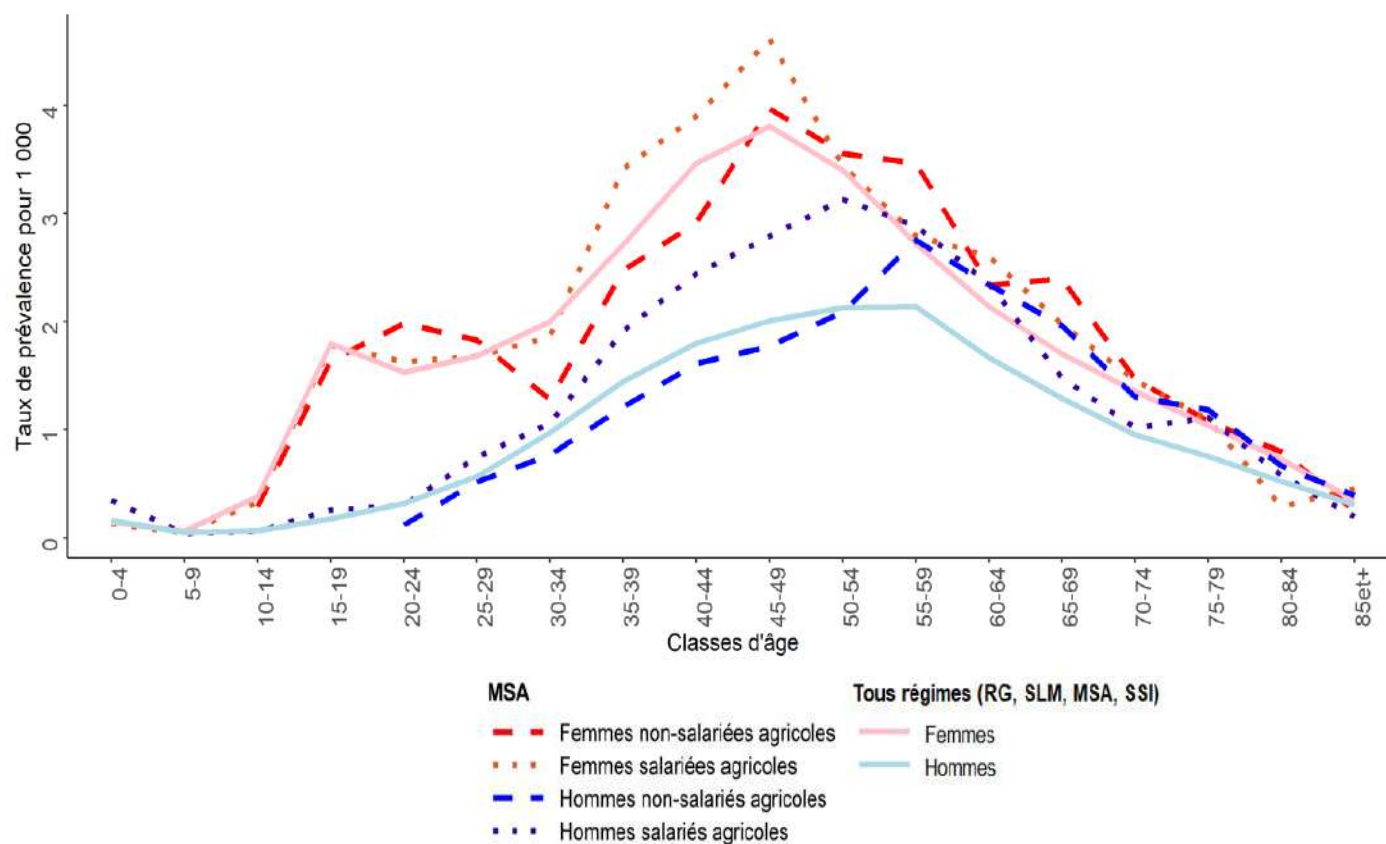
## Traitement ains (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 394
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 17,5%
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 52,3 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 47,7% / 52,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 2 944

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





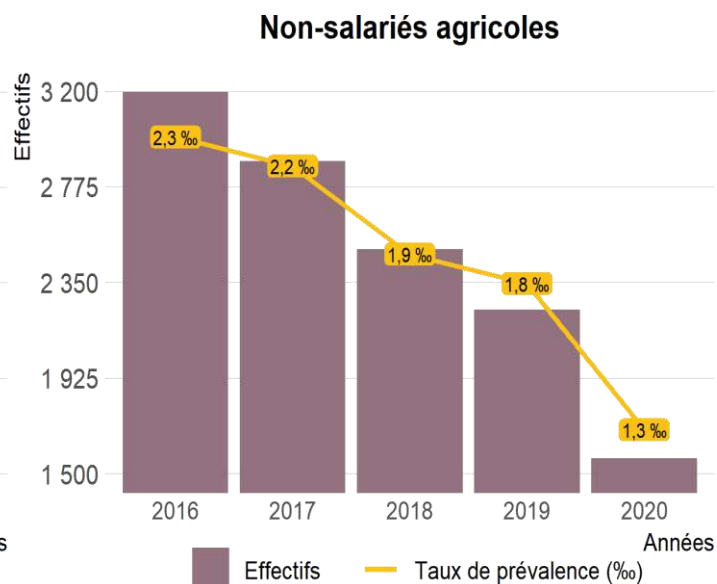
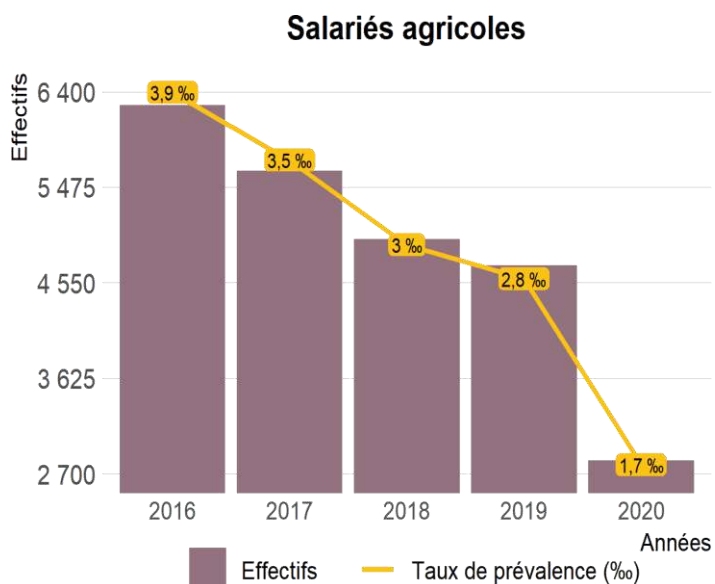
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 1 566                   | 112,3              | ***             |
| Salariés     | 2 828                   | 118,2              | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

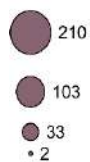




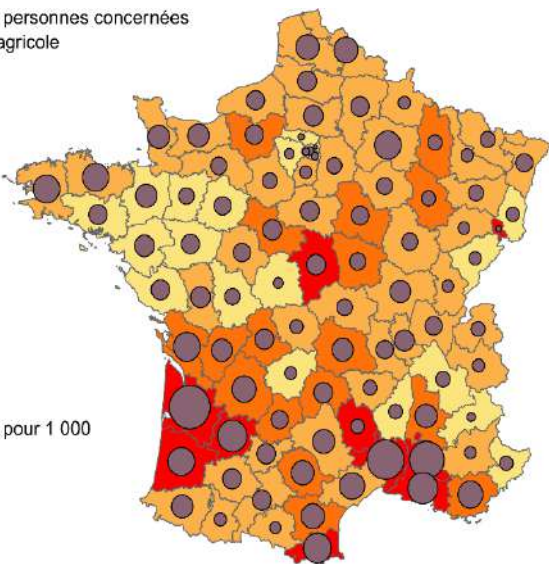
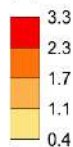
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

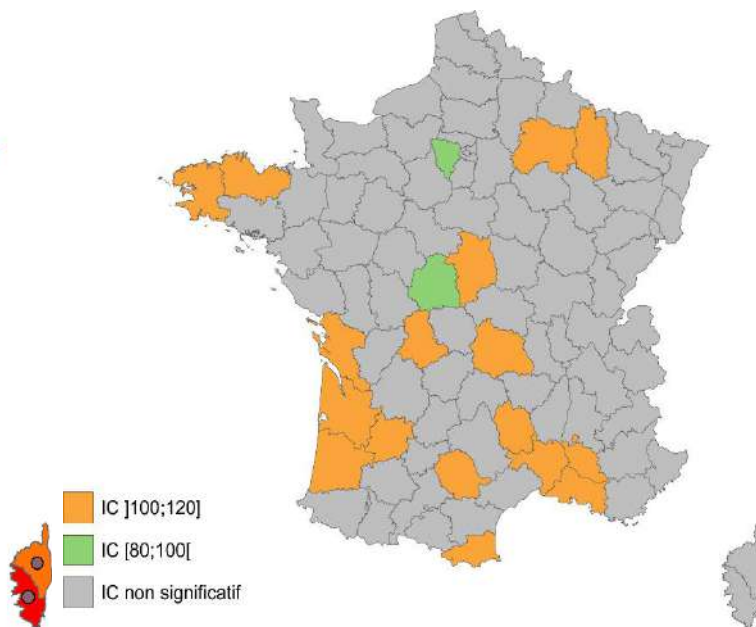
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement ains (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (sup\_AINS\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'anti-inflammatoires non stéroïdiens et qui n'ont pas de pathologie (donc en particulier sans prise en charge pour affections de longue durée) ou d'autre traitement chronique repéré, ni de maternité, ni d'hospitalisation ponctuelle l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



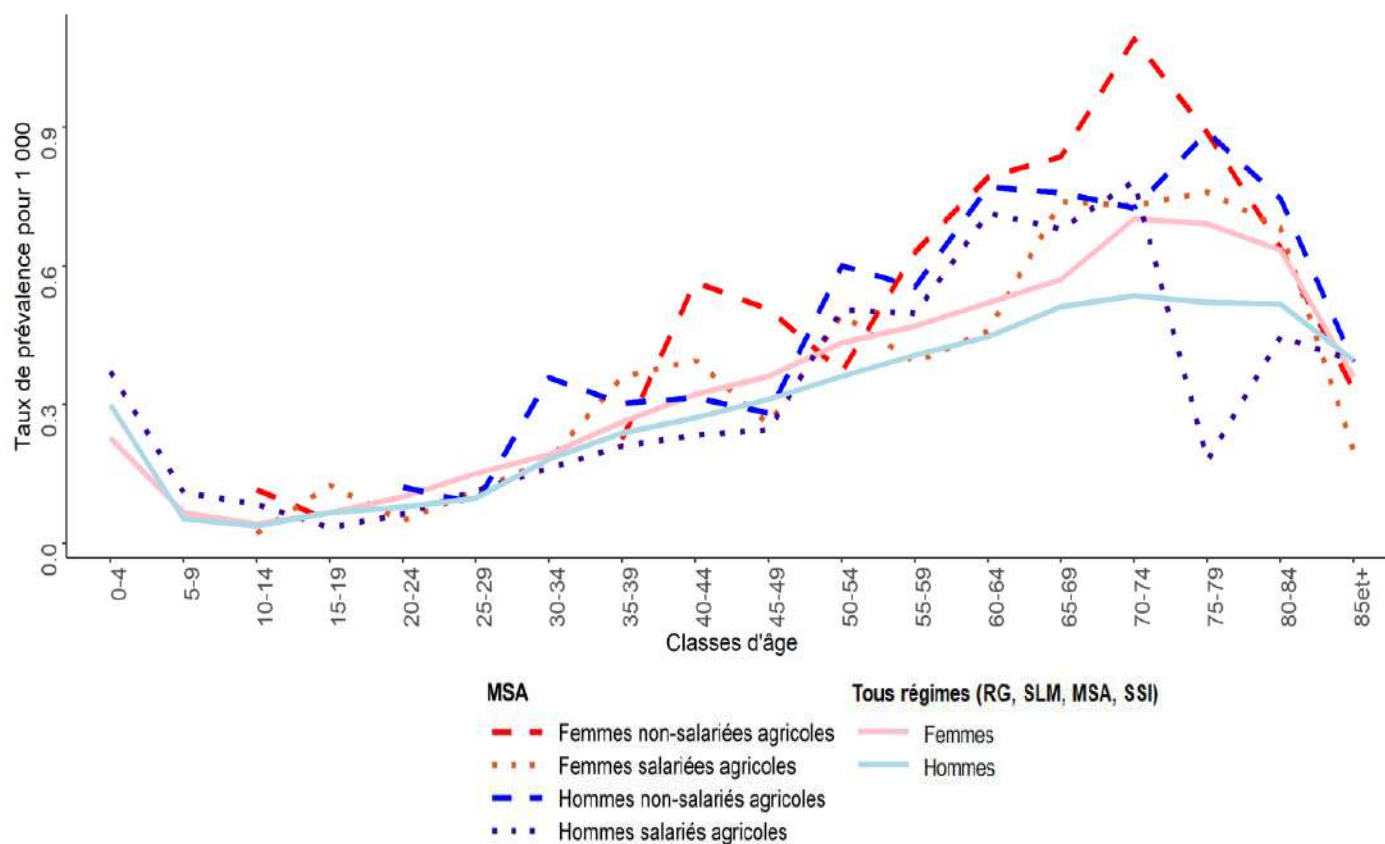
## Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 185
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 7%
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 62,5 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,9% / 47,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 773

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



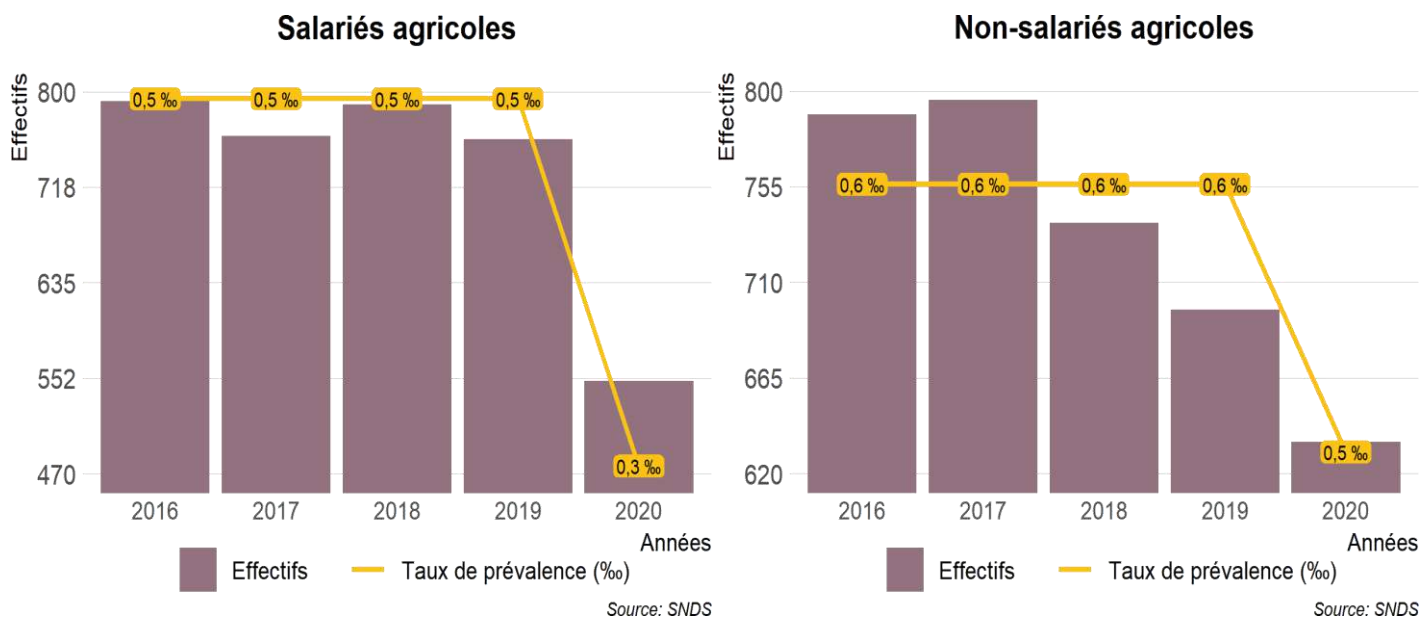
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 635                     | 127,9              | ***             |
| Salariés     | 550                     | 108,6              | *               |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

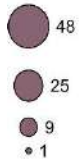




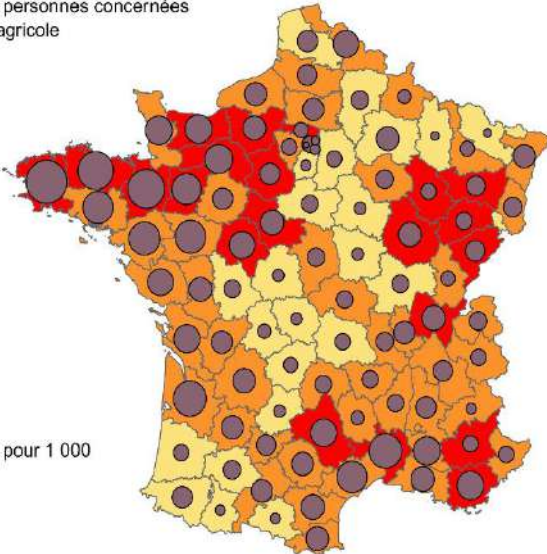
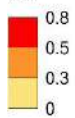
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

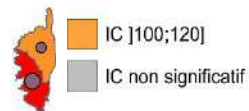
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (sup\_ACorti\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) de corticoïdes oraux et qui n'ont pas de pathologie (donc en particulier sans prise en charge pour affections de longue durée) ou d'autre traitement chronique repéré, ni de maternité, ni d'hospitalisation ponctuelle l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



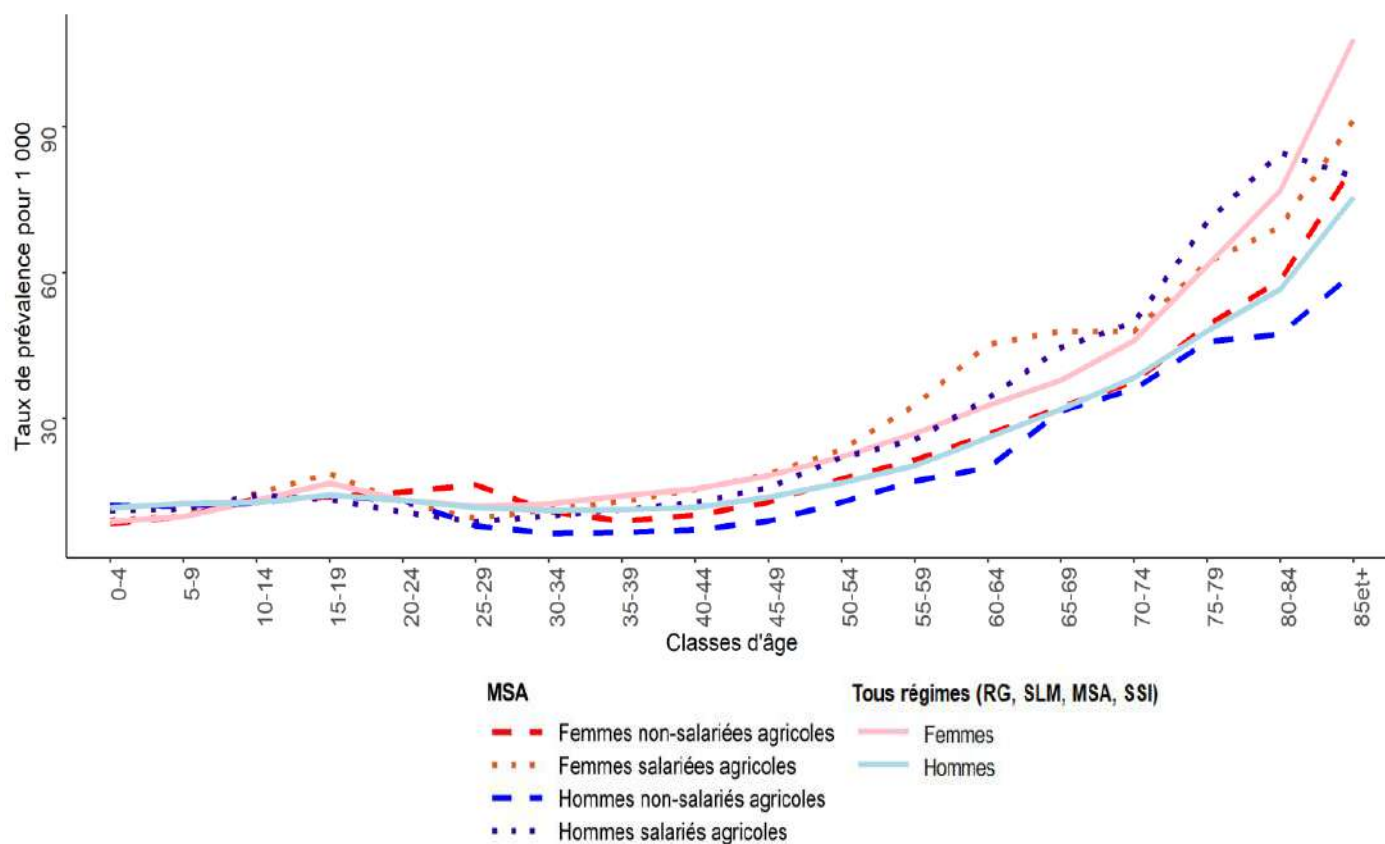
## Autres affections de longue durée (dont 31 et 32)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 88 822
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,6%
- Taux de prévalence : 30,8 ‰
- Âge moyen : 67,8 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 45,4% / 54,6%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 14 902

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

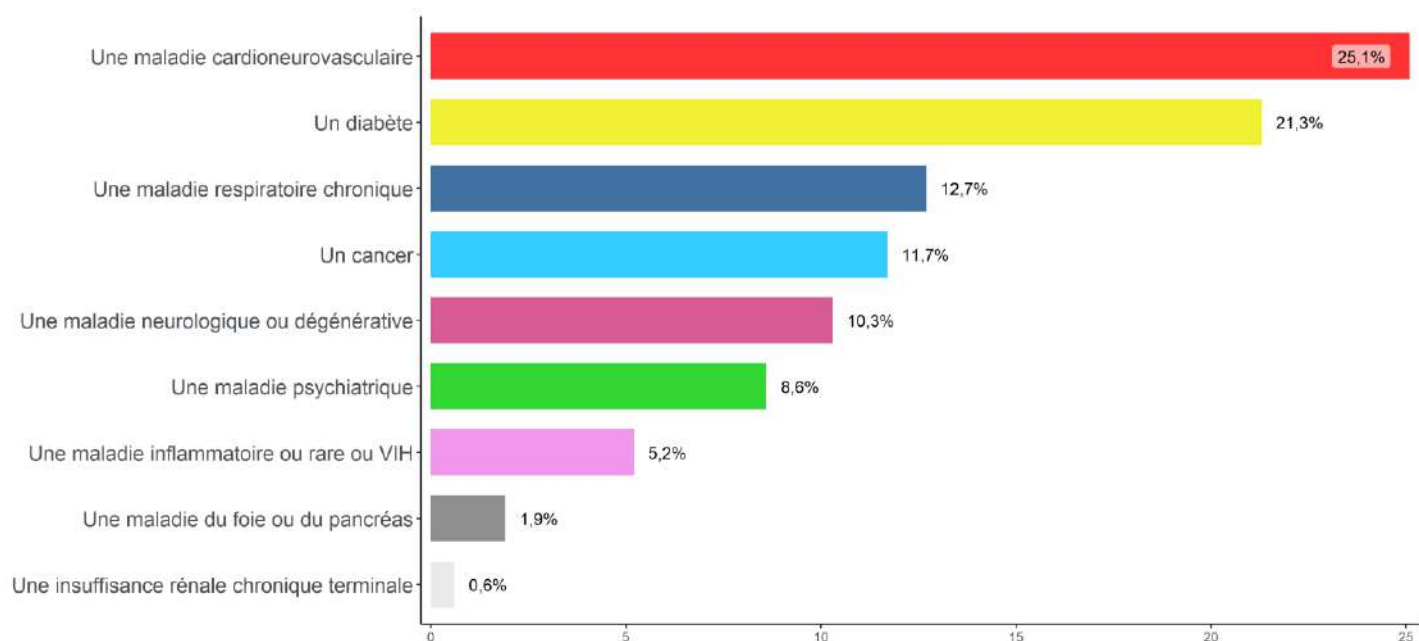


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,7% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée (dont 31 et 32)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 44 809                  | 80,3               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 44 013                  | 110,8              | ***             | 88 822                           | 235 643 871€            |

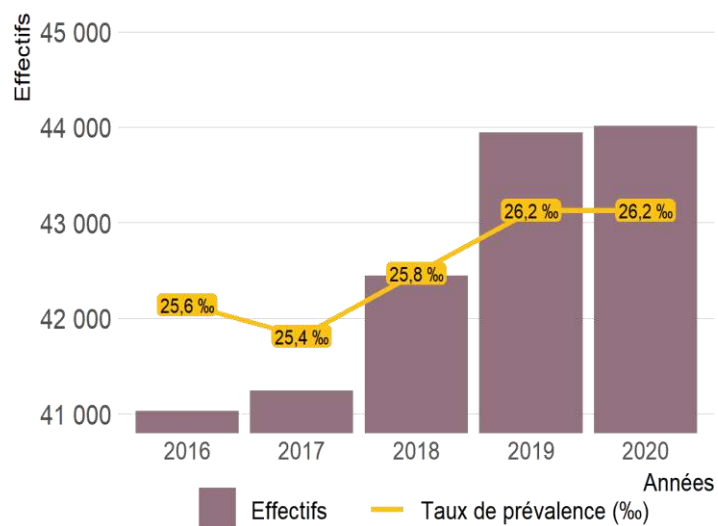
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

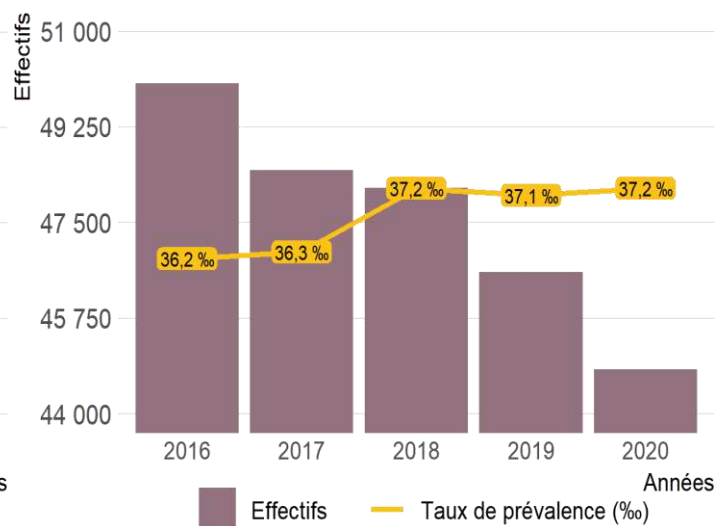


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

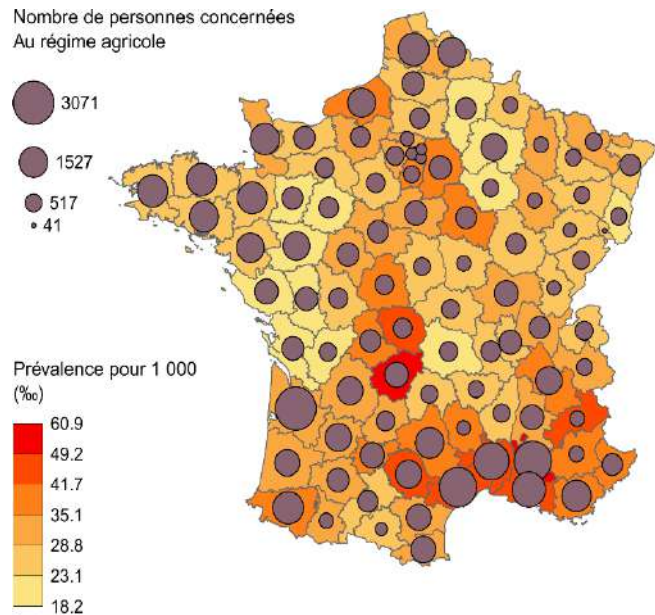


### Non-salariés agricoles

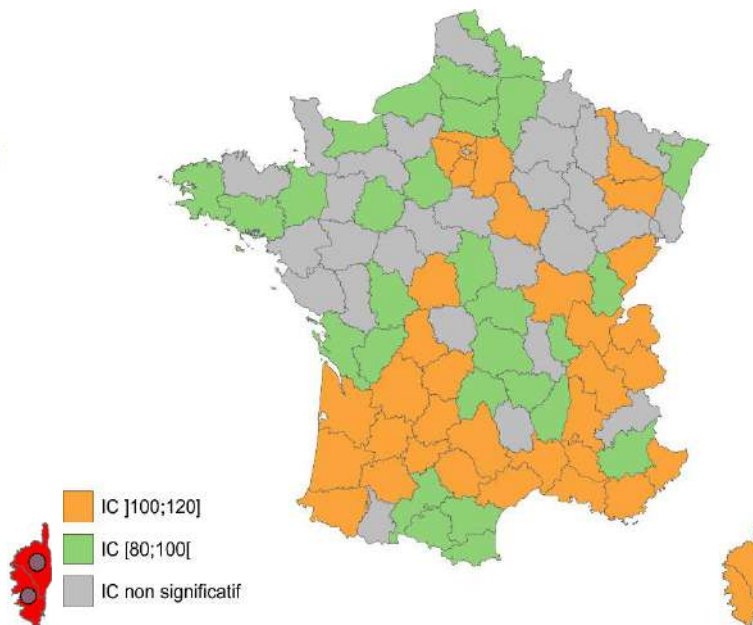


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) (top\_ALDAutr\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour une autre cause que celles associées aux groupes de pathologies décrites dans la cartographie au cours de l'année n (ALD n°2, 4, 10, 19, 26, 29, 31 ou 32, et/ou d'une prise en charge pour ALD pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue, et/ou pour anomalies chromosomiques, séquelles d'encéphalites virales et/ou sans code CIM-10 dans le système d'information) .Toutefois, les personnes incluses dans un des groupes d'insuffisance rénale chronique terminale ont été exclues du groupe « Autres ALD » si cette autre ALD était en rapport avec un code CIM-10 allant de N00 à N99 (maladies de l'appareil génito-urinaire).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



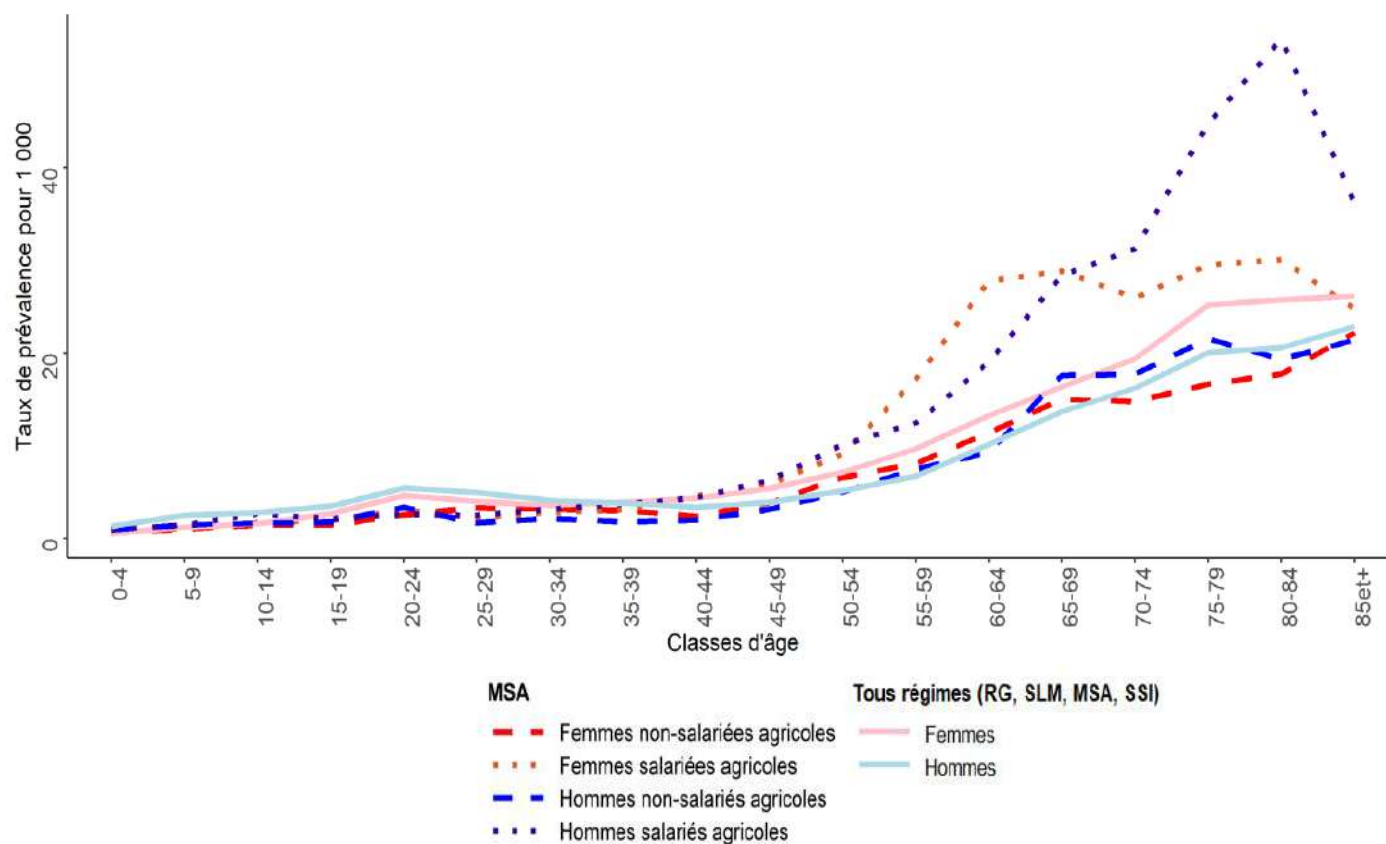
## Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 34 888
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,5%
- Taux de prévalence : 12,1 ‰
- Âge moyen : 70 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 51,9% / 48,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 5 998

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



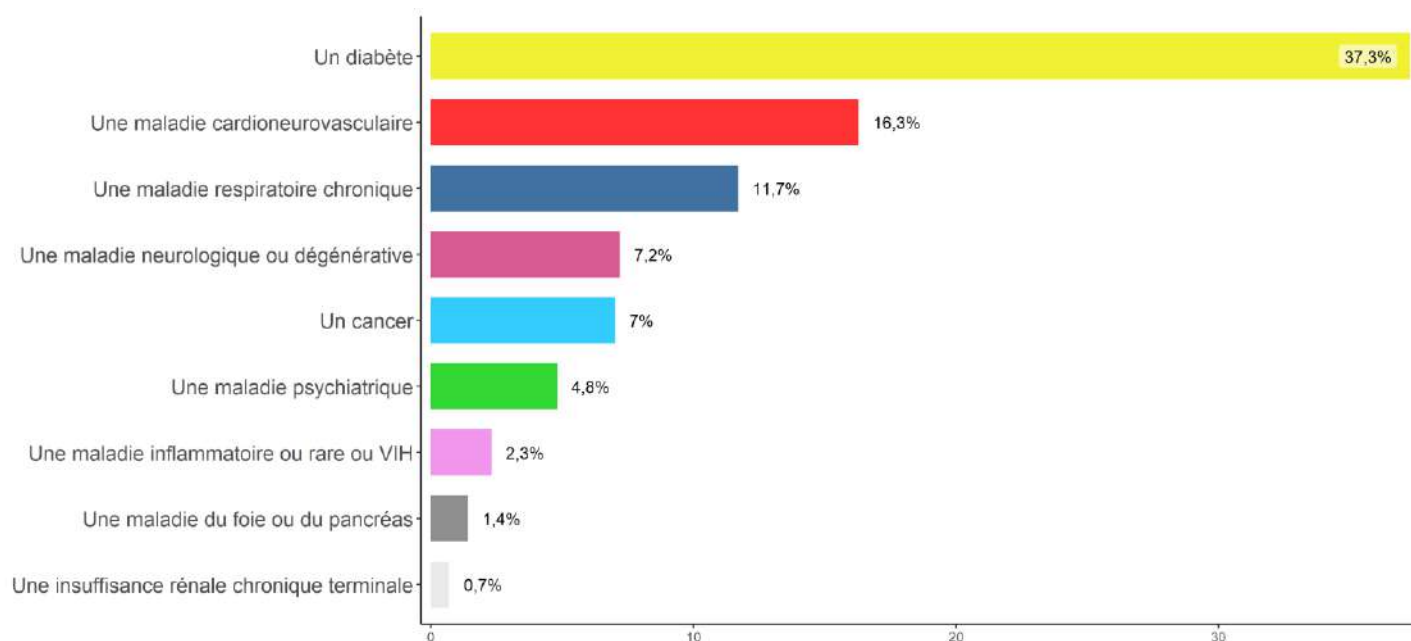
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 15 493                  | 87,1               | ***             |
| Salariés     | 19 395                  | 147,2              | ***             |

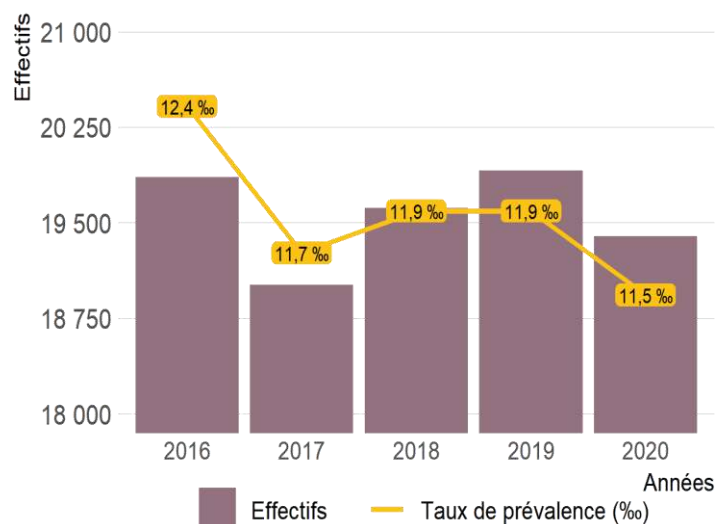
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

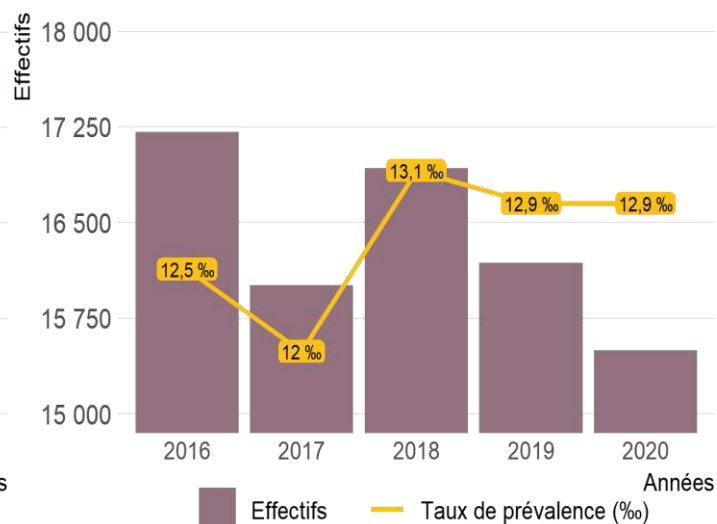


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

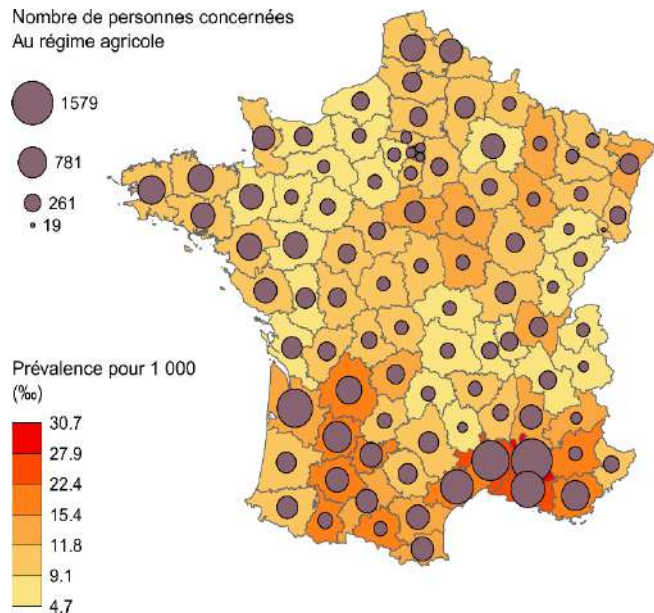


### Non-salariés agricoles

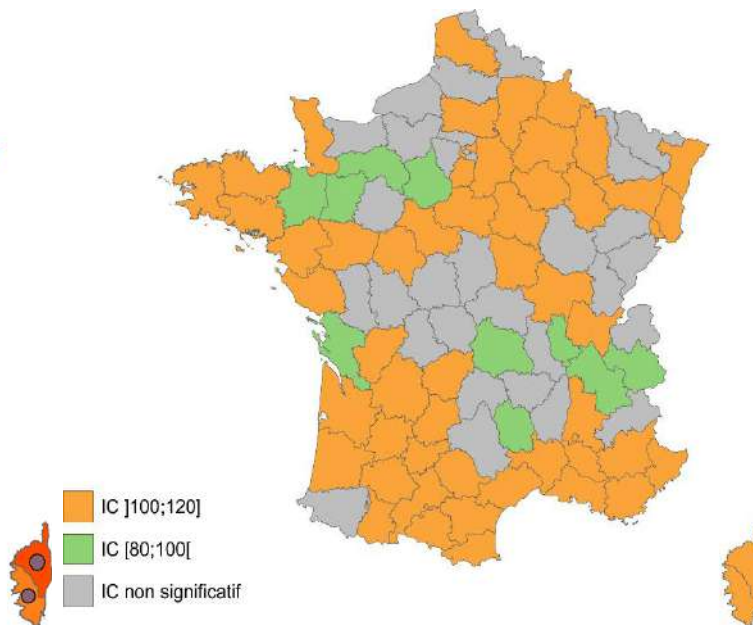


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées (sup\_ALDAutr\_0\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée 1-30 d'origine non précisée (sans code CIM-10 dans le système d'information).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



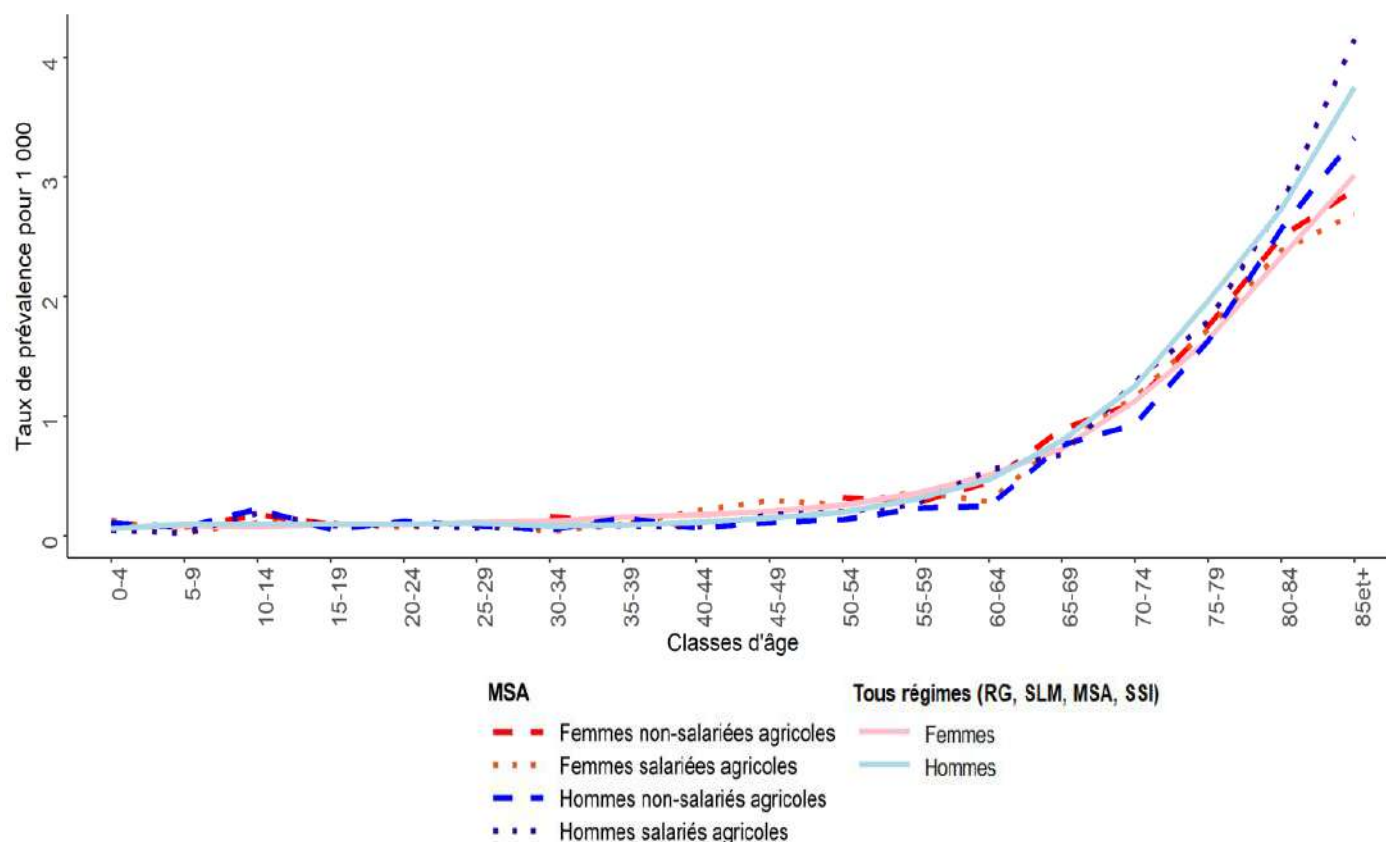
## Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 334
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 2,3%
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen : 78,1 ans – Âge médian : 83 ans
- Répartition hommes/femmes : 45,9% / 54,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 356

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

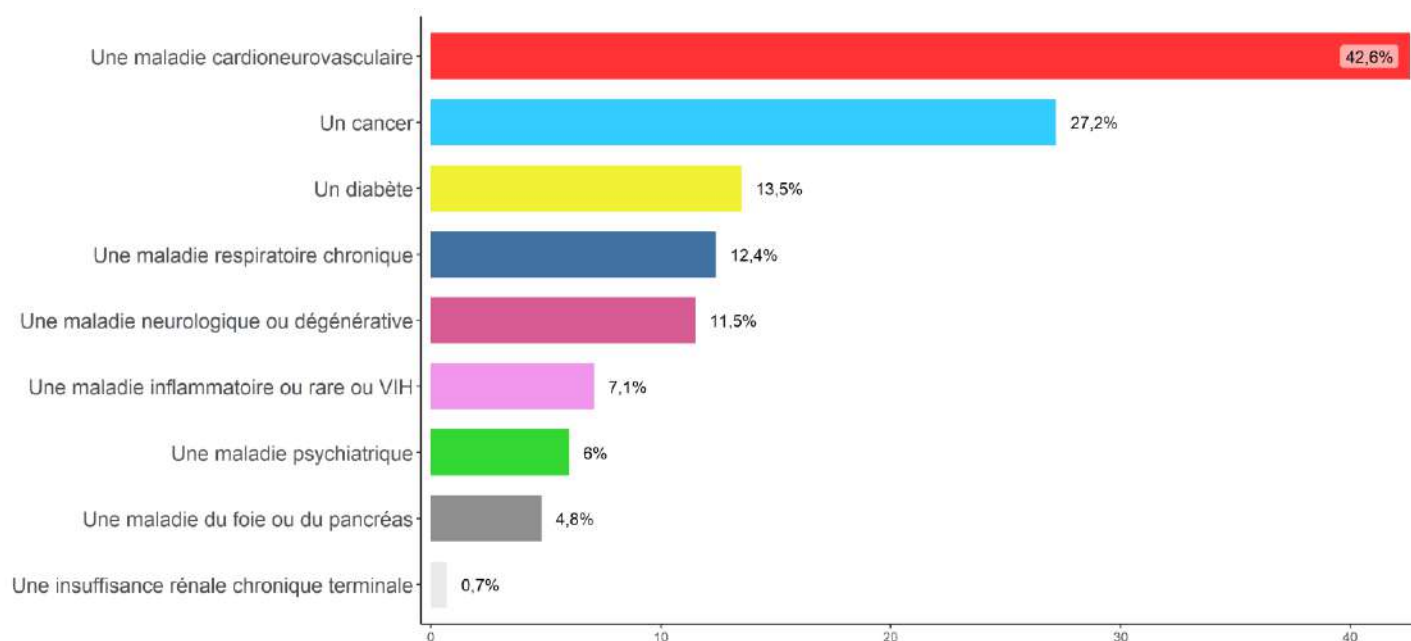


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,5% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

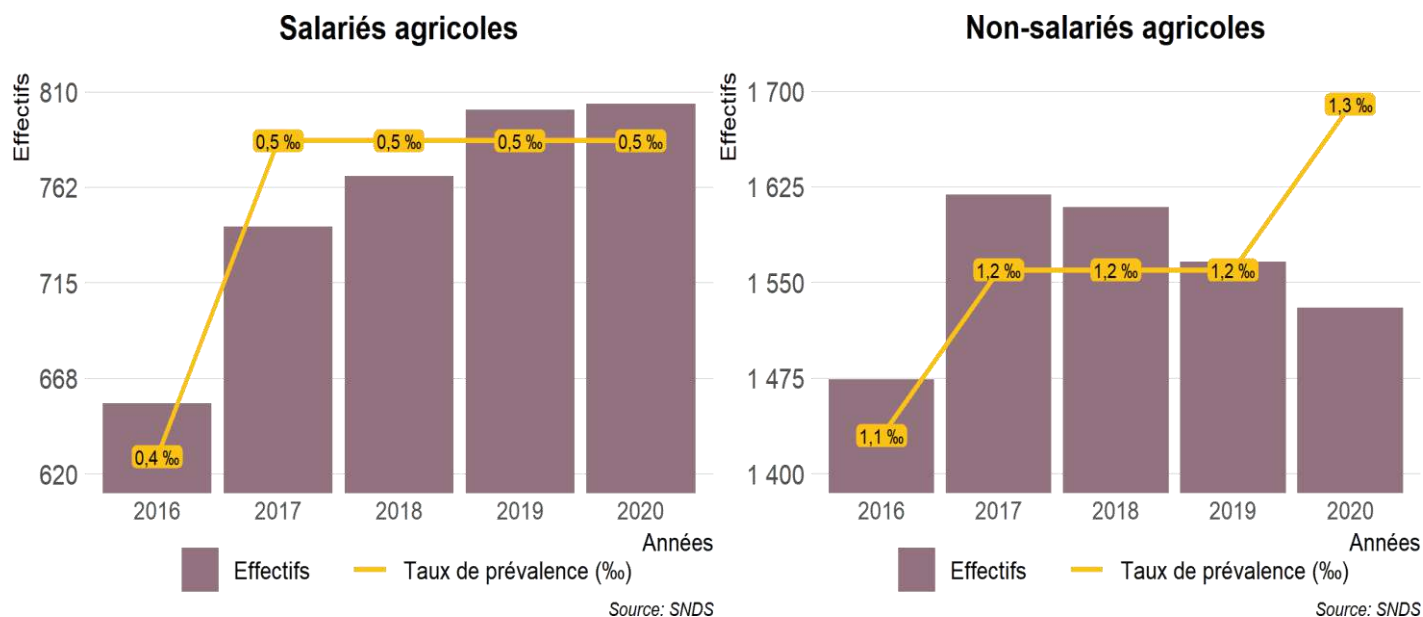
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 1 530                   | 93,5               | ***              |
| Salariés     | 804                     | 98,3               | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



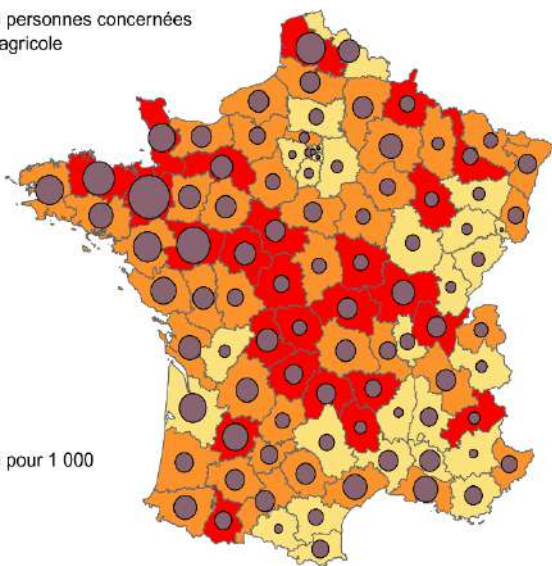
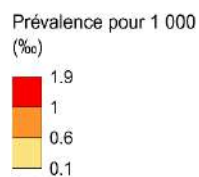
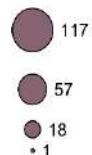
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



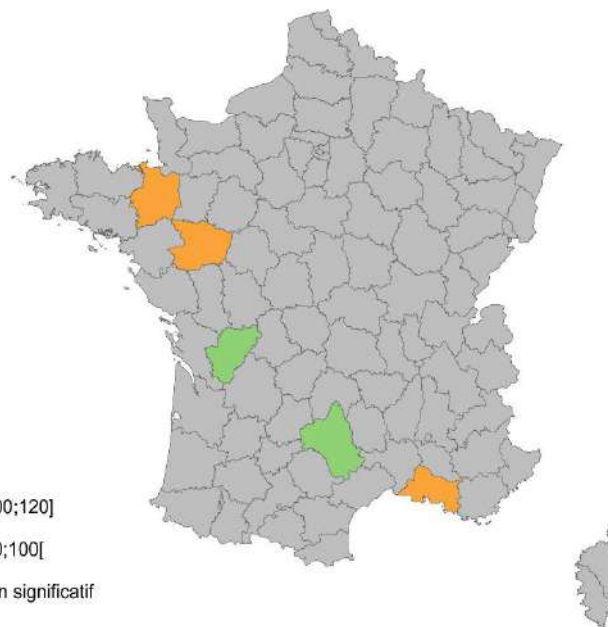
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques (sup\_ALDAutr\_2\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques (ALD n°2).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



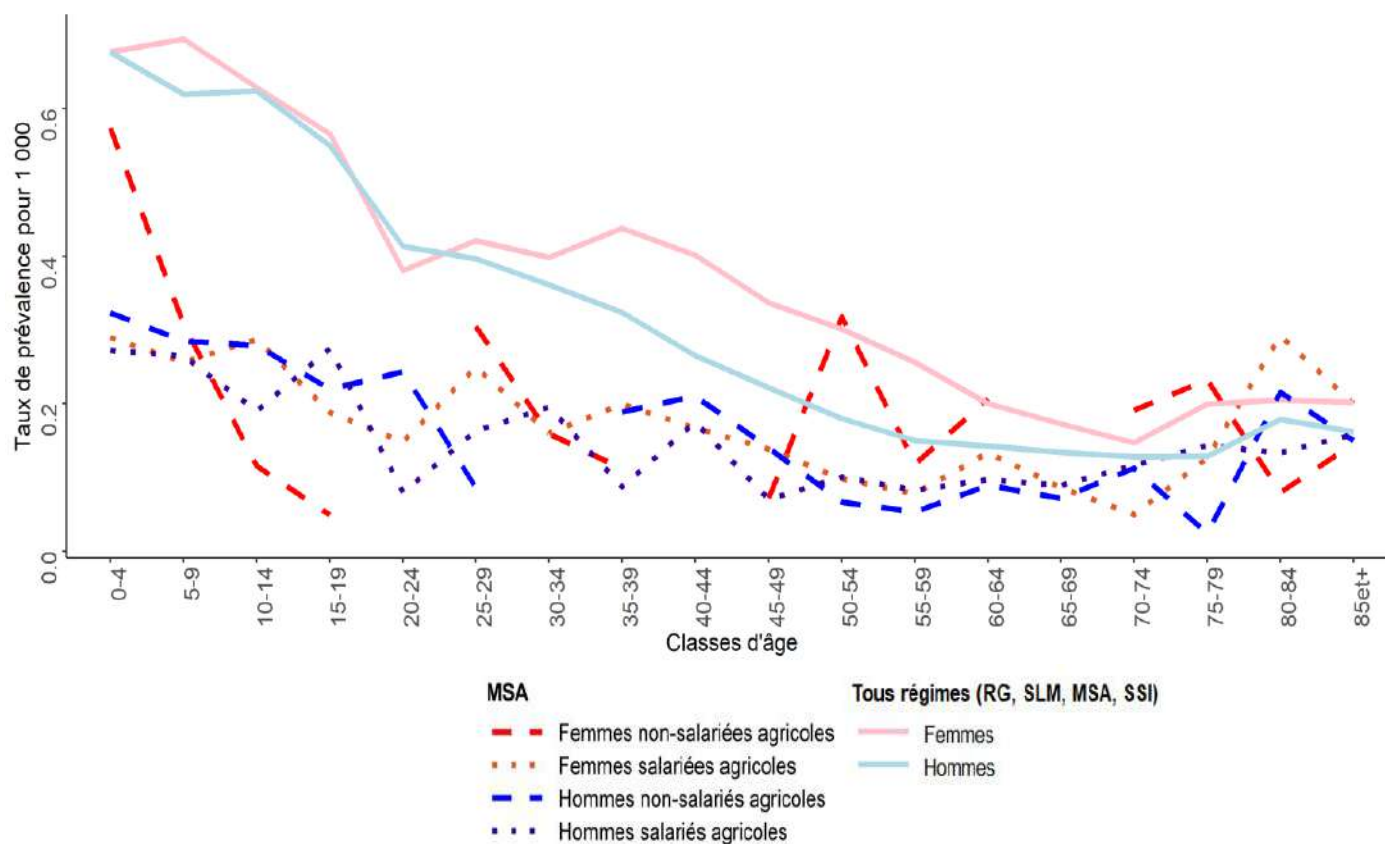
## Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 429
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 8,5%
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 44,9 ans – Âge médian : 42 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,9% / 50,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 74

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

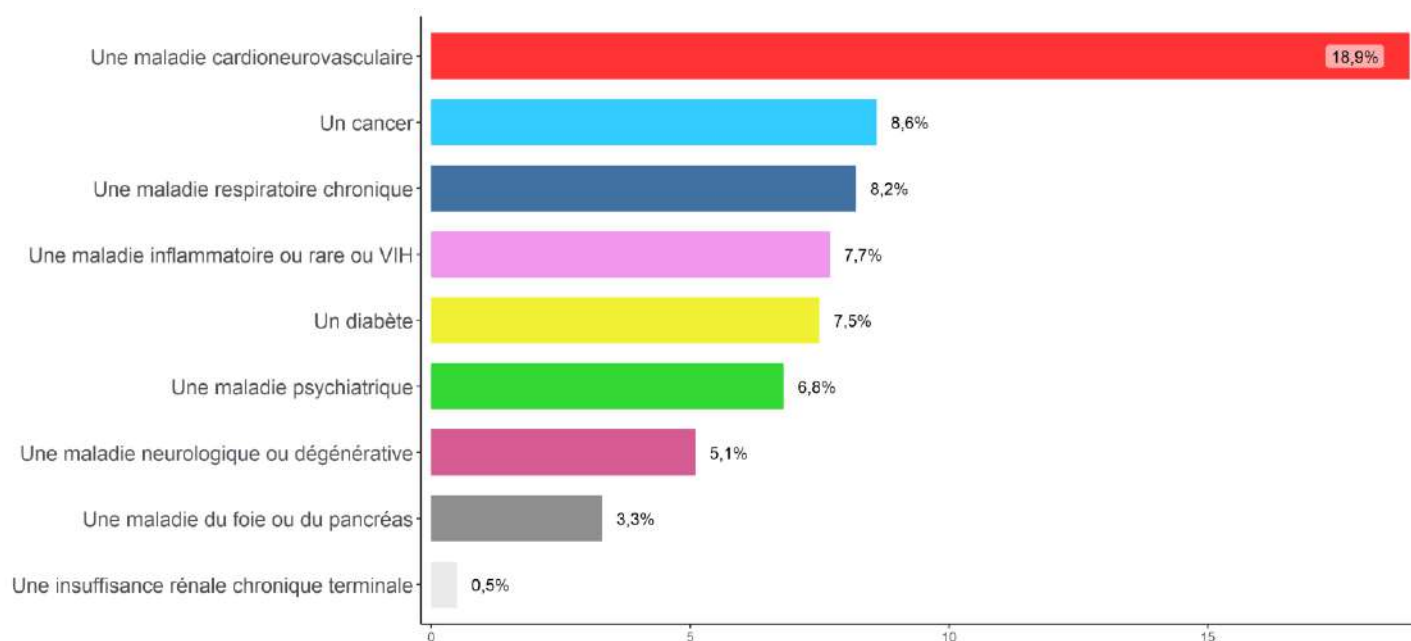


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

51,5% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 165                     | 56,6               | ***             |
| Salariés     | 264                     | 45,5               | ***             |

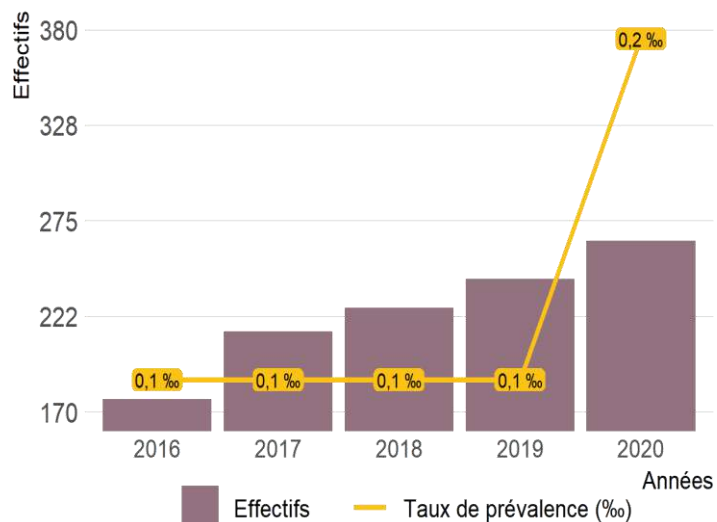
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

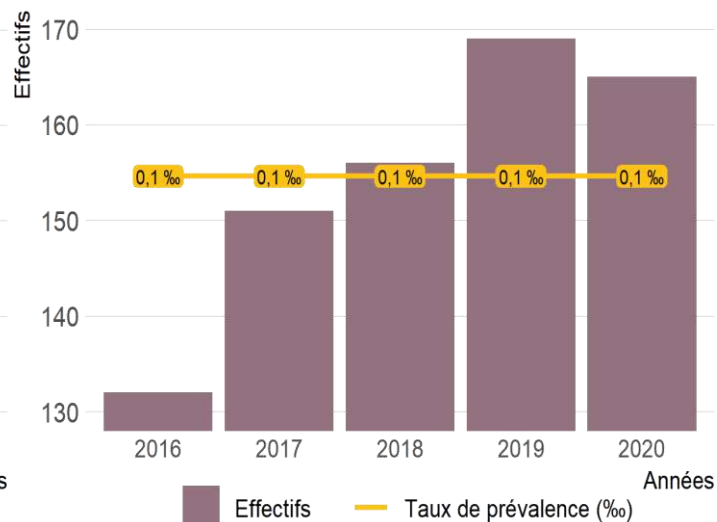


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



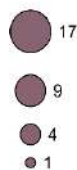
### Non-salariés agricoles



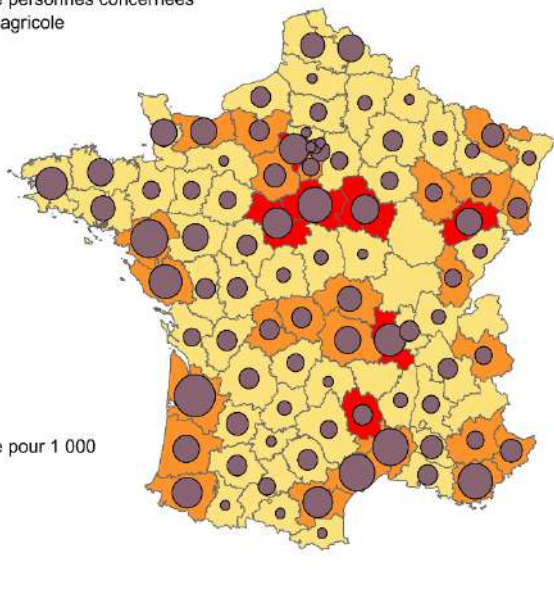
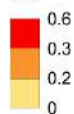
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

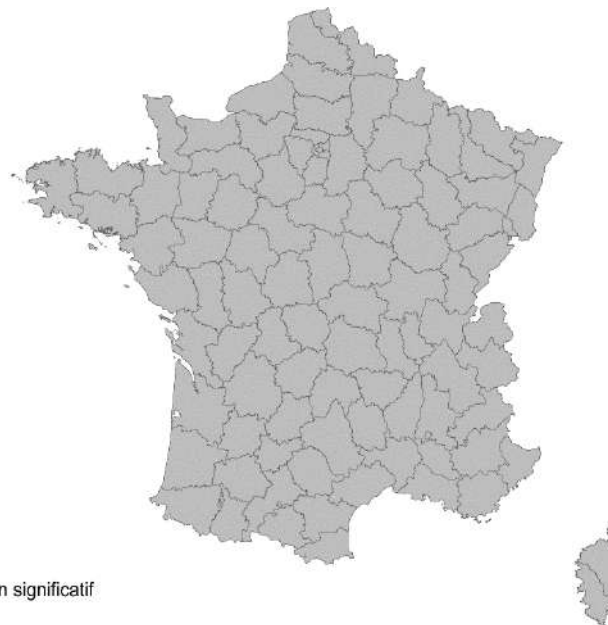
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères (sup\_ALDAutr\_10\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques, constitutionnelles et acquises graves (ALD n°10, dont la drépanocytose).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



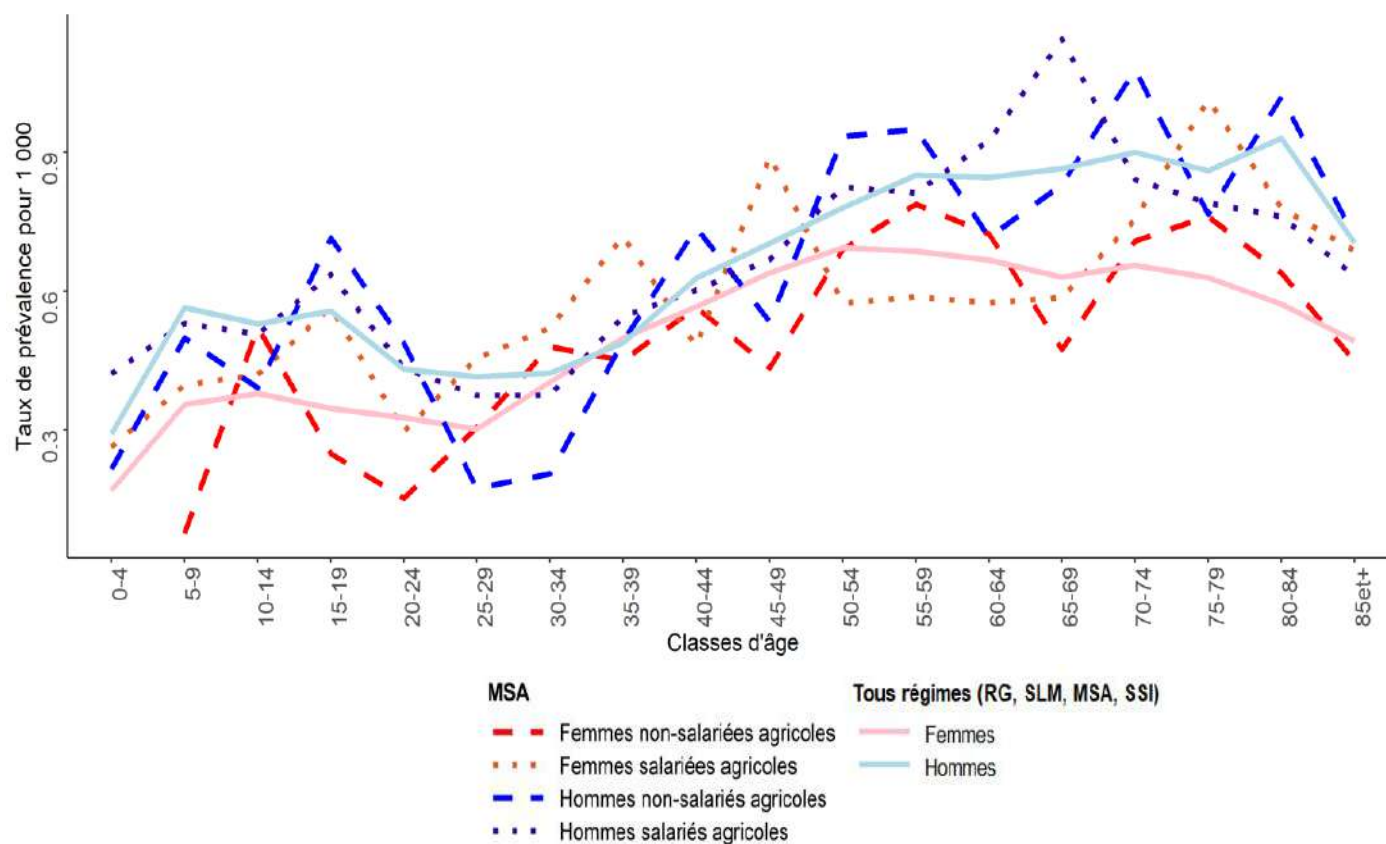
## Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irct)

Au régime agricole en 2020

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 827
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 3,8%
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 55,6 ans – Âge médian : 59 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,9% / 41,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 227

### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



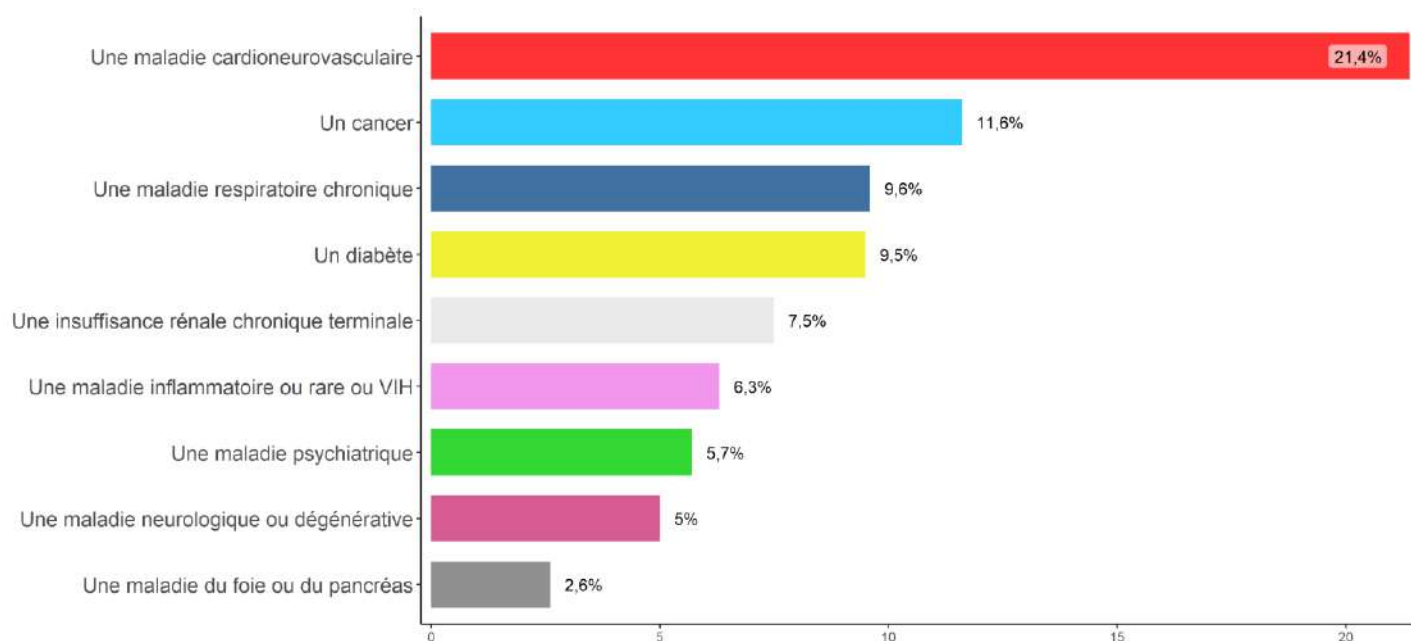
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

53,3% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors IRCT)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 790                     | 100,4              | Non significatif |
| Salariés     | 1 037                   | 107,0              | **               |

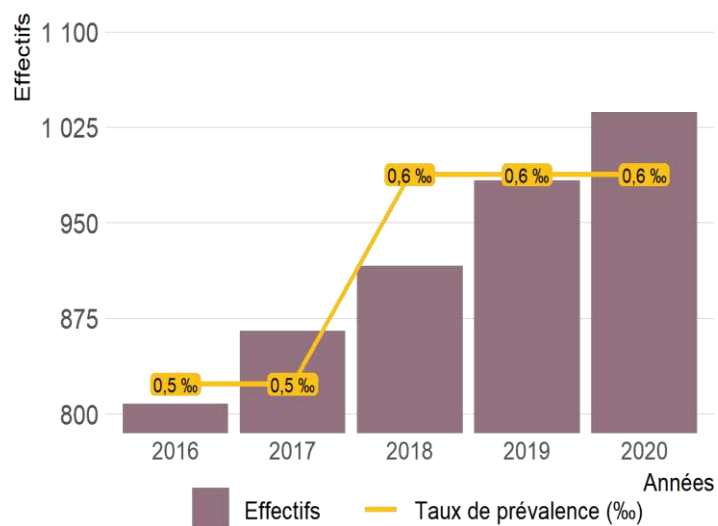
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

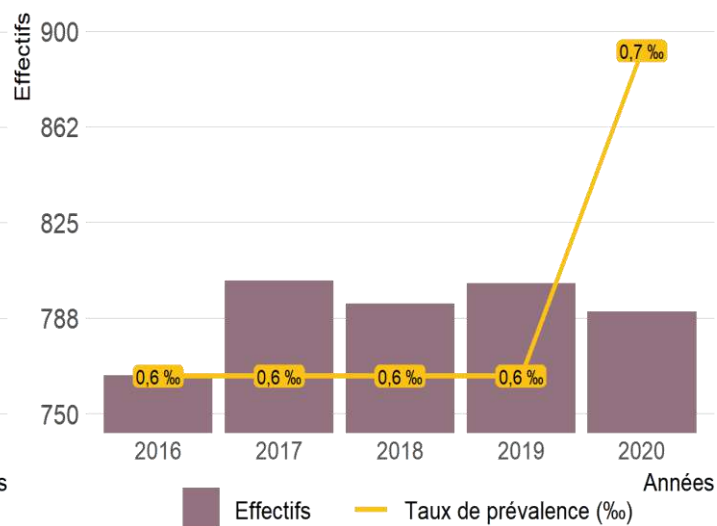


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



### Non-salariés agricoles



## Répartition géographique

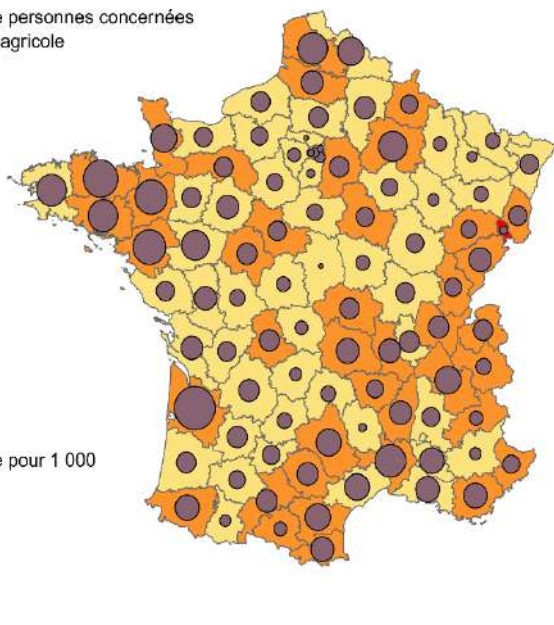
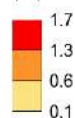
### Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole

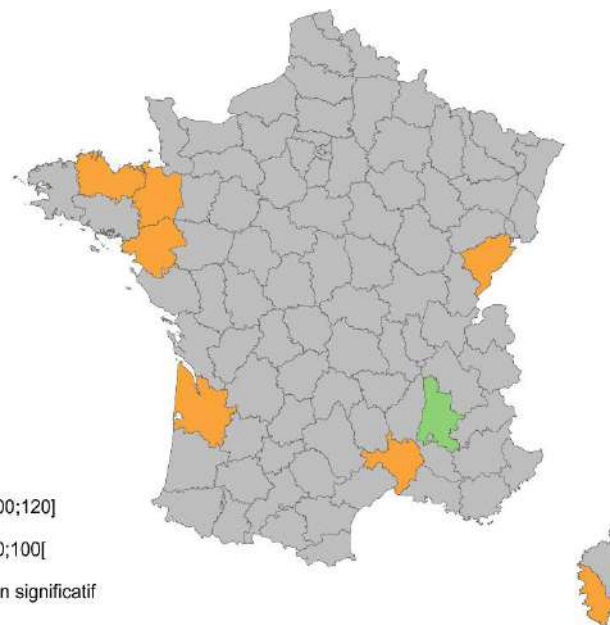


Prévalence pour 1 000

(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors irtc) (sup\_ALDAutr\_19\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (sans dialyse chronique ni greffe, ALD n°19).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



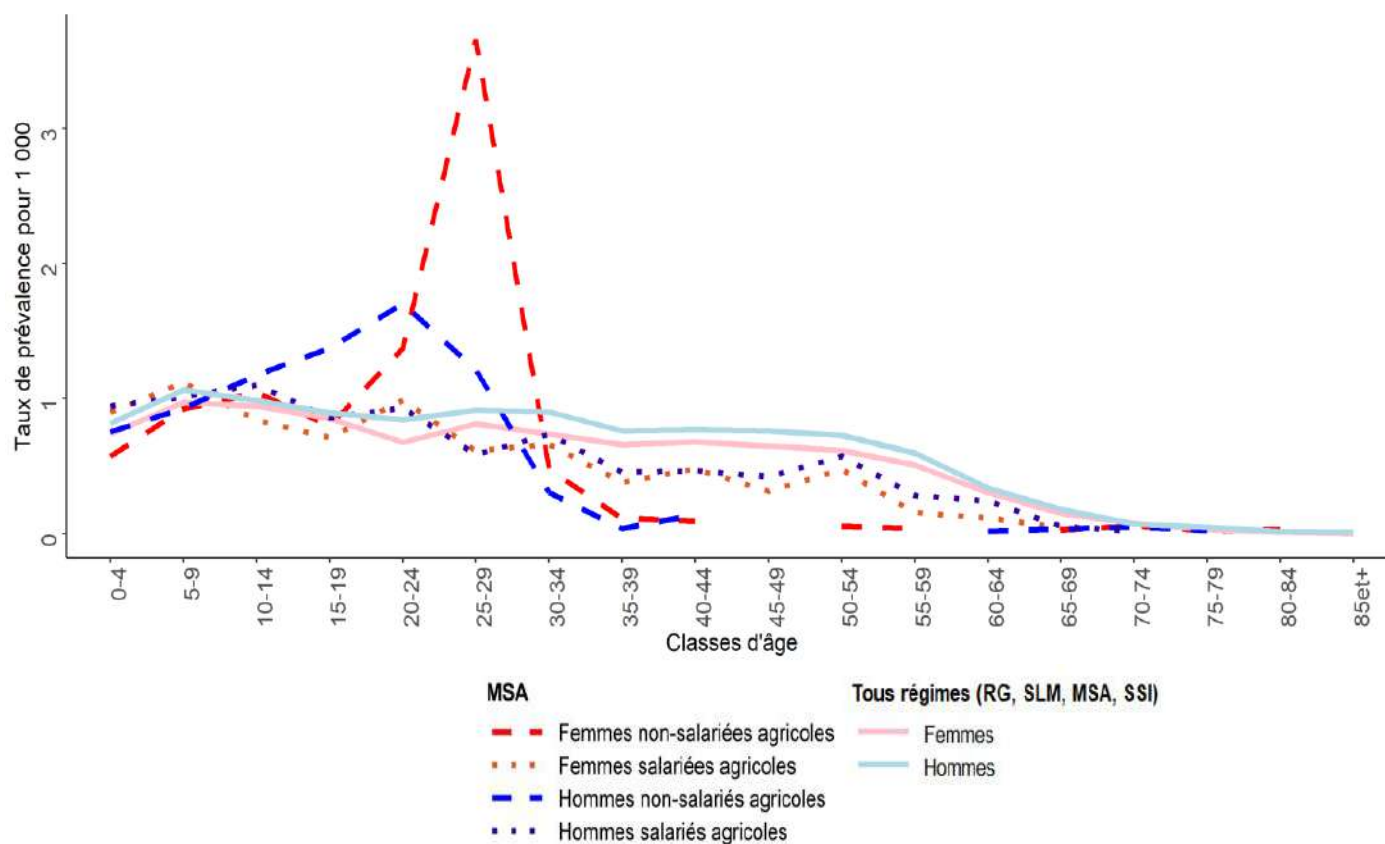
## Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 021
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 6,9%
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 25,2 ans – Âge médian : 22 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,1% / 42,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 154

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

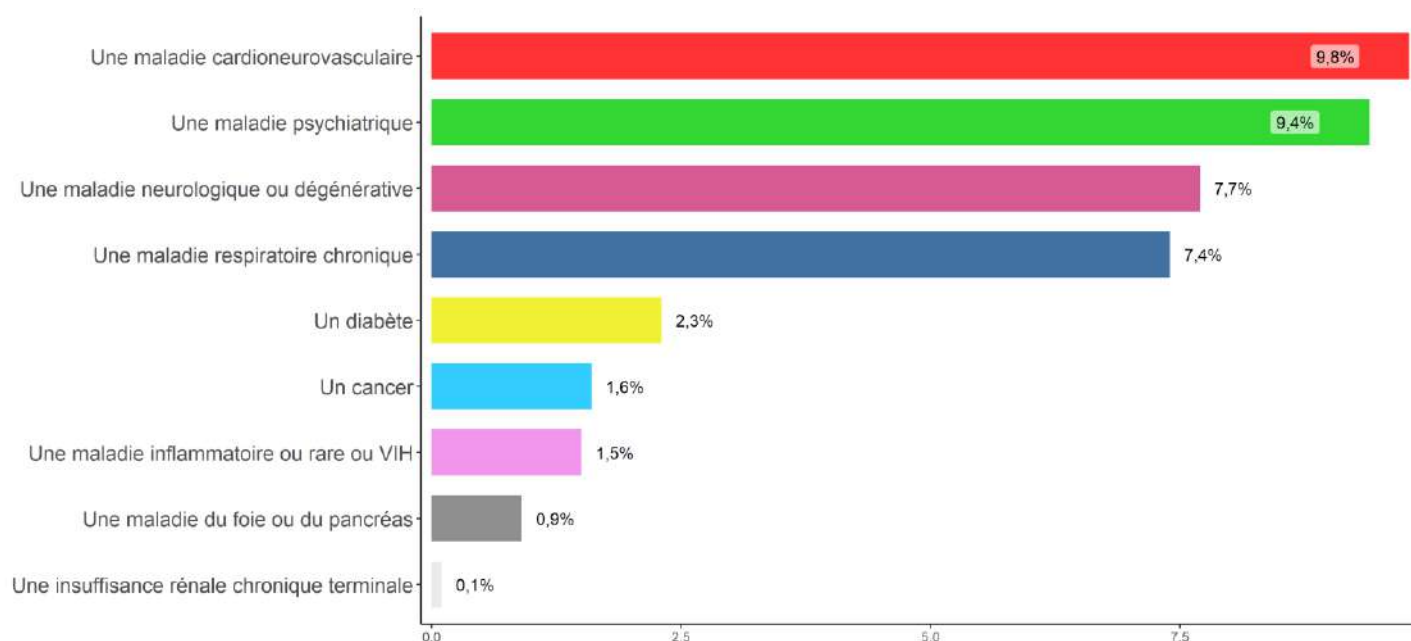


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

39,4% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 198                     | 50,2               | ***             |
| Salariés     | 823                     | 80,6               | ***             |

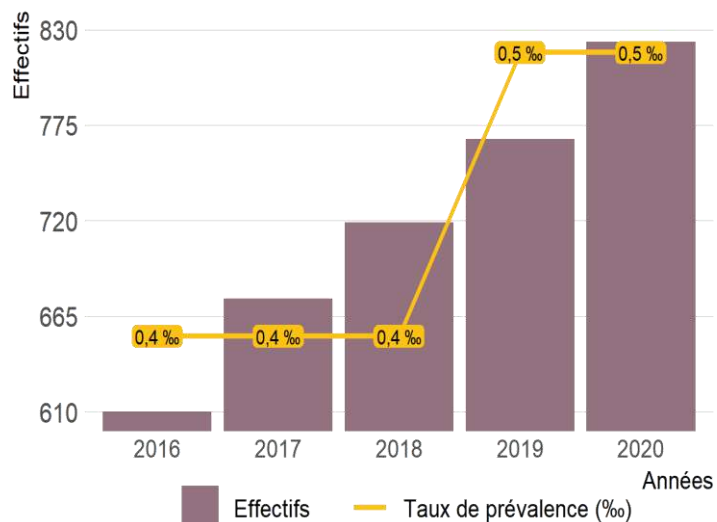
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



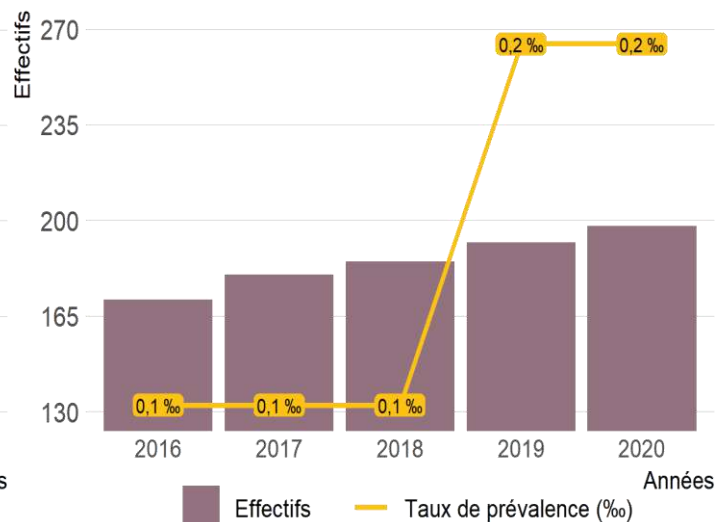
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles



Source: SNDS

### Non-salariés agricoles



Source: SNDS

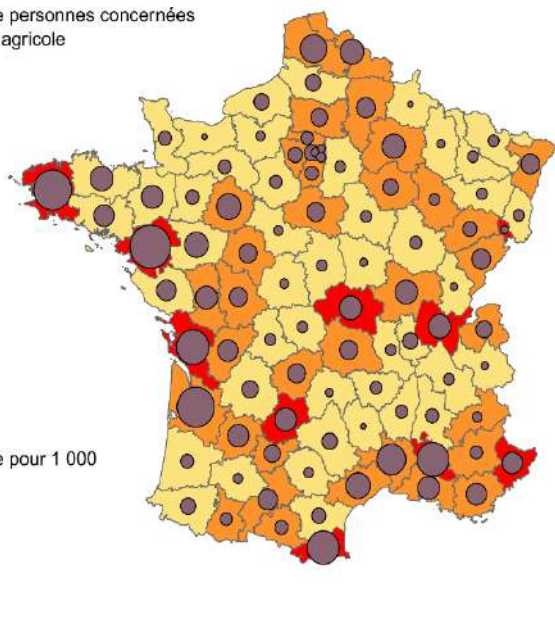
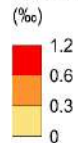
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

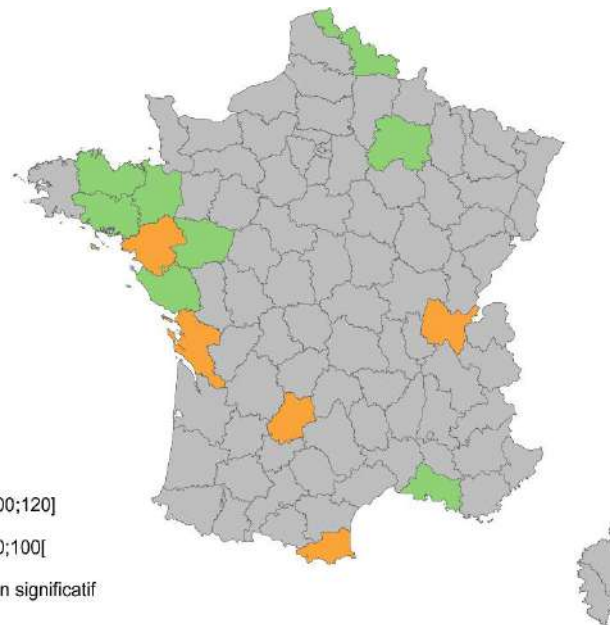
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques) (sup\_ALDAutr\_23\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour anomalies chromosomiques, séquelles d'encéphalites virales (de l'ALD n°23, dont le syndrome de Down).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



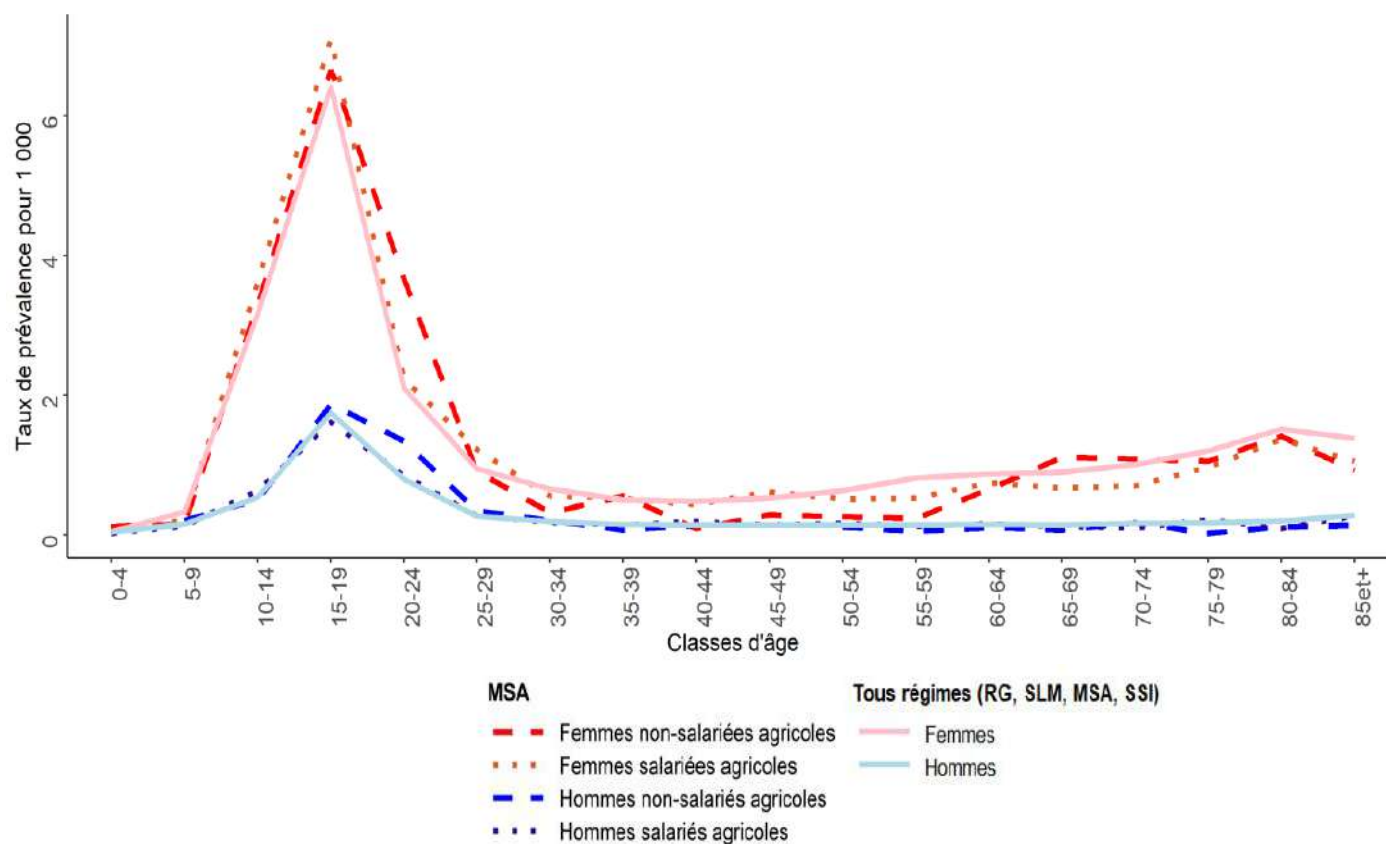
## Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 090
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 11,1%
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 40,8 ans – Âge médian : 23 ans
- Répartition hommes/femmes : 19,7% / 80,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 400

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

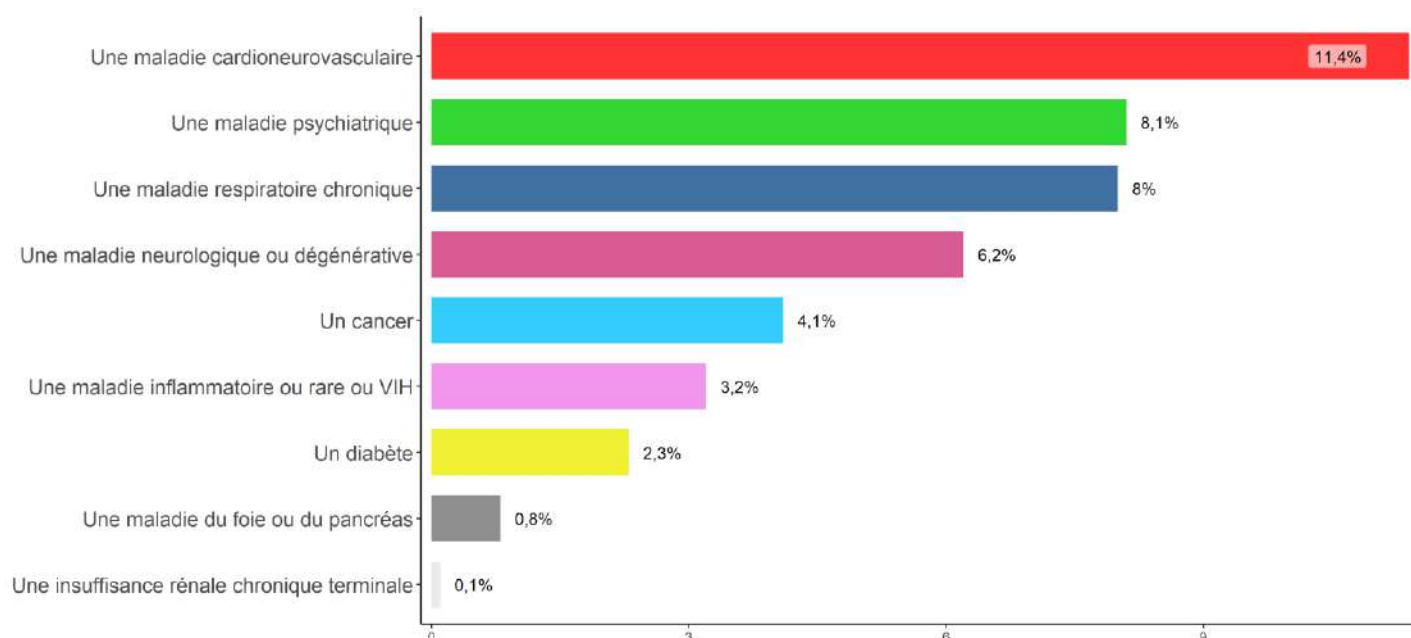


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

37,3% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

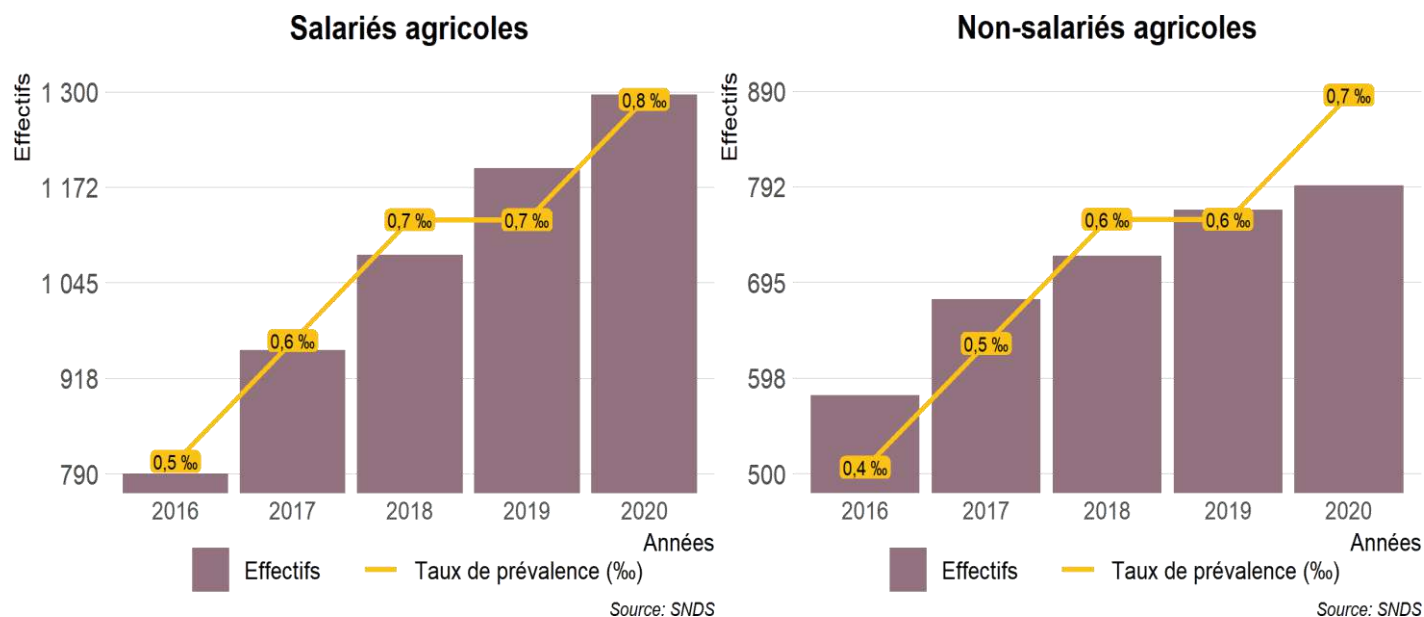
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 794                     | 86,0               | ***              |
| Salariés     | 1 296                   | 100,2              | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



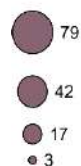
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



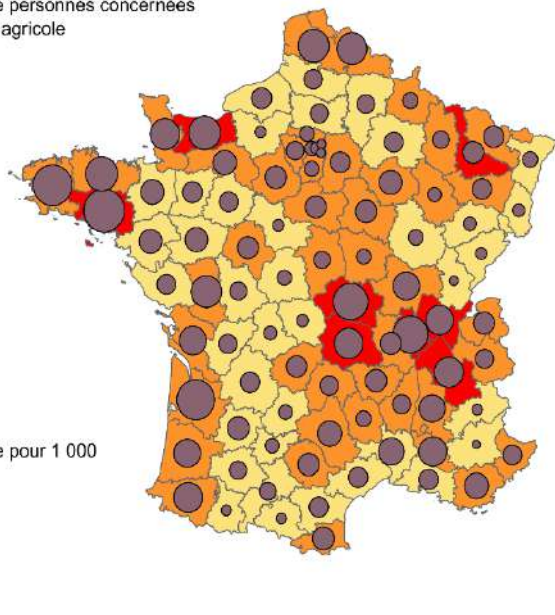
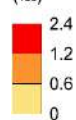
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

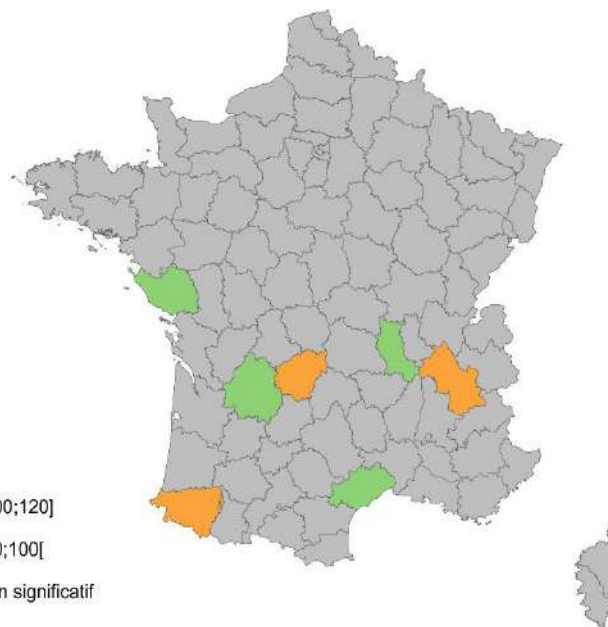
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive (sup\_ALDAutr\_26\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour scoliose structurale évolutive (ALD n°26).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



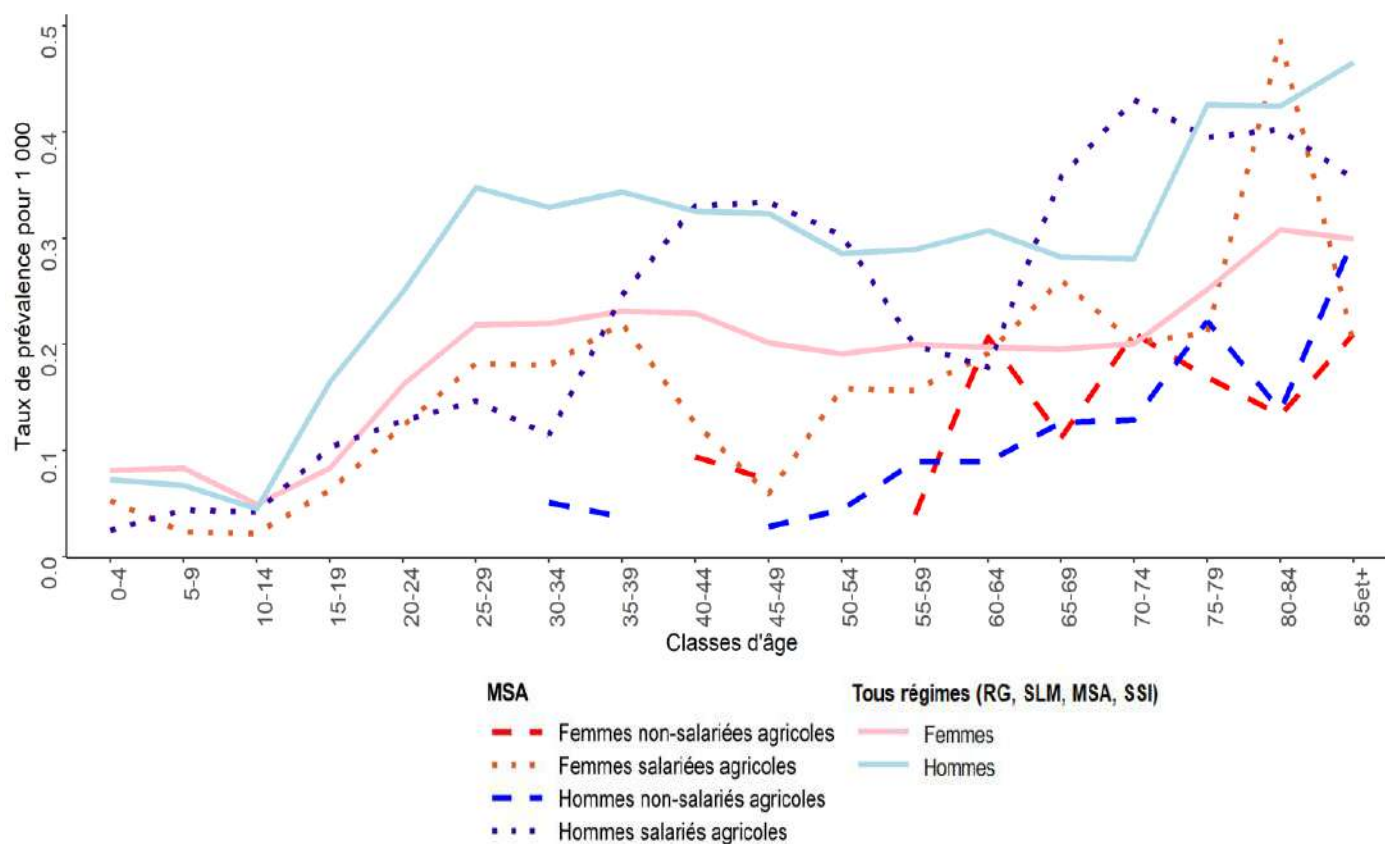
## Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 466
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 2,6%
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 61,2 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,7% / 42,3%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 92

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



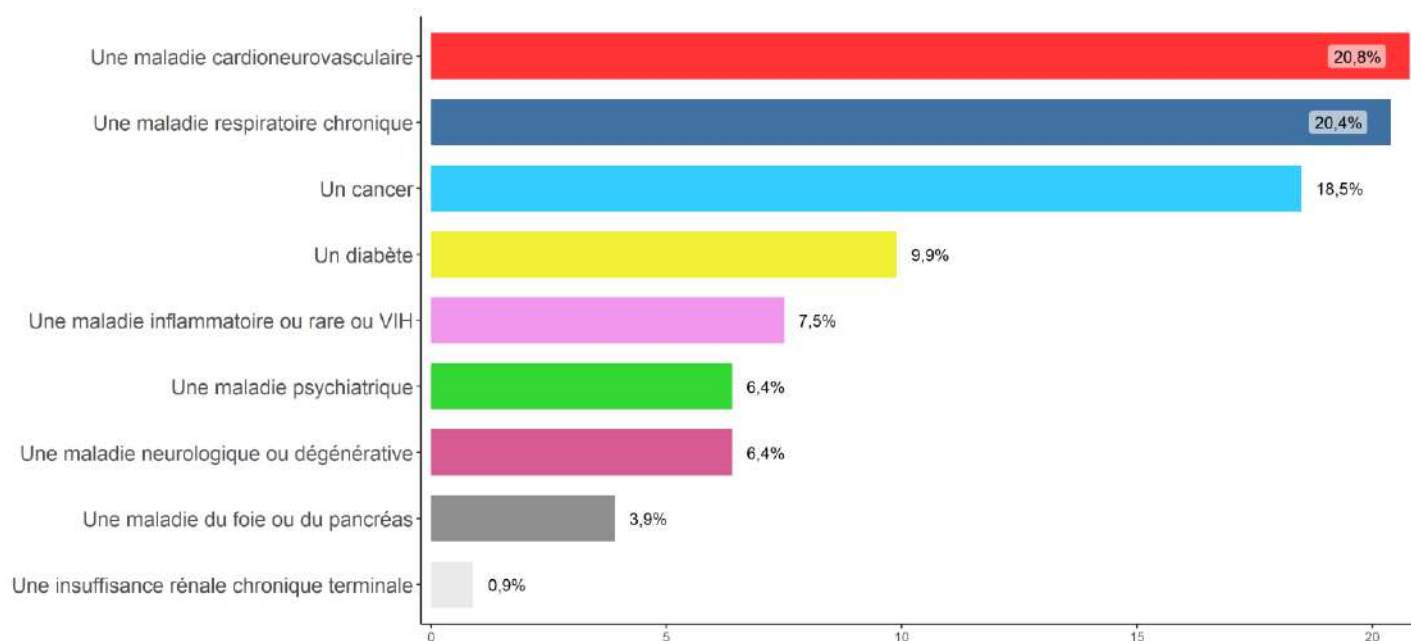
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

60,1% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

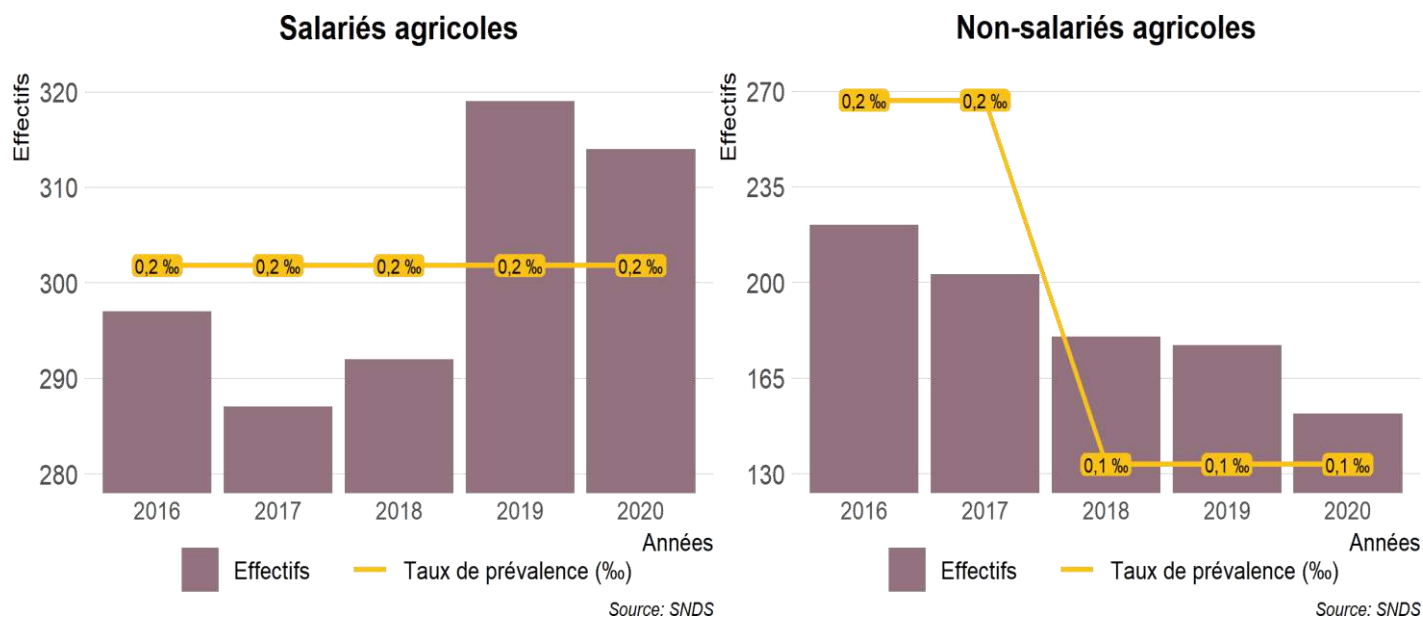
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 152                     | 44,8               | ***             |
| Salariés     | 314                     | 81,0               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



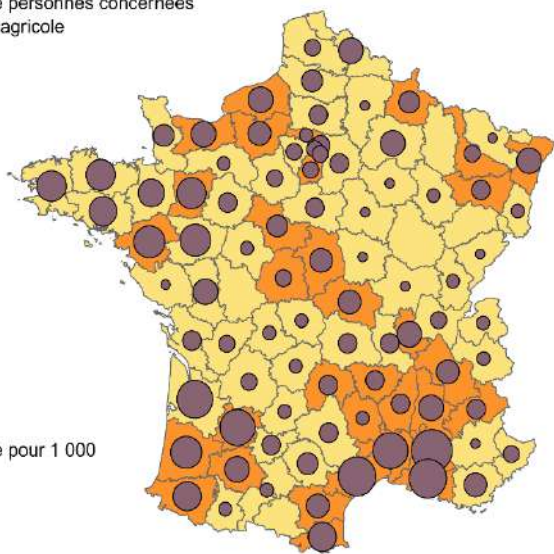
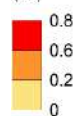
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

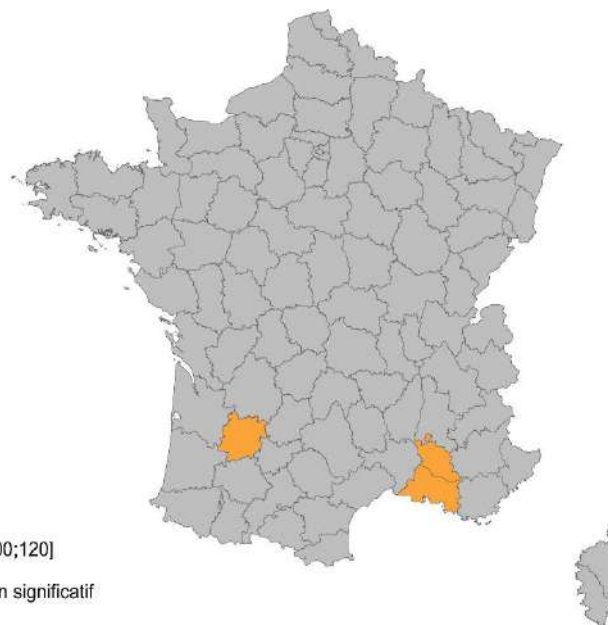
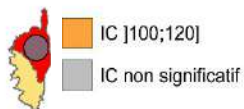
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre (sup\_ALDAutr\_29\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour tuberculose active, lèpre (ALD n°29).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



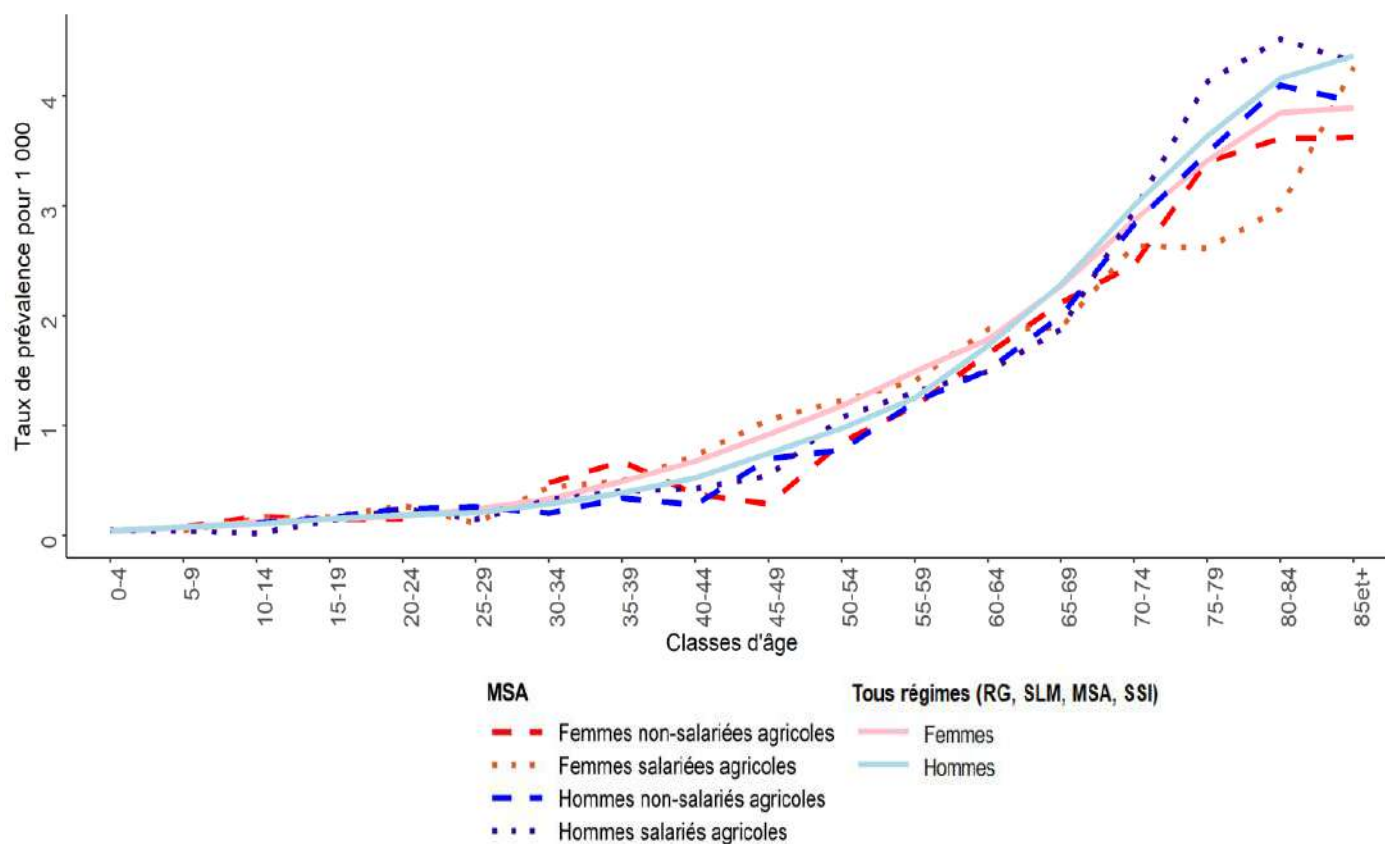
## Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 416
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 4,6%
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 72,9 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,2% / 50,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 433

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

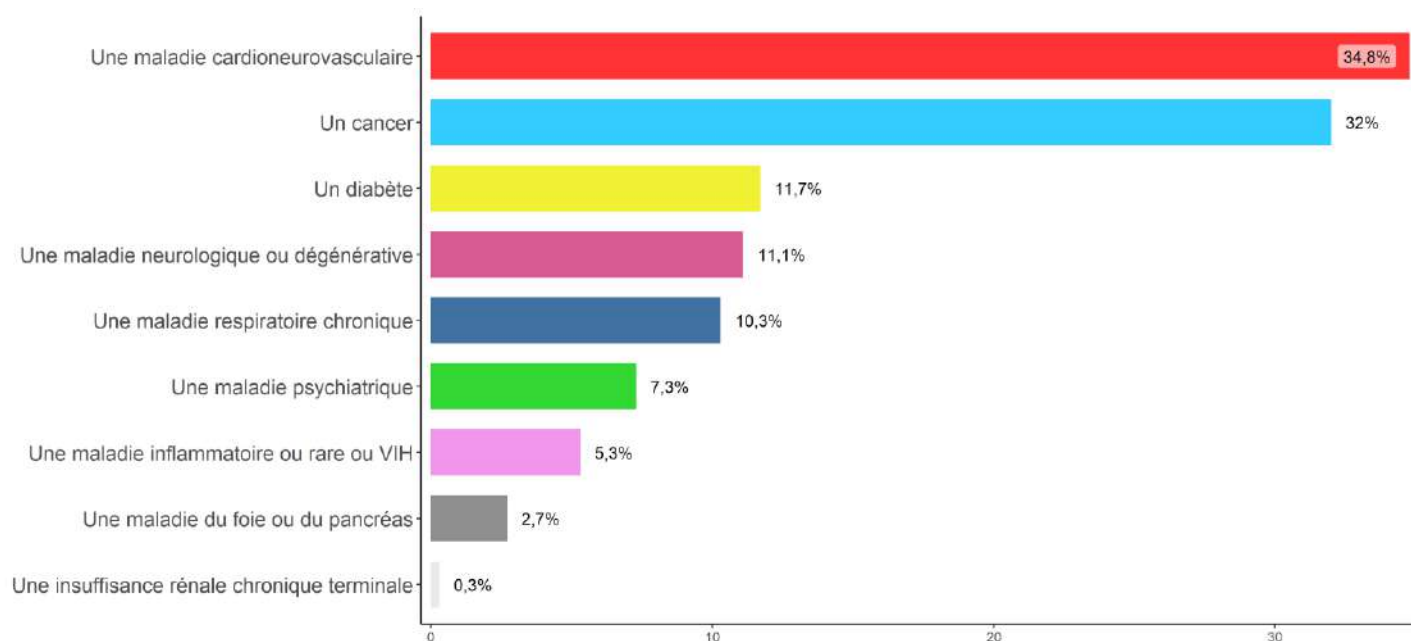


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

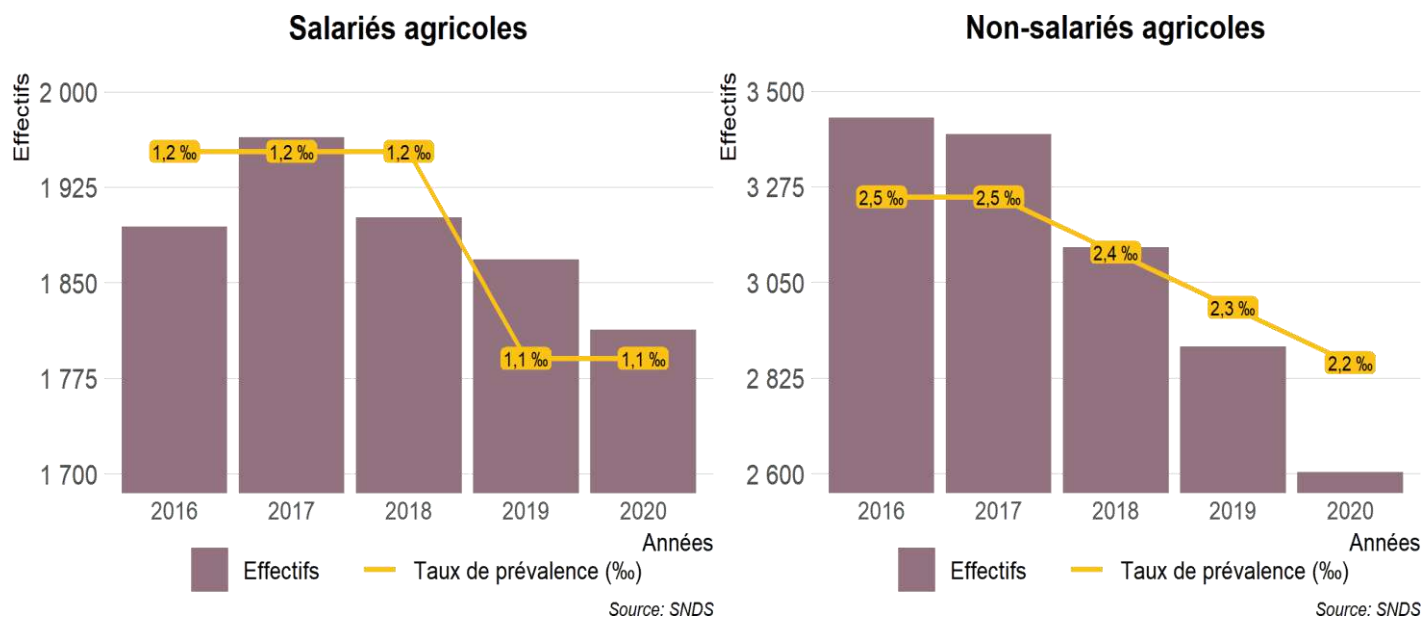
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 2 603                   | 92,1               | ***              |
| Salariés     | 1 813                   | 96,5               | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



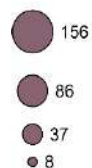
## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



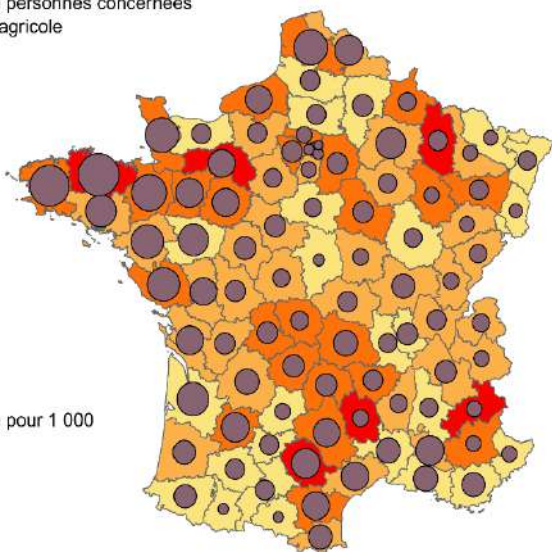
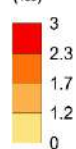
## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

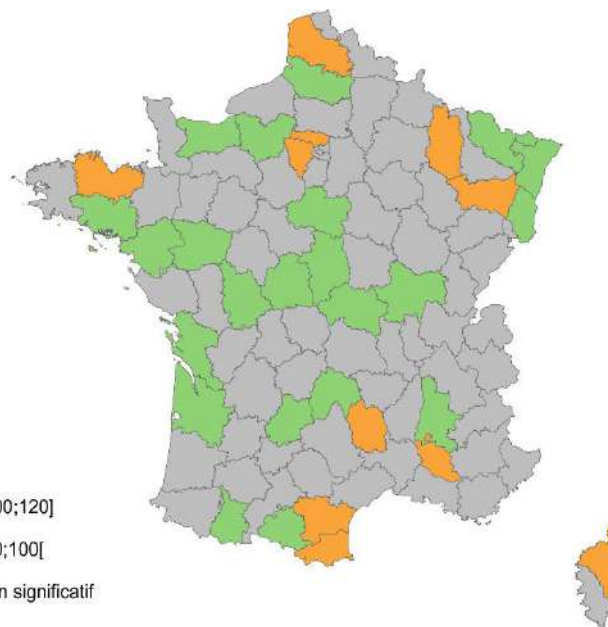
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue (sup\_ALDAutr\_30\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue de l'ALD n°30, dont les tumeurs de l'encéphale, des glandes endocrines, les syndromes myélodysplasiques, la polyglobulie essentielle, les gammopathies monoclonales, etc.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



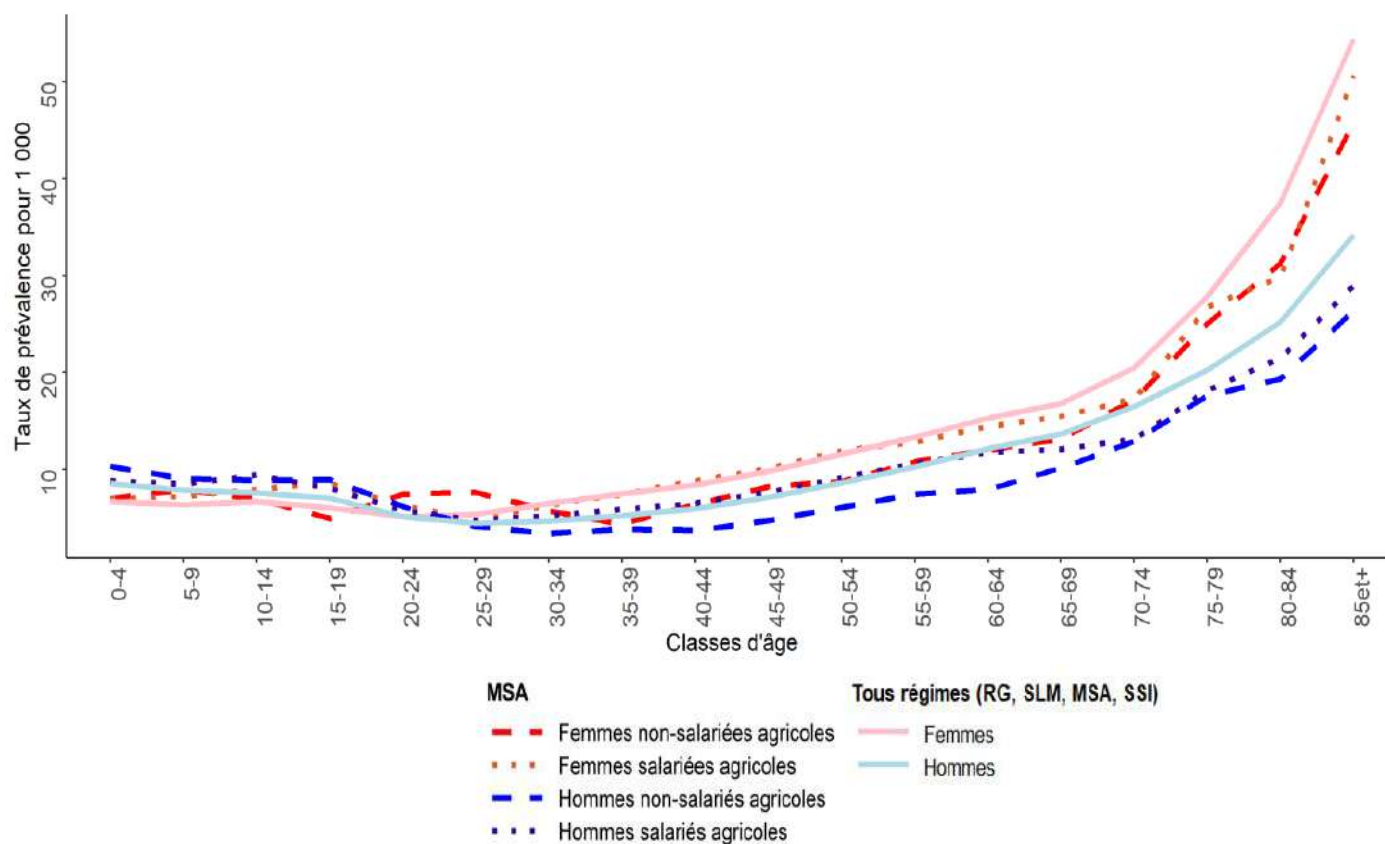
## Autres affections de longue durée hors liste (31)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 40 408
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 2,3%
- Taux de prévalence : 14 ‰
- Âge moyen : 66,5 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 40,3% / 59,7%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 7 505

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime

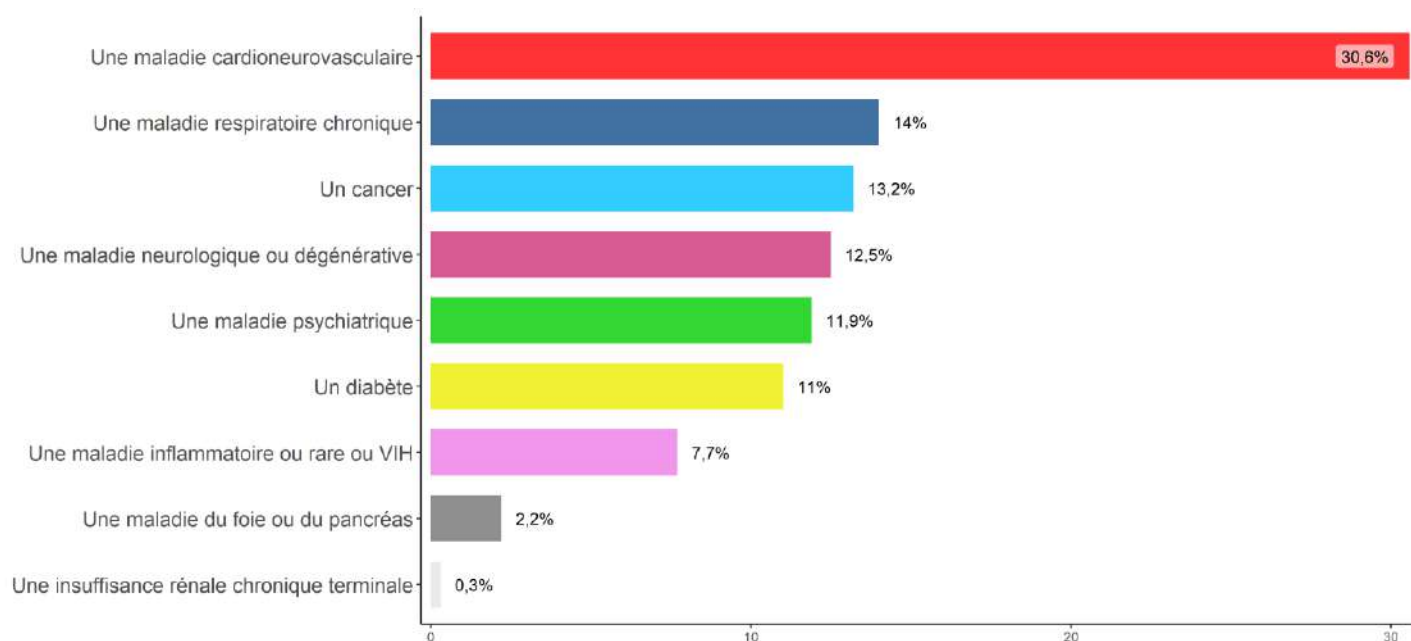


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée hors liste (31)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 21 823                  | 82,0               | ***             |
| Salariés     | 18 585                  | 97,8               | ***             |

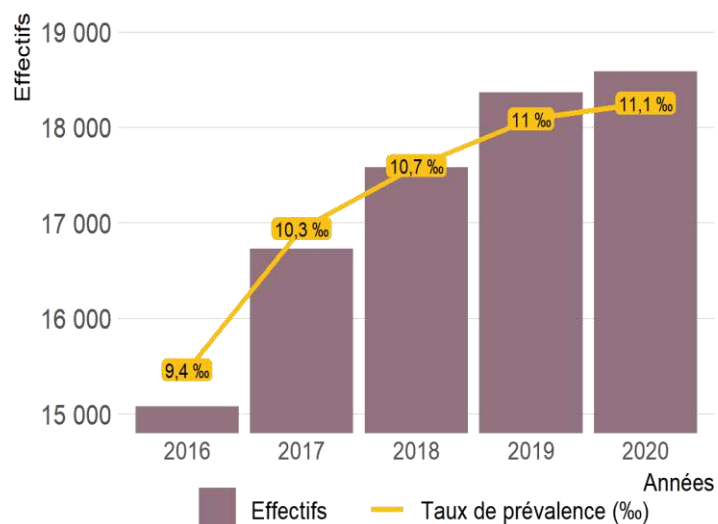
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

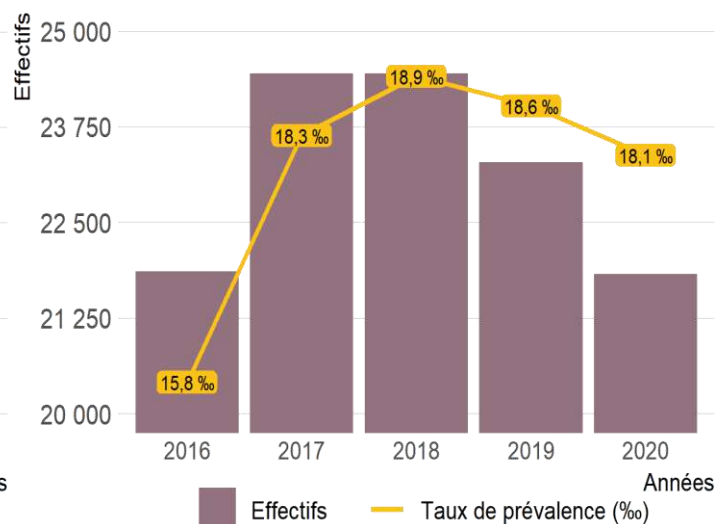


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

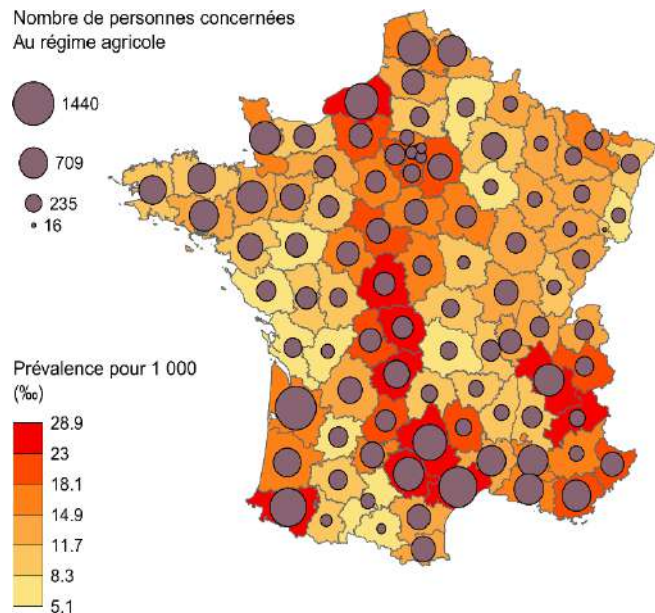


### Non-salariés agricoles

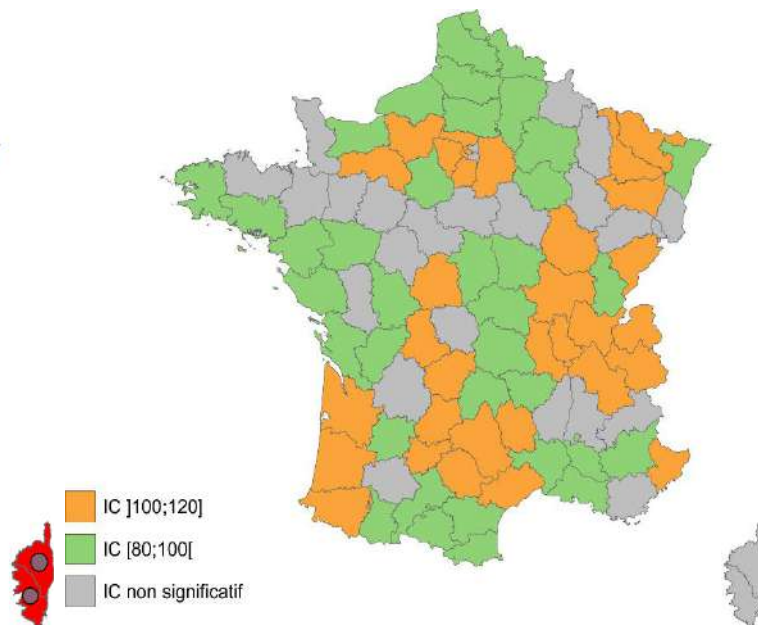


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée hors liste (31) (sup\_ALDAutr\_31\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée n°31 qui se caractérise par une forme grave d'une maladie ou d'une forme évolutive ou invalidante d'une maladie grave ne figurant pas sur la liste des ALD 30, comportant un traitement prolongé d'une durée prévisible supérieure à six mois et un traitement particulièrement coûteuse (exemples : maladie de Paget, les ulcères chroniques ou récidivants avec retentissement fonctionnel sévère).*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



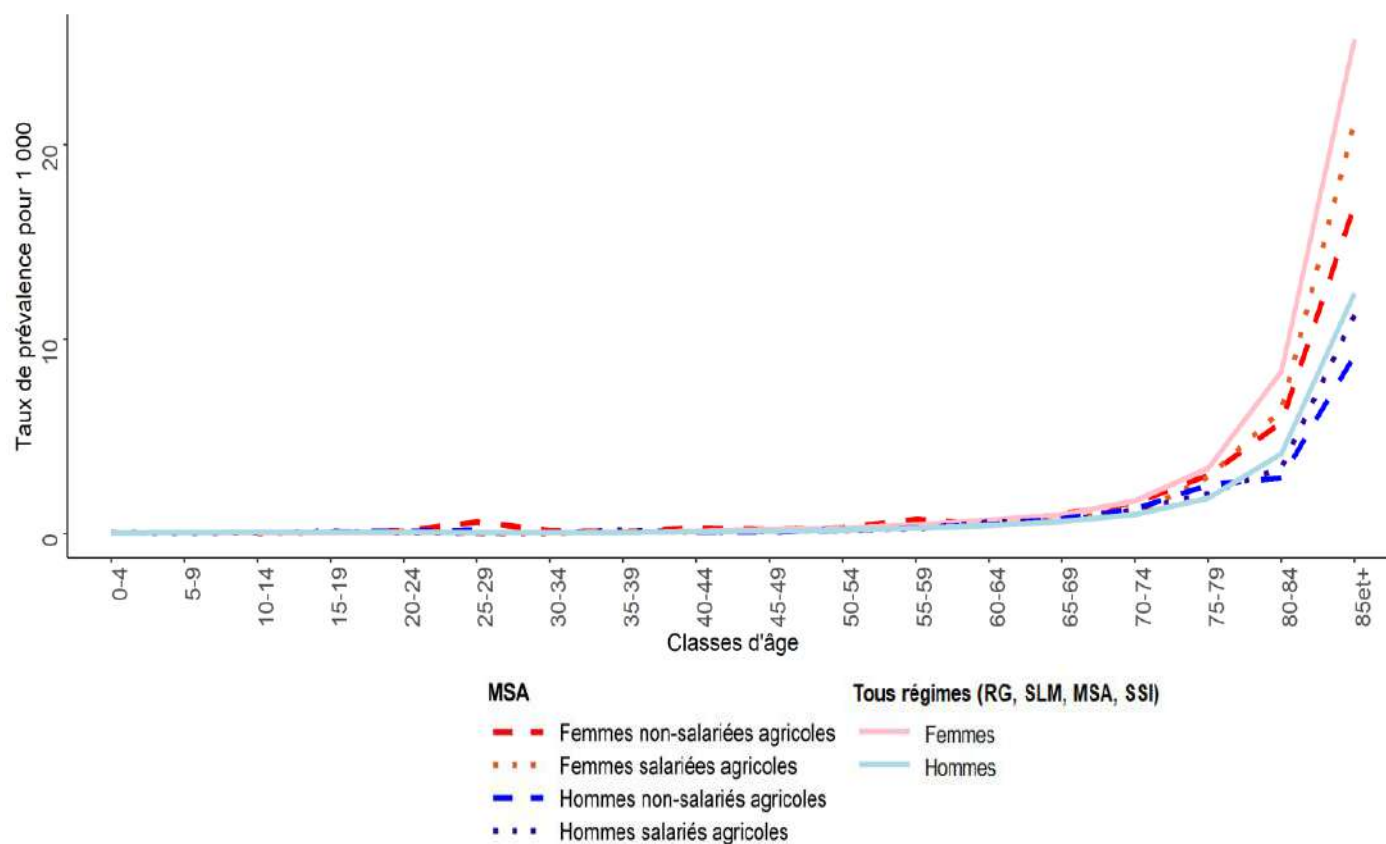
## Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 6 588
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 6,5%
- Taux de prévalence : 2,3 ‰
- Âge moyen : 86,7 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 28,1% / 71,9%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 1 288

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



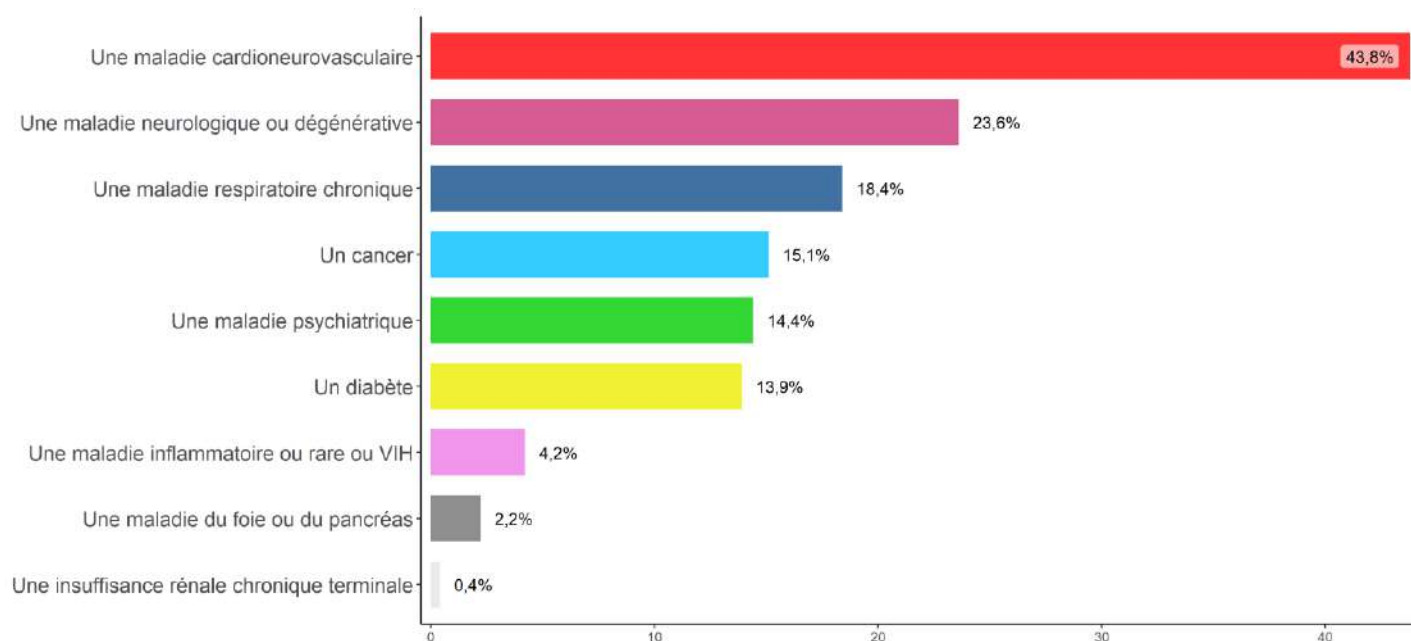
Source: SNDS





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

87,6% des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 4 870                   | 71,3               | ***             |
| Salariés     | 1 718                   | 86,1               | ***             |

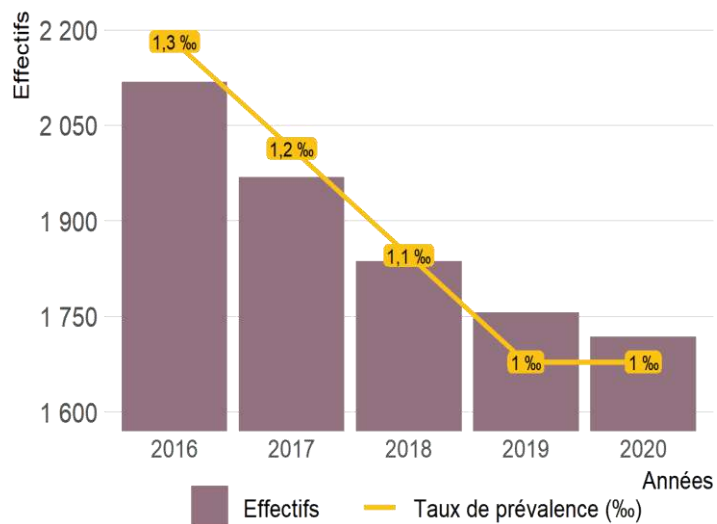
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

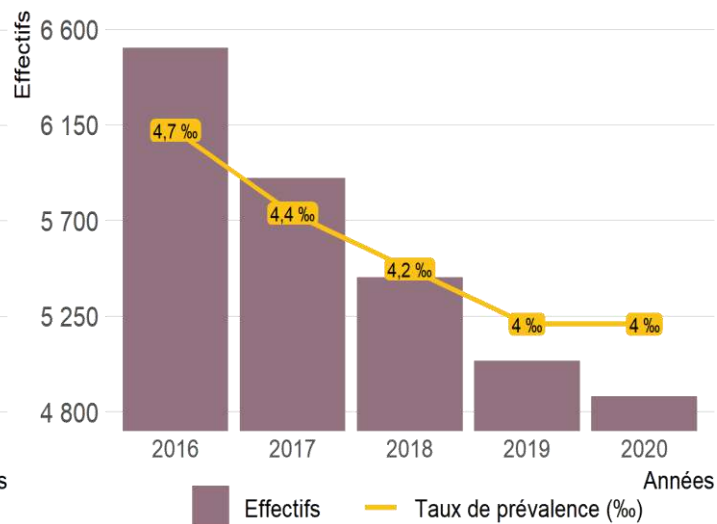


## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

### Salariés agricoles

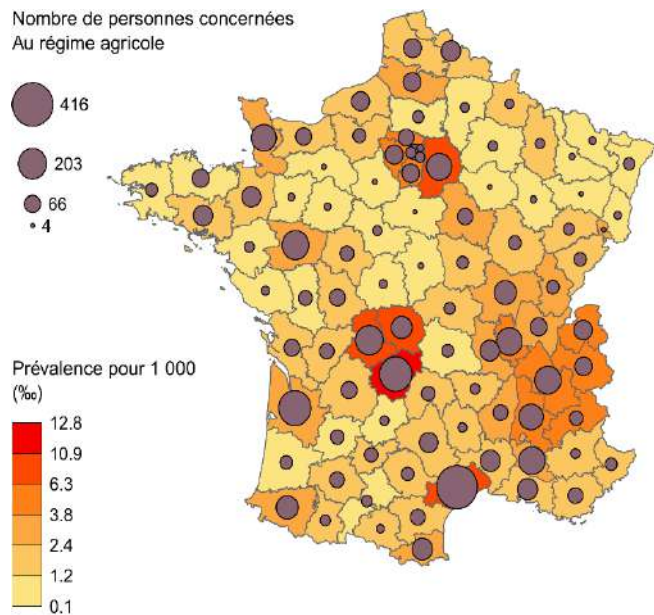


### Non-salariés agricoles

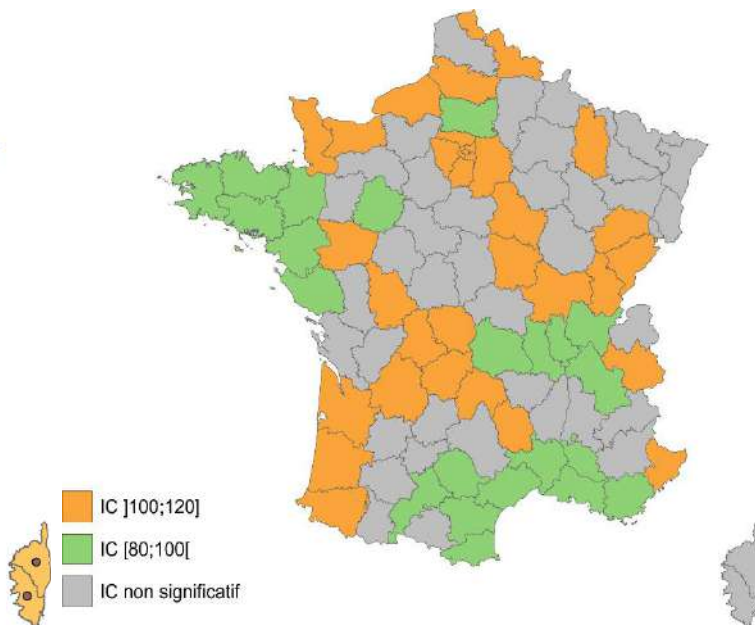


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

**Indices comparatifs (IC) :** Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections de longue durée pour polypathologie (32) (sup\_ALDAutr\_32\_ind) :

*Personnes bénéficiant d'une prise en charge pour affection de longue durée n°32. Patient atteint de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant, nécessitant des soins continus d'une durée prévisible supérieure à six mois et particulièrement coûteux.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



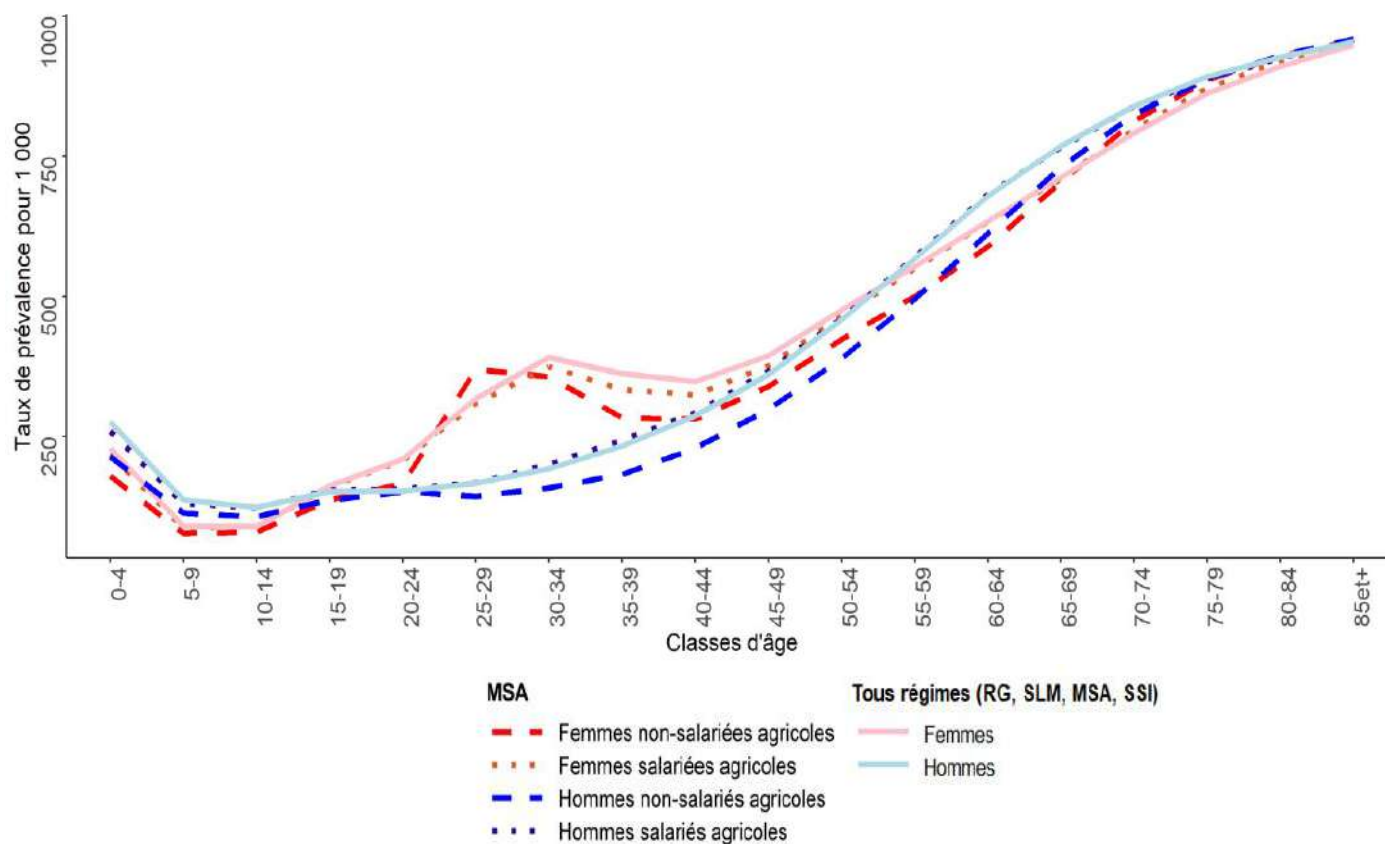
## Au moins une pathologie, traitement, maternité ou hospitalisation

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 487 762
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,9%
- Taux de prévalence : 515,5 ‰
- Âge moyen : 65,7 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 50,2% / 49,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 219 120

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



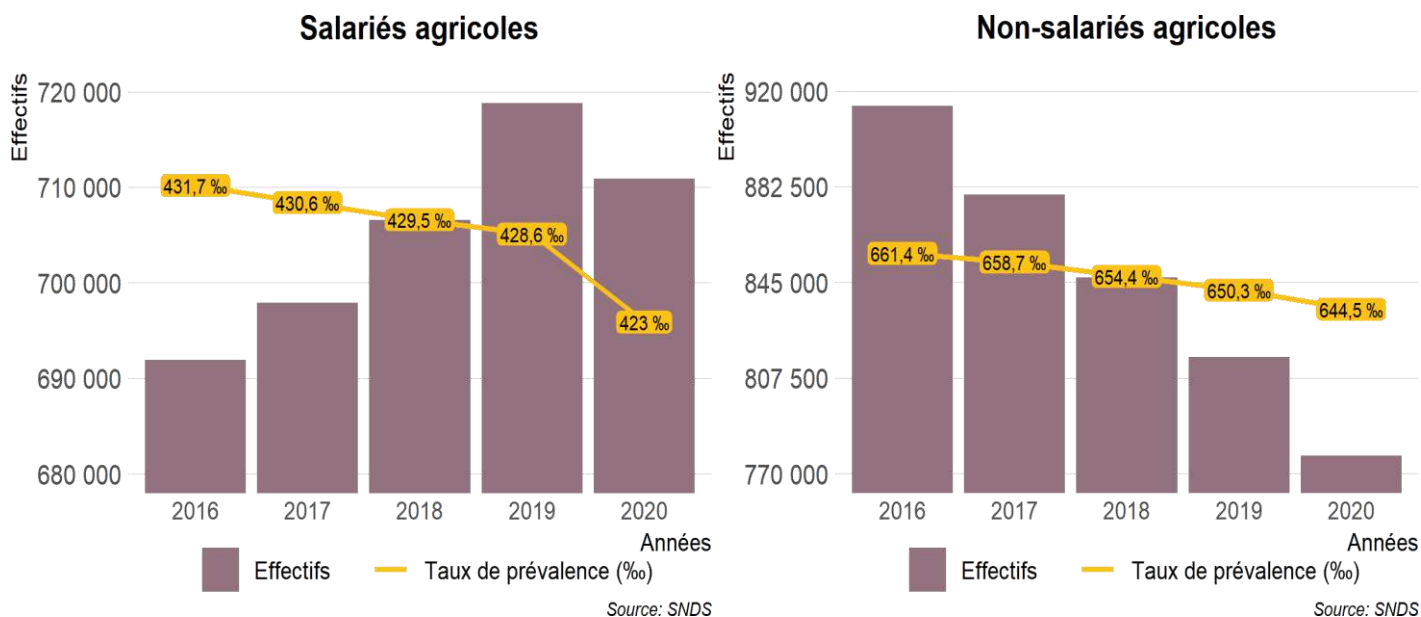
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 776 849                 | 97,0               | ***             |
| Salariés     | 710 913                 | 99,4               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





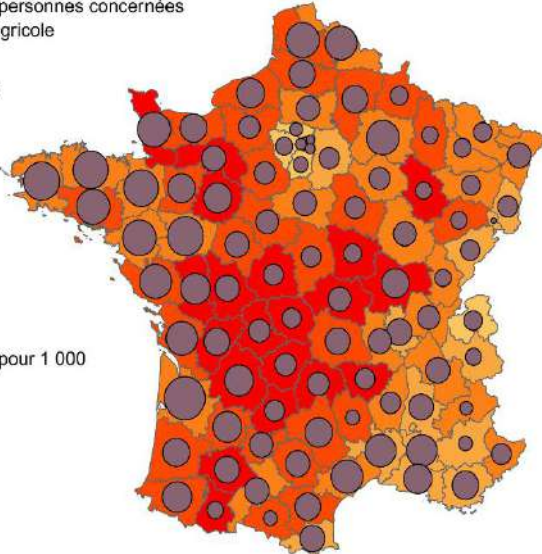
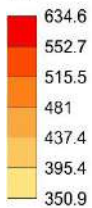
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

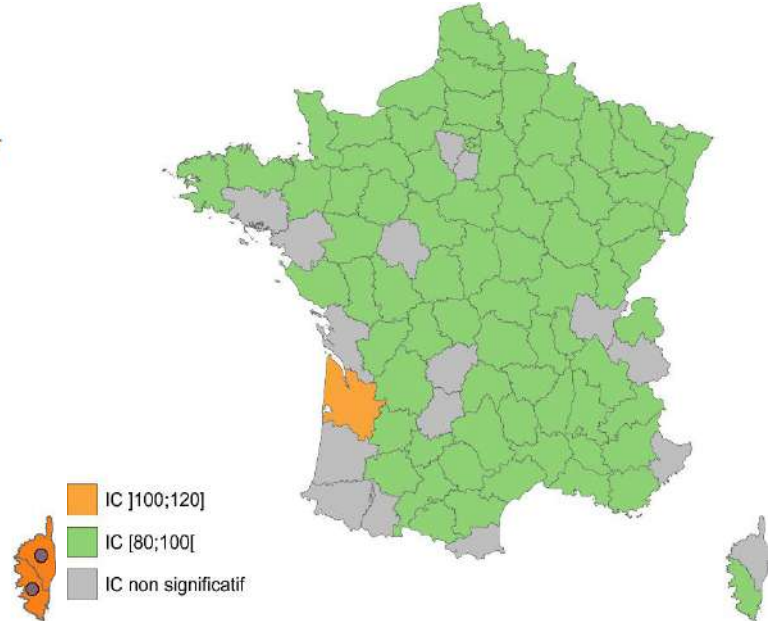
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Au moins une pathologie, traitement, maternité ou hospitalisation (sup\_PatMatHos\_cat) :

*Ensemble des patients atteints par une des pathologies décrite dans la cartographie (une maladie cardio neuro vasculaire, un diabète, un cancer, une maladie psychiatrique, une maladie respiratoire chronique, une maladie inflammatoire ou rare ou VIH ou SIDA, une insuffisance rénale chronique terminale, une maladie du foie ou du pancréas ou une autre affection de longue durée) ou recevant un traitement chronique du risque vasculaire, un traitement psychotrope, un traitement antalgique ou anti-inflammatoire ou un traitement corticoïde, ou hospitalisés pour un épisode hospitalier ponctuel ou une maternité.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



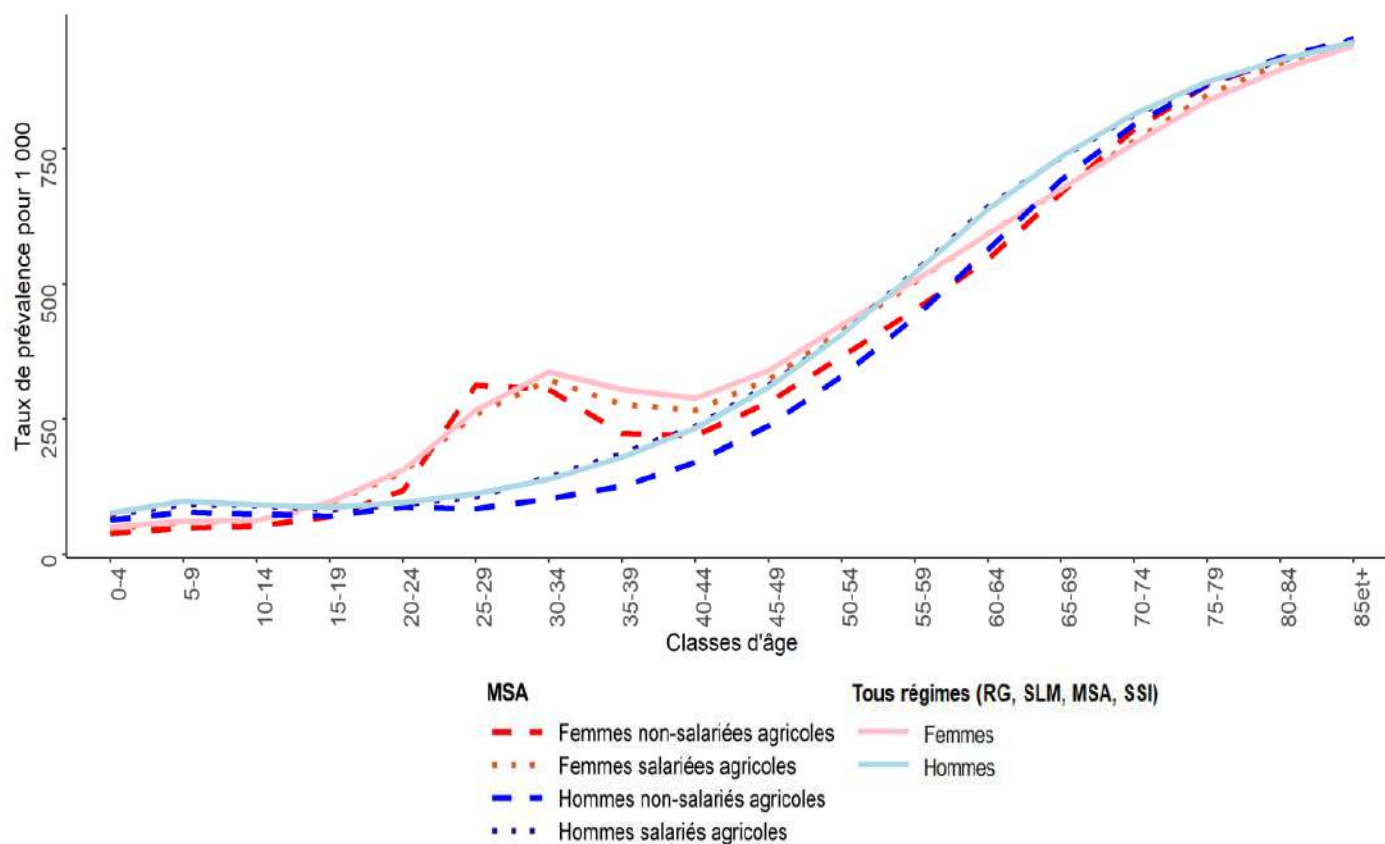
## Au moins une pathologie, traitement ou maternité

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 359 307
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,7%
- Taux de prévalence : 471 ‰
- Âge moyen : 68,3 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,5% / 50,5%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 127 010

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



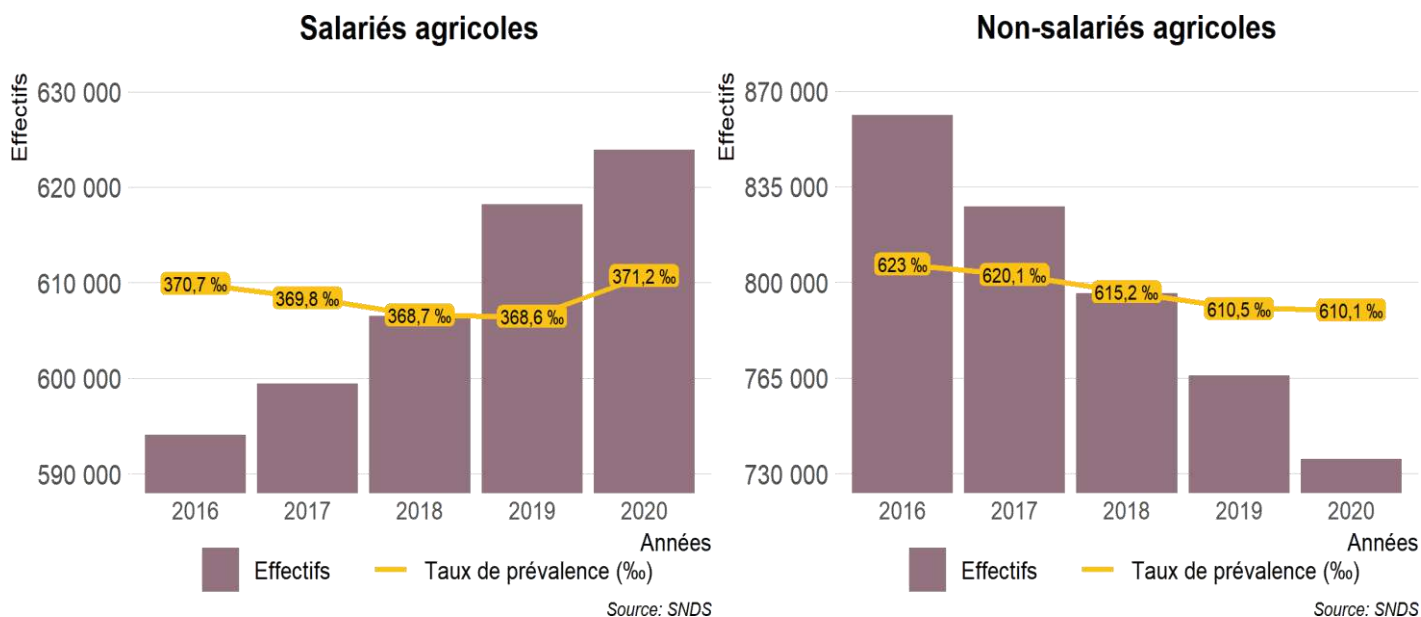
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 735 408                 | 96,8               | ***             |
| Salariés     | 623 899                 | 99,3               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

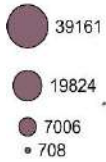




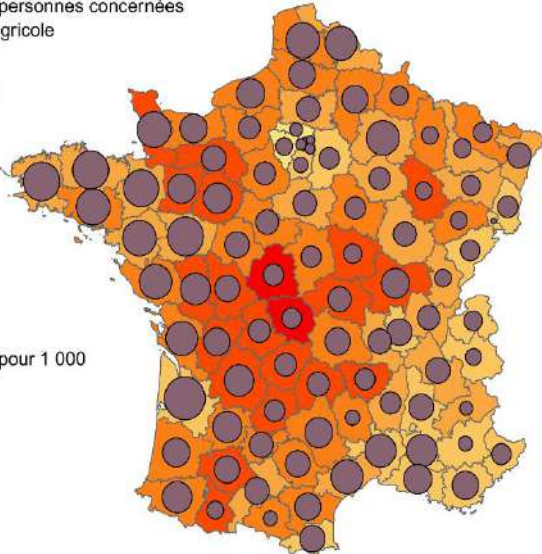
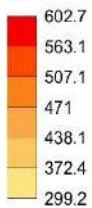
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

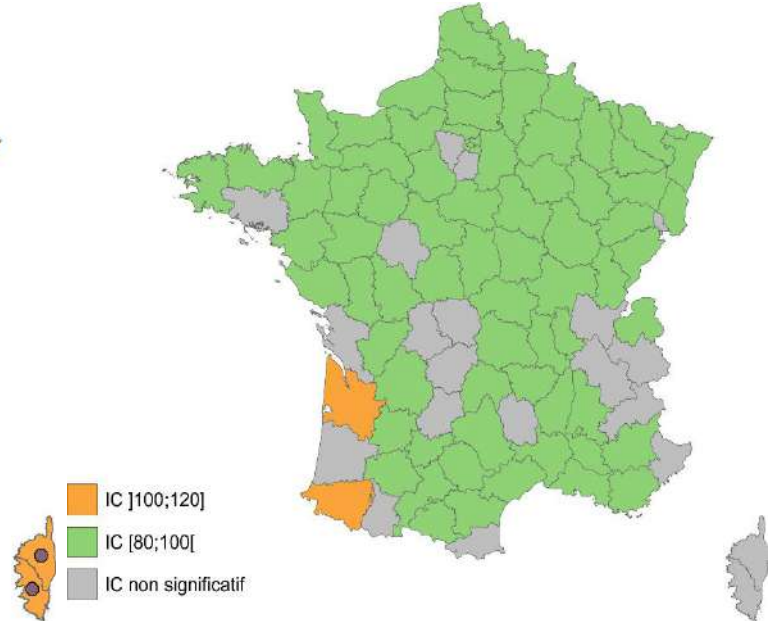
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Au moins une pathologie, traitement ou maternité (sup\_PatMat\_cat) :

*Ensemble des patients atteints par une des pathologies décrite dans la cartographie (une maladie cardio neuro vasculaire, un diabète, un cancer, une maladie psychiatrique, une maladie respiratoire chronique, une maladie inflammatoire ou rare ou VIH ou SIDA, une insuffisance rénale chronique terminale, une maladie du foie ou du pancréas ou une autre affection de longue durée) ou recevant un traitement chronique du risque vasculaire, un traitement psychotrope, un traitement antalgique ou anti-inflammatoire ou un traitement corticoïde ou une maternité.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



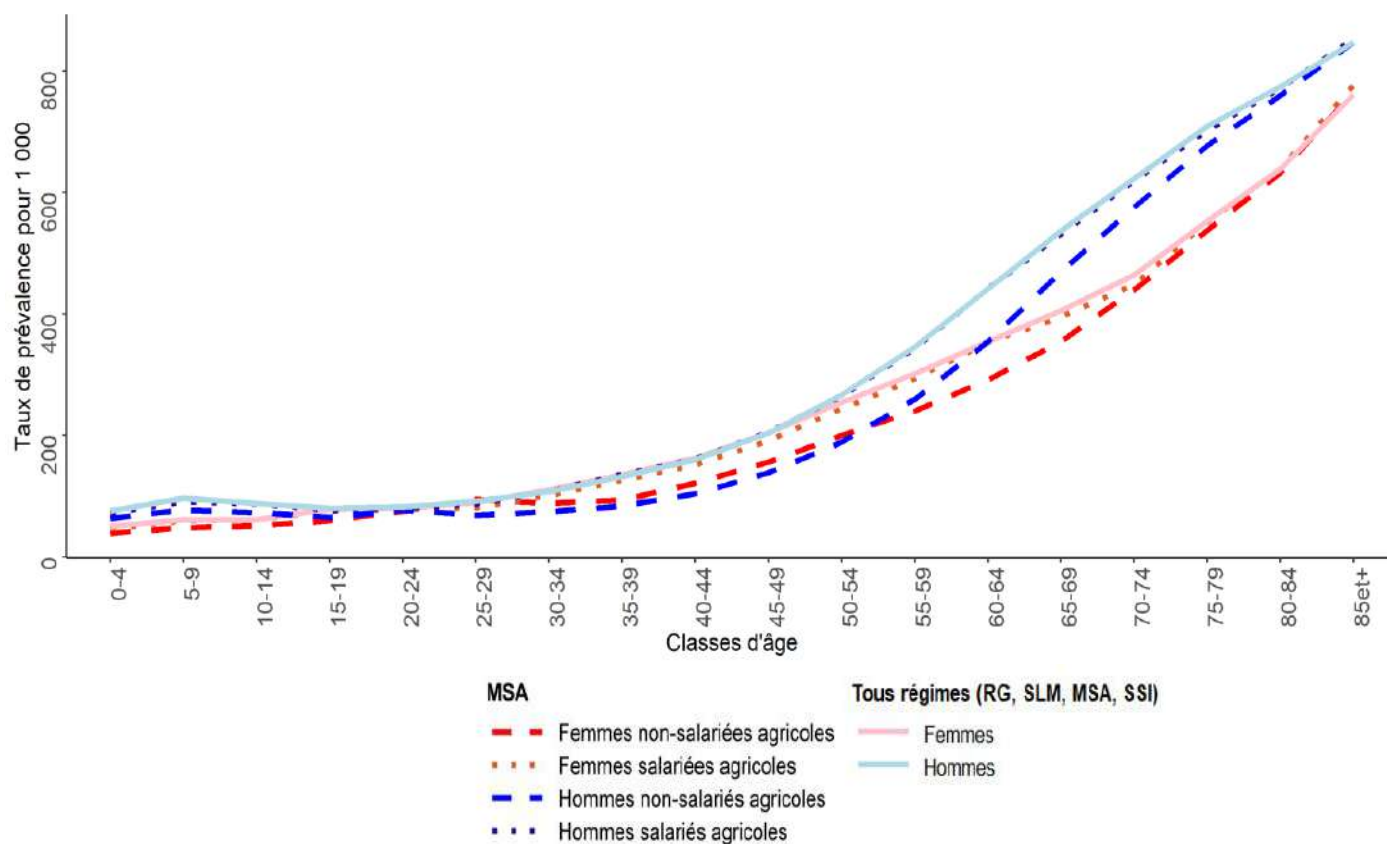
## Au moins une pathologie

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 953 519
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 0,5%
- Taux de prévalence : 330,4 ‰
- Âge moyen : 69,8 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 53% / 47%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 108 829

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





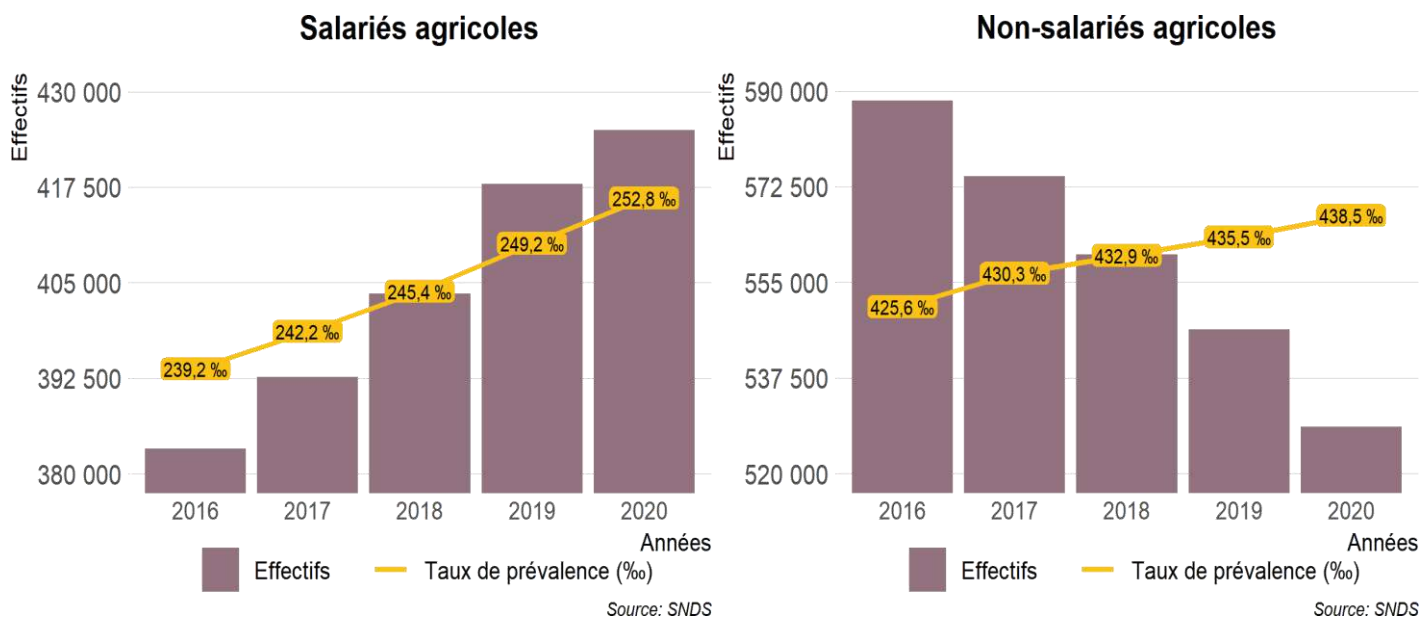
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 528 582                 | 93,1               | ***             |
| Salariés     | 424 937                 | 98,6               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





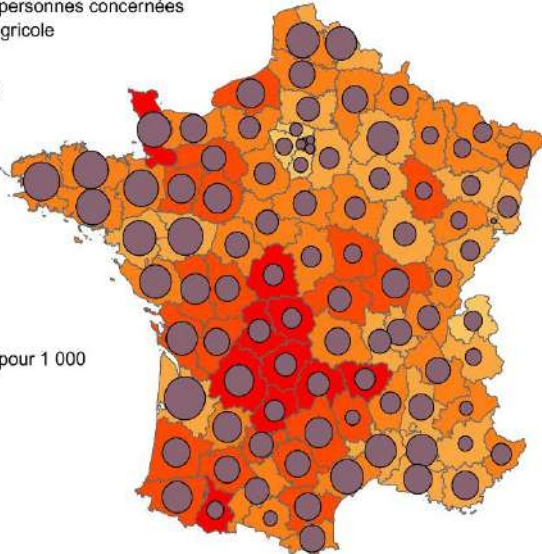
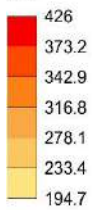
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

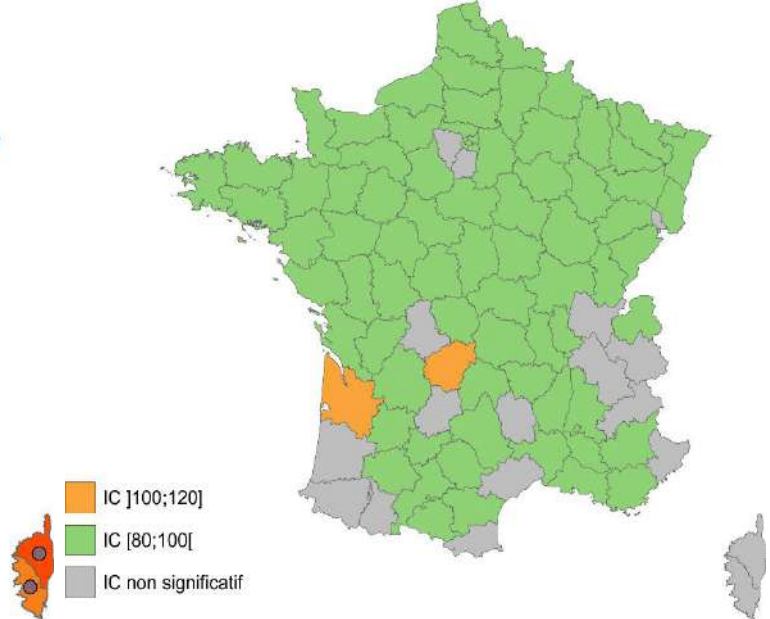
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Au moins une pathologie (sup\_Patho\_cat\_exclu) :

*Ensemble des patients atteints par une des pathologies décrite dans la cartographie (une maladie cardio neuro vasculaire, un diabète, un cancer, une maladie psychiatrique, une maladie respiratoire chronique, une maladie inflammatoire ou rare ou VIH ou SIDA, une insuffisance rénale chronique terminale, une maladie du foie ou du pancréas ou une autre affection de longue durée)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



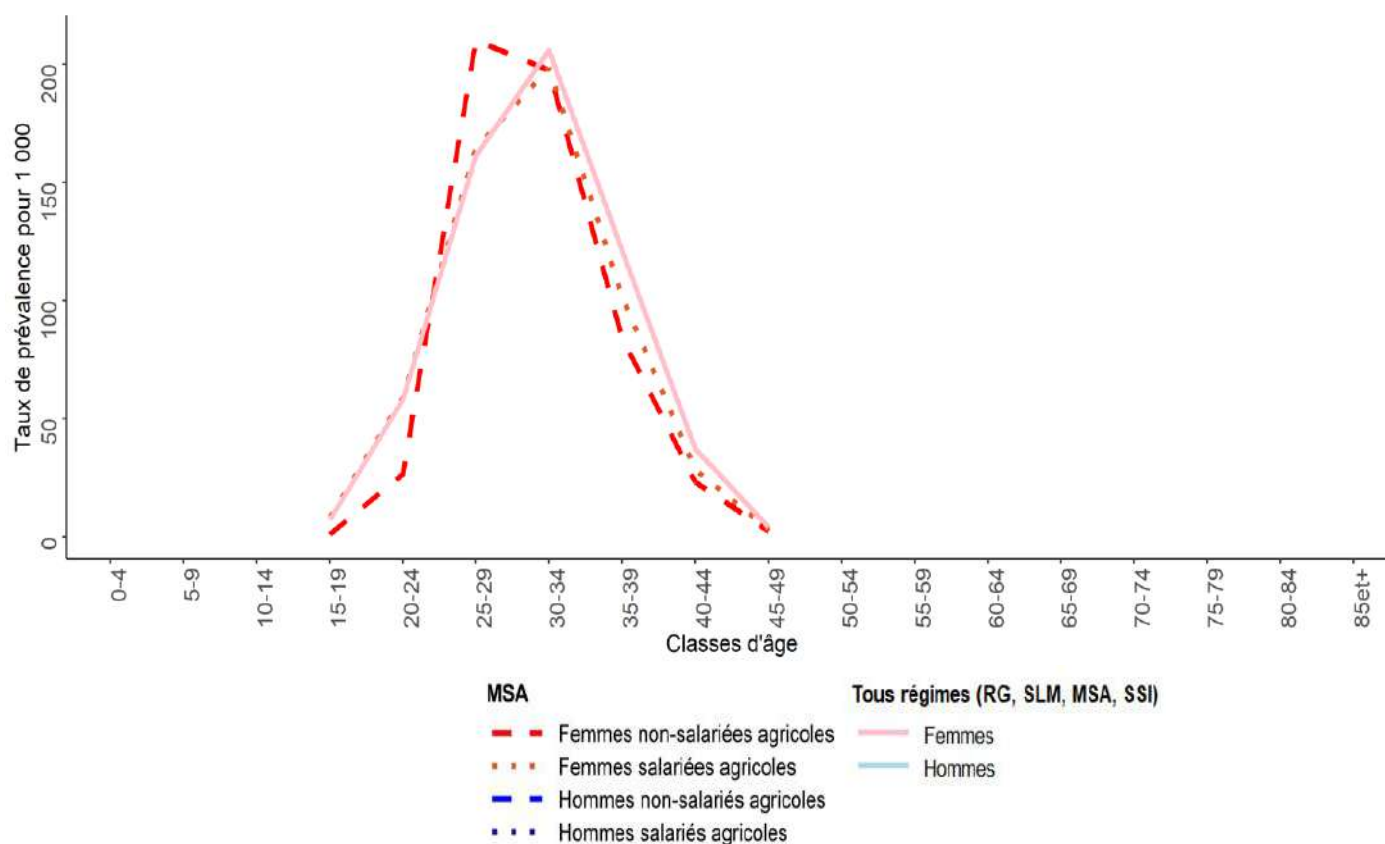
## Maternité (avec ou sans pathologies)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommatrices du régime agricole concernées : 29 726
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,1%
- Âge moyen : 31,2 ans – Âge médian : 31 ans
- Répartition hommes/femmes : 0% / 100%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 16 507

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs et coût

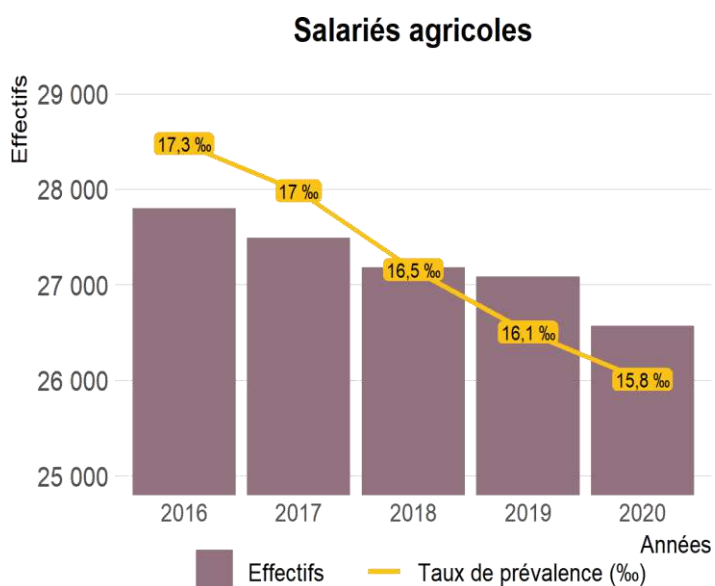
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 3 154                   | 81,6               | ***             |
| Salariés     | 26 572                  | 94,4               | ***             |

| Consommants du régime agricole |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs        | Coût au régime agricole |
| 29 726                         | 238 884 716€            |

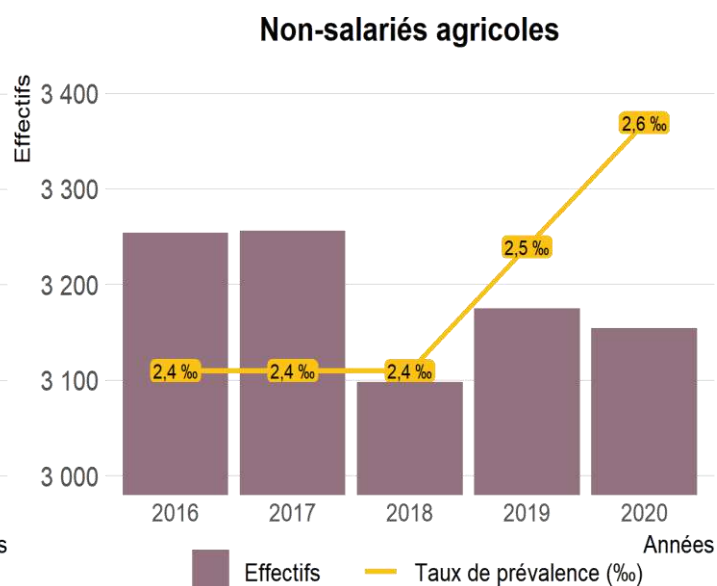
Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime



Source: SNDS



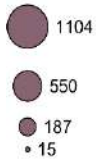
Source: SNDS



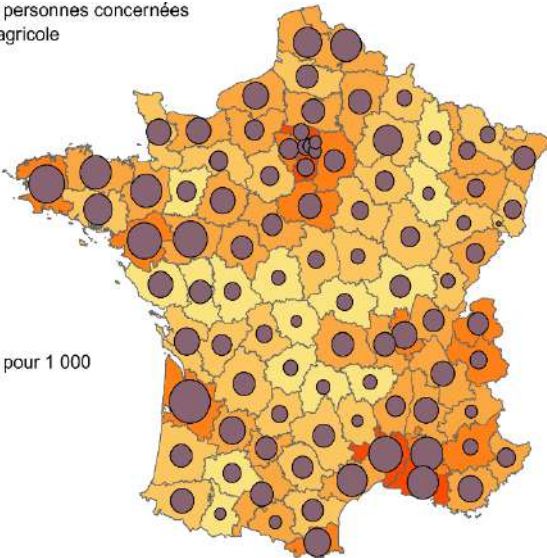
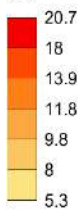
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

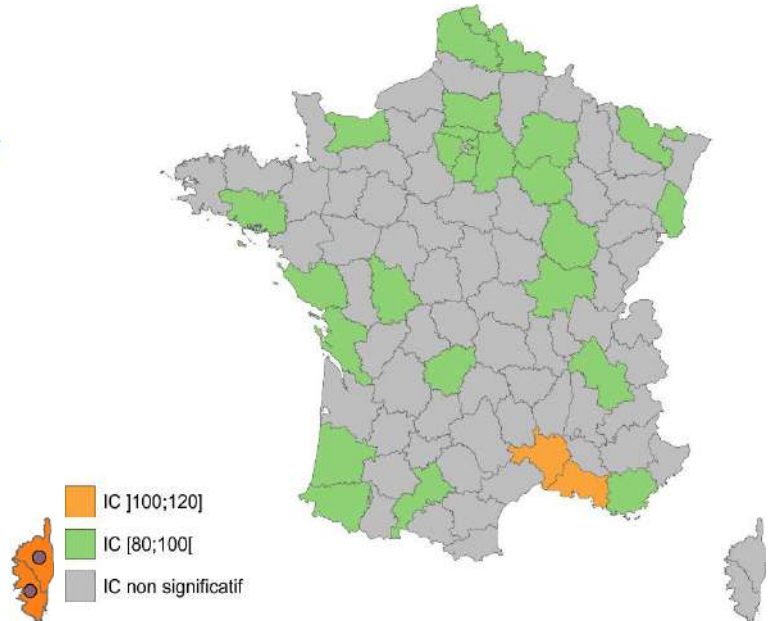
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maternité (avec ou sans pathologies) (top\_Materni\_ind) :

*Femmes âgées entre 15 et 49 ans, prises en charge dans l'année n pour le risque maternité (à l'exclusion des congés d'adoption et sans prise en compte des congés paternité), et/ou femmes ayant une hospitalisation en médecine chirurgie obstétrique l'année n avec une racine de groupe homogène de malades d'accouchement ou césarienne.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



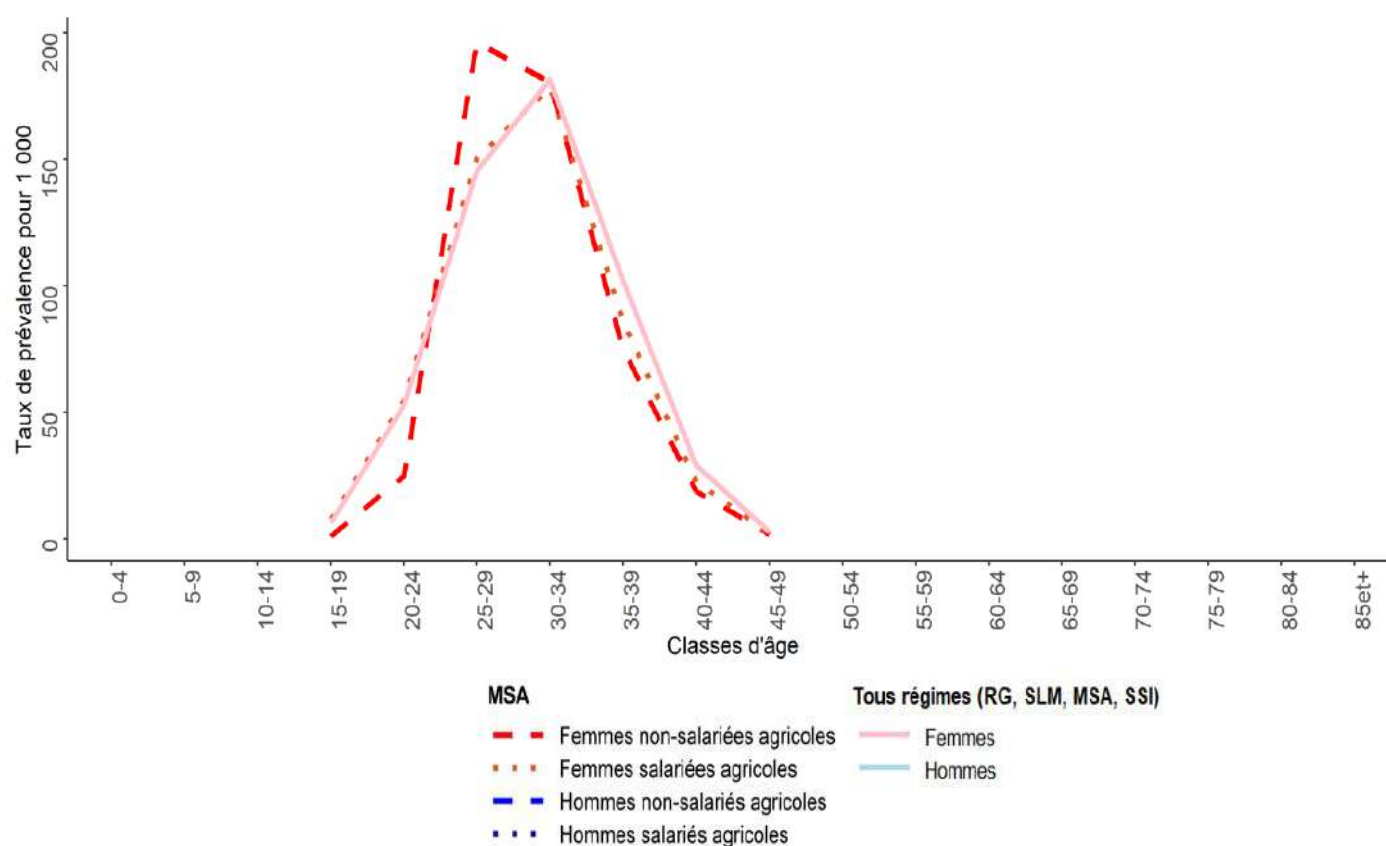
## Maternité (hors pathologies et traitements)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommatrices du régime agricole concernées : 26 443
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 1,3%
- Âge moyen : 31 ans – Âge médian : 31 ans
- Répartition hommes/femmes : 0% / 100%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 15 047

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge et par régime



Source: SNDS



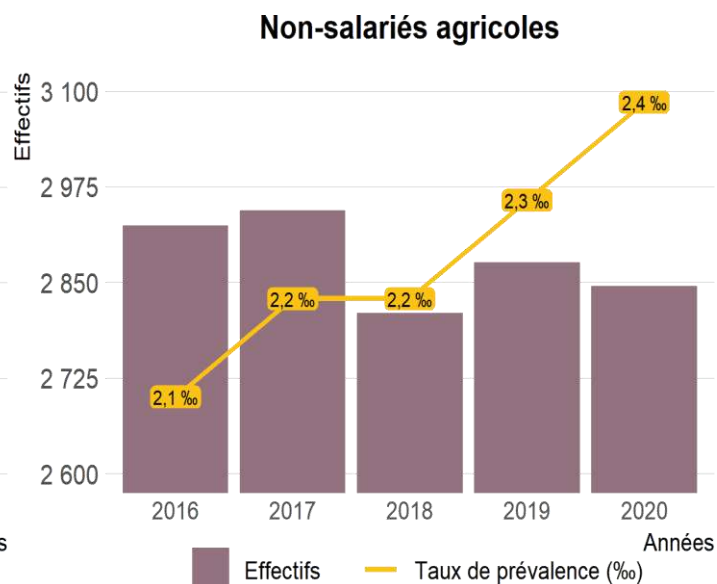
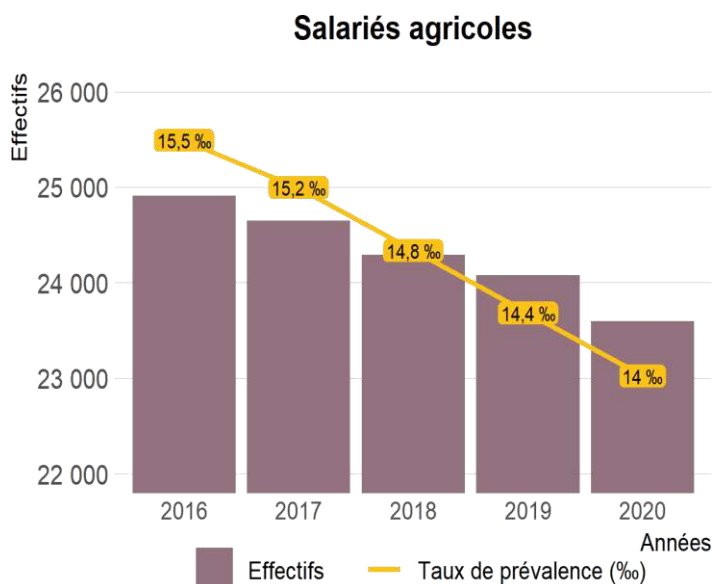
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 2 845                   | 85,4               | ***             |
| Salariés     | 23 598                  | 96,2               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

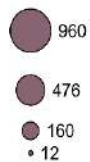




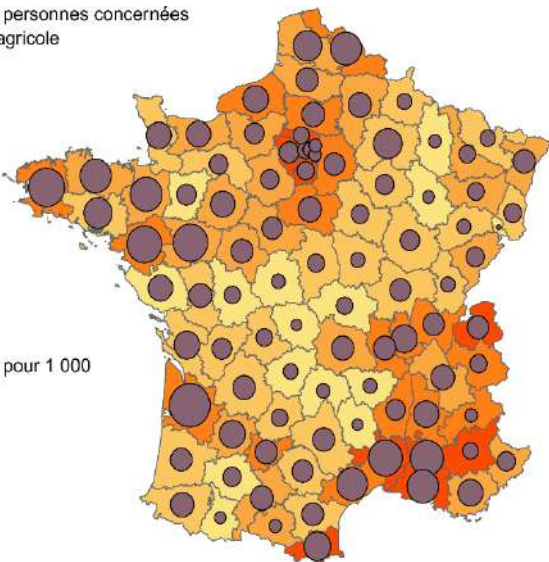
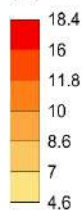
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

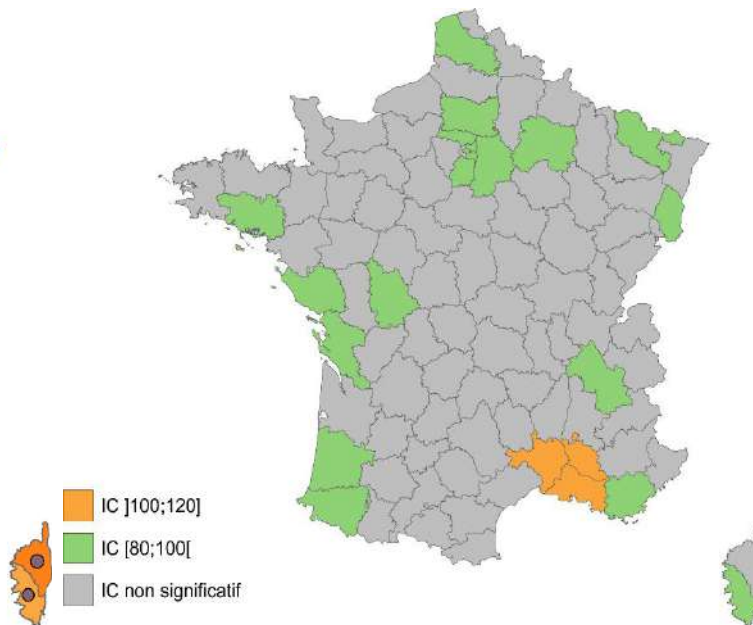
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maternité (hors pathologies et traitements) (sup\_Materni\_ind\_exclu) :

*Femmes âgées entre 15 et 49 ans, prises en charge dans l'année n pour le risque maternité (à l'exclusion des congés d'adoption et sans prise en compte des congés paternité), et/ou femmes ayant une hospitalisation en médecine chirurgie obstétrique l'année n avec une racine de groupe homogène de malades d'accouchement ou césarienne et n'ayant aucune des affections ou des traitements chroniques décrits dans la cartographie.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



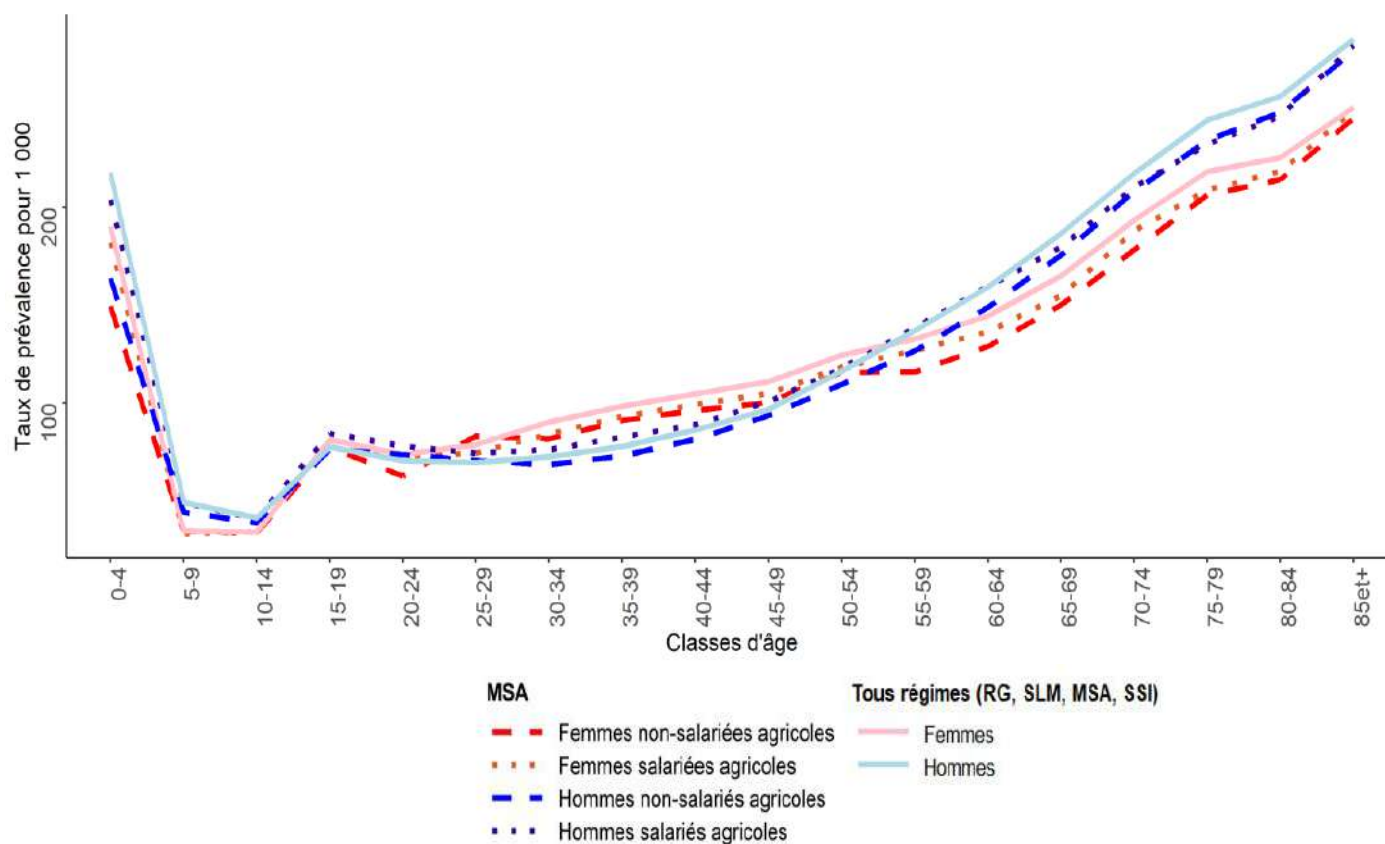
## Hospitalisations ponctuelles (avec ou sans pathologies, traitements ou maternité)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 406 470
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 4,5%
- Taux de prévalence : 140,8 ‰
- Âge moyen : 61,7 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 53% / 47%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 295 158

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





## Indices comparatifs et coût

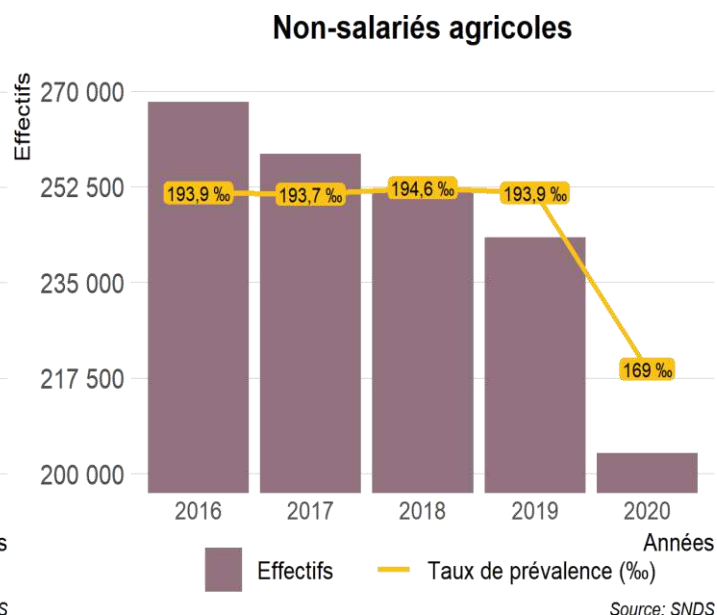
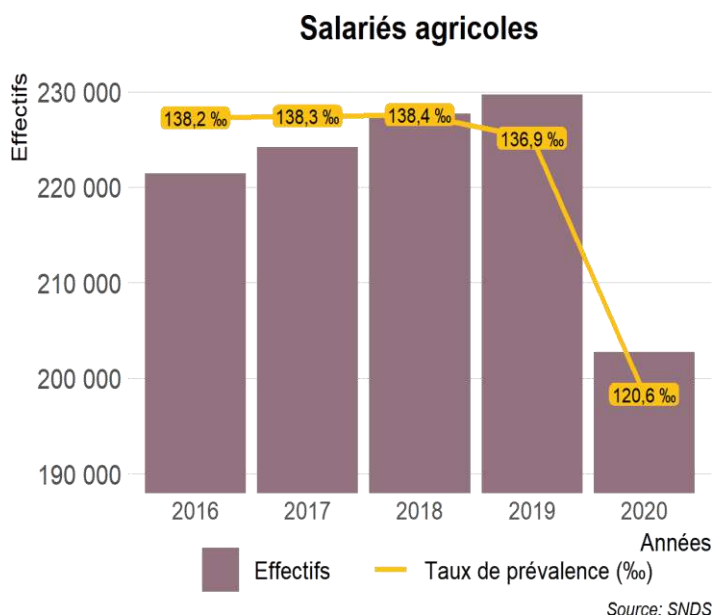
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 203 723                 | 94,8               | ***             |
| Salariés     | 202 747                 | 98,3               | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 406 470                          | 1 949 987 273€          |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





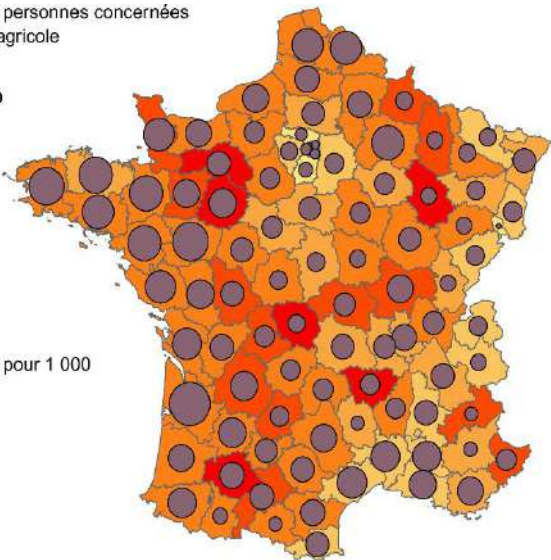
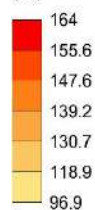
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

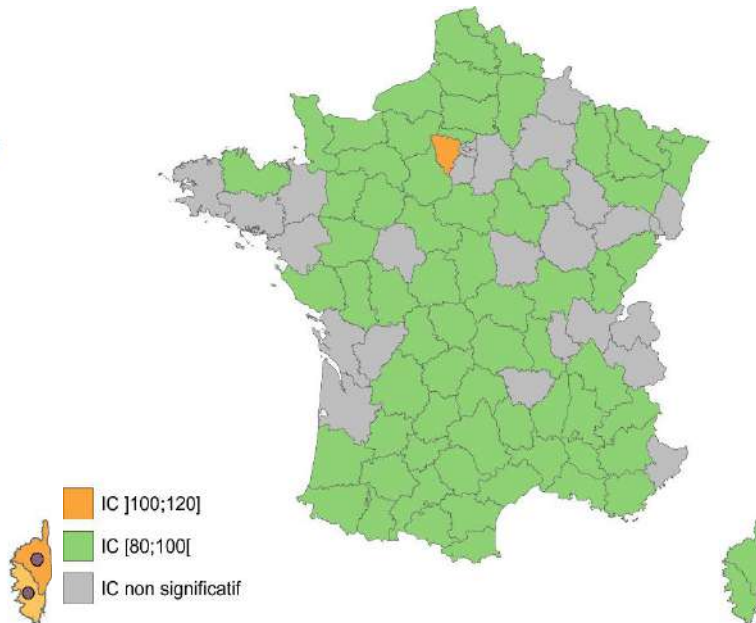
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(‰)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hospitalisations ponctuelles (avec ou sans pathologies, traitements ou maternité) (sup\_hospit\_ponct) :

*Patients ayant été hospitalisés durant l'année pour un épisode hospitalier ponctuel, quelle que soit leur situation au regard des pathologies, traitements chroniques ou maternité. Les séjours non affectés aux 51 pathologies ont été regroupés en tant qu' « épisodes hospitaliers ponctuels ». Les séjours hospitaliers ponctuels correspondent donc en général à des patients ayant des pathologies chroniques repérées, mais hospitalisés pour des pathologies autres que celles-ci (exemple de l'infectiologie, de la traumatologie, des explorations, etc.), des patients n'ayant aucune pathologie repérée. Toutefois, certaines hospitalisations en rapport avec des pathologies chroniques peuvent persister dans le groupe des hospitalisations dites ponctuelles, soit parce que le diagnostic principal et le diagnostic relié ne signalaient pas de lien avec la pathologie chronique, soit parce que le patient n'était pas repéré, à tort, comme ayant une pathologie chronique.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



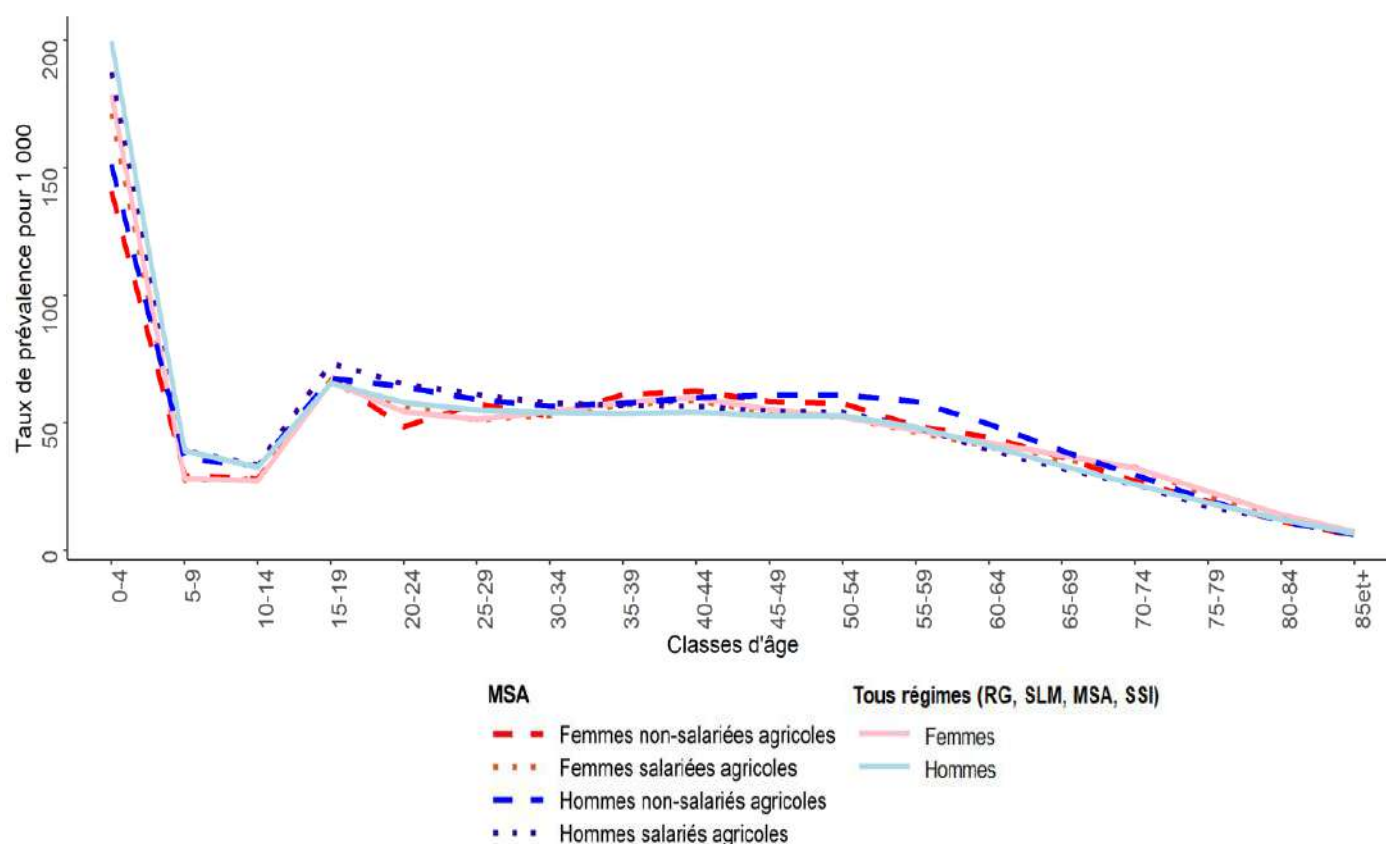
## Hospitalisations ponctuelles (hors pathologies, traitements ou maternité)

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 128 455
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : - 3,9%
- Taux de prévalence : 44,5 ‰
- Âge moyen : 38,2 ans – Âge médian : 39 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,9% / 42,1%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 111 265

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



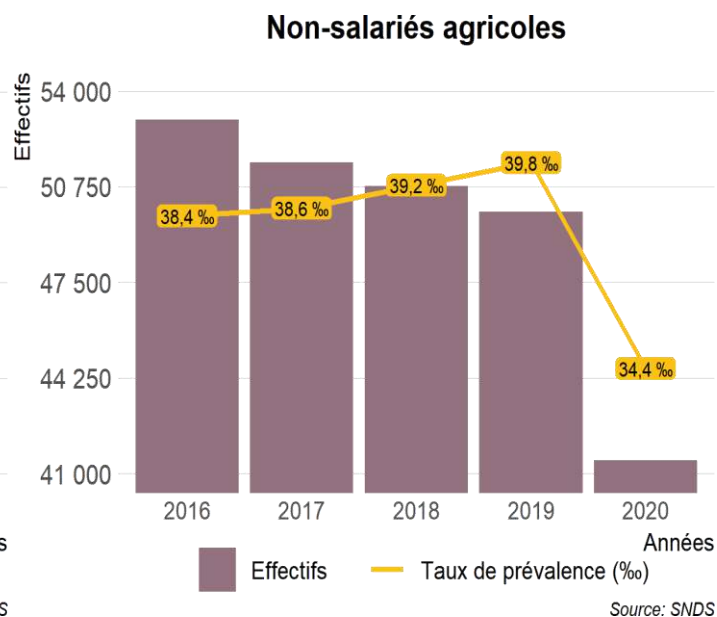
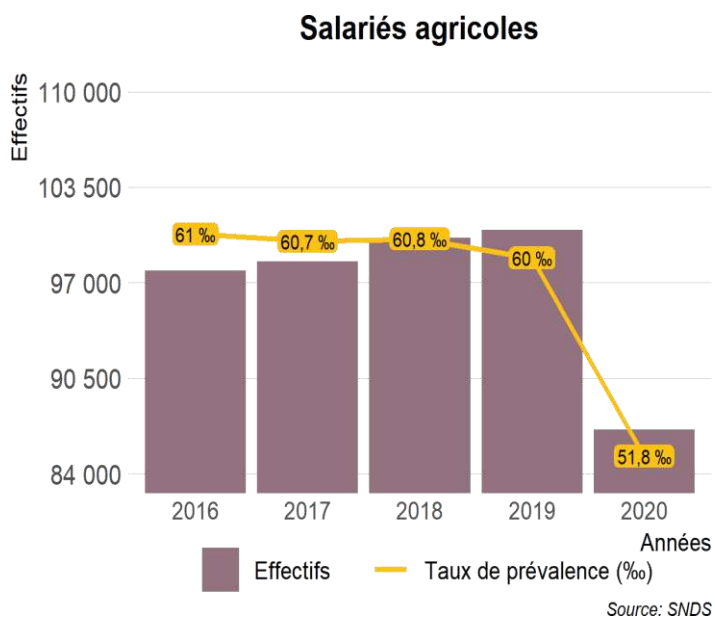
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 41 441                  | 101,8              | ***             |
| Salariés     | 87 014                  | 100,7              | **              |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime

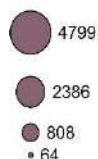




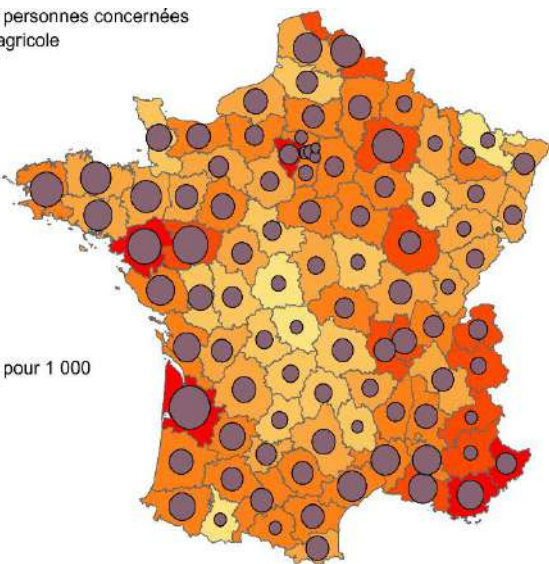
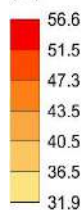
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

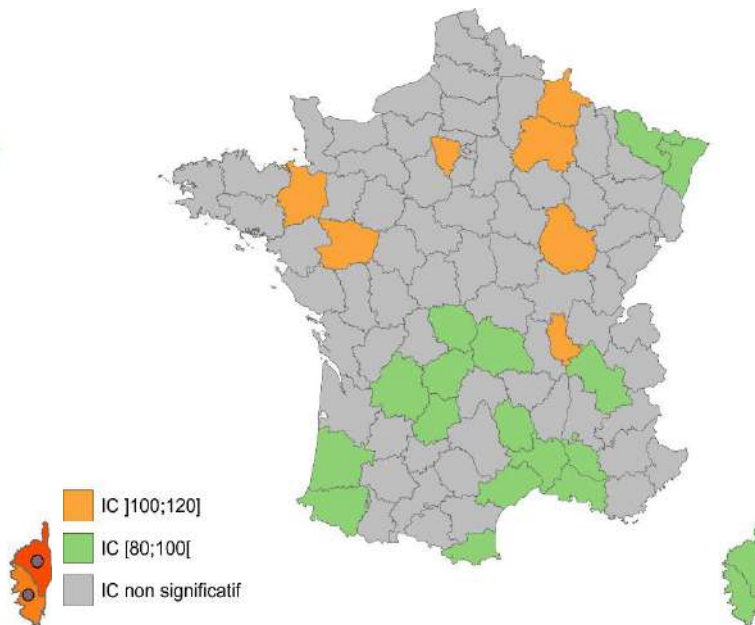
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hospitalisations ponctuelles (hors pathologies, traitements ou maternité) (sup\_hospit\_ponct\_exclu) :

*Personnes ayant été hospitalisées durant l'année à l'exclusion des patients chez lesquels une pathologie, un traitement chronique ou une maternité a été identifié. Les séjours non affectés aux 51 pathologies ont été regroupés en tant qu' « épisodes hospitaliers ponctuels ». Patients ayant des pathologies chroniques repérées, mais hospitalisés pour des pathologies autres que celles-ci (exemple de l'infectiologie, de la traumatologie, des explorations, etc.), et/ou patients n'ayant aucune pathologie repérée. Toutefois, certaines hospitalisations en rapport avec des pathologies chroniques peuvent persister dans le groupe des hospitalisations dites ponctuelles, soit parce que le diagnostic principal et le diagnostic relié ne signalaient pas de lien avec la pathologie chronique, soit parce que le patient n'était pas repéré, à tort, comme ayant une pathologie chronique*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



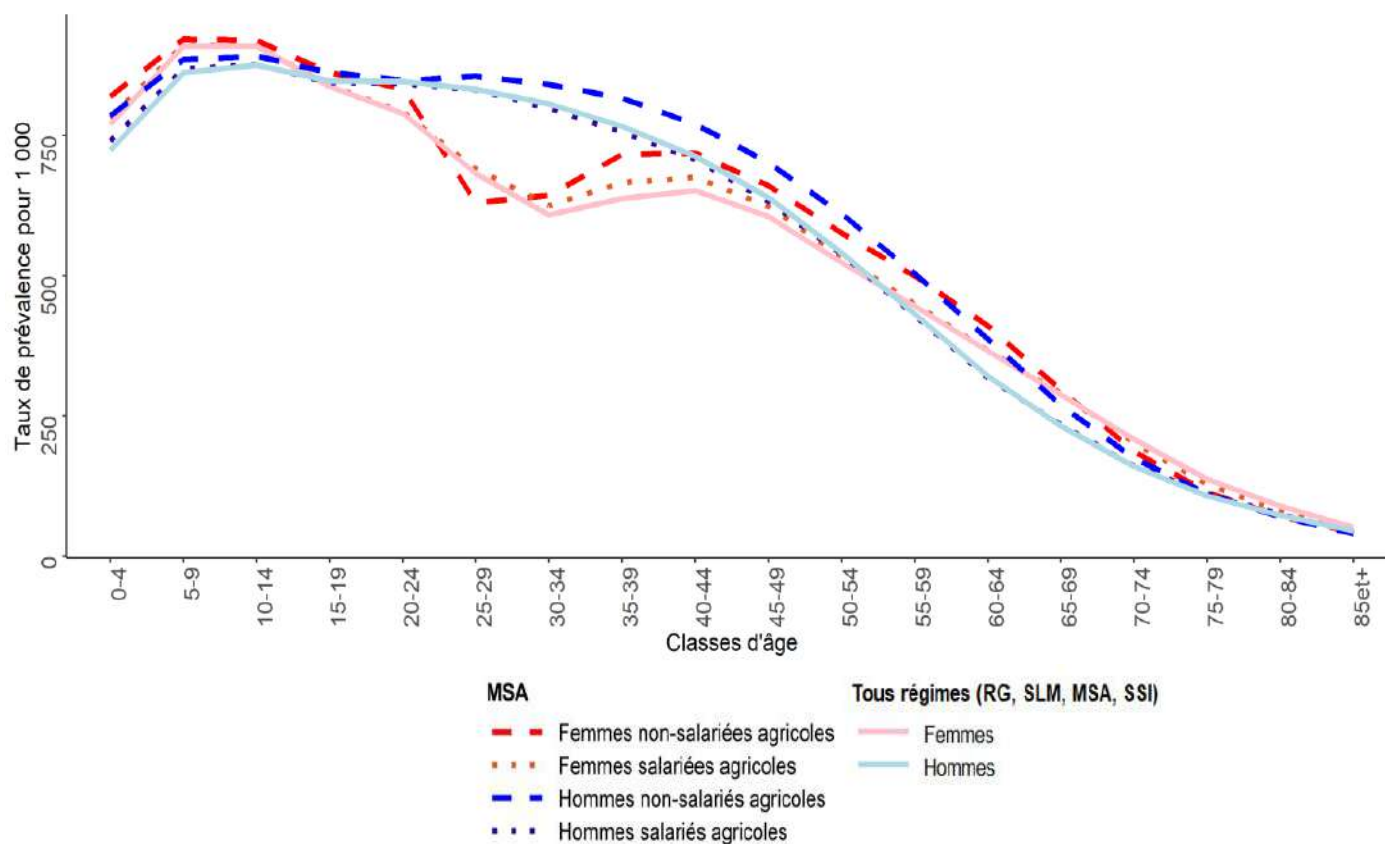
## Pas de pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 398 390
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,4%
- Taux de prévalence : 484,5 ‰
- Âge moyen : 35,2 ans – Âge médian : 34 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,2% / 42,8%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 372 133

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



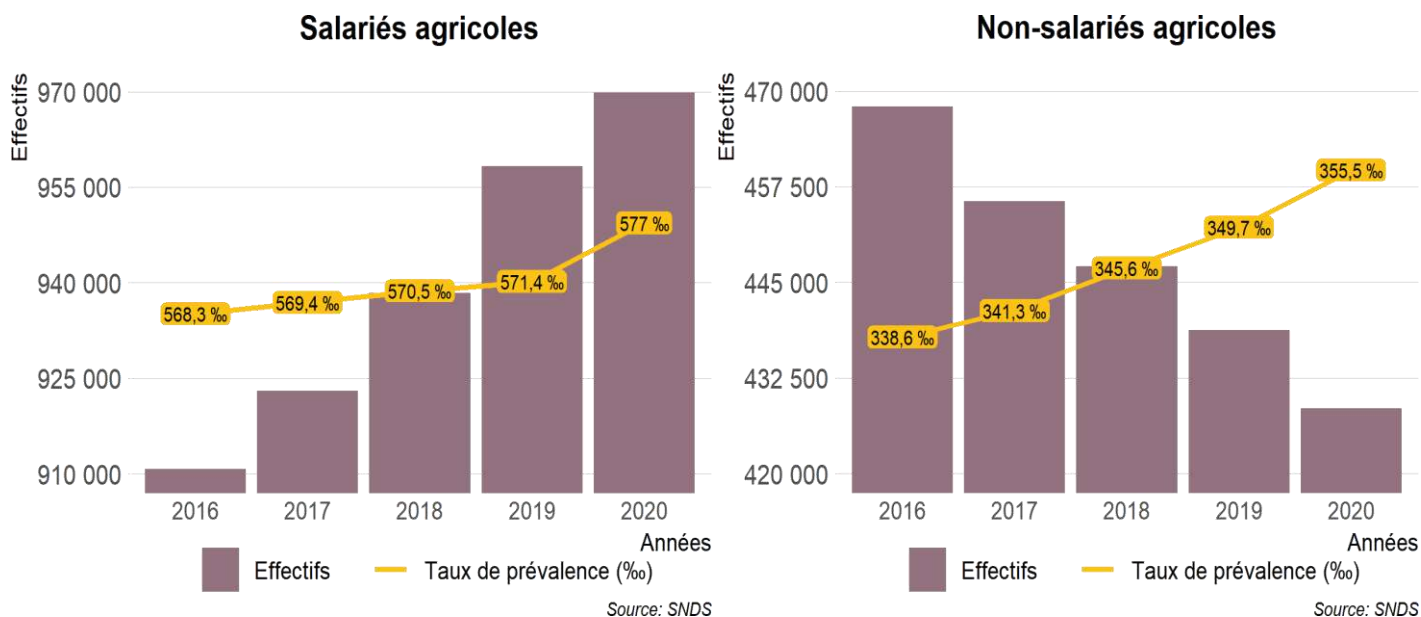
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 428 482                 | 105,9              | ***             |
| Salariés     | 969 908                 | 100,4              | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





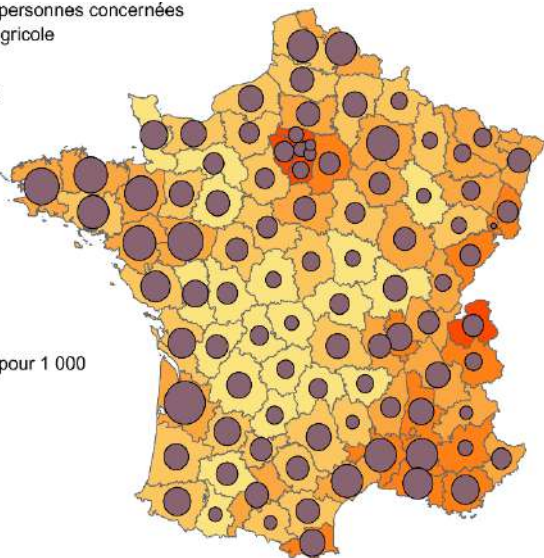
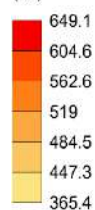
## Répartition géographique

Prévalence brute par département

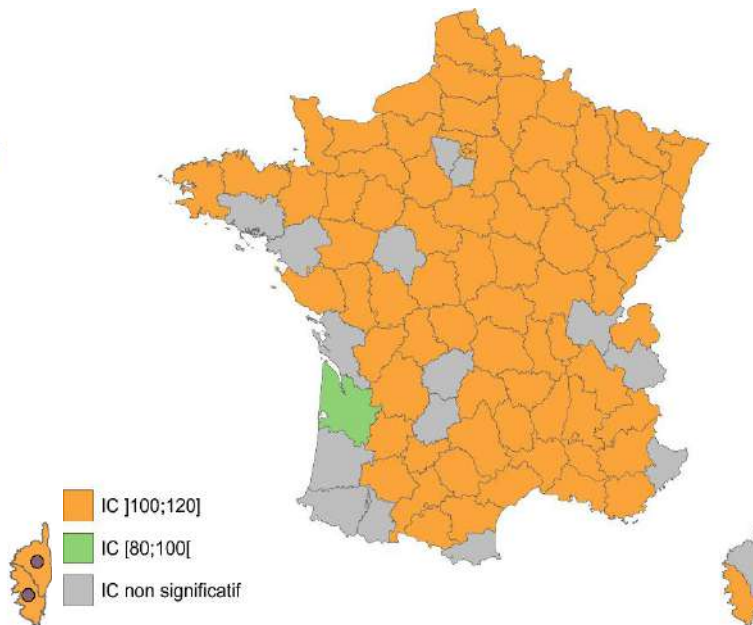
Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole



Prévalence pour 1 000  
(%)



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Pas de pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations (sup\_Petit\_Conso) :

*Personnes qui n'ont pas de pathologie repérée, ni de maternité, ni d'hospitalisation ponctuelle l'année n, ni de traitement chronique du risque vasculaire ou par psychotrope.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation ( $> 100$ ) ou la sous-représentation ( $< 100$ ) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



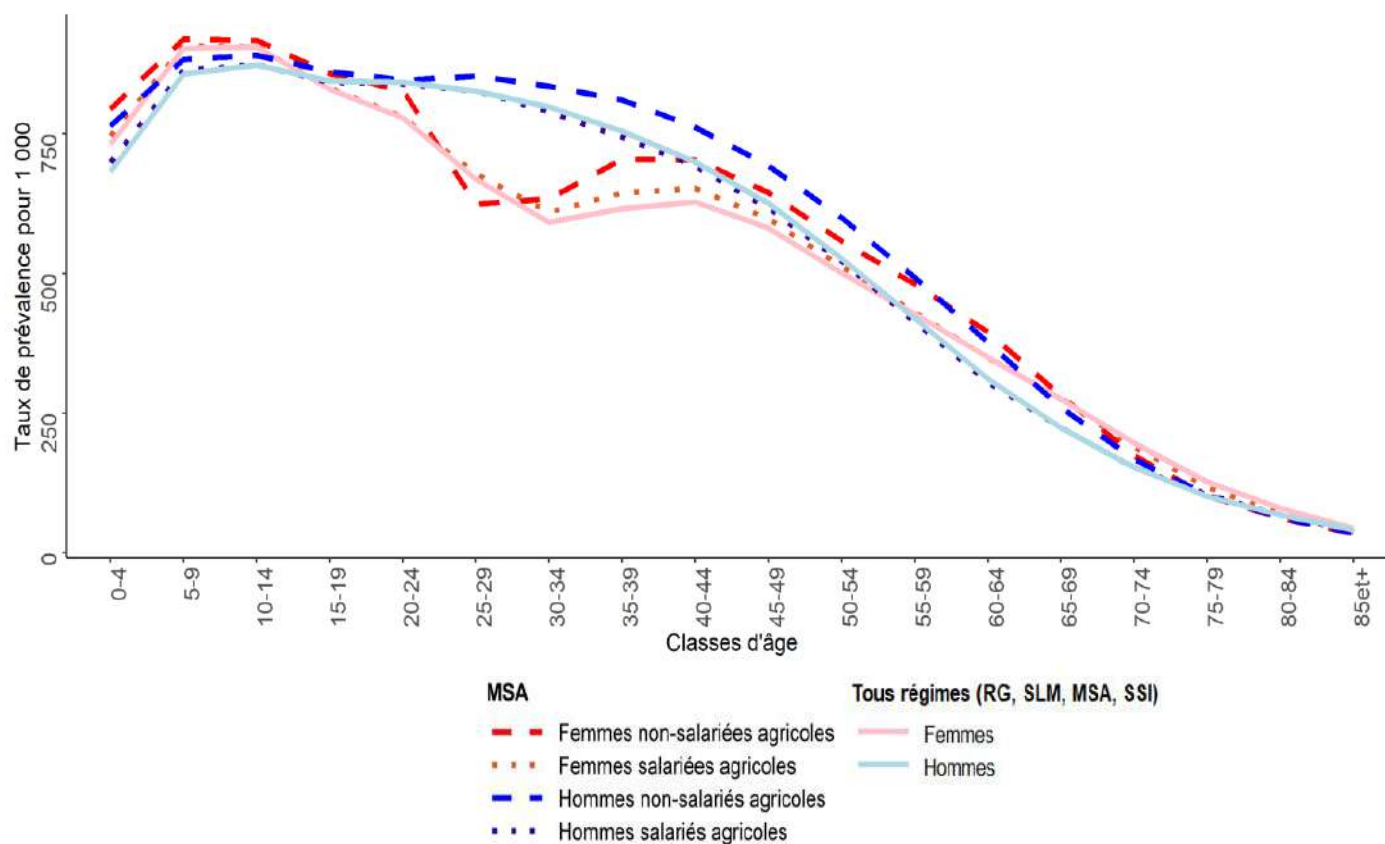
## Pas de pathologies, traitements, maternité, hospitalisations ou traitement antalgique ou anti-inflammatoire

### Au régime agricole en 2020

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 366 066
- Evolution moyenne annuelle de 2016 à 2020 : + 0,7%
- Taux de prévalence : 473,3 ‰
- Âge moyen : 34,8 ans – Âge médian : 34 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,5% / 42,5%
- Nombre de nouveaux cas en 2020 : 379 007

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2020, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS





## Indices comparatifs et coût

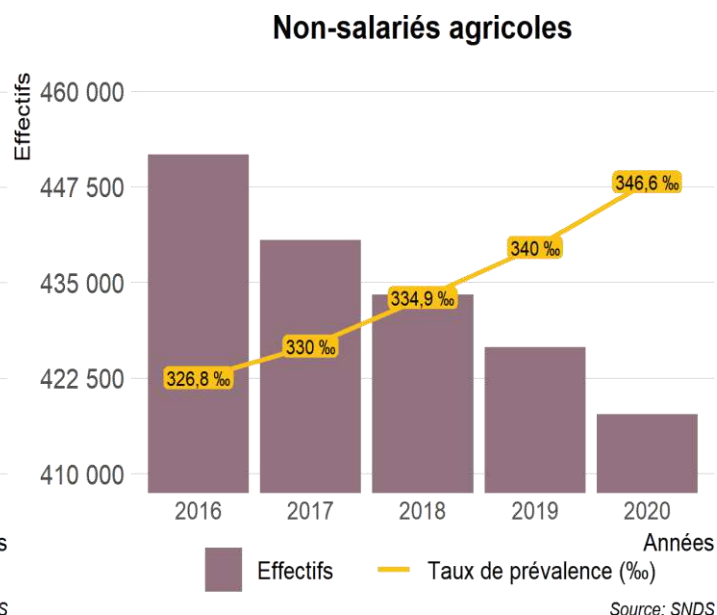
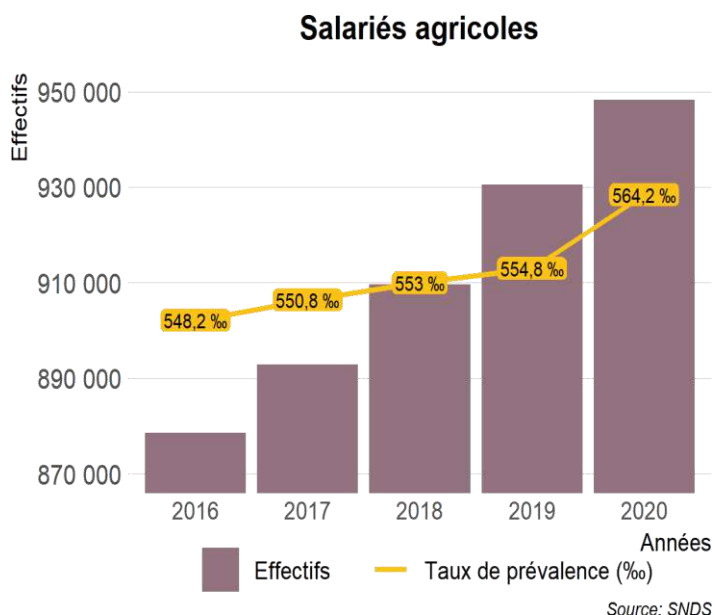
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 417 736                 | 106,4              | ***             |
| Salariés     | 948 330                 | 100,3              | ***             |

| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 1 366 066                        | 552 818 182€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2016 à 2020, par régime





## Répartition géographique

Prévalence brute par département

Nombre de personnes concernées  
Au régime agricole

44644

22835

8269

946

Prévalence pour 1 000  
(%)

641.4

595.6

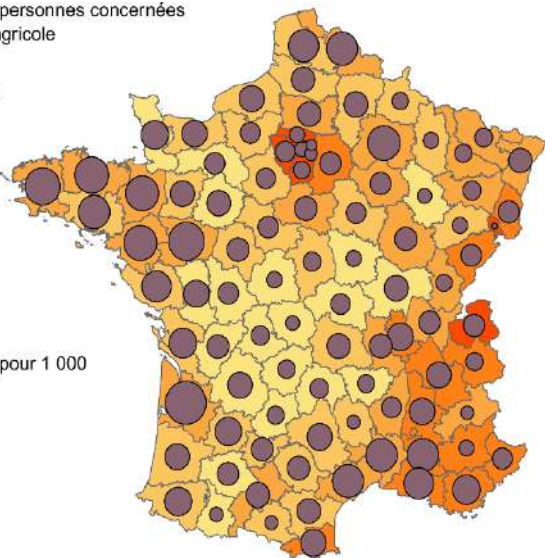
539.9

503.1

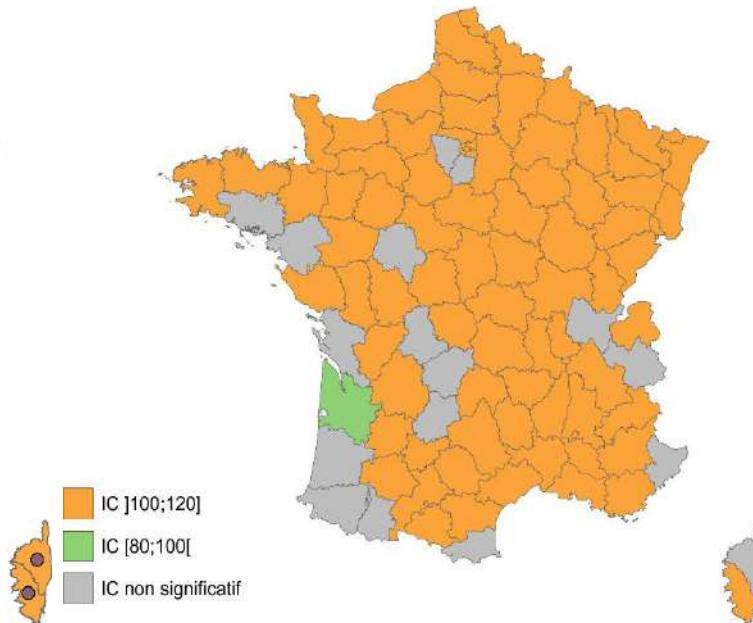
474.7

437.1

355.4



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de  
prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant l'épisode de soins par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G9 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Pas de pathologies, traitements, maternité, hospitalisations ou traitement antalgique ou anti-inflammatoire (sup\_Petit\_Conso\_exclu) :

*Personnes sans pathologie (en particulier sans prise en charge pour affection de longue durée) ou traitement chronique repérée dans la cartographie, sans prise en charge pour maternité et sans séjour dans un établissement de santé en médecine chirurgie obstétrique l'année n.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.